

spirale

HUMANISME ET PROSPECTIVE

Direction de la publication

Pierre Chastanier

Rédaction en chef

Martine Pretceille

Comité éditorial

Roland Branquart, Patrick Brunel,
Alain Grange-Cabane, Pierre Maurel,
Michel Payen, Jacques Samouelian.

Auteurs

Pierre Chastanier

Valérie Genin

Catherine Girard

Patrice Hernu

Pierre-marie Lledo

Michel Maffesoli

Pierre Maurel

Michel Payen

Jean-Marc Plantade

Martine Pretceille

Mireille Raunet

Jean-Philippe Robic &

Sébastien Lemeunier

Jacques Samouelian

Jean-Didier Vincent

Impression : Print France Offset

3, rue de l'Atlas 75019 Paris

Conception et réalisation : Studio 122

La revue Spirale est éditée par le CIU

Cercle Inter Universitaire

5 avenue de Messine

75008 PARIS – FRANCE

N° ISSN : 2491-2999

Avis aux lecteurs

Spirale est la revue du CIU, « Cercle Inter Universitaire », cénacle tourné vers le dialogue et l'action. Ayant pour devise « Humanisme & Prospective », Spirale et le CIU se donnent pour objectif de rassembler ce qui est éparé et de réunir hommes et femmes de bonne volonté, dans un triple souci de raison, de tolérance et de progrès.

Le CIU accueille dans un esprit d'ouverture et d'empathie tous ceux et celles qui se recommandent de diverses écoles de sagesse. Le but ultime est de permettre à chacun de mieux se connaître, de mieux connaître les autres et de mieux connaître le monde afin de pouvoir agir. La revue Spirale rassemble les contributions qui répondent à une exigence d'humanisme, de lucidité et de prospective.

Spirale s'écarte délibérément de toute pensée extrémiste ou dogmatique. Les points de vue exprimés relèvent de la seule confrontation d'idées dans un souci d'approfondissement, et d'élargissement afin de progresser vers plus de vérité.

À ce titre, Spirale accueille volontiers toute contribution répondant à ces principes. Dès lors, il serait vain de rechercher dans Spirale une ligne éditoriale spécifique ou orientée. Seul importe le respect des principes et des valeurs du CIU. Par voie de conséquence, le Comité éditorial de Spirale, dans son souci d'ouverture et de pluralisme, ne peut être tenu pour responsable des articles publiés. Les opinions exprimées relèvent de la seule responsabilité de leurs auteurs à partir du moment où l'esprit qui anime le CIU est respecté.

Quant à l'équilibre entre les opinions exprimées dans ses pages, Spirale confirme qu'il ne peut être mesuré au sein d'un même numéro ; c'est seulement sur la longue période, au fil de plusieurs numéros, que cet équilibre pourra être vérifié. Spirale tiendra le plus grand compte des réactions de ses lecteurs aux articles qu'elle aura publiés. Sur ces principes, Spirale entend offrir à ses lecteurs le plaisir de la lecture, la joie de la réflexion et le bonheur de la probité.

Le comité éditorial

LE « CERCLE INTER UNIVERSITAIRE »

Préface par Pierre CHASTANIER, président-fondateur du CIU



Le « Cercle Inter Universitaire »

Le « Cercle Inter Universitaire » réunit depuis quatre ans des hommes et des femmes de talent, provenant de diverses écoles de pensée ou d'institutions initiatiques, notamment philosophiques, maçonniques, scientifiques et religieuses, mais aussi de corps tels que l'armée, la politique, la haute fonction publique, l'Université ou les professions réglementées.

Sur la base de formations, d'expériences et d'engagement diversifiés, ils entendent conjuguer leurs réflexions et leurs efforts pour progresser sans cesse sur la voie de la connaissance, contribuer à éclairer les Hommes aux lumières des valeurs humanistes qu'ils défendent et suggérer aux responsables politiques, économiques ou sociaux de notre pays des solutions aux problèmes complexes que nos sociétés modernes doivent résoudre.

Le Cercle respecte la règle impérative d'un mouvement ordonné où, à la différence de l'affligeant spectacle des débats politiques

au cours desquels personne n'écoute personne, la parole est donnée mais jamais prise, la critique toujours remplacée par un argument constructif ou une remarque interrogative, respectant l'autre, conscients que nous sommes que personne ne peut détenir de vérité absolue et que chacun peut s'enrichir des apports d'un point de vue différent.

Ses propositions élaborées à partir d'auditions d'experts, de groupes d'études, d'appels à des *think tanks*, de consultations d'organismes officiels, s'inspirent des textes fondateurs comme la «Déclaration universelle des droits de l'homme». Elles ne sont jamais émises au service exclusif d'un parti ou d'une idéologie quelle qu'elle soit. Le principe de base est le dialogue afin d'aider au rapprochement des points de vue, même les plus éloignés.

Notre Charte

Les membres du Cercle se réclament de l'idéal humaniste et républicain. Ils reconnaissent que les partis politiques sont indispensables à la vie démocratique, mais ils savent qu'une mutuelle compréhension entre les Hommes, seule vraie base de l'action, suppose qu'on en dépasse les clivages. Ils veulent être un noyau d'hommes et de femmes de bonne volonté, soucieux de l'intérêt général, cherchant ensemble, dans un esprit de tolérance, par le travail, la réflexion et le dialogue, des voies nouvelles, pour aider la société à affronter, avec courage et détermination, les réalités du présent et la préparer aux défis de l'avenir.

Ils placent leurs espoirs dans tous ceux qui savent qu'il est préférable de chercher à se comprendre plutôt que d'essayer de se convaincre. Hors des clivages traditionnels qui ne servent souvent qu'à justifier les immobilismes, ils puisent dans chaque Institution les idées qui réunissent, plutôt qu'ils ne s'enlisent éternellement dans celles qui divisent. Ils revendiquent une totale indépendance intellectuelle, matérielle et morale envers quelque formation politique, philosophique ou religieuse que ce soit. Ils

affirment leur attachement à la France, inspiratrice de l'Europe, et à sa mission pour le dialogue entre les nations et les peuples.

Ils veulent dialoguer pour mieux se comprendre, rassembler sans imposer de dogme ou d'idéologie, agir, en recherchant des propositions nouvelles tournées vers l'avenir. Les membres du Cercle ont toute latitude pour enrichir de leur présence les diverses organisations initiatiques, électives, civiles, universitaires, militaires, professionnelles, où ils pensent pouvoir, par leur engagement, contribuer au progrès et à la paix.

Ils se reconnaissent comme membre d'une Confraternité ouverte, sans exclusive envers les fraternités les plus diverses qui depuis l'aube des temps concourent, dans l'amour du prochain, à la paix, à la tolérance et à l'épanouissement de l'Humain.

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Pierre Chastanier

Ingénieur physicien et docteur en médecine, il a commencé sa carrière universitaire à la faculté de médecine de Lyon. Il crée en 1980 une société de conseil pour favoriser l'exportation des techniques hospitalières françaises, puis en 2009 une société de recherche en cardiologie. Dans le secteur associatif, il fonde en 2004 le club *Dialogue et démocratie française* ainsi que le Cercle Inter Universitaire, dont il assume aujourd'hui la présidence.

Valérie Genin

Juriste de formation, Valérie Genin, est Secrétaire générale de l'Institut français des relations internationales (IFRI) depuis 2008.

Catherine Girard

Après dix années passées au sein d'un cabinet de conseil, Catherine Girard a rejoint un groupe industriel international. Responsable des études économiques pendant neuf ans au sein de deux entités différentes en France et à l'étranger, elle est actuellement chargée de la Stratégie énergie et matières premières. Diplômée d'un master d'Économie finance.

Patrice Hernu

Conseiller Risques environnementaux (INHSI - Premier ministre), ancien administrateur de l'Insee, président de France-Europe-Planète Bleue.

Pierre-Marie Lledo

Directeur de recherche (classe exceptionnelle) au C.N.R.S où il dirige le laboratoire « Gènes et Cognition ». À l'Institut Pasteur, il est directeur du département de neurosciences et dirige également le laboratoire « Perception et Mémoire ». Enfin, il est directeur du Cours master « neurosciences » à l'Institut Pasteur.

Michel Maffesoli

Docteur ès lettres et sciences humaines, Michel Maffesoli est fondateur et ancien directeur de la *Revue internationale des sciences humaines et sociales*, président des *Cahiers de l'imaginaire*, directeur du Centre d'études sur l'actuel et le quotidien et du Centre de recherche sur l'imaginaire. Enfin il est auteur de nombreux ouvrages, essais et publications philosophiques et de sciences humaines et sociales.

Pierre Maurel

Inspecteur général honoraire de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, Pierre Maurel est ancien professeur associé en droit public à l'université Paris-Descartes. Il a exercé la fonction de Secrétaire général du Haut conseil de l'éducation pendant toute la durée de cette institution (2005-2013).

Michel Payen

Aujourd'hui proviseur honoraire, Michel Payen a été formé à l'école normale d'instituteurs de son département. En tant que professeur de lettres modernes. Cette expérience l'a conduit à éprouver, sur le terrain, ses convictions humanistes et républicaines dans des secteurs peu favorisés sur le plan socio-culturel. Devenu personnel de direction, très concerné par la question de la diversité culturelle, il s'est confronté aux difficultés d'application du principe de laïcité et à l'approche problématique des conceptions religieuses dans l'espace public. Il est l'auteur de *La Laïcité et l'enfant*, en collaboration avec Philippe Bluteau, aux éditions Weka et de l'article sur la spiritualité dans le *Dictionnaire de la laïcité*, éditions Armand Colin.

Jean-Marc Plantade

Ancien rédacteur en chef Économie du Parisien, Jean-Marc Plantade a conseillé Christine Lagarde pendant quatre ans au ministère des Finances puis Jean-Louis Borloo à l'UDI avant de rejoindre le Conseil Économique social et environnemental depuis 2012. Il enseigne la communication à l'université de Cergy-Pontoise.

Martine Pretceille

Martine Pretceille est professeur émérite des universités (Paris 8, Paris III Sorbonne nouvelle), membre du conseil académique de l'Université Sorbonne Paris Cité et a été professeur associé à New York University. Elle a assuré des missions d'expert pour l'Unesco, l'OCDE et le Conseil de l'Europe et est l'auteur de nombreux ouvrages et articles sur l'éducation et la communication interculturelles notamment :

- *L'éducation interculturelle*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1999, 2004, 2010, 2013, traduit en espagnol, arabe, coréen;
- *Vers une pédagogie interculturelle*, Paris, Anthropos, 1986, 2004
- *Éducation et communication interculturelle*, Paris, PUF, 1996, 2001;
- *Former et éduquer en contexte hétérogène. Pour un humanisme du divers*, Paris, Economica/Anthropos, 2003;
- *Les Métamorphoses de l'identité*, Paris Economica/Anthropos, 2006.

Mireille Raunet

Psychomotricienne de formation, Mireille Raunet est ancienne membre du CESE, de 1999 à 2001 puis de 2005 à 2007, rapporteure de l'étude sur l'exode des compétences des Africains francophones vers la France et le co-développement. Auditeur de l'IHEDN (56^e), elle est également membre honoraire de l'Assemblée des Français de l'étranger et co-auteur du « Que sais-je ? » *Les Français de l'étranger*, avec Alain Vivien.

Jean-Philippe Robic & Sébastien Lemeunier

Docteur en sciences de gestion Sébastien Lemeunier est enseignant-chercheur en finance et en économie à l'EBS Paris (European Business School Paris) et intervenant à l'Essec.

Jean-Philippe Robic exerce la fonction de médiateur national délégué interentreprises et marchés publics au ministère des Finances, après avoir été président de chambre du tribunal de commerce de Paris et consultant associé chez Deloitte pendant de nombreuses années.

Jacques Samouelian

Docteur en médecine, titulaire du Certificat d'études spéciales de psychiatrie, psychanalyste, Jacques Samouelian a fait une carrière hospitalière en tant que praticien hospitalier, pédopsychiatre des hôpitaux pendant plusieurs décennies. Il a exercé les fonctions de chef de service, puis après la réforme hospitalière, les fonctions de chef de pôle dans une structure regroupant trois services : maternité, pédiatrie, pédopsychiatrie.

Jean-Didier Vincent

Professeur émérite à l'institut universitaire de France (faculté de médecine de Paris-Sud – université de Paris XI). Il a été de 1991-2004 directeur de l'Institut de neurobiologie Alfred Fessard du CNRS à Gif-sur-Yvette. Il est membre de l'Institut (Académie des sciences) et de l'Académie nationale de médecine.



**Rien dans l'Univers ne peut résister.
À l'ardeur convergente d'un nombre suffisamment
grand d'intelligences groupées et organisées."**

RP Teilhard de Chardin (synthèses, nov. 57)

RETROUVER LE SENS DU DIALOGUE

Par **Pierre CHASTANIER**, président-fondateur du CIU



À la différence de la discussion et du débat, la parole qui traverse (c'est l'étymologie du mot « dia-logos »), comporte nécessairement raison, discernement, exactitude et sagesse, pour que des arguments convaincants se déploient progressivement parmi les interlocuteurs.

Le but n'est pas d'avoir raison coûte que coûte, ni d'imposer un point de vue à son vis-à-vis, mais d'échanger de part et d'autre quelque chose qui a du sens pour qu'en toute liberté, l'écoute active, l'humilité sincère et le respect mutuel évitent cet écueil que nous constatons si souvent dans les débats télévisés où les débatteurs succombent presque toujours à la tentation d'opposer des *a priori* à d'autres *a priori*: ils croient dialoguer alors qu'en fait ils ne prennent même pas le temps d'examiner les sujets dont on parle et vont, aidés en cela par leurs communicants respectifs, à la chasse à la contradiction, émaillée de petites phrases assassines destinées à mettre les rieurs de leur côté!

Au contraire, un dialogue réussi intègre tous les points de vue des participants et apporte une conclusion dans laquelle ceux-ci se retrouvent tous. Mais cela n'est vraiment possible que si l'on accorde à la notion de fraternité toute l'importance qu'elle mérite. Or, être capables de dialoguer aujourd'hui, ce n'est pas seulement une vertu, c'est devenu une nécessité!

C'est aussi vrai dans le domaine politique, économique ou social, que dans les questions sociétales. Aujourd'hui, même si des différences notables existent d'une nation à l'autre, nous pouvons tout de même relever que dans de nombreux pays la démocratie est en panne, voire en danger. Sauf quand le vote est obligatoire, l'abstention progresse et même galope. Par ailleurs, le vote blanc ou nul est rarement comptabilisé. Dans nombre de systèmes représentatifs, certains partis minoritaires sont tellement sous-représentés que leurs électeurs sont dangereusement isolés.

Le rejet de la politique atteint presque partout un niveau sans précédent et les oppositions Droite-Gauche ont été tellement « bétonnées » par 50 ans de bipolarisation de la vie politique que les esprits doivent véritablement se rééduquer avant de pouvoir à nouveau communiquer. Les valeurs humanistes et républicaines ne sont même plus énoncées, qu'il s'agisse de :

- promouvoir une société de liberté et de responsabilité, juste et solidaire;
- réaffirmer notre attachement aux racines gréco-latines et judéo-chrétiennes de notre civilisation, laquelle en 20 siècles a forgé nos nations, ainsi qu'aux droits et devoirs qu'elle a apportés au monde;
- intégrer dans le respect de la laïcité, celles et ceux qui veulent vivre avec nous sous la protection de la loi tout en respectant notre culture, tout comme nous nous devons de respecter la leur si elle n'est pas contraire aux valeurs humanistes universelles définies, par exemple, dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen;

- réformer notre pays pour lui permettre de s'épanouir au sein d'une confédération européenne mieux définie, unie et protectrice tout en restant ouverte sur le monde.

Pour cela, il faut qu'un dialogue permanent, respectueux des positions initiales de chacun, s'instaure entre tous ceux qui, à des degrés divers, souhaitent éclairer les Hommes. Cela n'empêche aucunement un langage de vérité et de lucidité, que ni le « politiquement correct », ni un discours décliniste ne doivent émousser. Ce dialogue doit rassembler, pour que, de l'infinie variété des projets partisans, naisse un projet collectif fondé sur l'intérêt général. Il n'autorise pas cependant toutes les prises de position et notamment les plus extrémistes car il ne saurait donner lieu à des propos en contradiction avec les principes juridiques et philosophiques qui fondent notre humanité.

Pour qu'un tel dialogue s'instaure, il faut une méthode qui consiste à :

- prendre conscience que personne ne détient de vérité absolue;
- apprendre à écouter l'interlocuteur pour s'enrichir de ses bonnes propositions;
- s'ouvrir à toutes les Écoles de sagesse pour que s'entendent les voix des initiés;
- accepter de mettre en œuvre les solutions consensuelles qui se dégageront des débats.

Il faut ensuite se fixer un objectif, un cap à tenir :

- s'attaquer aux problèmes de notre temps (chômage, économie, questions sociétales);
- revivifier nos institutions et assainir le fonctionnement de l'État;
- bâtir une société solidaire redonnant l'espoir aux jeunes et respectant les anciens;
- retrouver au sein de l'Europe une place enviée dans le monde.

Or, comment bâtir sur la diversité des opinions si on ne dialogue pas? Comment susciter l'adhésion d'un peuple à une politique économique et sociale sans un minimum de consensus? Le rôle des

partis est certes de proposer des choix, mais aussi de négocier des terrains d'entente acceptables par les uns et par les autres.

Or, « Ils soulèvent la poussière et se plaignent de ne pas voir » comme disait Berkeley. En effet, si les Hommes et les Femmes de bonne volonté acceptaient de se retrouver momentanément en oubliant les pancartes qu'ils portaient hier, celles de ces partis qui étymologiquement « séparent », on pourrait sûrement, autour des valeurs humanistes, réunir l'adhésion du plus grand nombre de nos concitoyens pour choisir parmi eux les représentants les plus dignes de conduire les affaires du pays.

Pour conclure posons-nous cette question : serons-nous capables par le dialogue de restaurer notre société pour redonner toute leur place aux valeurs républicaines pour lesquelles nos Pères se sont sacrifiés ?

Nous avons d'immenses atouts et un avenir à la hauteur de nos espérances, et notre nation, dans ses heures les plus sombres, a toujours su faire jaillir en elle-même le sursaut salvateur capable de la sauver. Il suffit pour cela que les hommes et les femmes de bonne volonté se retrouvent sans ces étiquettes partisans qui dressent entre eux des cloisons mentales, et décident de s'organiser en recherchant, par le dialogue, l'indispensable compromis entre une « Liberté qui permet d'entreprendre » et une « Solidarité qui maintient la volonté de vivre ensemble ». C'est à cette humble tâche que doivent s'atteler celles et ceux qui veulent suivre des « Voies de sagesse ».

UN CERVEAU ÉTERNELLEMENT JEUNE

Par Pierre-Marie LLEDO



Sous l'effet de divers facteurs environnementaux, le cerveau a le pouvoir de se remodeler pour améliorer ses facultés cognitives. Une plasticité cérébrale qui ne dépend pas de l'âge, mais plutôt de la capacité de chacun à assimiler les stimulations extérieures. Par quels moyens peut-on activer cette dynamique et profiter de tout son potentiel ?

D'un point de vue anatomique, le cerveau humain n'est pas un organe stable, immuable, où tout est figé. Tout au long de la vie, sous l'effet de l'apprentissage, des réseaux de neurones se créent. D'autres se défont. Des nouvelles connexions s'établissent. Et, contrairement à ce qui a été longtemps admis, des neurones sont produits, à tout âge, dans le but de compléter ces modifications, permettant à chacun d'entre nous d'apprendre et de s'adapter à son environnement. Baptisée « plasticité cérébrale », cette habilité

à se remodeler permet au cerveau d'améliorer ses capacités, afin de s'adapter à son environnement. Bien qu'elle s'observe essentiellement pendant l'enfance, période d'apprentissage intense, cette plasticité cérébrale ne dépend, ni de l'âge de l'individu, ni de son statut social, ni de son niveau d'éducation, mais plutôt de la qualité des stimulations et surtout de la capacité de chacun à les assimiler dans l'objectif de renforcer son potentiel.

De nouveaux neurones à tout âge

En neurologie, cette idée d'un cerveau figé, disposant d'un stock de neurones s'épuisant avec l'âge, a longtemps prévalu. À partir de l'âge de 20 ans, une partie des neurones présents dès la naissance était censée disparaître progressivement, au fil du temps, de façon irrémédiable. La science a pu démontrer que ce dogme n'est finalement qu'un mythe. C'est notamment en utilisant la technique de

datation par le carbone 14, il y a quelques années, que des chercheurs ont pu déterminer l'âge des neurones et révéler que la neurogenèse adulte survient à tout moment. Les neuroscientifiques ont pour cela travaillé en laboratoire sur des échantillons de cerveaux d'individus d'âge varié, prélevés après

D'un point de vue anatomique, le cerveau humain n'est pas un organe stable."

leur décès. Il est ainsi apparu que des personnes âgées de plus de 85 ans avaient produit de nouveaux neurones, trois à quatre semaines avant leur décès. À l'inverse, il est possible de constater, chez de jeunes adultes de 30 ans, qu'il n'y avait plus de production de neurones depuis l'âge de 20 ans.

À travers ce constat surgit la question de la capacité de chacun à développer et épanouir ses propres facultés mentales. Comment une personne âgée peut-elle être capable de maintenir une dynamique suffisante au niveau du cerveau pour stimuler la plasticité

cérébrale et la régénération de neurones, quand d'autres, plus jeunes, ont déjà une activité neuronale atténuée? Autrement dit, pourquoi certains individus savent-ils maintenir et améliorer le po-

tentiel de leur cerveau, alors que d'autres l'ont verrouillé? Ces questions ramènent inévitablement à la notion d'apprentissage, ce pour quoi le cerveau est génétiquement programmé. Selon ce point de vue, le cerveau serait le produit d'une double action exercée par l'activité de nos gènes et par les modifications permanentes que lui impose l'apprentissage au travers de l'histoire, de l'expérience, du sujet.

En permettant d'ajuster l'organisation précise du cerveau au gré des expériences vécues, la plasticité cérébrale chez l'adulte reste le gage de notre capacité d'adaptation tout autant que de notre individuation."

En permettant d'ajuster l'organisation précise du cerveau au gré des expériences vécues, la plasticité cérébrale chez l'adulte reste le gage de notre capacité d'adaptation tout autant que de notre individuation. Selon ce point de vue, l'apprentissage est une fonction fondamentale qui permet à un sujet de s'adapter en permanence à son environnement. Mais chez l'homme, cette fonction a la particularité d'intégrer une dimension supplémentaire qui tient compte de la culture, de la sphère sociale et de la capacité de l'individu à maîtriser les outils à sa disposition. On peut ainsi faire référence au philosophe Friedrich Nietzsche et à sa célèbre citation, tirée du livre *Ecce homo*: « Deviens ce que tu es ». À cette volonté de développer son potentiel par l'apprentissage, source de transformation, on peut ajouter l'influence de l'éducation, de la culture et des outils dans l'évolution de l'homme et dans sa capacité à quitter sa condition animale.

Se préserver de l'infobésité

Le maintien et l'optimisation de la flexibilité cérébrale semblent donc dépendre de la capacité à apprendre, sous l'influence de facteurs conditionnant le remodelage des circuits neuronaux. Pour que le cerveau soit stimulé et qu'il garde tout son potentiel, il est donc recommandé de ne jamais cesser d'apprendre, tout au long de sa vie, ce qui passe inévitablement par une volonté et un désir à s'ouvrir à la nouveauté, au changement, tant par la connaissance,

que par l'expérience. Là où apparaît de la complexité, il y a tout intérêt, d'un point de vue cognitif, à se l'approprier et à y donner du sens, plutôt que de la fuir ou de la simplifier. La nouveauté étant désormais toujours plus accessible, cette démarche semble plus facile à mettre en œuvre. Encore faut-il savoir faire le tri, car l'apprentissage et par

conséquent la flexibilité cérébrale, dépendent aussi de la qualité des stimulations issues de l'environnement et de la capacité de l'individu à les analyser. En un mot, mieux vaut chercher à comprendre plutôt que savoir.

Dès lors, comment sélectionner des stimulations de qualité dans un environnement en ébullition permanente ? Notre époque se caractérise par des flux d'informations continus de plus en plus denses, qui stimulent notre cerveau, parfois jusqu'à saturation, sans forcément l'enrichir. Pour illustrer cette quantité d'information circulante à laquelle nous sommes confrontés, il suffit de jeter un œil sur le site internet <http://www.worldometers.info/fr/>.

Sur ce site s'affiche en temps réel l'évolution statistique, au niveau mondial, de nombreuses variables, tels que la population, l'économie, l'environnement ou les médias. Dans certains cas, les chiffres défilent à une telle vitesse qu'il est difficile de les visualiser. C'est le cas pour le nombre de mails échangés en une journée, qui dépasse

les 200 milliards. Le cerveau humain est ainsi continuellement sollicité et stimulé, par le biais d'objets toujours plus interconnectés. On estime à 5 exabits, soit 5 milliards de gigabits, la quantité d'informations que l'humanité a produite depuis la naissance de l'écriture jusqu'aux années 2000. Ce sont 5 exabits d'informations qui ont été générés en 7 000 ans. Une quantité d'informations aujourd'hui produite toutes les cinq minutes !

Le cerveau n'est pas fait pour traiter une telle quantité d'informations, et ce n'est pas la cohorte toujours grandissante de *burn-out*, d'anxieux ou de dépressifs qui me contredira. Pour l'*homo sapiens* contemporain, l'information est reçue, accumulée, sans être toujours comprise et analysée. On peut dès lors parler d'infobésité, un nouveau concept propre à l'ère du numérique, où l'on constate que le cerveau se gave d'informations (infobésité) sans toujours en comprendre le sens de cette information. Avant l'invention du Web en 1989 au CERN, l'humain devait montrer une démarche proactive pour prendre de l'information.

Depuis, avec l'avènement des objets « intelligents » et autres écosystèmes connectés, l'information peut nous atteindre sans aucune démarche particulière de notre part. Cette dynamique, qui traduit une mauvaise gestion de l'information provenant de notre environnement, est d'ailleurs soupçonnée d'être à la source de nos états d'âme négatifs, mélange subtil d'émotions et de pensées inconscientes, et de changement d'humeur délétère pour l'individu. Le stress chronique, l'anxiété, la dépression, et le *burn-out*, sont des maux caractéristiques du XXI^e siècle, qui pourraient bien être symptomatiques d'une incapacité à s'adapter à son environnement, aux stimulations perpétuelles induites par ce flux d'informations mal maîtrisé. On peut donc tout à fait concevoir que l'engouement pour la méditation, l'hypnose ou pour toute autre technique permettant de gérer ces émotions négatives, se révèle être, en fait, un moyen de nous aider à « digérer » cette infobésité.

En un mot, mieux vaut chercher à comprendre plutôt que savoir."

Intellect, affect et croyance: un ménage à trois

Comme nous venons de le voir, c'est parce que le cerveau est informable qu'il est déformable. Mais rappelons aussi que seule une information comprise permet au cerveau de se reconfigurer. Il est donc préférable de se protéger de l'infobésité, en se concentrant sur les informations jugées utiles, qui nous font comprendre, et en écartant les informations futiles, qui nous font juste savoir. Il ne s'agit pas seulement

de savoir, d'être informé, comme cela peut être le cas, par exemple, face à des actualités diffusées en continu, mais aussi de comprendre ce que l'on perçoit. Mieux vaut, dès lors, apprendre à faire le tri dans les masses de données délivrées à l'état brut et privilégier l'information condensée

C'est parce que le cerveau est informable qu'il est déformable. ”

et analysée, loin du temps réel. En somme, nous devons opter pour une démarche conditionnée à un tout autre rapport au temps ; l'acquisition du savoir se faisant dans un bref délai, tandis que la compréhension, qui nécessite un effort d'attention et de concentration, s'inscrit dans une période beaucoup plus longue.

Acquérir une démarche analytique nécessite le recours à trois composantes de la conscience. Tout d'abord, la compréhension de l'information reçue fait évidemment appel à l'intellect. S'y ajoute ensuite l'affect qui contribue, de manière non négligeable, à la compréhension en y intercalant nos émotions.

Ainsi, lorsque le sujet reçoit une information, alors qu'il ressent une faim ou un inconfort dans un environnement bruyant, son analyse sera bien différente de celle qu'il pourrait avoir dans une situation beaucoup plus agréable. Dans le premier cas, la synthèse du traitement cognitif en présence d'affect négatif (déplaisir) concourt à ne relever que les aspects négatifs de cette information.

Dans l'autre cas, la réponse à l'information sera liée à une perception plus optimiste, alors que le traitement rationnel reste identique.

Enfin, le processus d'analyse ne peut s'affranchir de l'influence des croyances que le cerveau sait très bien solliciter, à notre insu, pour s'assurer d'une compréhension optimale (ou tout au moins nous faire croire que l'on a compris). Pour illustrer cette utilisation des croyances par le cerveau, on peut évoquer les interprétations et les réactions inconscientes que suscite un simple lancer de dés. En visant un score élevé, les dés sont souvent jetés énergiquement, de manière involontaire.

Le recours inconscient aux croyances face au hasard permet notamment de mieux appréhender des situations de stress en rassurant le sujet.”

À l'inverse, le geste est retenu lorsqu'un score faible est espéré. Le cerveau applique ainsi la croyance selon laquelle la somme des dés est définie par la vitesse du lancer. Il applique une loi qui fait figure d'illusion, mais qui a son intérêt, le recours inconscient aux croyances face au hasard permettant notamment de mieux appréhender des situations de stress en rassurant le sujet.

Autre caractéristique des processus d'analyse et de compréhension de l'information : ils sont intimement liés au désir et au plaisir. Avant de développer ces notions, il convient de revenir sur les exceptionnelles capacités cérébrales de l'homme, attribuées par son cerveau surdimensionné. Dans le règne animal, il existe une règle qui veut que la taille du cerveau soit proportionnelle à la taille du corps. Cette loi s'applique également aux primates, sauf pour l'être humain qui affiche ainsi son statut hors norme. L'équation établissant le lien de proportionnalité entre la taille du cerveau et la taille du corps montre que l'homme a hérité d'un surplus de masse cérébrale d'environ 500 cm³. Un surplus de matière grise qui se retrouve être très sensible à l'influence de l'environnement et non pas uniquement soumis à la dictature de nos gènes. Or, cet excédent de matière grise couvre les régions cérébrales que nous sollicitons pour manipuler des outils, des langues, ou lorsque nous interagissons tout simplement entre nous.

Et le désir comme puissance d'être

Mais, davantage encore que les capacités intrinsèques cérébrales, le véritable moteur de l'apprentissage reste le plaisir d'apprendre. Et pour le trouver, il faut nécessairement ressentir au préalable un désir, cette capacité qui caractérise l'être humain en tant qu'être désireux. Contrairement à Platon qui ne voit à travers le désir qu'une mutilation de notre essence, Spinoza considère le désir comme l'essence même de l'homme. Et ce dernier de nous rappeler que tout existant est un *conatus*, c'est-à-dire un effort pour conserver l'être, l'expression d'une force qui s'affirme et augmente dans la

joie¹. Pour le neurobiologiste, le désir est l'activité des lobes frontaux, machine bayésienne, qui permet de simuler la récompense à venir. En d'autres termes, le plaisir est l'expression d'un acte consommé, un cerveau plongé dans le temps présent, alors que les lobes frontaux qui s'adonnent à la

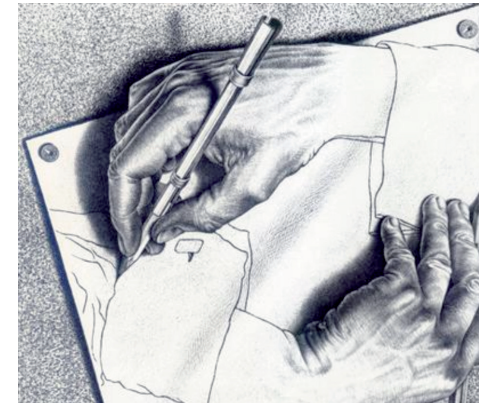
prospective seront responsables du désir. Et la formation d'un couple entre ces deux événements, plaisir-désir, importe. Car, il faut le rappeler, un plaisir, non précédé d'un désir, est l'emballage d'un système dit « de récompense », qui conduira le sujet à connaître les affres de l'addiction. Ressentir du désir avant le plaisir permet de réguler les systèmes de la récompense. Rappelons-nous que le mot addiction provient du Latin *addictus* qui désignait, dans le vocabulaire juridique de la Rome antique, un homme qui, ne pouvant honorer ses dettes, devenait esclave de son créancier. Avoir du désir, une envie, dans la perspective d'apprendre, est ainsi un bon moyen de vérifier que l'on dispose toujours de son libre arbitre!

Le véritable moteur de l'apprentissage reste le plaisir d'apprendre”

¹ Pour Spinoza, le désir est le *conatus* accompagné de la conscience de lui-même, contrairement à Nietzsche qui ne voit dans le *conatus* qu'une volonté de puissance.

Au-delà des capacités cognitives, il faut revenir à l'effet des influences culturelles et sociales sur le façonnage du cerveau pour comprendre l'évolution des capacités d'apprentissage, au cours de l'évolution de l'homme. L'artiste néerlandais MC Escher, connu pour ses représentations surréalistes d'escaliers se succédant sans fin, a réalisé une œuvre que l'on peut considérer comme une des meilleures métaphores du cerveau humain. Cette œuvre intègre, en effet, l'influence

indéniable des outils et des inventions successives sur les capacités cérébrales. Intitulée *Drawing hands*, elle représente deux mains, l'une face à l'autre, se dessinant mutuellement.



Drawing Hands, M.C. Escher, 1948, de Wikiart copyright (WikiArt.org)

À travers l'usage du crayon, se révèle l'influence de l'invention des outils, qui a profondément marqué l'odyssée de l'espèce humaine et sa capacité à appréhender son environnement. Les successions d'outils imaginés par l'homme ont contribué, l'un à la suite des autres, à dessiner sa progression, à l'image de cette illustration de MC Escher.

Si le cerveau s'est alors transformé par l'usage d'outils, devenant de plus en plus complexe, tous ces outils, ces objets créés, n'ont pas pour autant eu la même répercussion. Lorsque le biface en silex, par exemple, fut inventé pour mieux découper les chairs des animaux et les séparer de la fourrure, son usage n'a eu aucune influence sur le cerveau.

Ce n'est pas le cas d'une autre invention fondamentale, apparue 3500 ans avant J-C, qui a particulièrement remodelé les capacités cérébrales: l'écriture, qui fut inventée en Mésopotamie à Uruk, Susse et Kish. Et pour cause, l'usage de cet outil a libéré une grande partie de notre mémoire de travail, en la déchargeant à travers les écrits.

L'usage de l'écriture a libéré une grande partie de notre mémoire de travail en la déchargeant à travers les écrits."

Avec l'invention de l'écriture, cette mémoire a ainsi été divisée par trois lorsque l'on compare les performances humaines à celles d'un autre primate qui ne connaît pas l'écriture: le singe. Ce constat n'est pas pour autant préoccupant. En s'appuyant sur les capacités des téléphones portables à enregistrer les numéros de nos correspondants, nos capacités intellectuelles ne s'en sont pas trouvées

limitées. Il s'avère même plutôt utile de libérer sa mémoire de travail et de ne plus s'embarrasser de numéros ou de coordonnées.

À condition, toutefois, de veiller à réutiliser cette mémoire, devenue disponible, pour l'apprentissage et à continuer à modeler ses capacités cérébrales. Sans oublier de privilégier les interactions sociales, dont dépend également la plasticité cérébrale.

Une chambre d'écho de l'autre

La double affiliation, phylogénétique et ontogénétique, que nous venons brièvement de brosser à propos de l'évolution du cerveau, a permis l'émergence de propriétés particulières que l'on regroupe sous le vocable de cerveau social. Ce fait est l'un des événements

majeurs qui accéléra l'acquisition de nouvelles propriétés par notre cerveau. Il mérite que l'on s'attarde un peu sur les conditions sociales qui ont facilité l'émergence, chez les Primates, de cette aptitude à se comporter en groupe, à lire les intentions d'autrui, à porter secours à son semblable, et émettre si facilement des jugements moraux.

Si l'invention de la marche permit à l'*Homo* de parcourir de bien plus longues distances que celles franchies par ses ancêtres quadrupèdes, c'est parce que la locomotion devenait énergétiquement

La pression de sélection trouva une solution: les nouveau-nés devaient naître prématurément, c'est-à-dire qu'étaient sélectionnés ceux qui n'étaient pas encore dotés d'une grosse tête en raison de leur immaturité."

plus économique, notamment en raison du mouvement pendulaire de ses membres supérieurs et inférieurs. En revanche, cet acquis s'accompagna d'un handicap majeur lié au rétrécissement du bassin, rendant plus difficile l'accouchement par les voies naturelles. Pour parer à cette difficulté, la pression de sélection trouva une solution: les nouveau-nés devaient naître prématurément, c'est-à-dire qu'étaient sélectionnés ceux qui n'étaient pas encore dotés d'une grosse tête en raison de leur immaturité. Or, un cerveau à peine ébauché à la naissance constitue certes un avantage lors de l'accouchement pour la mère, mais un grand handicap pour le nouveau-né dès lors que des prédateurs rôdent aux alentours. Ce petit d'Homme, si vulnérable à la naissance, pourra s'en sortir grâce au cerveau social de ses congénères, au cercle des proches, en somme grâce à ce cerveau empathique prêt à porter secours aux plus faibles.

Ainsi, s'il est vrai qu'un sujet seul et faible devant son prédateur a peu de chance de s'en tirer, le fameux 'vivre ensemble' permettra d'augmenter l'efficacité de la surveillance et la protection des ressources alimentaires, comme des plus faibles. Selon ce principe, l'organisation du cerveau humain résulterait d'une longue adaptation de nos ancêtres aux groupes sociaux dont la taille a été croissante, et la vie organisée autour de rapports sociaux de plus en plus complexes. En somme, le cerveau humain est le fruit d'un modelage de nos circuits nerveux par les échanges sociaux et la symbiose, autant que par la nature. Cette caractéristique humaine a été un facteur important d'hominisation² qui contribua à ce que l'humanité contemporaine soit le fruit de la survie d'une seule espèce qui s'est propagée à la surface de notre planète.

Nul doute, chez les Primates et plus encore chez l'Homme, l'organe social est bien le cerveau qui est une chambre d'écho de l'*alter ego*. L'expansion du néocortex serait une réponse aux exigences d'un milieu social nécessitant une intelligence collective et tactique, une

2 Nous pouvons définir l'hominisation comme l'ensemble des processus évolutifs qui contribuèrent, il y a 7 millions d'années, à l'émergence d'un certain nombre d'espèces d'hominiens se distinguant clairement des primates de l'époque. Ces processus incluent des transformations adaptatives des caractéristiques morphologiques et culturelles et du génome. Dès lors, ces processus rendent impossible l'inter-fécondation entre un hominien et un autre primate de l'époque. Parmi les facteurs non-génétiques à l'œuvre dans l'hominisation, on citera l'usage d'outils, l'utilisation du feu (il y a 1,5 million d'années), et l'avènement de la pensée symbolique avec comme conséquence l'invention de l'art plastique, qui permirent aux différentes espèces d'hominiens d'évoluer dans un monde d'artifices — techniques, institutions et symboles — infiniment divers. L'analyse précise des collections de fouilles datant de plus d'un siècle dans la grotte de Krapina en Croatie, montre que des serres d'aigle datées de l'époque de l'Homme de Néandertal, c'est-à-dire il y a 130 000 ans, étaient déjà percées et usées comme si elles avaient porté en tant que pendentif. La pensée symbolique des Néandertaliens semble donc bien antérieure aux contacts avec l'*Homo sapiens*. De même, le réexamen en 2015 d'une collection de bivalves d'eau douce (du genre *Pseudodon*) qui étaient conservées à la Faculté d'Archéologie de l'Université de Leiden au Pays-Bas, révèle que ces coquillages avaient été percés à l'aide d'un outil de pierre par des *Homo erectus* installés à Java, en Indonésie, entre -430 000 et -540 000 années. Cette niche environnementale des hominiens constitua un véritable écosystème socio-culturel, et fut favorable à la dissémination des mutations qui s'accumulaient et accéléraient la tendance générale vers l'hominisation. Pour des raisons qui restent encore débattues, la branche des hominiens qui fut pourtant très arborescente, porteuse de nombreuses espèces différentes, mena à l'extinction de toutes ses espèces hormis *Homo sapiens* qui en sera le seul survivant.

sorte d'adaptation au fait social³. Pour le dire autrement, l'organisation du cerveau humain telle qu'on la connaît aujourd'hui serait le fruit de l'adaptation du sujet à des groupes de taille croissante, dont la vie dépend de l'invention d'outils et de systèmes complexes de rapports sociaux basés sur la coopération, la parenté, l'altruisme, l'appartenance à un groupe ou la hiérarchie sociale.

Dit autrement, le principe dit d'hominisation est la lente histoire d'une espèce devenant chaque fois plus dépendante de son entourage, de son régime alimentaire, de ses congénères, de ses artefacts, des objets techniques qu'elle pourra fabriquer et utiliser et, dans le même temps, avec lesquels elle se développe. Cette disposition à la néoténie⁴ implique l'extrême vulnérabilité des petits humains, leur longue dépendance vis-à-vis des adultes et l'attachement aux mères dès la naissance, la socialisation constituant une étape indispensable, longue et coûteuse en énergie, à la formation d'individus viables et autonomes. Dans ce contexte, le processus de néoténisation semble indissociable, voire consubstantiel, au développement des groupes sociaux et à l'usage de la technologie⁵.

3 R. Dunbar, "The social brain hypothesis", in *Evolutionary anthropology*, p. 178-190, Wiley-Liss, Inc., 1998. On pourra consulter aussi du même auteur "Coevolution of neocortical size, group size and language in humans », *Behavior Brain Sciences* 11, 1993, pp. 681-735.

4 C'est en 1926 que Louis Bolk, anatomiste hollandais, proposa, pour la première fois, le concept de néoténie humaine lors du 15e congrès de la Société d'anatomie de Fribourg. Pour ce chercheur, l'essence même de l'humanité tient dans la possibilité de continuer à exprimer des traits juvéniles durant une grande partie de la vie adulte. Cf. Louis Bolk, « Le problème de la genèse humaine », *Revue française de psychanalyse*, 25 (1961). Le concept initialement utilisé au 19e siècle, en zoologie, se rapporte à un phénomène adaptatif rarissime qui signifie la capacité pour un animal de se reproduire à l'état larvaire. Cet animal est l'axolotl qui frappa les premiers naturalistes européens partis explorer le Mexique en 1865. Il s'agit d'un amphibien qui ressemble fortement à une larve de salamandre, à la différence près qu'il ne subit aucune métamorphose, et qu'il est capable de se reproduire ainsi à l'état larvaire. En 1884, un zoologiste suisse, Julius Kollmann, observe des phénomènes similaires sur des larves de grenouilles européennes de tailles considérables. Il relève alors que certaines espèces à métamorphose possèdent la capacité de reporter celle-ci, autrement dit de « retenir la jeunesse ». C'est cette capacité qu'il propose de nommer néoténie et qu'il attribue également à l'axolotl. Par extension, le concept de néoténie indique l'aptitude pour un adulte de conserver des traits juvéniles.

5 Marc Levivier, Addiction, pharmacopon et néoténie, *Psychotropes*, 2012/1 (Vol. 18), p. 103-116.

Une notion qui trouve un certain écho dans les travaux de la philosophe allemande Hannah Arendt et son fameux concept d'*homo faber*.

À cette notion d'existence d'une période d'immaturation prolongée, il convient d'ajouter une seconde phase de développement post-natal chez l'humain que l'on qualifie d'altricialité secondaire⁶. Ce développement lent par rapport aux autres animaux permet, dans certains territoires du cortex, d'aboutir à un niveau record de plus de cinquante mille cellules connectées à une seule ! Cette plasticité juvénile persistante a des conséquences importantes en matière

d'apprentissage et de développement cognitif comme le langage qui pourra s'acquérir facilement grâce à l'influence de la langue maternelle sur la construction des aires cérébrales du langage.

Elle facilite aussi l'inscription de la transmission sociale et

culturelle dans nos circuits nerveux, et ceci jusqu'à notre mort, d'où le rôle prépondérant de l'éducation, des échanges d'informations et de communication avec autrui et de toutes les formes d'apprentissage et d'acquisition des connaissances qui, parce qu'ils laissent des empreintes durables dans nos circuits nerveux, modifient profondément nos comportements et facilitent notre adaptation aux turpitudes et diktats de la nature⁷.

6 L'altricialité définit le degré et la vitesse de maturation d'un cerveau animal au cours de l'ontogenèse. L'altricialité secondaire de l'être humain indique qu'il est incompetent à la naissance et que son cerveau subit une croissance plus importante que le reste de l'organisme après la naissance.

7 Nous tenons ici un autre exemple de processus qui concourt à l'individuation.

Accepter cette caractéristique de l'homme, c'est accepter de voir l'adulte humain comme un grand enfant qui refuse de grandir, comme un joueur par nature atteint de pédomorphisme, qui n'hésitera pas à introduire une bonne dose de plasticité ludique dans toutes ses activités, et ceci durant toute sa vie.

Déjà le philosophe anglais John Locke suggérait que la longue jeunesse de l'humain lui conférait une supériorité d'adaptation sur l'animal. Cette idée réappropriée par Buffon, puis par Jean-Jacques Rousseau, présuppose que la lenteur du développement humain aurait favorisé l'émergence d'importantes fonctions mentales comme le langage, la théorie de l'esprit⁸, le partage des jugements moraux et la constitution de société. C'est à l'aune de ce principe que l'on prend toute la mesure des pensées de l'humaniste néerlandais Erasme lorsqu'il nous prévient par sa fameuse maxime : « On ne naît pas humain mais on le devient. »

Voici rapidement nommés les jalons qui permirent l'émergence du cerveau, machine à inventer, machine à s'adapter. Ainsi, en plus de nous livrer les clés de cet héritage évolutif, la neuroscience contemporaine contribue, par ses découvertes, à mieux comprendre la part d'humain qui nous distingue des autres primates.

8 Selon la théorie de l'esprit, le cerveau permet à un sujet de comprendre qu'une autre personne possède des états mentaux (par exemple un désir, une intention, une connaissance particulière comme savoir qu'une bille est dans un vase, une croyance, une émotion, etc.) qui sont différents des siens. Une situation que l'on peut traduire par la maxime suivante : *je sais que tu sais*, et qui émerge chez l'enfant à partir de deux ans.

LE FAIT RELIGIEUX EN ENTREPRISE

Par Valérie GENIN



La laïcité garantit à tous les citoyens, quelles que soient leurs convictions philosophiques ou religieuses, de vivre ensemble dans la liberté de conscience, la liberté de pratiquer une religion ou de n'en pratiquer aucune.

Ce principe de laïcité est juridiquement établi par :

- la laïcisation de l'école avec les lois Jules Ferry 1881 et 1882 : gratuité de l'école et laïcité des programmes ;
- la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. Son article 1^{er} permet de définir la laïcité comme un principe d'une liberté citoyenne qui doit respecter l'intérêt général et l'ordre public ;
- la constitution du 4 octobre 1958. Son article 1^{er} dispose que « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la Loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

La France assure l'égalité des citoyens face au service public quelles que soient leurs convictions ou leurs croyances. L'État, les collectivités territoriales et les services publics ne peuvent prendre des décisions qui traduiraient une préférence ou une discrimination. Cette neutralité s'applique aux agents des services publics et, depuis la loi du 15 mars 2004, aux élèves des établissements de maternelle, de primaire et du secondaire: le port de signes ou de tenues vestimentaires manifestant une appartenance religieuse leur est interdit.

La laïcité est donc un principe constitutif de la République française et elle constitue « un mode d'organisation politique de la Cité » selon le rapport de mars 2010 du Haut Comité à l'intégration créée en 1989. Elle fait donc partie intrinsèquement de la culture identitaire des Français.

La laïcité en entreprise

Ne seront pas traitées dans cette note les entreprises privées dites « de tendance » (exemples: école catholique; parti politique...) dans lesquelles avoir une opinion divergente, un comportement... peut constituer une faute (Cour Cassation 20 novembre 1986: « est justifié le licenciement d'une enseignante dans un établissement catholique qui a divorcé et s'est remariée »).

Or ces dernières sont confrontées à la montée des revendications communautaires dans la société française. Les chiffres en témoignent: selon l'étude 2015 de l'Observatoire du fait religieux en entreprise (OFRE) et l'Institut Ranstad (1296 personnes ont été interrogées, managers et salariés), et pour la première fois (c'est la troisième année qu'une telle étude est réali-

Le principe de laïcité ne s'applique pas aux entreprises privées qui n'exercent pas de mission de service public."

sée), 50 % des managers sont confrontés à la question du fait religieux et 23 % d'entre eux déclarent que cette question est soulevée régulièrement, alors qu'ils n'étaient que 12 % dans ce cas en 2014. 64 % des managers considèrent que la gestion du fait religieux est plus délicate qu'une autre situation de management.

Les faits le plus souvent rencontrés:

- 19 % de demandes d'absences pour fêtes religieuses;
- 17 % de port de signes ostentatoires contre 10 % en 2014;
- 12 % de demandes d'aménagement du temps de travail.

Cette étude souligne que 74 % des managers souhaitent que le traitement des questions religieuses se fasse avec leur hiérarchie et ils attendent un cadre décisionnel clair.

Le cadre juridique

La Liberté de religion est un principe fondamental protégé par de nombreux textes:

- la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) dispose dans son article 9 que « toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement en public ou en privé par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites ». Mais des restrictions sont admises si ces dernières sont « nécessaires à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques ou à la protection des droits et libertés d'autrui » (articles 10 et 9 alinéa 2 de la CEDH);
- la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne du 7 décembre 2000 interdit toute discrimination, notamment celle fondée sur la religion;
- la Directive Européenne 2000/78/CE du 27 novembre 2000 interdit toute forme de discrimination. Il est ainsi précisé: "aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de

recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié, ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte (...) en raison de (...) ses convictions religieuses (...)» ;

- le Code du Travail dans son article L1121-1 stipule : « Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives des restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché » ;
- l'article L1321-3 précise que « le règlement intérieur ne peut contenir 1° des dispositions contraires aux lois et règlements ainsi qu'aux stipulations des conventions et accords collectifs de travail applicables dans l'entreprise ou l'établissement ; 2° des dispositions apportant aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives des restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché ; 3° des dispositions discriminant les salariés dans leur emploi ou leur travail, à capacité professionnelle égale, en raison de leur origine, de leur sexe, de leurs mœurs, de leur orientation ou identité sexuelle, de leur âge, de leur situation de famille ou de leur grossesse, de leurs caractéristiques génétiques, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales ou mutualistes, de leurs convictions religieuses, de leur apparence physique, de leur nom de famille ou en raison de leur état de santé ou de leur handicap ».

Le Code du travail autorise l'employeur à apporter des restrictions aux libertés individuelles et collectives au sein de l'entreprise dès lors que la manifestation de la liberté d'expression religieuse porte atteinte aux règles de sécurité, d'hygiène, de santé au travail et/ou à la bonne marche de l'entreprise (par exemple : représentation de l'entreprise dans une relation commerciale ou dans une situation de communication interne ou externe).

Recrutement et relations de travail

Lors du recrutement toute discrimination est interdite. L'entretien d'embauche doit permettre d'apprécier la capacité du candidat à occuper l'emploi et à évaluer ses aptitudes professionnelles. Il est interdit de questionner le candidat sur ses convictions politiques, religieuses...

Toutefois, si lors de l'entretien le candidat porte des signes ostentatoires, il convient d'aborder avec lui le fait que si l'intérêt de l'entreprise et/ou si les besoins du poste le justifient, il pourra être amené à les retirer. Si le salarié représente l'entreprise, il peut lui être interdit de porter des signes indiquant ses convictions religieuses : le contrat de travail devra alors comporter une disposition indiquant cette obligation.

En principe les convictions religieuses ne doivent pas apparaître dans le contrat de travail, mais elles peuvent faire l'objet d'une clause à la demande de l'employeur (exemple susdit) ou du salarié (afin de favoriser la pratique de la religion de ce dernier).

Le principe c'est la protection de la liberté religieuse."

Que se passe-t-il si on embauche une personne et que l'on découvre sur le lieu de travail qu'elle vient voi-

lée, porte une croix, une kippa... ? L'employeur ne peut licencier cette personne si elle n'a pas commis de faute. La Cour de cassation, dans un arrêt du 14 octobre 1986, a considéré le licenciement abusif lorsqu'il est décidé pour dissimulation de renseignements relatifs à la religion lors de l'entretien d'embauche.

La solution, c'est la période d'essai. En effet, au cours de cette dernière, le contrat de travail peut-être librement rompu par le salarié ou par l'employeur, sans qu'il soit besoin de motiver cette rupture.

Vie en entreprise et expression religieuse

Que doit faire l'employeur alors que le Code du travail stipule qu'il ne doit pas connaître la vie privée de ses salariés et qu'il est de plus en plus confronté à un fait personnel qu'est la religion ? De plus, dans l'entreprise privée, le principe est l'absence de laïcité : l'interdiction générale de manifester ses convictions religieuses peut donc être illicite.

Les exemples qui suivent recueillis lors d'entretiens privés avec des managers, illustrent les difficultés de l'expression religieuse dans le cadre de l'entreprise.

La problématique du fait religieux croît avec la montée des communautarismes.”

Dans une entreprise de province, des salariés bloquent la chaîne de montage avec des tapis de prière et la DRH a demandé au chef d'établissement de prendre des mesures afin de faire cesser ce dysfonctionnement, tant pour la continuité du service que pour garantir l'obligation de sécurité vis-à-vis des personnels de l'usine.

Or ce directeur d'usine n'a pas voulu prendre de décision et a laissé la DRH gérer la situation. Cette dernière d'une part n'étant pas soutenue par sa direction et d'autre part par peur des représailles (ses enfants étant dans la même école que ceux de la personne incriminée) n'a pas sanctionné l'agissement.

Que faire lorsque le DRH est une femme et que certains salariés ne la saluent pas, refusent de travailler avec elle (en cas de licenciement ils refusent tout entretien avec elle...) et, plus largement, refusent de se conformer à l'autorité d'une femme ?

Que faire lorsque l'on est responsable qualité/sécurité d'un site classifié Seveso si la loi ne nous permet pas de demander aux représentants publics des informations sur les personnes des sociétés

de sous-traitance et/ou des personnels embauchés qui sont en charge de la sécurité ? Que faire lorsqu'on sous-traite la sécurité d'un aéroport et que l'on est bien conscient des problématiques de sécurité eu égard aux personnels employés par les sociétés de sous-traitance ?

Responsabilité des managers

Que doivent faire les managers ? L'encadrement du personnel incombe au manager. Pour ce faire, il doit avoir des qualités d'écoute, de tolérance, appliquer et faire respecter le Code du travail. Que faire si le fonctionnement de l'entreprise est compromis, si la sécurité, la sûreté des installations et des personnes sont compromises ? Les exemples cités ci-dessus montrent à la fois des peurs et à la fois une absence de cadre décisionnel clair. Les écueils à éviter sont nombreux :

- le manager ne doit pas arbitrer sur le fondement religieux qui motive le comportement ou la demande du salarié. Il doit évaluer la compatibilité de la demande avec le travail ;
- il faut traiter les demandes avec équité ;
- il ne faut pas adopter des aménagements du temps de travail non conformes avec le Code du travail (exemple : aménager un horaire pour le ramadan, conduisant le salarié à travailler plus de 6 heures sans pause ; imposer un aménagement du temps de travail ou un travail adapté pour le ramadan à l'ensemble du personnel de l'entreprise).

Dans tous les cas, il faut faire preuve de bon sens et se garder de tout stéréotype. Si la liberté d'expression du salarié dans l'entreprise est protégée, elle doit respecter les libertés et convictions des autres salariés et ne doit pas empêcher l'exécution de son travail.

La liberté religieuse est limitée en cas de trouble objectif pour l'entreprise, notamment :

- pour protéger les personnes : la manifestation de la liberté de religion ne doit pas porter atteinte à la santé, l'hygiène, la

sécurité au travail, ni constituer un abus à l'égard des autres salariés;

→ pour la bonne marche de l'entreprise: la liberté de religion ne doit pas entraver la bonne exécution du contrat de travail, l'organisation de l'entreprise et ses intérêts commerciaux.

Des solutions juridiques existent

1 Par exemple, en cas de refus de se conformer aux ordres de son supérieur femme: cela constitue une insubordination et est passible d'une sanction, mais certains managers ont peur et ne sanctionnent pas toujours.

2 L'employeur est en droit d'exiger l'exécution du contrat de travail sans que puissent lui être opposées les convictions religieuses des salariés (Cour de cassation chambre sociale 24 mars 1998). En l'espèce, il s'agissait d'un employé qui travaillait dans un magasin d'alimentation à Mayotte au rayon boucherie depuis 2 ans. Il a pris conscience qu'il était en contact avec de la viande de porc. Cette situation n'étant pas compatible avec sa confession musulmane, il a demandé à aller dans un autre service.

L'employeur a refusé. Ce salarié a cessé le travail et demandé au tribunal des dommages-intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. Le tribunal a statué en faveur du salarié en énonçant que « l'employeur devait respecter les croyances religieuses du salarié dans un territoire essentiellement voué à l'Islam qui proscrit la viande de porc; qu'en l'affectant au rayon boucherie, il aurait dû l'informer qu'il aurait à travailler cette viande, qu'en omettant de l'informer correctement sur la réalité de son nouveau poste de travail et en refusant de le réintégrer dans son service antérieur, l'employeur a commis une faute ».

La Cour de Cassation annule les dispositions de l'arrêt du tribunal en insistant sur le fait que si « l'employeur est tenu de respecter les convictions religieuses de ses salariés, celles-ci, sauf clause expresse, n'entrent pas dans le cadre du contrat de travail et l'employeur ne commet aucune faute en demandant au salarié d'exécuter la tâche pour laquelle il a été embauché dès l'instant

que celle-ci n'est pas contraire à une disposition d'ordre public ». En revanche, lorsque la santé et/ou la sécurité du salarié peuvent être compromises, la religion peut justifier le refus d'exercer sa mission (Cour de cassation chambre sociale 12 juillet 2010 n°08-45509)

3 Il est aussi également impossible d'invoquer ses convictions religieuses pour refuser des dispositions impératives, telle que la visite médicale obligatoire d'embauche prévue dans le contrat de travail: la Cour de cassation chambre sociale 29 mai 1986 a reconnu la régularité du « licenciement d'un salarié d'obédience musulmane fondamentaliste ayant refusé de passer la visite médicale annuelle parce que le changement de son emploi du temps la rendait incompatible avec ses convictions religieuses. »

4 La HALDE rappelle qu'aucune disposition du Code du travail ne porte sur les autorisations exceptionnelles d'absence liées à une fête religieuse. (délibération du 13 novembre 2007 n°2007-301). L'employeur n'a aucune obligation légale d'accorder des congés pour des fêtes religieuses, mais son refus de ne pas autoriser l'absence doit se fonder sur l'intérêt de l'entreprise et en aucune façon être discriminatoire. Les congés payés sont un droit pour le salarié eu égard au temps de travail accompli. La loi ne prévoit pas que le dépôt d'un congé soit motivé. Seul le refus d'autorisation d'absence par l'employeur doit être motivé par la bonne marche de l'entreprise, par la continuité du service.

5 Les demandes d'aménagement du temps de travail pour raison religieuse: la modification des horaires de travail pour raison de pratiques religieuses n'est pas automatique et les dysfonctionnements induits peuvent constituer une faute. Par exemple, est justifié le licenciement d'un salarié d'obédience musulmane quittant son poste de travail le vendredi soir avant l'heure autorisée par l'employeur et causant un trouble objectif au bon fonctionnement de l'entreprise (CA Paris 25 janvier 1995).

L'employeur dispose, dans le cadre de son pouvoir de direction, du droit de déterminer les horaires de travail. Il peut donc refuser une demande d'aménagement du temps de travail dès lors que sa décision n'est pas fondée sur un motif discriminatoire, mais repose sur les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise.

- 6 L'employeur pourra refuser un signe religieux « si les impératifs commerciaux dans le cadre d'une relation avec la clientèle, liés à l'intérêt de l'entreprise, peuvent justifier une restriction apportée au port d'un signe religieux » (La Halde 3 mars 2008 n°2008-32). Il appartiendra à l'employeur de démontrer l'existence d'un trouble objectif causé à l'entreprise. Il ne doit pas s'agir de la simple crainte d'un trouble non réalisé.
- 7 L'incompatibilité objective avec l'organisation du travail peut justifier une restriction à la liberté de religion (la Halde n°2007-301 du 13 novembre 2007).
- 8 La liberté de religion est limitée en cas d'atteinte à la liberté et de prosélytisme : décision du conseil des prudhommes du 9 juin 1977 qui valide le licenciement d'un animateur d'un centre de loisirs laïc qui lisait la Bible à des enfants. De même la Halde (délibération n°2009-117 du 6 avril 2009) estime que tout prosélytisme susceptible de porter atteinte à la bonne marche de l'entreprise peut-être sanctionnée ; Afin de ne pas laisser l'équipe d'encadrement dans l'expectative et maîtriser les risques notamment de discrimination, certaines grandes entreprises ont publié des guides pratiques destinés aux managers afin de les aider à faire face à des situations concrètes (France Telecom Orange dispose d'un document général qui aborde des questions comme l'autorisation de congés pour motifs religieux et leur conciliation avec les impératifs professionnels ; La Poste rappelle l'encadrement juridique et insiste sur la neutralité de l'entreprise qui assume une mission de service public ; EDF a un guide qui propose une grille de critères pour décider du traitement du fait religieux, plutôt que des recommandations systématiques ; la RATP recommande une approche ferme de

la neutralité de l'entreprise au travers de situations pratiques). Ces exemples concernent de grandes entreprises. Il est plus facile d'appliquer ces guides au niveau du siège qu'au niveau des établissements en région, dans des petites villes où certains managers ont peur des représailles contre eux et leur famille. Toutefois la question pour les PME et les TPE ou les sous-traitants des entreprises n'est pas résolue.

- 9 L'employeur peut édicter des clauses dans le règlement intérieur de l'entreprise qui viennent restreindre la liberté de religion : Les exemples de l'arrêt « Baby-Loup » (Cour de Cassation 25 juin 2014) et la charte de la laïcité et de la diversité de la société Paprec, illustrent parfaitement cette possibilité. L'arrêt « Baby-Loup » de l'Assemblée plénière précise les conditions auxquelles une association peut restreindre la liberté de ses salariés de manifester leurs convictions religieuses sur le lieu de travail. Elle rappelle qu'en application des articles L. 1121-1 et L. 1321-3 du Code du travail, les restrictions à la liberté du salarié de manifester ses convictions religieuses doivent être justifiées par la nature de la tâche à accomplir et proportionnées au but recherché. Le règlement intérieur d'une entreprise privée ne peut en effet instaurer de restrictions générales et imprécises à une liberté fondamentale. Le règlement intérieur de cette association prévoyait que « le principe de la liberté de conscience et de religion de chacun des membres du personnel ne peut faire obstacle au respect des principes de laïcité et de neutralité qui s'appliquent dans l'exercice de l'ensemble des activités développées par Baby-Loup tant dans ses locaux de la crèche ou ses annexes qu'en accompagnement extérieur des enfants confiés à la crèche ». L'Assemblée Plénière a estimé que la restriction à la liberté de manifester sa religion par le règlement intérieur s'avérait suffisamment précise, justifiée par la nature des tâches à accomplir par les salariés et proportionnée au but recherché. Elle a donc justifié le licenciement disciplinaire de la salariée qui refusait de retirer son voile islamique au contact des enfants dans une association qui ne peut être qualifiée d'entreprise de conviction. Récemment (février 2014),

la société Paprec (4000 personnes et 56 nationalités), par le biais de son PDG fondateur Jean-Luc Petithuguenin, a lancé le débat en faisant adopter une charte de la laïcité et de la diversité.

Après consultation des personnels de la société, il s'est avéré que ces derniers ne souhaitaient pas que la religion s'impose dans l'entreprise. Cette charte fait partie intégrante du règlement intérieur de l'entreprise.

En conclusion, les restrictions, ou tout au moins l'encadrement du fait religieux dans le règlement intérieur, sont envisageables. Toutefois, il conviendra d'éviter de poser une interdiction générale et absolue relative au port d'un signe extérieur religieux (La Halde délibération n°2009-117 6 avril 2009).

La France est un pays laïque. Et c'est ce principe de laïcité qui permet de vivre ensemble, quelles que soient les convictions politiques, religieuses, philosophiques des uns et des autres."

La gestion du fait religieux en entreprise requiert de l'employeur du tact et de la fermeté. Les outils juridiques existent, mais ils sont d'une part assez méconnus des managers et d'autre part cela nécessite une cohésion de l'ensemble des managers de l'entreprise et du courage managérial.

La France est un pays laïque. C'est pourquoi la Constitution respecte toutes les

croyances et une religion ne doit pas avoir le monopole sur d'autres en dehors de la sphère privée. Or aujourd'hui, plus que par le passé, la France se caractérise par une diversité culturelle. Et c'est ce principe de laïcité qui permet de vivre ensemble, quelles que soient les convictions politiques, religieuses, philosophiques des uns et des autres.

L'entreprise se retrouve face à la montée du communautarisme qui s'accroît avec les crises géopolitiques du monde. Il faut donc que la société prenne en charge le sujet du fait religieux en entreprise, en plus de celui de l'école publique et plus exactement du fait religieux dans la société française, c'est-à-dire du « Vivre ensemble ».



... the idea of the future being different from the present is so repugnant to our conventional modes of thought and behavior that we, most of us, offer a great resistance to acting on it in practice.”

John Maynard Keynes, 1937

QUELLES TRANSITIONS MAJEURES DESSINERONT-ELLES LE MONDE DE DEMAIN ?

Par Catherine GIRARD



L'objectif de ce travail est de présenter les grandes tendances qui vont structurer le Monde au cours de la prochaine décennie afin de prendre conscience des changements à venir et ainsi être mieux à même de les anticiper, sans catastrophisme excessif mais juste avec réalisme et clairvoyance.

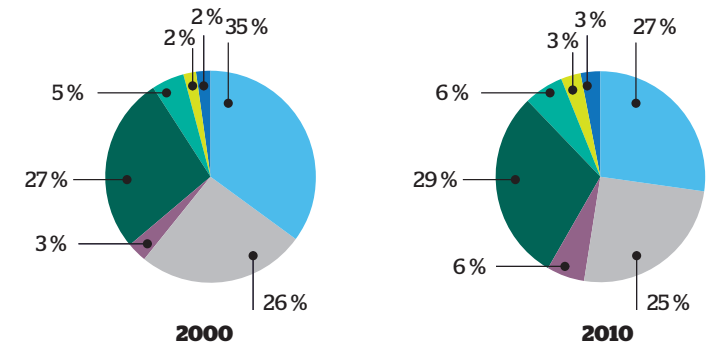
Nous n'avons pas l'ambition d'être exhaustif et surtout pas la prétention de trouver des réponses à des déséquilibres – ou rééquilibrages ? – naissants, mais plutôt d'éveiller la réflexion à des mouvements de fond irréversibles afin de mobiliser notre énergie en amont autour des valeurs qui nous sont propres, en l'occurrence la liberté, l'égalité et la fraternité. Pourquoi ? Parce que les change-

ments actuels, notamment économiques, vont avoir des répercussions importantes sur les équilibres internationaux, sur les décisions et choix politiques des grandes puissances mondiales et donc, sur nos vies de citoyens.

Une transition vers un autre paradigme mondial intègre par nature des aspects positifs et négatifs. La question qui doit nous guider est celle de la pérennité des valeurs que nous défendons : existe-t-il un risque ? Dans l'affirmative, pour quelles raisons et comment l'anticiper ? Le rattrapage par la croissance, dont nous sommes convaincus qu'il se poursuivra, et le poids démographique des émergents rendent inexorable ce basculement vers un nouveau monde. Il faut nous y préparer au-delà de la volatilité caractérisant le court terme depuis la *Great Recession* de 2008. Cette incertitude est le résultat des politiques économiques, monétaires et fiscales, mises en place par les différentes autorités mondiales pour tenter d'enrayer l'effondrement durable de la croissance, de nouvelles bulles remplaçant peu à peu les précédentes. Elle restera présente au moins sur les cinq années à venir.

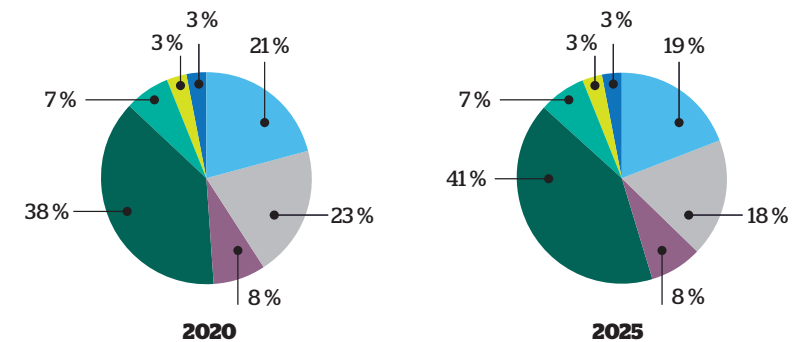
Nous vous proposons sept clés de lecture du monde de demain, de nature macro-économique, géopolitique, démographique, géographique, sociétale, puis en lien avec les ressources, l'environnement, la technologie. Il est évident que chaque point pourrait donner lieu à pléthore de développements.

Un ordre économique en plein bouleversement



PIB Nominal 2000, 2010, 2020, 2025 (USD)

Source : OECD, *Looking to 2060: A Global Vision of Long-Term Growth*, Economics Department Policy Notes, No. 15, 2012.



La faible croissance économique que connaît l'Europe depuis trois ans ne doit pas laisser croire qu'il en est de même dans le reste du monde. Ainsi, l'Amérique du Nord se distingue par une dynamique proche de son potentiel de croissance, même si un certain nombre d'enjeux lui reste à gérer sur le front de l'emploi. Par ailleurs et surtout, même si plusieurs pays « émergents » ou « émergés » montrent à l'heure actuelle des signes d'essoufflement de leur modèle de croissance pour des raisons tant conjoncturelles que structurelles, les écarts de potentiel de croissance restent toujours largement en faveur de ces pays.

Avec une croissance attendue proche de 6 % l'an, l'Asie (hors Japon) se positionne en *pole position* bien devant l'Afrique et le Moyen-Orient plus proche de 4.5 % et de l'Amérique latine à 3.5 %. À titre de comparaison, la croissance des pays de l'OCDE sera de l'ordre de 2 % à moyen terme. Cela signifie que les pays de l'OCDE qui représentaient 62 % de la richesse mondiale en 2014 devraient voir tomber ce pourcentage sous les 50 % au profit des pays émergents d'ici quinze ans. Autrement exprimé, à cette date, les deux tiers de la croissance du PIB mondial seront réalisés dans ces pays.

La croissance plus élevée attendue dans le monde « émergent » s'explique par de nombreux facteurs, assez variables d'un pays à l'autre, mais nous pouvons citer une démographie plus favorable que dans les pays développés, un effort d'épargne et d'investissement plus soutenu, des politiques économiques en phase d'assainissement dans un contexte de gouvernance en général en progrès (même si partant de loin pour certains pays), et par le supplément d'aisance financière apporté par les ressources naturelles, même si la période actuelle de prix bas représente plutôt un handicap.

La Chine est aujourd'hui à la première place en termes de richesse (exprimée en parité de pouvoir d'achat, pas en richesse nominale) et comme nombre de pays en émergence, l'économie profite d'un processus de rattrapage rapide associé à un bon niveau d'infrastructure, des coûts du travail bas quoiqu'en forte progression et d'un niveau d'éducation élevé. Sur la scène internationale, ce pays a depuis

La Chine est aujourd'hui à la première place en termes de richesse (exprimée en parité de pouvoir d'achat, pas en richesse nominale) et comme nombre de pays en émergence, l'économie profite d'un processus de rattrapage rapide."

longtemps mené une politique active d'investissement intérieur et extérieur avec en ligne de mire, la sécurisation de ses ressources devant satisfaire la demande intérieure, mais également le souhait d'assurer la diversification de ses intérêts financiers. Un regard attentif porté sur les investissements chinois en Afrique au cours des vingt dernières années est assez emblématique. Nous pouvons retrouver également cette politique d'investissement actif

du côté des pays du Moyen-Orient, ces pays profitant de la manne générée par une énergie restée plusieurs années à des prix élevés. D'un point de vue historique, c'est la première fois que de tels changements s'opèrent aussi rapidement. Une fois ce diagnostic posé, que cela signifie-t-il ? Le poids économique d'un pays traduit sa richesse, sa puissance décisionnaire sur le plan international et donc son influence sur la scène politique. Nous observons déjà l'influence croissante des groupes asiatiques ou du Moyen-Orient au sein même des économies dites matures, par le biais des investissements et des prises de participation. Ce processus de globalisation peut être d'une grande richesse, par l'acceptation de l'autre et la mutualisation des avantages comparatifs. Mais le risque de dérapage n'est pas non plus inexistant. Il n'est pas question de se réfugier derrière la soupape du protectionnisme mais de rester vigilant à ce que nos valeurs ne soient jamais remises en cause.

Vers de profondes mutations géopolitiques

Ce n'est pas nouveau : les lieux d'instabilité sont nombreux, certains traversant les décennies, d'autres plus récents liés aux mutations économiques décrites au sein du point précédent. Les moteurs de ces tensions sont de divers ordres et posent de nombreuses ques-

tions : Quelle place pour la Chine face aux États-Unis, à la Russie et à l'Inde ? Quel rôle pour une Europe toujours à la traîne sur le plan économique et que l'on compare quelquefois au Japon (« la décennie perdue ») ? Et bien évidemment, comment va évoluer le rôle stratégique des États-Unis, libérés – au moins pour un temps – de leur contrainte énergétique ?

Les nouvelles puissances économiques ont déjà commencé à s'organiser pour mailler le monde de leurs propres institutions.”

Regardons également vers d'autres parties du monde : comment vont se comporter sur la scène internationale des acteurs de taille moyenne mais grandissants sur le plan économique (en dépit d'un chemin de crois-

sance chaotique) : Mexique, Turquie, Nigeria, Vietnam, Pakistan ? Ils seront *a minima* de plus en plus présents dans les grands débats internationaux, voire initiateurs.

Parmi les risques géopolitiques majeurs, nous pourrions citer l'éclatement de la zone Euro (la Grèce semble avoir disparu des écrans de stress mais pour combien de temps, risque politique en Espagne, durcissement à l'est...), un atterrissage économique non contrôlé en Chine conduisant à des débordements sociaux, l'exacerbation des tensions au Moyen Orient.

Nous pouvons également pointer du doigt les risques de soulèvements sociaux et les appels à plus de démocratie au fur et à mesure que la croissance prend de la vigueur au sein des « émergents » (seuil de richesse de 15 000 \$ PPA par tête et par an, la Chine devrait l'atteindre d'ici cinq ans). Sans parler des conflits ethniques toujours présents.

C'est la multiplication des conflits potentiels dans un monde se remettant à peine des effets de la « Grande Récession » qui interpelle. De

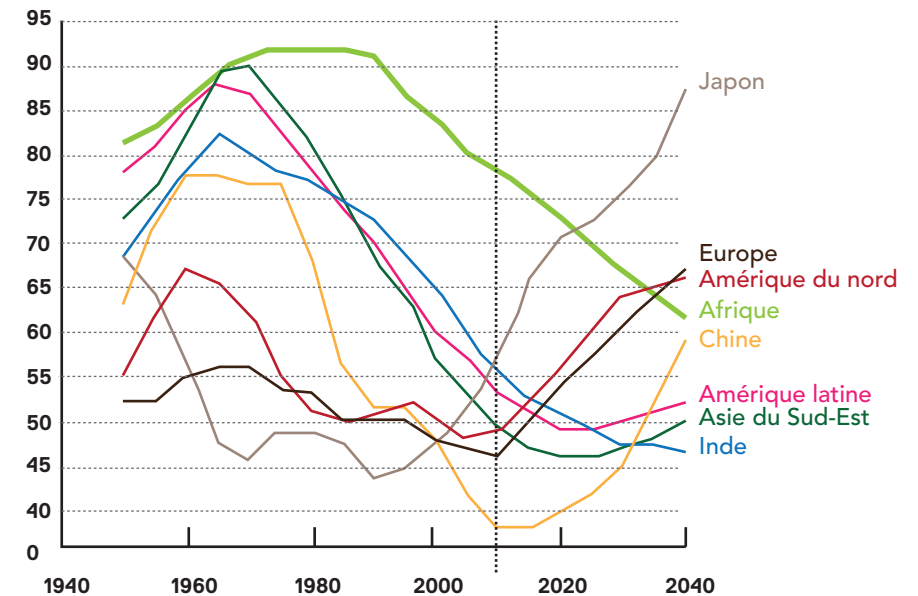
même que la fragmentation des intérêts en jeu, risquant de rendre plus compliquée l'émergence de consensus politique et économique. Il faut également s'attendre à une évolution des institutions internationales, de type Banque Mondiale ou Fonds Monétaire International, sans parler des groupements plus politiques. Les nouvelles puissances économiques ont déjà commencé à s'organiser pour mailler le monde de leurs propres institutions. La sphère politique occidentale a déjà intégré ce paramètre et se doit aujourd'hui de composer avec ce nouvel ordre, sans le nier ou le contrer.

Une tendance lourde au vieillissement démographique

Toutes les prévisions de long terme disponibles font apparaître une tendance au vieillissement de la population sur les vingt prochaines années, à l'exception de l'Afrique et de l'Inde, avec des conséquences négatives sur l'économie et la société.

**Ratio de dépendance
(dépendants pour 100 [15-64] pop.)**

Source : Base de données, ONU



L'Allemagne, le Japon ou la Russie sont déjà confrontés à cet enjeu et doivent gérer un faible niveau de natalité, et donc une pression à la baisse sur la population active. Ainsi, en Allemagne, le nombre de jeunes de 15-24 ans diminuerait de 25 %, soit environ 2,5 millions de personnes d'ici 2035.

Les États-Unis non plus ne seraient pas tout à fait épargnés par cette tendance. La Chine commence à y être confrontée, ce qui explique les évolutions dans le discours des autorités touchant à la natalité. Jusqu'à un certain point, ces effets sont positifs : la réduction de la

proportion d'enfants d'âge scolaire facilite l'amélioration des performances du système éducatif, la hausse de l'âge moyen des adultes se traduit en général par de meilleurs revenus individuels et par une capacité d'épargne plus élevée.

Mais dans certains pays, la proportion de personnes âgées (de plus de 65 ans) va fortement augmenter (de 18 % en 2010 à 24 % en 2020 en Russie, de 11 % à 17 % en Chine ; l'Europe

centrale et orientale et le Caucase connaîtront des évolutions encore plus marquées), pesant sur les systèmes de santé et de retraite (souvent non financés) et sur la capacité d'épargne. En cas de gestion insuffisante, les deux conséquences économiques majeures pourraient être la baisse de la croissance de moyen terme (cf. point 1 / perte de suprématie) et la paupérisation des personnes âgées. Le vieillissement de la population questionne déjà dans bon nombre de pays européens, mais aussi en Asie et en Europe de l'Est. La gestion économique liée à la prise en charge des inactifs est traitée en fonction des équilibres publics mais reste empreinte d'une

La gestion économique liée à la prise en charge des inactifs est traitée en fonction des équilibres publics mais reste empreinte d'une approche culturelle, voire philosophique."

approche culturelle, voire philosophique. Si nous nous concentrons sur la France, les débats sur le troisième et quatrième âge restent entiers : quels financements assurer pour les années à venir ? quels changements de mode de retraite se profilent ? et surtout comment assurer la prise en compte de seniors en pleine forme notamment au sein de la sphère privée ? C'est une question qui comporte plusieurs facettes : économiques (employés / employeurs), culturelle (histoire de l'entreprise, transmission de la connaissance), sociale (relations intergénérationnelles).

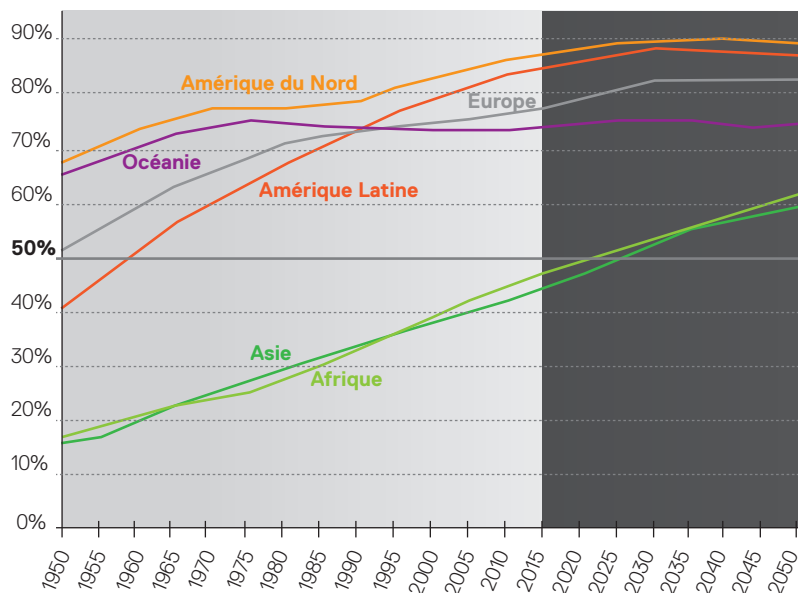
Se posera également de plus en plus la question économique des migrations. À ce titre, comment décliner la notion d'hospitalité et d'ouverture à l'autre en intégrant tous les paramètres ?

Une urbanisation toujours galopante

Aujourd'hui la proportion de la population vivant en zone urbaine est de 50 %, en progression dans bon nombre de pays. Elle pourrait atteindre 60 % d'ici 2030. Au cours des quinze prochaines années, la Chine et l'Inde compteront pour plus d'un tiers de la croissance de la population urbaine. Le cas de la Chine est comme toujours impressionnant par les chiffres annoncés (migrations vers les villes de 250 millions de personnes par an) nécessitant une adaptation rapide en termes d'emploi, d'infrastructures et de gestion administrative. Parmi les fortes hausses attendues, peuvent être cités le Bangladesh, le Brésil, la République Démocratique du Congo, l'Indonésie, le Mexique, le Nigeria, le Pakistan, les Philippines.

Évolution de la population urbaine par zone géographique (%)

Source : IHS, Base de données, 2014



Les réflexions sur le mieux vivre ensemble prennent tout leur sens. Tous les acteurs – entreprises, ménages, autorités publiques - ont un rôle à jouer et doivent être contributeurs afin d'améliorer l'écosystème, d'assurer l'adaptation à de nouveaux enjeux environnementaux (que ce soit la pollution ou la congestion), ainsi qu'une bonne coordination. La question de la fracture possible entre ville et monde rural se pose aussi, avec certes le numérique comme solution à la socialisation, mais cela ne suffira pas. Quelle ville innovante devons-nous penser pour demain ? Quelle mobilité devons-nous privilégier ? Aucun bien-être collectif ne pourra être trouvé sans un encouragement granulaire à tous les niveaux de la cité. Ici aussi, les « bien-pensants » ont un rôle à jouer.

Poussée des classes moyennes : moins de pauvreté absolue mais plus de pauvreté relative

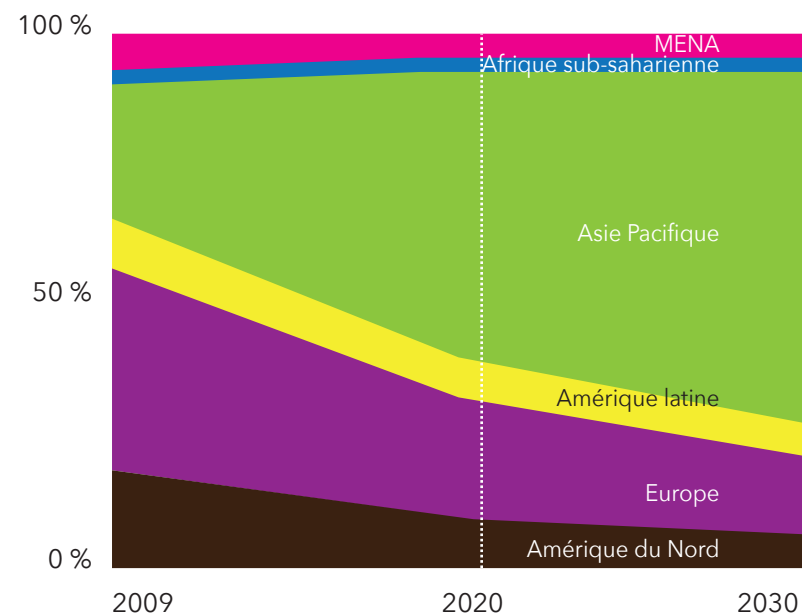
Au cours des deux prochaines décennies plusieurs mouvements de fond vont persister ou se renforcer.

1. Une augmentation des classes moyennes au sein de chaque pays... et donc une forte augmentation du poids relatif de l'Asie par rapport au reste du monde

Les prévisions de l'OCDE sont révélatrices, ici présentées en nombre de ménages, mais le poids de la consommation associée est encore plus marquée. Notons que la définition même de classe moyenne est variable selon les instituts. Le niveau le plus communément admis correspond à un niveau de dépenses de 10-50 \$ par jour, ce qui donnerait une estimation de 1,2 milliard de personnes dans le monde en 2010. Une étude de l'OCDE arrive à 1,85 milliard en 2009.

Répartition de la classe moyenne mondiale (en nombre, %)

Source : OCDE, Rapport sur les inégalités, 2012.

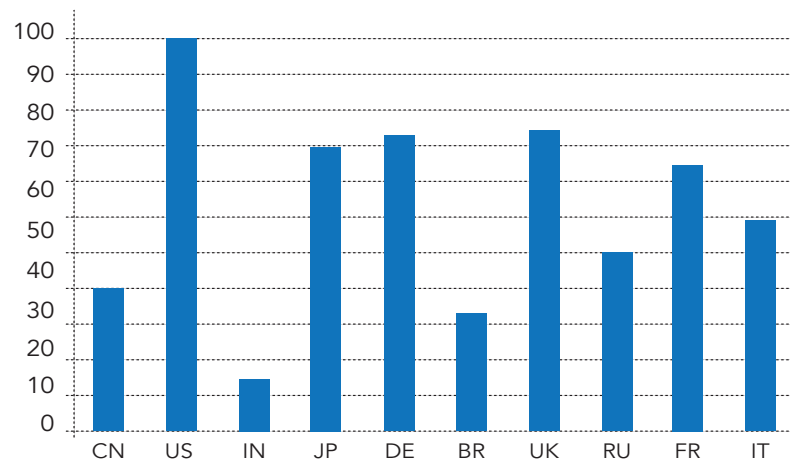


2. Un écart toujours important entre pays

À titre de comparaison, des pays comme la Pologne, l'Argentine, la Russie, le Mexique, la Turquie et de plus petits pays comme le Chili, la Malaisie, la République Tchèque devraient disposer d'ici 2025 des « niveaux de vie » (mesurés par le PIB Parité de Pouvoir d'Achat par habitant) proches de ceux du Portugal ou de la Grèce en 2011. Les quatre « dragons » asiatiques dépasseront largement en 2020-2025 le niveau de vie français actuel.

Niveau de vie comparé aux États-Unis en 2025 (PPA, USA=100)

Source : IHS, Base de données, 2014



3. Un recul de la pauvreté absolue mais une hausse de la pauvreté relative

Les inégalités ont progressé. Dans la zone OCDE, le revenu moyen du décile le plus riche de la population est aujourd'hui environ neuf fois celui du décile le plus pauvre. Il est très inférieur à cette moyenne dans les pays nordiques et dans de nombreux pays d'Europe continentale, mais monte à dix en Corée, en Italie, au Japon et au Royaume-Uni, à quatorze aux États-Unis, en Israël et en Turquie et à vingt-sept au Chili et au Mexique.

Le coefficient de Gini, mesure standard de l'inégalité des revenus comprise entre 0 (tous ont le même revenu) et 1 (tout le revenu est capté par un seul individu), atteignait au milieu des années 80 une moyenne de 0.29 dans les pays de l'OCDE. À la fin des années 2000, il avait progressé de près de 10 % et s'établissait à 0.316. Il est significatif de constater sa progression dans 17 des 22 pays de l'OCDE.

Simultanément, le Chili, le Mexique, la Turquie et la Hongrie ont réduit leurs inégalités de revenus de manière considérable – à partir souvent d'un niveau initial très élevé. Il semble donc bien que se dessine une possible convergence des niveaux d'inégalité vers un niveau moyen commun plus élevé dans l'ensemble de la zone OCDE. L'accroissement des inégalités de revenus des ménages est largement imputable à des évolutions de la distribution des salaires, lesquels représentent 75 % du revenu des ménages chez les adultes

d'âge actif. Les modifications structurelles des ménages dues à des facteurs tels que le vieillissement de la population ou la tendance à la réduction de la taille du foyer ont joué un rôle important dans plusieurs pays. Enfin, l'imposition du revenu et les transferts en espèces ont perdu de leur efficacité en matière de diminution des inégalités élevées de revenu marchand dans la moitié des pays de l'OCDE – notamment à la fin des années 90 et au début des années 2000.

Un récent rapport de la Banque Mondiale pointe du doigt les inégalités comme source première de déclenchement des printemps arabes.”

Toutes les économies « émergentes » ont des niveaux d'inégalité de revenu sensiblement supérieurs à la moyenne de l'OCDE. Sur les vingt dernières années, le Brésil, l'Indonésie et, pour certains indicateurs, l'Argentine, ont considérablement progressé en matière de réduction des inégalités. En revanche, l'Afrique du Sud, la Chine, la Fédération de Russie et l'Inde sont devenues moins

égalitaires au fil des années. Nous manquons aujourd'hui de recul pour évaluer les impacts de la crise de 2008 ou ceux associés à la crise récente des « émergents », mais il est fort à parier que l'impact sera négatif sur les égalités entre les différentes strates sociales.

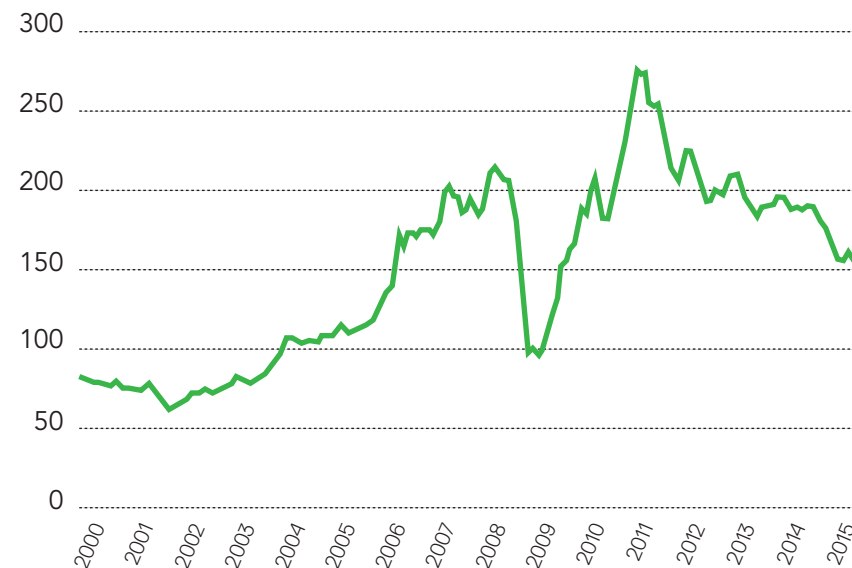
Un récent rapport de la Banque Mondiale pointe du doigt les inégalités comme source première de déclenchement des printemps arabes. Nous pourrions ajouter le taux de chômage élevé des jeunes et les poussées inflationnistes sur les produits alimentaires (parallèle avec les crises de l'Histoire, Philippe Chalmin). Cela signifie que 1/ les tensions nationales ne sont pas près de s'éteindre et 2/ que le problème des migrations n'est pas temporaire, au contraire... et donc la gestion de l'urgence ne sera pas suffisante. Ces éléments ne doivent pas être sous-estimés et rendent d'autant plus indispensable la gestion collective du phénomène.

Rareté : matières premières, énergie, eau et nourriture

De l'ensemble des matières premières sous revue, l'enjeu de l'eau (potable) est sans doute le plus prégnant, déjà source de nombreux conflits pour des raisons économique et géo-stratégique d'accès à la mer. Pour les métaux, la croissance de la demande devrait se modérer, avec le ralentissement progressif de son principal moteur, le secteur de la construction en Chine (infrastructure et logement); il faut aussi s'attendre des cycles marqués.

Prix des matières premières industrielles (indice 100 = 2005)

Source : IHS, Base de données, 2014



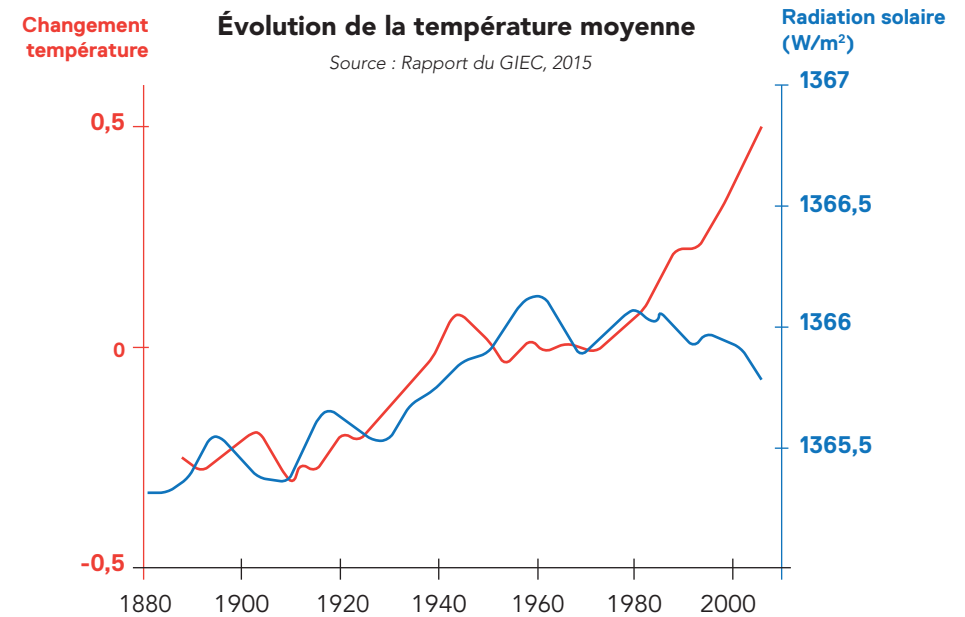
Les prix des matières premières ne vont donc plus doper la croissance des pays exportateurs dans la même proportion que la décennie passée. Le repli attendu est porteur d'un risque pour certains de ces pays où le bouclage des budgets publics exigera des coupes dans les dépenses, imposant un changement de modèle de croissance au risque de voir leur croissance potentielle baisser durablement, avec les tensions sociales associées.

La demande pour la nourriture, l'eau et l'énergie devrait croître d'environ 35, 40 et 50 % respectivement en raison de l'augmentation de la population mondiale et des modes de consommation d'une classe moyenne en pleine expansion. Le changement climatique va aggraver les perspectives de disponibilité de ces ressources essentielles. Nous ne sommes pas nécessairement entrés dans un monde de pénurie, mais les acteurs du privé et du public devront se montrer proactifs pour éviter cette éventualité.

L'innovation sera un levier majeur tant à travers la recherche de nouvelles sources d'alimentation que de moyens de désalinisation. Au niveau des entreprises, une révolution est en cours avec les énergies renouvelables, les réseaux intelligents, les nano biotechnologies, le recyclage et l'économie circulaire. Dans ce dernier cas, l'industriel reste propriétaire de la matière dans un souci constant de valorisation de celle-ci et de ré-emploi dans les meilleures conditions énergétiques. L'objectif est de limiter le recours à toujours plus de ressources (statistiquement tendanciel) et donc à une pression excessive sur les réserves (et les prix).

Changement climatique et environnement

Certes les doutes sont permis après la COP21 et tout processus sera long, très long, mais près de 195 pays ont signé un engagement avec des mesures fermes. Pour les « émergents », cet investissement n'est pas neutre : derrière se cache le souhait de l'indépendance énergétique ! Le montant alloué est colossal, près de 100 milliards. Cela semble énorme mais gardons en tête que les pays donnent plus de 500 milliards de subventions aux énergies fossiles. L'autre point extrêmement positif est l'intégration de nouveaux acteurs du privé au sein du processus avec des engagements également précis. Nous sommes tout un chacun, issus de la sphère publique ou privée, une partie du problème et une partie de la solution.



Sur cette thématique, la cohésion entre les différents niveaux d'acteurs économiques sera nécessaire. Le recours à la fiscalité est un point d'ancrage (exemple de la taxe Carbone), de même que la responsabilisation au niveau méso et micro-économique. Nous sommes ainsi face à un défi sociétal, technologique et politique qui intègre également un volet financier majeur (financement). L'espoir réside dans le fait que tous ont en tête qu'une catastrophe écologique serait une catastrophe économique. Le pessimisme serait rajouter que le cadre d'analyse des retombées bénéfiques à tout investissement (hors Chine) est au mieux celui du moyen terme (dix ans pour les acteurs du privé), au pire la prochaine échéance électorale. Le rôle d'alerte reste donc un maillon fort de la réflexion.

Au terme de cette ébauche de monde économique de 2025-2030, retenons les faits saillants suivants :

La mondialisation se poursuit, entraînant des rapports totalement nouveaux au capital, au travail et imposant de nouveaux paradigmes aux pouvoirs publics.

- Ce processus de globalisation peut être d'une grande richesse, par l'acceptation de l'autre et la mutualisation des avantages comparatifs. Mais le risque de dérapage n'est pas non plus inexistant. Il n'est pas question de se réfugier derrière la soupape du protectionnisme mais de rester vigilant à ce que nos valeurs ne soient jamais remises en cause.

Dans le même temps, de nouvelles puissances économiques s'imposent comme les partenaires incontournables d'un nouvel ordre mondial. Des changements géopolitiques se profilent, liés notamment à la fin de la domination des États-Unis sur le monde et aux mouvements de super puissances en mal ou en recherche de pouvoir. La sphère politique occidentale a déjà intégré ce paramètre, et se doit aujourd'hui de composer avec ce nouvel ordre, sans le nier ou le contrer.

Des lames de fond structurantes vont continuer de modeler la société avec les enjeux associés – démographie et vieillissement, urbanisation et liens sociaux, classes moyennes et inégalités.

- Assurer le bon équilibre actifs / inactifs, lutter contre le cloisonnement social et la hausse des inégalités sont autant de débats comportant plusieurs facettes : économiques (employés / employeurs), culturelle (histoire de l'entreprise, transmission de la connaissance), sociale (relations intergénérationnelles).

Les défis posés par des ressources « non durables » et l'environnement imposent une réflexion en amont de tout process et réflexion.

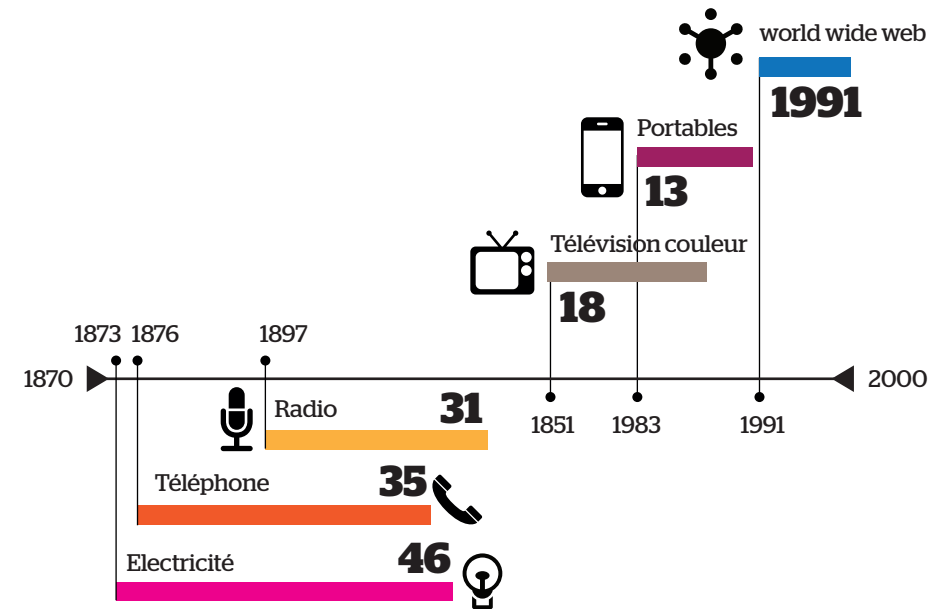
- Sur cette thématique, la cohésion entre les différents niveaux d'acteurs économiques sera nécessaire. L'objectif est de limiter le recours à toujours plus de ressources (statistiquement tendanciel) et donc à une pression excessive sur les réserves (et les prix).

Le monde est en mouvement... aidé par l'incroyable essor des technologies associé à une vitesse de diffusion accélérée et à de formidables espoirs liés à la connectivité (information et communication, lien social), au secteur des nano et bio technologies et un nouvel usage des ressources (optimisation, énergie renouvelable, recyclage, santé). Tout est là, tout est à réfléchir, tout est à anticiper au travers du prisme des valeurs qui sont nôtres et des moyens dont nous disposons, car « rien n'est à craindre, tout est à comprendre » (citation attribuée à Marie Curie).

Annexe

Vitesse de diffusion des nouvelles technologies

Source : National Intelligence Council, Global Trends 2030, 2012, 160 pages.



À QUOI SERT LE CESE ?

Par Jean-Marc PLANTADE



Malgré son siècle d'existence et le fait qu'il représente – sur le papier – des dizaines de millions de Citoyens, le Conseil Économique Social et Environnemental, la « troisième chambre constitutionnelle » aux côtés de l'Assemblée et du Sénat, peine à se faire connaître et reconnaître. Voilà pourquoi...

Réponse dans la question

Mais à quoi sert le CESE ? Le fait même de se poser la question, de s'interroger sur cette institution de notre République, induit inévitablement une réponse qui, a priori, n'est pas forcément évidente. Ni très favorable d'ailleurs. Et le fait de ne pas avoir a priori d'avis sur le CESE – ce qui est le cas d'une grande majorité des Français – n'est également pas sans poser quelques menus problèmes vis-à-vis dudit Conseil. Se demande-t-on à quoi sert la Comédie Française ? L'Éducation nationale ? L'Assemblée Nationale ? Le Sénat ? Le ministère des Finances, ou que sais-je encore ? Non !

Ces institutions – républicaines, elles aussi – paraissent toutes ancrées à jamais dans le paysage national. C’est parce que le Conseil Économique Social et Environnemental – c’est son nom officiel – n’appartient pas (ou pas encore en tout cas !) à ce qu’on peut désigner comme la famille des « repères » républicains que l’on est en droit de s’interroger sur son existence, sur son utilité. Y compris même sur le « pourquoi ? » de l’existence du CESE. Si, dans la vie, chacune ou chacun d’entre nous se pose régulièrement la question essentielle et shakespearienne « pourquoi ? » avant d’essayer d’y apporter une réponse à caractère religieux, philosophique, humaniste, sociétal..., force est de constater qu’il n’est pas aisé non plus d’aborder la question « pourquoi le CESE » sous l’angle existentiel... Sous cet aspect encore il reste difficile à appréhender.

Mal connu, difficilement saisissable, peu ou pas audible pour le grand public, le Conseil Économique Social et Environnemental reste paradoxalement une institution de la République prometteuse.”

ment saisissable, peu ou pas audible pour le grand public, le Conseil Économique Social et Environnemental reste paradoxalement une institution de la République prometteuse. D’où ce voyage à travers les colonnes du CESE...

Alors si, à l’évidence, on n’arrive pas de prime abord à répondre à la question « à quoi sert le CESE ? » faut-il pour autant passer à autre chose, ce qui reviendrait ni plus ni moins à le « zapper », à le rayer de la galaxie républicaine (on parle beaucoup de guerre des étoiles en ce moment), à le condamner à la relégation, voire à la disparition ? Pas si sûr. Mal connu (voir totalement inconnu pour beaucoup de nos concitoyens), difficile-

Le CESE, l’inconnu de la République

L’histoire de la République française retient que l’ancêtre du CESE, le Conseil National Économique a été créé en 1924, c’est-à-dire six ans après la première guerre mondiale, par le Président du Conseil Edouard Herriot (cartel des gauches). Il est alors composé de 47 membres (94 suppléants) et siège dans une aile du Palais-Royal à Paris. Il s’agissait, dans l’esprit de ses concepteurs, d’accorder une place et un rôle aux acteurs économique aux côtés des acteurs politiques nés des révolutions démocratiques de la fin du XVIII^e siècle. L’existence du Conseil National Économique (créé par un simple décret en date du 16 janvier 1925) prend force de loi en 1936 durant la période dite du Front populaire. Renforcé (250 membres), le CNE se voit alors chargé d’expertiser les grandes questions économiques (chômage, crédit, marchés agricoles) et d’élaborer, toujours à titre consultatif, le nouveau droit social. Opposé à l’expression directe des corps économiques et sociaux, le régime collaborationniste de Vichy, partisan du corporatisme, supprime le Conseil National Économique d’un trait de plume.

Dès la fin de la seconde guerre mondiale, en 1946, le Conseil Économique reprend vie dans la Constitution de la IV^e République française¹. Dès la Libération, en effet, le Gouvernement Provisoire de la République française avait souhaité refonder la démocratie sociale. Ses membres (164 puis 148 en 1951) ont donc pour mission d’examiner les débats, les projets et propositions de lois, en particulier liés autour de la reconstruction et de la modernisation économique de la France. Laissant en son sein une place importante aux syndicats de travailleurs, le Conseil Économique se trouve, lui aussi, confronté aux difficultés de la période (instabilité gouvernementale, guerres coloniales...), et peine à faire entendre sa voix et ses messages... Réformé par un Charles de Gaulle revenu au pouvoir en 1958, le Conseil Économique devient en 1959 le Conseil Économique et Social. Sa composition est revue en profondeur sur un modèle défini

¹ Article 25 de la Constitution du 13 octobre 1946 portant création du Conseil Économique

dans son célèbre discours de Bayeux² : le CES se voit doté en plus de représentants de l'Outre-mer et des personnalités qualifiées sont désignées par le pouvoir exécutif, des économistes devenus « membres de section » participent aux travaux du CESE... Il s'installe le 22 juin au Palais d'Iéna, ancien musée des Travaux Publics élevé par Auguste Perret. En 1969, guère convaincu par la pertinence des conseils du CES, le Président de Gaulle propose par référendum de fusionner le CES et le Sénat. Échec...

Quarante ans plus tard, le CES voit ses missions constitutionnelles remodelées – loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 – avec une réforme rajoutant une compétence environnementale : il devient alors Conseil Économique, Social et Environnemental, doté de missions certes ronflantes, mais un tantinet floues³.

Une chambre fondamentalement différente

Contrairement à l'Assemblée nationale et au Sénat, le CESE – que l'on qualifie de « troisième chambre » – n'est pas à proprement parler la résultante d'un rapport de force politique. Même si en France la société est organisée d'une manière telle, avec un État surpuissant et omniprésent, que la politique (et à travers elle l'influence des partis et de l'administration) se retrouve quasiment jusque dans la plus petite cellule organisée. À l'Assemblée, par exemple, le mode et le processus électoraux permettent de dégager une majorité et une opposition pour la durée d'une mandature. Majorité qui aura systé-

2 Discours de Bayeux sur les institutions prononcé par le Général de GAULLE le 16 juin 1946. Il y décrivait notamment les nouveaux contours du Conseil Économique qu'il appelait de ses vœux. « Il sera normal, estimait alors le Général, d'y introduire des représentants, des organisations économiques, familiales, intellectuelles, pour que se fasse entendre, au-dedans même de l'État, la voix des grandes activités du pays.

3 Les missions du CESE-2008 :
 - conseiller le Gouvernement et le Parlement et participer à l'élaboration de la politique économique, sociale et environnementale ;
 - favoriser le dialogue entre les catégories socioprofessionnelles... dans l'élaboration de propositions d'intérêt général ;
 - contribuer à l'évaluation des politiques publiques... ;
 - promouvoir un dialogue constructif et une coopération avec les assemblées consultatives... ;
 - contribuer à l'information des citoyens.

matiquement le dernier mot jusqu'à la fin de son mandat. Processus similaire au Sénat : même si le mode électoral est différent avec ses « grands électeurs » représentant les territoires, à l'arrivée, on trouve bien une majorité et une opposition au Palais du Luxembourg. Rien de tout cela au Palais d'Iéna où le mode de désignation (une grande partie des conseillers sont délégués par les organisations issues de la société civile) et de nomination (un tiers des membres sont nommés par les Pouvoirs Publics) se font, non pas sur des critères politiques, mais essentiellement sur des critères de compétence et d'expérience. En tout cas sur le papier. Là réside une différence fondamentale entre le CESE et les autres chambres constitutionnelles!

Un maître mot : « consensus »

Loin du rapport de force permanent, le mode opératoire qui prévaut au CESE est en priorité le dialogue systématique et la recherche quasi générale du consensus. Le gros du travail se fait au sein de neuf sections (Activités Économiques, Travail-Emploi, Économie-Finance, Éducation-Culture, Affaires Européennes, Agriculture, Environnement, Affaires sociales, Aménagement des Territoires) où les diverses composantes œuvrent dans un esprit relativement constructif, afin de favoriser et de privilégier le fameux consensus. Même en cas de blocage persistant, la prise en compte de l'existence d'un dissensus permet la plupart du temps de dépasser les difficultés.

Évidemment dans un pays comme la France où le combat des chefs semble avoir définitivement pris le pas sur le débat de fond et sur la nécessaire défense de l'intérêt général et des intérêts supérieurs de la Nation, une telle attitude peut paraître quelque peu surprenante, voire bénéfique. Surtout lorsqu'elle émane de représentants de la société civile organisée qui, dans la vie économique et sociale, portent par essence des intérêts ostensiblement divergents. De fait, le CESE constitue en cela un véritable lieu de débats entre des protagonistes qui représentent, au moins sur le papier, une grande majorité des soixante-six millions de Français.

À l'occasion de la dernière campagne pour la présidence du CESE, j'avais ainsi repéré que le camp Bernasconi (syndicats réformistes,

Compte tenu de son organisation non partisane et de son audience potentielle massive, le CESE possède – en théorie – des atouts assez exceptionnels destinés à favoriser le dialogue et le travail consensuel dans une société où le rapport de force politique fait chaque jour un peu plus la preuve de ses limites...”

majorité des représentants des entreprises, agriculture, la mutualité, les familles, une grande partie des environnementalistes, les associations, les coopératives...) représentait au bas mot trente à quarante millions de Français. Le camp Delevoye (président sortant) se limitait, lui, à représenter quelques centaines de milliers de personnes... L'issue de la confrontation fut logiquement fatale au second... Tout ça pour dire que compte tenu

de son organisation non partisane et de son audience potentielle massive, le CESE possède – en théorie – des atouts assez exceptionnels destinés à favoriser le dialogue et le travail consensuel dans une société où le rapport de force politique fait chaque jour un peu plus la preuve de ses limites...

La « maison » des corps intermédiaires

Composé de 233 membres (des conseillers désignés, on l'a vu, par les organisations qu'elles représentent et une soixantaine nommée par le gouvernement pour une mandature de 5 ans), le CESE, joue donc le rôle de « maison des corps intermédiaires ». Un des buts assignés au CESE par le Législateur est de « favoriser le dialogue entre les catégories socioprofessionnelles ». Il est intéressant, au passage, de s'arrêter un instant sur la composition du Conseil, histoire d'en saisir les principaux équilibres. Globalement, on constate ainsi que la part du monde patronal, représentant les quelque 4 millions d'entreprises implantées en France – secteur agricole, artisanat et libéral

compris – qui crée les richesses de notre pays, a été sensiblement réduite au fil du temps. Une soixantaine de conseillers représentent en effet le monde de l'entreprise au CESE. Les représentants des quelque 20 millions de salariés sont entre 80 et 90, soit plus du tiers des conseillers. De fait, l'influence de la sphère syndicale (qui ne dépasse guère les 7-8 % dans le monde du travail privé et public) est très importante au sein du conseil. Et puis, dernier venu le monde environnemental prend aujourd'hui une place de choix avec plus d'une cinquantaine de membres. Une surreprésentation si l'on en juge, par exemple, à l'aune des résultats catastrophiques (moins de 4 % des voix au plan national) des candidats écologistes aux dernières élections régionales.

Voilà comment, même si l'agglomération des mouvements divers (associations familiales, outre-mer, mutualité, associations de jeunesse...) octroie à ces derniers une place non négligeable au sein du Conseil, une alliance syndicats-écologistes est susceptible de garantir à ces derniers une influence considérable en matière de gouvernance. Cela a d'ailleurs été une des clés de répartition des pouvoirs au sein de la précédente mandature qui s'est achevée au 15 novembre dernier. En réalité, on peut donc constater à travers la composition même du CESE que les différents exécutifs ont ostensiblement favorisé la montée en puissance des organisations syndicales et des environnementalistes au sein du Conseil. Bien sûr, les amis ou proches du pouvoir politique en place ont toujours une place non négligeable (le nom de Georgette Lemaire, protégée du Président Mitterrand, est toujours présent dans la mémoire du Palais d'Éléna), mais ils n'ont guère voix au chapitre quand il s'agit de prendre des décisions stratégiques.

Voilà comment, pour le pouvoir exécutif en tout cas, le fait de favoriser en nombre certains corps intermédiaires par rapport à d'autres permet à la République, elle aussi, de « fluidifier » à sa manière les relations sociales de notre pays. De fait, même si publiquement ils ne l'avouent pas directement, les organisations syndicales considèrent que le CESE est « leur maison ». D'ailleurs, les retours financiers qu'ils en retirent n'ont rien de

négligeable. C'est ainsi que d'après l'aveu d'un trésorier de la CGT – première organisation syndicale française pour quelques mois encore – le CESE représente la seconde source officielle de rentrées financières pour la Confédération Générale du Travail. Il convient de préciser que les rémunérations de chacun de leurs membres sont directement reversées à leurs organisations mères. Et voilà comment le pouvoir politique s'est insidieusement employé – non sans succès – à encadrer d'une certaine manière les représentants de la société civile.

La faiblesse des avis

Outre la subtilité de ses équilibres internes, force est de constater que la société civile n'a pas, à ce stade, réellement fait l'effort de prendre en main son destin au sein du Conseil Économique Social et Environnemental. C'est probablement l'autre élément qui explique son faible degré de reconnaissance. Sous l'influence directe de la sphère politique – tous les présidents du CES ou du CESE à l'exception du dernier ont été directement désignés par l'Élysée – les corps intermédiaires n'ont pas suffisamment fait la démonstration qu'ils pouvaient être indépendants et déterminés. Un exemple ? Pendant l'épisode de la pétition citoyenne contre « le mariage pour tous » signée par quelque sept cent mille personnes, c'est à l'unanimité du bureau,

c'est-à-dire des syndicats, des entreprises, des associations (UNAF comprise) que le rejet de la pétition préconisé par le président RPR Jean-Paul Delevoye a été prise. Il est de bon ton aujourd'hui de reprocher à ce dernier cette décision catastrophique au plan de la démocratie directe, mais force est de rappeler que l'ensemble des organes de direction du Conseil étaient derrière lui. Rares ont été

Le fait est là, l'addition des bonnes volontés, les expériences diverses et même des responsabilités importantes au sein de la société civile ne garantissent en rien la qualité et l'indépendance du travail accompli.”

les individus à dénoncer cette faute stratégique dans le lieu supposé de débat national...

Même s'il est exact – tous nos amis qui sont passés au CESE vous le confirmeront – qu'un esprit « CESE » se crée entre les membres et qu'une certaine symbiose finit par s'imposer, cela ne s'est pas traduit par une production d'avis ou de rapports faisant autorité. Non pas que les travaux sortant du Conseil soient de piètre qualité – ils servent souvent de référence car ils synthétisent les données de base sur un sujet donné (ce qui sert par exemple de référence à des universitaires ou des parlementaires) – mais, force est de constater que, sur une longue période, ils n'ont guère influencé le débat public. En réalité, lorsqu'il faut mettre en avant les travaux du CESE, on cite classiquement le rapport sur la pauvreté qui a jeté les fondamentaux du RMI et celui sur la prévention du suicide qui s'est concrétisé par la création d'un observatoire du suicide. Guère plus en trente ans, c'est un peu court...

Pépite en jachère

D'ailleurs, rares ont été les travaux du CESE à être cités dans les journaux télévisés ou dans la presse grand public. Ce qui ne signifie pas pour autant que la majorité des rapports ne servent à rien. Loin de là... Je pense par exemple au travail de l'Ultra marin Gérard Grignon qui mettait en valeur l'importance des richesses sous-marines de la France, deuxième empire continental de la planète. Mais sans toutefois aller jusqu'à imaginer les conséquences politiques, économiques et sociales d'une exploitation raisonnée de ces immenses gisements en métaux rares et précieux, carburants, gaz... Or, comme le font les pays exploitant leurs ressources naturelles, ces nouvelles recettes sont susceptibles de venir en partie financer notre système de protection sociale, de réduire significativement nos déficits budgétaires et notre dette publique. Le tout sans avoir à augmenter les impôts et les taxes. Un doux rêve ? Détrompez-vous : la Norvège pratique de la sorte avec son pétrole en mer sans que personne n'y trouve rien à redire.

Bref, à travers cet exemple, le CESE tenait un sujet en or mais, sans mauvais jeu de mots, n'a pas su se donner les moyens de l'exploiter jusqu'au bout. C'est hélas souvent le cas, le Conseil Économique qui parle pourtant au nom de la société civile n'arrive pas à s'imposer comme une véritable force de proposition. Parmi les raisons à cela :

En Section, là où se rédigent les rapports, avis, études, les représentants des groupes constitués s'efforcent de ne pas laisser passer des éléments non conformes à leurs idées. En brandissant la menace de ne pas voter le texte final. Résultat : les idées « poil à gratter », voire originales, novatrices... passent quasi systématiquement à la trappe, histoire de ne froisser personne. L'accord se fait donc sur le plus petit dénominateur commun, d'où les constats et les préconisations éducorés. C'est cela aussi la contrepartie de la recherche systématique du consensus.

L'accord se fait donc sur le plus petit dénominateur commun, d'où les constats et les préconisations éducorés. C'est cela aussi la contrepartie de la recherche systématique du consensus."

Quant aux effectifs de fonctionnaires en charge d'appuyer les travaux et de rédiger les rapports, ce sont paradoxalement les plus faibles du Conseil. Qui sait que sur 450 membres du personnel, ils sont moins de 20 % à œuvrer en Sections où s'accomplit l'essentiel des travaux ? Et cela n'a jusqu'à présent jamais dérangé les responsables du CESE. À titre de comparaison, à l'Assemblée nationale, plus de 50 % du personnel est affecté aux travaux parlementaires...

Et je vous ferai grâce ici de la tiédeur des débats, pour ne pas dire de l'ennui suscité lors des assemblées plénières où les avis, rapports ou autres travaux sont votés c'est-à-dire sont officiellement validés par le CESE avant présentation à la presse et publication au Journal Officiel.

2 millions d'euros le rapport

En cinq ans, lors de la mandature 2010-0215, le CESE a adopté une centaine d'avis dont une trentaine rédigée par des Personnalités Associées, experts indépendants privés du titre de conseiller et non rémunérés par l'institution. Soit la bagatelle de plus de deux millions d'euros le rapport, ce qui n'est effectivement pas donné compte tenu du fait que pas un d'entre eux n'a été cité en exemple dans un journal télévisé du 20 heures... Sujets trop sophistiqués, trop éloignés de l'actualité, trop techniques, préconisations peu réalistes, manque de recul sur l'évaluation des politiques publiques, conseils peu pertinents au gouvernement ou au Parlement, manque d'indépendance... Les critiques, souvent justifiées, sont légion et pas seulement au sein des opposants patentés au CESE. Car le fait de mettre en ensemble, même dans la meilleure ambiance de travail possible, les représentants de la société civile organisée ne fait pas d'eux subitement des décodeurs, des concepteurs ou des novateurs géniaux.

En cela, l'institution en charge de représenter les corps intermédiaires n'est ni plus ni moins que l'image de ces dits corps intermédiaires. Des corps soucieux de défendre leurs acquis, c'est-à-dire leur conception de l'histoire économique et sociale, leurs positions dans la société. Les corps intermédiaires n'ont jamais été en charge au cours des derniers siècles de défendre les intérêts supérieurs du pays, ce n'est d'ailleurs ni leur mission ni leur finalité.

Échéance 2020

Il n'est reste pas moins, et cela sera partiellement ma conclusion, que s'il est factuellement faux de prétendre que le CESE est une institution chère (38 millions d'euros de budget annuel contre 340 millions d'euros au Sénat et 530 millions à l'Assemblée nationale pour 577 membres élus dont 70 % des textes sont imposés par l'Europe) force est de constater qu'on est en droit d'attendre plus de résultats de cette assemblée en charge d'animer le débat économique, social et environnemental. Le fait qu'à l'issue de la prochaine mandature, c'est-à-dire en 2020, on n'ait plus à se poser la question « à quoi sert le CESE ? » indiquera que l'institution a su se sauver. Se sauver par elle-même. Sinon...

- 81 **Sauvons l'école primaire**
// Pierre Maurel
- 93 **Professeurs des écoles, quelques propositions alternatives et programmatiques**
// Martine Pretceille
- 111 **Assurer la réussite de tous les enfants à l'école élémentaire : la fonction de médiateur**
// Michel Payen
- 123 **L'ennui à l'école**
// Jean Dider Vincent
- 131 **Éthique de l'école, éthique à l'école**
// Martine Pretceille
- 145 **École, Démocratie, Éthique**
// Michel Payen

SAUVONS L'ÉCOLE PRIMAIRE

Par Pierre MAUREL



S'il y a une cause pour laquelle l'union nationale dont on parle tant depuis quelques mois devrait se réaliser, c'est bien celle de l'école primaire. Trop de nos enfants, le plus souvent issus de milieux sociaux défavorisés, sortent de l'école sans avoir acquis les fondamentaux : la lecture, l'écriture et le calcul. Ce sont ainsi des centaines de milliers d'enfants, chaque année, à qui l'accès à la connaissance, à la culture et à l'émancipation est rendu difficile sinon impossible. La société tout entière ne peut pas fermer les yeux plus longtemps sur cette situation intolérable. Elle doit agir – et vite – sous peine de voir notre pacte républicain gravement menacé. Beaucoup de propositions ont déjà été faites. Avec ce dossier, nous en ajoutons quelques-unes au débat.

Aucun constat sur le système éducatif ne fait l'unanimité, parce qu'il semble toujours mettre en cause des actions, des pratiques et leurs responsables. Pourtant un diagnostic paraît largement

partagé au sein de la société française – qui n'a pourtant pas la culture du consensus. Il concerne les résultats de l'école primaire. Disons-le sans détour : l'école primaire française laisse trop d'enfants sur le bord de sa route ; nous assistons au lent naufrage de l'École publique républicaine. Mon intention n'est pas de participer à un « public school bashing », ni de stigmatiser l'un ou l'autre des acteurs de cette situation dramatique, mais bien de contribuer à sensibiliser l'opinion. Oser dire ce qui est car, comme le dit Albert Camus : « Mal nommer les choses c'est ajouter au malheur du monde ».

Il faut casser la spirale infernale et cesser de jouer avec le temps car c'est chaque année une grande partie des générations qui est sacrifiée. En matière d'éducation, le temps perdu ne se rattrape pas. « L'État a trop souvent le temps et le gaspille en le gérant avec

la désinvolture d'un souverain qui ne rendrait compte de ses actions qu'au Père éternel. Tous les prétextes lui sont bons pour acheter du temps et repousser ainsi jusqu'à l'échéance électorale suivante les décisions urgentes. L'éducation est un domaine où gagner du temps, c'est-à-dire différer des mesures reconvenues nécessaires, revient à provoquer des dégâts souvent

irréparables chez des enfants dont l'avenir se joue, pour le meilleur et pour le pire, une fois pour toutes sur quelques années de scolarité, une douzaine tout au plus. Là le temps perdu se rattrape rarement et un ministre incapable ou, ce qui revient au même, inactif, encourt vis-à-vis de milliers d'adolescents une très lourde responsabilité »¹.

L'école primaire française laisse trop d'enfants sur le bord de sa route.

1 Rapport FAUROUX pour l'École, 1996

Le Haut Conseil à l'Éducation dans son tout premier rapport a employé, en titre, des mots feutrés : « Les élèves obtiennent des résultats très contrastés à l'issue du primaire »². Mais cet énoncé très policé est suivi d'un constat terrible : si 60 % des élèves ont des résultats « acceptables ou satisfaisants », 25 % ont des acquis fragiles : « ils n'arrivent pas à la fin de l'école primaire pourvus des capacités de lecture et de calcul qui leur permettront d'accéder à l'autonomie... » et 15 % « connaissent des difficultés sévères ou très sévères... qui rendent impossibles aussi bien un réel parcours scolaire qu'une formation qualifiante ».

Ce sont bien près de 300 000 enfants, soit quatre écoliers sur dix, qui sortent du CM2 avec ces lacunes fondamentales. Et la situation ne s'est pas vraiment améliorée depuis 2007, ainsi qu'on peut le lire dans la note de décembre 2012 de la direction de l'évaluation, de la performance et de la prospective (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale analysant les résultats de l'enquête PIRLS³ de 2011 : « Si l'on ordonne tous les élèves des pays européens ayant participé à PIRLS en fonction de leur score et que l'on découpe cet ensemble en quatre groupes de même taille, on note que les élèves français se trouvent surreprésentés dans le groupe le plus faible : 32 % contre 25 % et, à l'inverse, qu'ils sont sous-représentés dans le groupe de plus haut niveau : 17 % contre 25 %. Ces données n'ont pas évolué depuis 2006 ».

2 Haut Conseil de l'Éducation – Bilan des résultats de l'École – 2007 – L'école primaire. Rapport remis au Président de la République en septembre 2007.

3 54 pays ont participé à l'enquête internationale PIRLS (Progress in International Reading Literacy Study) organisée tous les cinq ans par l'IEA (L'Association internationale pour l'évaluation des compétences scolaires) en vue d'évaluer les performances de lecture des élèves à la fin de leur quatrième de scolarité obligatoire (en France les élèves de CM1). La France obtient un score de 520 (la moyenne est à 500). Les meilleurs résultats (Hong Kong, Fédération de Russie, Finlande et Singapour) sont à environ 570, le moins bon est à 310 (Le Maroc). Pour la France, globalement, on note une stabilité des résultats par rapport 2001. « Les taux de réponse semblent liés aux formats des questions. Plus la réponse doit être élaborée et demande un développement écrit, plus les élèves ont tendance à s'abstenir... Comme en 2001 et en 2006, la France se distingue par l'amplitude du phénomène... Les élèves français sont les plus nombreux au sein des pays européens à s'abstenir de répondre. Ils sont aussi les plus nombreux (avec les élèves belges) à ne pas terminer les épreuves qui leur sont proposées » in note DEPP 12-21.

Parmi ces centaines de milliers d'élèves, un très grand nombre est obligé, en tout état de cause, de suivre au collège une scolarité dans les pires conditions, celles où on ne comprend pas ou à peine ce qui se passe dans l'enceinte scolaire, celles où on sait, très jeune, qu'on fera partie des « laissés pour compte » de la société⁴.

Bref, un échec de l'école primaire – suivi naturellement de celui du collège – qui conduit chaque année 110 000 élèves à décrocher et à sortir du système scolaire sans diplôme, soit près de 2 500 000 jeunes gens sur une génération. Aujourd'hui, près de 2 000 000 de jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni employés, ni scolarisés, ni en formation. « La moitié de ces jeunes ne cherchent pas d'emploi. Ils sont à la dérive »⁵. Ce sont les enfants des catégories sociales défavorisées ou très défavorisées⁶ qui constituent l'immense majorité de ces élèves en échec. Ils arrivent à l'école maternelle avec des fragilités très fortes de langage et de comportement. Or l'école n'apparaît à aucun moment capable de corriger ces inégalités. Pire encore, elles augmentent rapidement dès les premières années de scolarité. Par exemple, « il a été démontré que non seulement les élèves quittent la maternelle et abordent le CP avec des niveaux scolaires socialement différenciés, mais que la progression à l'école primaire diffère également selon l'origine sociale, de telle sorte que les différences sociales de réussite scolaire grandissent tout au long

4 L'Association de la Fondation étudiante pour la ville (AFEV) qui publie périodiquement des études sur le rapport à l'école des enfants des quartiers populaires a montré, dans certains de ses baromètres, l'immense désarroi des enfants en grande difficulté scolaire : « 85 % ne comprennent pas toujours ou jamais ce qui leur est demandé en classe. Ces élèves se réfugient souvent alors dans des attitudes de réserve, voire de repli. Pas moins de 30 % d'entre eux « ne lèvent jamais ou pas très souvent le doigt en classe. Un peu comme s'ils choisissaient, faute d'y trouver leur place, de se mettre d'eux-mêmes en retrait de l'école ».

5 Note du Conseil d'analyse économique (CAE) n°4 - avril 2013 « L'emploi des jeunes peu qualifiés ».

6 « Vivre en situation de grande pauvreté, c'est vivre en danger humain, social et scolaire. En France, sixième puissance économique mondiale, 1,2 million d'enfants, soit un enfant sur dix, sont des enfants de familles pauvres ». Rapport « Grande pauvreté et réussite scolaire » – Jean-Paul DELAHAYE – Inspection générale de l'Éducation nationale - mai 2015.

du cursus »⁷ « Les évaluations internationales, notamment PISA, soulignent que « la corrélation entre le milieu socio-économique et la performance » est bien plus marquée en France « que dans la plupart des autres pays de l'OCDE ». En outre le système d'éducation français « est plus inégalitaire en 2012 qu'il ne l'était neuf ans auparavant »⁸

Mais montrer la relation étroite entre la pauvreté et l'échec scolaire « ne doit pas conduire à en faire le « cadre explicatif » unique de l'échec des élèves les plus démunis et à exonérer ainsi l'école de ses propres responsabilités »⁹ écrit lucidement l'inspecteur général Jean-Paul Delahaye dans le rapport qu'il a remis au printemps dernier à la Ministre de l'Éducation nationale.

À quoi sert-il d'aller
9-10 ans à l'école,
si c'est pour en
sortir sans savoir lire
couramment ?

Sur ce sujet, nous pouvons écouter l'un des plus grands experts européens de l'éducation, Philippe Perrenoud, professeur à l'Université de Genève, qui écrit clairement ce que tout le monde pense et n'ose pas dire : « La responsabilité du système scolaire est mille fois plus engagée, puisque nul enfant n'y échappe et que chacun est livré 25 à 35 heures par semaine, pendant une dizaine d'années au moins, à l'action

7 Voir les remarquables travaux de Marie Duru-Bellat, éminente chercheuse de l'Institut de recherche sur l'Éducation (IREDU) de l'Université de Bourgogne.

8 ...et les inégalités sociales se sont surtout aggravées entre 2003 et 2006 (43 points en 2003 contre 55 en 2006 et 57 points en 2012). En France, lorsque l'on appartient à un milieu défavorisé, on a clairement aujourd'hui moins de chances de réussir qu'en 2003 ». S'ajoute à ce constat que « les élèves issus de l'immigration sont au moins deux fois plus susceptibles de compter parmi les élèves en difficulté. La proportion d'élèves issus de l'immigration se situant sous le niveau 2 en mathématiques lors du cycle PISA 2012 ne dépasse pas 16 % en Australie et au Canada, mais atteint 43 % en France et globalement plus de 40 % uniquement en Autriche, en Finlande, en Italie, au Mexique, au Portugal, en Espagne et en Suède ». Enfin, en France, « les élèves issus d'un milieu socio-économique défavorisé n'obtiennent pas seulement des résultats nettement inférieurs, ils sont aussi moins impliqués, attachés à leur école, persévérants, et beaucoup plus anxieux par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE » Jean-Paul DELAHAYE op.cit.

9 Jean-Paul Delahaye op.cit.

pédagogique de l'école. Si la médecine préventive pouvait prendre en charge les personnes de façon aussi autoritaire et continue, on ne lui pardonnerait aucune maladie ! ». Il poursuit : « L'explication de l'échec scolaire ne peut plus éluder la question : puisque l'école dispose d'autant de prises sur les personnes, comment se fait-il qu'elle ne parvienne pas à toutes les instruire ? L'intention d'instruire, assortie de ressources considérables, expose à rendre des comptes. On peut présenter la chose de façon polémique : À quoi sert-il d'aller 9-10 ans à l'école, si c'est pour en sortir sans savoir lire couramment ? Ou se demander plus sereinement comment autant de moyens restent incapables de modifier la structure des inégalités. »¹⁰

Le gâchis est aussi économique. L'échec scolaire coûte beaucoup d'argent à la collectivité publique. Terra Nova en a évalué le « coût minimal » à 24 milliards d'euros par an, en tenant compte du manque à gagner de recettes fiscales liées aux moindres revenus de personnes sans diplôme et des allocations sociales versées à des gens plus souvent inactifs ou au chômage.

Qui se soucie vraiment de ces constats ? Les politiques ? Leurs discours sont certes pleins de compassion devant cette situation et, comme à chaque échéance électorale majeure, les livres et les propositions de réforme ne vont pas manquer de fleurir d'ici la présidentielle de 2017. Mais pour obtenir des débuts de résultats, il faut de la constance¹¹ et une volonté po-

L'échec scolaire en primaire gêne-t-il vraiment la société ?

10 Philippe Perrenoud, Professeur à l'Université de Genève, co-animateur du laboratoire de recherche sur l'innovation en formation et en éducation (LIFE). Voir son site sur www.unige.ch

11 Trop de ministres se succèdent à la tête du ministère de l'Éducation nationale : 30 ministres différents depuis le début de la Vème République. Certains sont passés deux fois.

litique, accompagnées d'un effort budgétaire développé sur une décennie au moins (les changements de majorité politique sont ravageurs dans le domaine éducatif car ils sont porteurs de rupture forte là où la continuité devrait être la règle). L'échec scolaire en primaire gêne-t-il vraiment la société ? Lorsqu'il m'arrive d'évoquer devant des publics divers cette situation tragique, on m'écoute toujours avec beaucoup d'attention, souvent on découvre l'ampleur du phénomène et on se scandalise que "personne ne nous ait rien dit!".

Pourtant les rapports des experts de l'Éducation nationale et des *think tanks* sur ce sujet abondent. Ils rencontrent généralement bien peu d'audience. Pourquoi la société tolère-t-elle alors l'inacceptable ? L'ambition première et légitime de la quasi-totalité des parents est que leurs enfants réussissent dans la vie et que, à cette fin, faute d'un autre genre de capital, économique ou financier, ils accumulent les diplômes. Ces parents sont devenus des « consommateurs d'école »¹². C'est pourquoi ils font des pieds et des mains pour trouver la bonne école, la bonne filière, les bonnes combinaisons d'options, ils jouent avec la carte scolaire, négocient des dérogations, paient des répétiteurs (2 milliards et demi d'euros de chiffres d'affaires en 2010 pour les cours de soutien privés!).

Si l'école publique les déçoit, ils n'hésitent pas à mettre leurs enfants dans le privé. Souhaiteraient-ils donc que 40 % d'une classe d'âge soit brouillée avec la lecture ? « Pas du tout, ils trouvent que c'est dramatique, honteux, indigne des temps modernes. Mais ils seraient scandalisés que les enseignants de leurs enfants ralentissent le rythme pour garantir l'apprentissage de tous, furieux qu'ils enseignent les choses utiles pour la vie mais qui ne prépareraient pas leurs propres enfants à réussir le mieux possible... Leur égocentrisme c'est le nôtre, celui, ordinaire, de tous ceux qui, dans une société individualiste, espèrent tirer leur épingle du jeu et donner les meilleures chances à leurs enfants ».¹³

12 Robert Ballion, *La bonne école. Évaluation et choix du collège et du lycée*, Editions Stock, 1982.

13 Philippe Perrenoud, op.cit.

Il faut, pour progresser, s'interroger sur les causes de cette dérive. Il faut le faire sans jeter l'anathème sur telle ou telle partie prenante à ce désastre. Sinon chacun va se lover dans sa bonne conscience et pointer tout aussitôt la responsabilité de l'« autre » : l'État, les professeurs, les familles, la technostructure du ministère, les ministres qui restent trop peu de temps à la tête de ce ministère, Bercy et ses comptables, la hiérarchie intermédiaire, les inspections générales, les organisations syndicales, les fédérations de parents d'élèves, l'Union européenne, les idéologues de tous bords (à ma droite, les « instructionnistes », à ma gauche les « pédagogistes » qui ne sont pas malheureusement encore lassés du combat stérile qu'ils mènent depuis des décennies sans profit pour personne et surtout pas pour les enfants). Bref, nous tous...

L'échec scolaire massif des enfants de classes populaires est un problème de société, un problème politique au sens large de l'organisation de la cité, des droits et des devoirs des citoyens."

Je voudrais demander une trêve à tous les belligérants tellement l'affaire est grave et menace notre pacte républicain. L'échec scolaire massif des enfants de classes populaires est un problème de société, un problème politique au sens large de l'organisation de la cité, des droits et des devoirs des citoyens.

Il est possible que les grandes réformes de l'éducation en France ne puissent voir le jour que lorsqu'elles peuvent réunir deux familles de pensée

soucieuses d'atteindre un même objectif, mais animées d'intentions très différentes. D'un côté, les élites dirigeantes « éclairées » qui soutiennent à la fois la démocratie et le développement économique, et veulent avant tout former des travailleurs qualifiés et des consommateurs ; de l'autre côté, les « forces de progrès » animées par la volonté d'établir la justice sociale. L'alliance de ces forces

est assez rare dans l'histoire. Depuis le début de la V^e République, elle ne s'est concrétisée qu'une fois avec la plus grande réforme éducative du XX^e siècle, celle de la prolongation de la scolarité obligatoire puis du « collège unique », qui a ouvert toutes grandes les portes de l'enseignement du second degré à tous les enfants, quelle que soit leur condition. Une telle révolution n'a pu aboutir que parce que les deux forces sont devenues pour un temps des alliées objectives.

Le développement de l'industrie et du commerce de notre pays exigeait que nous formions davantage de techniciens. Les « progressistes » estimaient que le temps était enfin venu de faire accéder l'ensemble de la jeunesse sans distinction de fortune ou de rang à plus de connaissances et de savoirs. Ces forces ont été largement appuyées par les familles qui savaient que leurs enfants n'auraient une situation supérieure à la leur que s'ils faisaient des études. Elles ont accompagné le mouvement de leur approbation et n'ont jamais contesté les budgets très importants consacrés à l'éducation depuis un demi-siècle. Sans la conjonction et le rassemblement de ces forces, les lignes ne bougeront pas. La dégradation du tissu social et économique, la mise à mal des valeurs de la République, les conséquences de l'absence de conviction de la société devant le « vivre ensemble » provoqueront, espérons-le, un réveil des consciences au bénéfice de l'école primaire avant qu'il ne soit trop tard.

Propositions pour sauver l'école primaire

Beaucoup de propositions ont été ou vont être faites dans la perspective de la prochaine élection présidentielle. Les dossiers prioritaires sont innombrables, parmi lesquels la formation initiale et continue des professeurs, leur rémunération et les programmes de l'école élémentaire. Je n'ai retenu ici que les orientations qui me paraissent constituer la base sans laquelle aucune réforme efficace de l'école primaire ne sera possible :

La Nation doit prendre par la voie de sa représentation au Parlement l'engagement de garantir à chaque enfant qu'il sortira de l'école

primaire en ayant acquis, au moins, les fondamentaux : lire, écrire, compter et raisonner¹⁴. C'est un contrat que la Nation doit passer avec son École. Elle doit lui accorder les moyens nécessaires à la réalisation de ce contrat et lui demander d'en rendre compte.

Augmenter le budget de l'école obligatoire et, en particulier, celui de l'école primaire sur laquelle il faut, de toute urgence, concentrer les moyens. La plupart des élèves en difficulté sont identifiés dès les cours préparatoire et, souvent, dès la maternelle¹⁵ : c'est donc bien dès ces niveaux qu'il faut tout mettre en œuvre pour arriver à la maîtrise des compétences de base. Ne nous leurrions pas, prendre

14 La niche fiscale représentée par les cours particuliers sert essentiellement aux enfants des catégories très favorisées ou favorisées (même si est intervenu en 2013 un plafonnement global général à 10 000 euros par foyer fiscal) et entretient le chiffre d'affaires des entreprises privées comme Acadomia, Complétude, Keepschool et Profadom (« Le tiers des consommateurs a le niveau de vie le plus élevé de France alors qu'il profite à lui seul de la moitié des sommes remboursées par l'Etat » écrit le Centre de recherche en économie et statistique (CREST). Par ailleurs, pour le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC) : « La France est le seul pays à avoir choisi de subventionner les cours particuliers et le soutien scolaire à domicile ». Cette niche fiscale adoptée dans le cadre du plan BORLOO (2005) devait créer 500 000 emplois en trois ans. Pour l'INSEE, la fourchette est entre 12 000 et 43 000 emplois nouveaux. En revanche, elle permet d'arrondir la fin de mois d'une centaine de milliers de nos professeurs (sur l'heure de cours à 32 euros pour la famille : le professeur touche 14 euros nets, 5 euros vont aux charges sociales et les 13 euros restants à l'enseignement privé).

15 La scolarisation à la maternelle doit faire l'objet d'une extrême attention : quand ils arrivent à l'école primaire, les enfants présentent des différences en termes d'éveil, de maîtrise du vocabulaire, de capacité d'écoute, d'aptitude à retenir etc. et l'école primaire ne permet pas de réduire les difficultés décelées à la maternelle. Les facteurs de base de la croissance sont alors irréversiblement en place. La prise en charge très tôt des enfants est par conséquent primordiale. Or, depuis 2002, les restrictions budgétaires appliquées par la droite, combinées à la croissance démographique, ont fait reculer la scolarisation à 2 ans (baisse de 68 000 places, avec un taux qui a chuté de 32 % à 18 %). L'école maternelle ne doit pas devenir « la variable d'ajustement » budgétaire. Ces dix dernières années en France, le taux de scolarisation, des moins de 3 ans a chuté de plus de moitié, passant de 34,5 % en 2000 à 13,6 % en 2010. La Ministre de l'Éducation nationale a fixé un objectif ambitieux : « scolariser 50 % des enfants de moins de 3 ans dans les réseaux REP + de l'éducation prioritaire comme un plancher et considérer ce chiffre comme un plancher ». Elle l'a rappelé à cette rentrée 2015 en déclarant : « Comme l'a montré la fameuse courbe de Heckman, prix Nobel d'économie, plus l'investissement éducatif est réalisé tôt, plus il est efficient, c'est-à-dire efficace et moins coûteux. Sur l'enjeu fondamental de l'acquisition du langage, la recherche scientifique a aujourd'hui démontré que les écarts étaient le plus souvent créés dès la petite enfance : à trois ans, un enfant en situation de pauvreté a entendu en moyenne 30 millions de mots de moins qu'un enfant issu d'un milieu plus favorisé ; on estime qu'à quatre ans, l'écart de pratique familiale du langage est d'environ 1 000 heures selon les origines sociales et qu'à l'entrée au CP, à 6 ans, il existe un différentiel de 1 000 mots maîtrisés ».

en charge les plus fragiles de nos enfants pour parvenir à ce but sera nécessairement coûteux : il sera indispensable de revoir la répartition des moyens. Les défauts principaux de notre système tiennent plus à une répartition inversement proportionnelle aux besoins réels qu'à l'effort global (comparable dans le budget actuel de la France à celui de nos voisins). Le lycée est actuellement proportionnellement mieux doté que le collège et surtout que l'école primaire¹⁶.

La Cour des Comptes avait estimé dans son rapport 2010 qu'il était nécessaire d'augmenter la dotation de l'école primaire d'au moins 1 000 euros par élève et par an. Les ressources budgétaires pour le financement de ces mesures peuvent être rapidement trouvées dans la suppression de la niche fiscale représentée par les cours particuliers (300 millions d'euros par an¹⁷). Par ailleurs, lorsqu'on sait ce que coûte à la Nation l'échec scolaire (24 milliards par an – cf. *supra*), on voit bien que le financement des mesures proposées peut être très largement assuré.

16 Le coût moyen de l'élève du primaire français est actuellement inférieur de 29 % à celui de la moyenne des pays de l'OCDE, alors que le coût moyen de l'élève de lycée français est, lui, supérieur de 27 % à celui de la moyenne des pays de l'OCDE. (En France : coût d'un élève du 1er degré : 6 200 euros – d'un collégien 8 240 euros – d'un lycéen 10 960 euros (contre 7 309 dans l'Union européenne) – d'un élève de CPGE : 14 850 euros. Le dernier rapport thématique de la Cour des Comptes publié en septembre 2015 apporte des informations intéressantes sur « Le coût du lycée »). La France est le pays, avec l'Allemagne, qui dépense le moins pour le premier degré. La loi Peillon de 2012 qui voulait donner la priorité au Primaire tient-elle ses promesses ? Nous n'en sommes pas persuadés lorsque nous lisons le Rapport publié le 13 janvier 2016 du « Comité de suivi de la loi de refondation » présidé par le député PS Yves Durand. Le Comité souligne « la sous-réalisation du schéma d'emplois sur le 1er degré public et sa sur-réalisation sur le second degré public en décalage avec les priorités affichées dans la Loi... ».

17 La niche fiscale représentée par les cours particuliers sert essentiellement aux enfants des catégories très favorisées ou favorisées (même si est intervenu en 2013 un plafonnement global général à 10 000 euros par foyer fiscal) et entretient le chiffre d'affaires des entreprises privées comme Acadomia, Complétude, Keepschool et Profadom (« Le tiers des consommateurs a le niveau de vie le plus élevé de France alors qu'il profite à lui seul de la moitié des sommes remboursées par l'Etat » écrit le Centre de recherche en économie et statistique (CREST). Par ailleurs, pour le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC) : « La France est le seul pays à avoir choisi de subventionner les cours particuliers et le soutien scolaire à domicile ». Cette niche fiscale adoptée dans le cadre du plan Borloo (2005) devait créer 500 000 emplois en trois ans. Pour l'INSEE, la fourchette est entre 12 000 et 43 000 emplois nouveaux. En revanche, elle permet d'arrondir la fin de mois d'une centaine de milliers de nos professeurs (sur l'heure de cours à 32 euros pour la famille : le professeur touche 14 euros nets, 5 euros vont aux charges sociales et les 13 euros restants à l'enseignement privé).

Distribuer les moyens de manière ciblée. Ciblée, c'est-à-dire dire inégalitaire. Seules doivent recevoir des moyens supplémentaires les écoles et les classes dont les élèves sont les plus fragiles : on ne doit plus donner de manière uniforme les moyens aux écoles des zones favorisées et aux écoles proches des ghettos. « Une diversification juste et maîtrisée des moyens entre établissements et classes », dit très justement Claude Thelot¹⁸ qui ajoute : « des classes de CP à 5 ou 6 élèves avec des professeurs bien formés... doivent apparaître, à côté de CP à 30 ou même 35 dans les milieux et quartiers les plus favorisés... Autant l'objectif central de la scolarité obligatoire est le même pour tous les élèves (maîtriser le socle commun), autant les voies pour y parvenir sont et peuvent être différentes selon les élèves¹⁹. D'où en plus de la diversification juste et maîtrisée des moyens, une très grande liberté des équipes enseignantes et des chefs d'établissement dans le choix des pratiques éducatives »²⁰. Dans cette perspective, l'expérimentation « plus de maîtres que de classes » est à soutenir avec conviction²¹. Si elle n'est pas dévoyée et si les moyens lui sont vraiment donnés sur le long terme, elle est probablement une des mesures récentes les plus prometteuses pour la réussite de tous les élèves.

18 In « Les maximes éducatives et la politique qu'elles dessinent » Editions Fabert - mai 2014. Claude Thelot, ancien grand directeur de l'évaluation au ministère de l'Éducation nationale, pendant de nombreuses années, a été président de la Commission nationale du Débat sur l'avenir de l'École (2004-2005).

19 « Les élèves de 6 ans et ceux de 11 ans n'ont pas besoin du même nombre d'heures d'école. Pourquoi cette raboteuse qui traite tous les âges de la même façon ? C'est injustifié », estime l'historien Antoine Prost.

20 Le système scolaire transforme des différences et des inégalités diverses en échecs et réussites scolaires. Alors qu'à six ans certains enfants savent déjà lire et que d'autres en sont fort loin, on exige de tous qu'ils sachent lire à peu près un an plus tard. Cette « indifférence aux différences » (Bourdieu, 1966) ne peut continuer.

21 Cette mesure est contenue dans le rapport annexé à la Loi sur l'École du 8 juillet 2013.

PROFESSEURS DES ÉCOLES, QUELQUES PROPOSITIONS ALTERNATIVES ET PROGRAMMATIQUES

Par Martine PRETCEILLE



Vouloir réfléchir sur la question des professeurs des écoles n'est pas une initiative originale en soi. De nombreux rapports et études ont déjà été publiés sur ce sujet¹. L'objectif des membres de la CIU n'est pas de faire une énième synthèse sur le sujet. Toutefois, l'originalité de leur démarche est d'ouvrir le débat à des non-spécialistes de l'éducation, à des personnes appartenant à différents milieux de la société civile, et d'opérer ainsi un brainstorming sans tabous, ni réserves. Oser penser, oser dire, telle fut la consigne pour les débats.

1 Cour des Comptes : « Gérer les enseignants autrement », mai 2013 ; Cour des Comptes : « La formation continue des enseignants », 30 janvier 2015 ; Cour des Comptes : « la formation initiale et le recrutement des enseignants », in Rapport public annuel, 2012 ; « Rapport de l'Inspection générale sur les ESPE », septembre 2014 ; Propositions du MEDEF, 2012.

L'objectif de ce texte-programme est de s'autoriser à repenser l'ensemble, en acceptant de lâcher prise, en s'autorisant à l'utopie afin d'énoncer des propositions diverses plus ou moins larges, mais qui toutes relèvent d'une manière ou d'une autre d'une expérience de terrain et d'un ancrage dans un horizon ouvert dans l'espoir de construire, si cela peut être encore fait, une école de qualité appuyée sur un devoir d'exigence de la part des responsables institutionnels,

des formateurs, des professeurs des écoles, mais aussi des élèves et de leurs parents. L'exigence étant la première forme de respect d'autrui.

L'exhaustivité n'est pas recherchée, la volonté est de participer, bien modestement mais avec conviction à la survie d'une éducation scolaire indispensable au développement du pays et à la communauté des

citoyens. Certains points seront exposés brièvement, d'autres plus longuement et de manière plus argumentée, en fonction des propositions formulées par les uns et par les autres car c'est bien un travail collectif qui est à la base de ce texte.

De même, les collaborateurs ont centré leur réflexion autour de l'école publique ; les questions liées à l'enseignement privé sous ou hors contrat n'ont pas été débattues, non par manque d'intérêt, mais parce que la problématique est beaucoup plus large et mérite un débat à part entière.

Le cadre philosophique et sociologique de la réflexion reste ouvert tout en reconnaissant qu'il serait souhaitable, voire urgent, de mettre aux fins aux analyses basées essentiellement sur des déterminismes sociaux, économiques et culturels, de mettre fin également au poncif sur « les inégalités des chances ». Une école de

L'école publique ne sera publique que si elle reconnaît la dignité de chacun tout en admettant des différences dans les mérites."

qualité, c'est d'abord une école de l'exigence, exigence par rapport aux responsables administratifs et pédagogiques, exigence par rapport aux enseignants, et exigence aussi par rapport aux élèves. Les aspects financiers des propositions ne sont pas évoqués car l'enjeu est d'abord de savoir ce qu'un pays souhaite pour former ses enfants et ses jeunes. La question financière est importante, mais la gestion est au service d'un projet et non l'inverse.

Recrutement

Formation académique

« Pour se présenter au concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) externe, le candidat doit remplir les conditions générales d'accès à un emploi public (nationalité, droits civiques, aptitude physique...) et être inscrit en master 1 ou être titulaire d'un titre ou diplôme reconnu équivalent. Les parents d'au moins trois enfants, ainsi que les sportifs de haut niveau sont dispensés de diplômes. Le candidat doit également justifier de qualifications en natation et en secourisme. »²

Ainsi, pour une obligation de polyvalence indispensable au métier de professeur des écoles, les ministères successifs s'acharnent à exiger une formation universitaire mono-disciplinaire. Cette contradiction majeure est incompatible avec les compétences nécessaires dans la classe : maîtrise de plusieurs disciplines et savoir professionnel. À l'évidence, les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) ne peuvent remplir cette mission sur une seule année de formation.

Quant à la mention sur la dispense pour les parents d'au moins trois enfants, ainsi que pour les sportifs de haut niveau, on peut s'interroger sur la pertinence d'une telle exception quand on sait les exigences et les impératifs du métier de professeur des écoles. L'équivalence entre le fait d'avoir 3 enfants ou un haut niveau sportif, avec celui d'avoir suivi 4 années d'enseignement supérieur est loin d'être démontrée!

² Cf. site officiel du Ministère de l'éducation nationale.

Proposition 1

Proposer un cursus universitaire niveau licence spécifique au métier de professeur des écoles en y adjoignant des fondamentaux comme la maîtrise de la langue française (Certification Voltaire), maîtrise de l'anglais (tests Toefl, ou Toic), de l'informatique et d'une bonne culture générale permettant la compréhension des enjeux du monde contemporain. On peut adjoindre au cursus une formation en secourisme et en natation afin de répondre aux exigences ministérielles à condition de se donner les moyens d'assurer cet objectif.

Concours de recrutement

« L'ensemble des épreuves vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement. Elles comportent deux épreuves écrites d'admissibilité (français et mathématiques) et deux épreuves orales d'admission (mise en situation professionnelle et entretien à partir d'un dossier). »³

On ne peut que s'étonner de voir que des compétences professionnelles sont exigées avant toute professionnalisation et toute formation professionnelle digne de ce nom. On continue de confondre pré-requis universitaires et compétences professionnelles (les concours des grandes écoles n'exigent pas des compétences d'ingénieur avant d'avoir été formé en tant qu'ingénieur). Si un candidat répond de manière correcte aux exigences professionnelles, alors pourquoi le former ? Les membres du jury peuvent-ils se satisfaire de réponses médiocres ?

Proposition 2

Ne pas confondre formation initiale universitaire et formation professionnelle. Les objectifs du concours doivent être redéfinis en évitant toute ambiguïté. Il convient de sortir d'un concours construit sur un mélange des genres.

Proposition 3

Mettre le concours après la formation académique pluridisciplinaire L3.

Enseigner, c'est difficile et cela n'est pas lié comme on le dit trop souvent aux quartiers dits difficiles. Comme tous les métiers, il suppose des dispositions, des aptitudes, des savoir-être spécifiques. Tout le monde ne peut être médecin, ingénieur, boucher, boulanger, hôtesse de l'air..., non pour des raisons intellectuelles, mais parce que chaque métier a ses spécificités, ses caractéristiques, ses obligations. Il faut aimer le métier et son environnement. Si la communication, le sens relationnel, l'empathie, peuvent se développer par l'expérience, ces aptitudes sont indispensables au métier d'enseignant et devraient faire partie des pré-requis obligatoires. La dimension humaine du métier est fondamentale et il convient de pouvoir l'apprécier avant la formation et la titularisation.

Proposition 4

Au moment du concours, prévoir une évaluation des aptitudes comportementales (prise de parole, capacité d'écoute, gestion du stress, leadership, créativité, esprit d'initiative...), du savoir-être par le biais de mise en situation. Il n'est pas question de valider des compétences professionnelles, mais de déceler des potentialités et des aptitudes générales indispensables au métier de professeur des écoles.

Le métier de formateurs d'enseignants

Enseigner est un métier, un métier professionnel qui comme tous les métiers s'appuie sur des savoirs, mais aussi sur des savoir-être et des savoir-faire. Comme tous les métiers, une formation reconnue et performante est nécessaire, formation assurée par des spécialistes et des professionnels. Or, en France, le métier de formateurs de formateurs n'existe pas. Surprenant, non !

³ Cf. Site officiel du Ministère de l'éducation nationale.

Que ce soit dans le cadre des Écoles normales où ce sont des professeurs de lycées qui ont été sollicités pour devenir des professeurs d'École normale, ou dans celui des IUFM et maintenant des ESPE où ce sont des universitaires à qui revient la charge de devenir, instantanément et sans formation spécifique, des formateurs d'enseignants. Par ailleurs, la carrière des universitaires est évaluée non pas sur leurs compétences en formation professionnelle, mais sur d'autres registres, comme la recherche, les publications, l'expertise scientifique disciplinaire. En conséquence, ils n'ont aucun intérêt à s'investir dans une mission qui n'est pas reconnue et appréciée comme telle.

Dans tous les cas, ces personnels n'ont été ni formés, ni recrutés pour être des formateurs de formateurs. Adaptation, bricolage, auto-formation, dévouement pour les uns, désintérêt pour les autres, non-reconnaissance officielle caractérisent la situation. Certes, il y a bien des réussites isolées individuelles ou collectives, mais elles ne suffisent pas à fonder un système performant répondant à un véritable devoir de professionnalisation à un double niveau, celui des formateurs d'enseignant puis celui des professeurs des écoles.

Proposition 5

Reconnaître le métier de formateur d'enseignants comme un métier à part entière exigeant des compétences, une formation et une évaluation spécifiques. Donner un statut et préciser le rôle des différents acteurs de la formation.

La fonction de conseiller pédagogique et/ou de tuteur ne peut être réduite à une simple fonction occasionnelle. Cette fonction aussi exige des compétences spécifiques. En effet, il ne suffit pas d'être considéré comme « un bon enseignant » pour être capable de transmettre son savoir professionnel et son expérience. L'observation passive ne suffit pas et le principe de stage en situation ne suffit pas pour garantir la professionnalisation.

Proposition 6

- Accentuer la formation des conseillers pédagogiques, mettre en place celle des tuteurs et reconnaître cette fonction comme relevant d'une véritable compétence professionnelle.
- Établir un référentiel des compétences attendues pour ce type de responsabilités.
- Valoriser sur le plan statutaire et financier tous les enseignants qui participent à ce type d'accompagnement. Pourquoi ne pas faire appel à des enseignants retraités expérimentés ?

On pourrait aussi s'inspirer des méthodes du compagnonnage.

Centres de formation

École normale, Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM), ESPE, depuis toujours la formation des enseignants a été l'objet d'un système à part, isolé des autres formations d'acteurs sociaux et éducatifs. Ce système présente un double inconvénient, celui d'isoler des acteurs éducatifs et sociaux qui, au contraire, doivent travailler ensemble, et celui d'isoler le monde éducatif de son environnement social au sens large. Or, les partenariats tant souhaités et indispensables pour la prise en charge globale des enfants seraient facilités par une meilleure connaissance réciproque.

Par ailleurs, dans toute carrière il est nécessaire de prévoir des mobilités, des changements d'orientation, des reconversions. Un rapprochement des professionnels au moment de la formation permettrait cette ouverture et une meilleure connaissance et reconnaissance réciproque.

Proposition 7

Regrouper les différentes formations des acteurs sociaux et éducatifs dans un même centre ou une même institution. Ceci afin de permettre une connaissance des différents métiers, de faciliter les reconversions et pourquoi pas une meilleure rentabilité en évitant les doublons (éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, conseillers d'orientation, conseillers d'éducation, formation des directeurs d'école, enseignants...).

Proposition 8

Envisager une année universitaire commune regroupant tous les métiers de l'enseignement et de l'action socio-éducative et procéder ensuite par un système d'option avec des passerelles possibles.

Formation, recrutement et responsabilités des directeurs (trices)

La fonction de direction exige des compétences et l'exercice de responsabilités de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes. Outre le devoir d'animation pédagogique, les relations avec les partenaires de l'éducation sont très importantes, d'autant que le contexte social voire politique, s'est aussi alourdi. En ce sens, il convient de reconnaître leur responsabilité, de mieux définir leur positionnement hiérarchique et leur place dans l'environnement local, notamment par rapport aux élus.

Proposition 9

- Former les directeurs d'établissement dans l'objectif de leur donner de réels pouvoirs de décision, de contrôle et d'orientation.
- Définir les conditions du recrutement et établir un référentiel de compétences spécifiques.
- Dispenser une formation à la communication et à la gestion des conflits.

- Mettre fin à la contradiction entre des programmes nationaux, une évaluation sous l'égide des représentants du MEN et la possibilité d'élaborer des projets d'établissement.

Formation professionnelle initiale

Depuis la rentrée 2010-2011, la mastérisation de la formation des professeurs des écoles est effective. Titulaires d'un master 2, les étudiants qui ont réussi au concours sont affectés immédiatement dans une école avec une obligation de service à temps plein auquel il faut ajouter un tiers-temps de formation et de tutorat assuré par les académies⁴.

On notera au passage, comme tous les experts qui ont analysé le système, un certain nombre d'incohérences graves :

- Confusion entre la formation professionnelle et la formation universitaire disciplinaire. Un stage de 6 semaines en responsabilité au cours de la seconde année de master relève de la formation professionnelle. Il est à ce titre inutile d'énoncer les aberrations d'un tel système et les ravages auprès des enfants.
- L'objectif des étudiants est en priorité d'assurer leur réussite au concours (le taux de réussite est d'ailleurs très faible, ce qui explique le développement des formations privées pour la préparation au concours!).
- Mensonge du ministère qui considère que la formation initiale des professeurs des écoles est de 3 ans. En réalité, on ne peut comptabiliser les deux années de master comme une formation professionnelle. Seule la 3^e année après le concours relève de la formation initiale. Et dans quelles conditions! Certes, il existe un master des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, mais celui-ci n'est pas un passage obligatoire.

⁴ Cf. site officiel du Ministère de l'Éducation nationale : « En stage pour un an dans une école, les professeurs des écoles bénéficient d'un accompagnement et de périodes de formation organisées au cours de l'année scolaire ».

Proposition 10

Hypothèse 1 : Licence pluridisciplinaire, puis concours et formation en deux ans.

Hypothèse 2 : Licence pluridisciplinaire, puis deux ans de formation professionnelle, puis concours de recrutement. Cette dernière formule présente l'avantage de ne recruter que des personnes compétentes.

Quelles compétences ?

Le ministère cible une dizaine de compétences à maîtriser à l'issue de la formation initiale et continue⁵ :

- agir de façon éthique et responsable ;
- maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer ;
- maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale ;
- concevoir et mettre en œuvre son enseignement ;
- organiser le travail de la classe ;
- prendre en compte la diversité des élèves ;
- évaluer les élèves ;
- maîtriser les technologies de l'information et de la communication ;
- travailler en équipe et coopérer avec tous les partenaires de l'École ;
- se former et innover.

On remarquera toujours les mêmes confusions entre les pré-requis universitaires et les compétences professionnelles, entre les objectifs et les compétences, entre les obligations et les compétences correspondantes. Bref, on ne sort pas du registre « à la Prévert ».

Proposition 11

Proposer un référentiel dans le cadre de la formation professionnelle. Référentiel de compétences attendues par l'employeur, c'est-à-dire le Ministère, et qui s'impose aux formateurs universitaires entre autres. Cela suppose une véritable harmonisation compte tenu de l'autonomie des universités.

Quels contenus ?

La question des savoirs pluridisciplinaires devant être résolue au cours de la formation universitaire, la professionnalisation ne devrait inclure que des savoirs professionnels susceptibles d'aider à la maîtrise du métier dans toutes ses composantes.

Proposition 12

- Formation à l'observation des élèves durant les activités scolaires. La mise en stage n'est pas suffisante. Il faut apprendre à observer car c'est loin d'être évident.
- Formation à l'innovation.
- Formation au co-enseignement.
- Apprentissage de l'usage des blogs/analyse critique des propositions. La multiplication des propositions didactiques sur internet est inquiétante.
- Cours de théâtre, prononciation, diction, tonalité.... Il est nécessaire d'apprendre à maintenir l'attention des élèves par, justement, des variations de tons.
- Formation aux questions éthiques et aux droits de l'enfant.
- Formation à la gestion des conflits, à la communication avec, non seulement les élèves, mais aussi tous les partenaires : parents, représentants institutionnels, élus locaux, responsables d'entreprise...

⁵ Cf. Site officiel du Ministère de l'Éducation nationale.

Fonctionnement des établissements scolaires

Proposition 13

- Donner plus d'autonomie aux écoles qui devraient pouvoir s'adapter au contexte local.
- Prévoir un cadre national pour les programmes (afin d'éviter les dérives notamment sectaires) et laisser une part pour les initiatives et les innovations. Il est nécessaire de garder le principe d'un cadre national notamment au niveau des valeurs, mais aussi de laisser de la souplesse en fonction des équipes pédagogiques et des contextes locaux. C'est à ce titre seulement que la notion de projet pédagogique peut avoir du sens.

Service des enseignants

Le service des enseignants ne se limite pas aux seules heures d'enseignement : concertation entre enseignants avec les différents acteurs du système éducation (psychologue, médecin, rééducateur, assistante sociale...), relations avec les familles... Il convient donc de reconnaître la multiplicité des tâches et donner les conditions de réalisation.

Proposition 14

- Demander aux enseignants d'établir un rapport annuel d'activités incluant toutes les actions et les engagements assurés. Ce rapport complétera le rapport d'activités de classe.
- Inclure dans le service horaire toutes les responsabilités assumées.
- Accorder des bureaux afin que les enseignants puissent assumer leurs tâches d'accueil des enfants et des parents.
- Valoriser les équipes éducatives qui s'engagent et innovent. Mettre fin au barème à l'ancienneté.
- Mettre une place une gestion RH de proximité plus adaptée aux réalités du terrain.

Évaluation

Proposition 15

- Envisager une évaluation indépendante des instances ministérielles par le biais d'agences privées spécialisées dans l'évaluation des pratiques éducatives.
- Mettre en place une revalorisation financière sous différentes formes et modulée en fonction de l'investissement et des résultats des différents partenaires et de l'équipe.

Focus sur l'école maternelle et la petite enfance⁶

Alors que la scolarisation des tout petits est valorisée voire survalorisée, on s'étonnera que la formation professionnelle correspondante fasse l'objet d'aussi peu de considération. En effet, dans la formation des Professeurs des écoles, la place accordée à l'école maternelle ainsi qu'aux besoins et aux réponses à apporter aux petits enfants, est très souvent réduite eu égard à l'importance du sujet. La priorité institutionnelle est ailleurs.

L'abandon de la distinction de la fonction spécifique d'inspecteurs(trices) maternelles, la mise en place d'une formation commune et unique des enseignants de primaire et de maternelle, le système des cycles et sa traduction par une sur-scolarisation ont petit à petit érodé et mis à mal l'identité spécifique de l'école maternelle.

Le principe de l'indifférenciation de la formation des pro-

« Être un enseignant efficace à l'école maternelle ce n'est sûrement pas « maternaliser » des démarches et des contenus. »

⁶ Cette note est inspirée d'un texte publié: Martine Pretceille, *L'école à deux ans: est-ce bon pour l'enfant?* Sous la dir. de Claire Brisset et Bernard Golse, Préface de Boris Cyrulnik. Paris, Odile Jacob, 2006, p. 35-55.

fesseurs des écoles et l'abandon de la distinction entre le primaire et la maternelle autorisent une souplesse de fonctionnement du système. Certes, il y a parfois un module spécifique à l'école maternelle, mais on peut raisonnablement s'interroger sur le parallélisme des compétences. Les qualités personnelles et professionnelles sont-elles analogues ? Si le niveau de qualification doit être élevé, cela signifie-t-il que les formations doivent être semblables ? Si la reconnaissance sociale doit être identique, il n'en demeure pas moins que les terrains d'action sont spécifiques et nécessitent des formations en adéquation. En tout état de cause, on est en droit de s'interroger sur la construction d'une identité professionnelle de « professeur petite enfance » au sein d'une institution de formation dont le modèle central est la déclinaison selon les degrés d'une capacité à enseigner des matières dont le contenu est défini de manière académique.

Marie Bonnafé (Présidente de l'Association ACCES : Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations)⁷ considère quant à elle, qu'« il faut faire admettre aux enseignants qu'ils ne doivent pas trop s'occuper des enfants et qu'il leur faut davantage apprendre à voir tout ce qui vient des enfants. On ne forme pas les enseignants à l'observation, ils sont là pour éduquer ». Il s'agit de « déprimariser » l'école maternelle, selon d'ailleurs les vœux de Pauline Kergomard⁸ qui, dès 1905 accusait l'école maternelle d'être dévoyée par l'enseignement primaire.

De fait, la scolarisation en école maternelle oscille entre une série de silences ou de discours revendicatifs qui s'appuient souvent sur une image passée de la gloire de cette école, et de tabous qui n'autorisent pas à dire les échecs et les désillusions, alors que la

7 Bonnafé Marie, *L'éducation enfantine*, N° 1, Sept 1999.

8 Pauline Kergomard (1838-1925), Inspectrice générale des écoles maternelles, collaboratrice de F. Buisson et théoricienne de l'instruction publique, transforma les salles d'asile en écoles maternelles. Pour en savoir plus, consulter notamment : Jean-Noël Luc, *L'invention du jeune enfant au XIX^e siècle. De la salle d'asile à l'école maternelle*, Ed. Belin, 1997, 511 p. ; Eric Plaisance, *Pauline Kergomard et l'école maternelle*, PUF, 1996.

réputation de l'école maternelle française est considérée comme une certitude, comme un fait de culture. Pourquoi ne pas oser dire qu'une formation académique mono-disciplinaire (recrutement au niveau master) n'est pas la formation la plus efficace face à des tout-petits ? Pourquoi ne pas oser dire qu'il y a une inadéquation entre les exigences universitaires et celles du terrain ? Pourquoi ne pas oser dire que travailler avec des tout-petits est difficile d'autant qu'il faut savoir accorder une attention à chaque enfant, tout en constituant un espace collectif d'apprentissage ? Comment avouer qu'un petit peu mettre un enseignant en difficultés ? En réalité, il nous faut admettre que l'identité professionnelle de l'enseignant de maternelle chargé des tout-petits fait l'objet d'une absence de légitimité et de reconnaissance.

L'accueil de la petite enfance (0-6ans) est un domaine partagé entre trois administrations de tutelle :

- le ministère des Affaires sociales (crèches, haltes-garderies, assistantes maternelles, lieux d'accueil parents/enfants, contrats enfance – villes et CAF –, agréments PMI...), pour ce qui concerne le cadre législatif et réglementaire ;
- le ministère de la Jeunesse et des Sports (centres de loisirs sans hébergement...);
- le ministère de l'Éducation Nationale (écoles maternelles).

En matière de prise en charge des jeunes enfants, l'État est confronté à une demande sociale qui a évolué sur les plans qualitatif et quantitatif. Les différents temps et besoins de l'enfant doivent pouvoir s'articuler dans la recherche d'une meilleure harmonie entre les diverses structures d'accueil. Plusieurs types d'organismes sont concernés par l'accueil de la petite enfance : collectivités territoriales, secteurs associatifs – porteurs d'innovations et de réponses aux besoins « atypiques » –, s'investissent de plus en plus dans le suivi et l'accompagnement du jeune enfant avec le concours technique et financier de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Cette multiplication des dispositifs entraîne actuellement un manque de cohérence et de reconnaissance de la spécificité des professions de la petite enfance. On observe une réponse disper-

sée, mal structurée, à une demande unique de plus en plus forte liée aux évolutions de la demande sociale. Les besoins sont criants aussi bien en ville que dans le milieu rural. Leur satisfaction détermine pour une large part les politiques familiales locales.

Il est urgent de faire reconnaître la petite enfance comme un domaine spécifique de haut degré de professionnalisme, et ce, dans une perspective pluridisciplinaire.”

Il n’y a pas, actuellement, de spécialistes de la petite enfance : les responsabilités sont éparpillées dans des milieux professionnels qui ne se parlent pas : médecins, psychologues, puéricultrices, psychomotriciens, éducateurs jeunes enfants, juges aux affaires familiales, orthophonistes, enseignants... Il n’y a pas de prise en charge globale.

Les enjeux sont importants (politiques publiques, droit de la famille, construction européenne, etc.) d’autant que se développent des débats importants au carrefour de l’approche scientifique et des prises de position idéologique.

Il est tout aussi indispensable d’assurer une cohérence et des articulations entre les différents temps de vie et les nombreux lieux possibles de prise en charge du jeune enfant. Il faut penser l’éducation de base dans une articulation entre les différents professionnels. Il est indispensable de penser l’accueil de la petite enfance du point de vue de l’enfant et de ses besoins en donnant toute leur place aux parents, sans substitution ni recouvrement des responsabilités.

Proposition 16

Pour une formation unifiée des professionnels de la petite enfance :

- Les milieux professionnels concernés sont ceux de l’éducation, de la santé, du monde judiciaire, de l’animation culturelle et sportive, du travail social, des différentes structures d’accueil du jeune enfant, des bibliothèques et des ludothèques.
- Reconnaître la professionnalisation des différents acteurs de la petite enfance.
- Appuyer la formation sur la transversalité de certaines compétences. On insistera sur la continuité du développement tout en respectant la spécificité de chaque âge et les missions des différents lieux d’accueil et de prise en charge.
- Anticiper la mobilité professionnelle et permettre aux différents acteurs d’effectuer une mobilité sectorielle et/ou un changement de type de responsabilités.

ASSURER LA RÉUSSITE DE TOUS LES ENFANTS À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : LA FONCTION DE MÉDIATEUR

Par Michel PAYEN



La bonne volonté ne suffit pas à régler tous les problèmes que pose l'acte d'enseigner. Il y faut certes une solide formation qui, néanmoins, ne suffira pas lorsque la prise en charge des difficultés rencontrées par les enfants relève d'une expertise qui dépasse l'acte d'enseigner. D'où la nécessité de créer une fonction dans l'école qui soit assumée par des personnes formées à cet effet. Il s'agit d'une fonction de médiateur entre l'élève en difficulté et l'instituteur (professeur des écoles) qui intervient quand le seul « génie » pédagogique n'a plus d'effet et, comme on le constate aujourd'hui, qu'on laisse l'élève sur le bord du chemin, seul responsable de son échec et de son décrochage. L'article suivant décrit dans ses grandes lignes cette fonction, où elle s'insère dans la pédagogie de l'école élémentaire et comment on s'y forme.

Le constat très documenté et tout à fait réel établi par Pierre Maurel (voir son article: « Sauvons l'école primaire ! »), ainsi que les propositions qu'il présente, sont, bien évidemment, à prendre en compte d'urgence car la réforme profonde et indispensable ne pourra se mettre en place que sur une durée qui relève du temps long. D'où la nécessité de commencer tout de suite.

Dans ce sens, je voudrais proposer une mesure complémentaire à celles préconisées par Pierre Maurel. Il s'agit de se pencher sur les difficultés que peuvent rencontrer les enfants au cours de leur scolarité élémentaire. C'est une problématique très complexe qui, pour être prise en compte exhaustivement, me semble devoir relever d'une spécialité qui n'existe pas encore dans l'école et qu'on a déléguée à l'enseignant, Maître Jacques de cet Harpagon que sont souvent les pouvoirs publics, et donc mal assumée, non par manque de bonne volonté mais, précisément, parce que ne reposant que sur la bonne volonté qui, on le sait, ne remplace jamais la compétence.

Je ferai, donc, un rappel synoptique de ce qui constitue la base et le fondement du fonctionnement d'un établissement scolaire, fonctionnement qui comporte aussi d'autres aspects (gestion, sécurité, relations, etc.) mais qui tous sont subordonnés à ces points fondamentaux.

Je dirai, aussi, brièvement, quel doit être le statut juridique de l'école élémentaire et son organisation susceptibles de permettre la mise en place et le suivi de stratégies qui prennent en compte les réalités socio-anthropologiques locales.

Fixer des objectifs clairs, gradués et adaptables à la diversité de la population infantine et à la diversité des territoires :

Qu'est-ce qu'un objectif ?

- L'objectif vise à terme l'acquisition d'un savoir adapté et construit ;
- on objectif ne peut être par lui-même opérant.

Qu'est-ce qu'un programme ?

- Le programme donne les grandes étapes de réalisation des objectifs ;
- le programme est fondé sur la continuité des savoirs et réfléchi pour être à la portée de la population scolaire concernée.

Qu'est-ce qu'un projet ?

- Le projet contextualise les objectifs et les programmes en élaborant les stratégies qui permettront d'atteindre les uns et de rendre assimilables les autres ;
- le projet est nécessairement une construction locale ;
- le projet est nécessairement évalué et évolutif. En ce sens, il doit être appliqué avec souplesse. Il s'installe dans une durée qui n'est pas calquée sur les calendriers, mais sur le temps de l'enfant et de son évolution, afin que l'équipe pédagogique soit en capacité de rétroagir de façon adaptée.

Instituer les conditions permettant d'atteindre les objectifs déterminés :

L'institution scolaire locale doit être en mesure de conduire des projets. Il lui faut suffisamment d'autonomie. L'école primaire doit donc avoir un statut d'EPLE¹. L'école maternelle doit être « déprimarisée ». À cette fin, il est nécessaire de reprendre le projet d'organisation de l'école élémentaire :

1 Établissement Public Local d'Enseignement, statut juridique des collèges et des lycées.

- maternelle de deux à cinq ans, l'objectif étant de remédier aux inégalités socioculturelles le plus tôt possible ;
- primaire en 3 cycles : deux années pour les apprentissages fondamentaux, deux années pour leur consolidation, deux années pour leur approfondissement. Le redoublement doit être définitivement proscrit.

L'école doit être en capacité de lever tous les obstacles qu'un enfant, relevant de son domaine de compétence², peut rencontrer dans son parcours scolaire. La formation de l'instituteur (professeur des écoles) doit inclure une sensibilisation à tous les risques de mise en difficulté de l'enfant ; mais il doit être accompagné, dans ce domaine extrêmement complexe, par un expert.

L'expert médiateur

Enseigner

L'instituteur (professeur des écoles) doit être l'enseignant en capacité de gérer un collectif au sein duquel il prend en compte les individualités afin d'adapter sa démarche pédagogique à chacune tout en maintenant une cohésion socialisante entre toutes.

C'est la base sur laquelle il peut asseoir son activité didactique même si nous savons bien que la façon dont on conduit les apprentissages constitue un système au sens où la confrontation au savoir se place dans un processus évolutif permanent action/adaptation/rétroaction.

L'obstacle du nombre n'est pas le seul à handicaper l'enseignant dans cette démarche. La compétence en est un autre, majeur, surtout lorsqu'il s'agit d'une population d'enfants présentant une très grande diversité.

² Pour traiter les vraies déficiences, peu nombreuses proportionnellement, il existe des structures spécialisées.

Qu'est-ce que la compétence ? C'est la maîtrise de l'ensemble des aptitudes, des connaissances et de l'expérience mises en œuvre dans la résolution d'une difficulté. Il est donc essentiel, sur la base des aptitudes reconnues, de définir l'ensemble des connaissances à mobiliser face à un problème pédagogique et de faire appel à

son expérience pour adapter au mieux la mobilisation d'un savoir théorique.

L'instituteur (professeur des écoles) ne peut pas tout faire. C'est en grande partie parce qu'on demande trop à l'École et donc à l'enseignant, que l'on obtient un résultat contraire à celui attendu. S'il y a trop à faire, la tendance sera, nécessairement, de renoncer devant les cas les plus lourds et les plus difficiles

à gérer, avec le sentiment de l'impuissance à trouver la solution, ce qui génère le transfert sur l'enfant de la cause de l'échec³. On connaît les conséquences de cet état de fait : 20 à 25 % d'enfants ne maîtrisant pas les savoirs de base à la sortie de l'école élémentaire.

Détecter et prendre en charge les difficultés de l'enfant

Toute difficulté rencontrée par un enfant dans son parcours scolaire est d'abord une difficulté pour l'instituteur (professeur des écoles). Il est donc essentiel de préciser les rôles de chacun et de mesurer les lacunes à combler. Détecter et prendre en charge les difficultés de l'enfant est une tâche prioritaire, constante et sans délai.

L'instituteur (professeur des écoles) bien formé, est en capacité d'assurer au mieux la transmission des savoirs en créant à tout instant une pédagogie propre à mobiliser l'enthousiasme, l'attention et

“**La cohésion du groupe se constitue dans le désir et le partage de la connaissance.**”

³ On connaît bien la réaction classique et trop répandue qui consiste à déclarer que l'enfant relèverait d'une autre structure que celle de la classe que l'on a en charge. Cette façon de se défausser n'est pas acceptable.

l'intérêt des enfants pour les notions qu'il enseigne et pour rendre perceptibles et manifestes les liens à établir entre elles.

Ce travail est en soi suffisamment accaparant pour que l'instituteur (professeur des écoles) ne soit pas toujours en situation de déceler les causes profondes du décrochage d'un élève. Même s'il se préoccupe, comme il se doit, d'imaginer plusieurs stratégies de présentation et d'appropriation des notions qu'il enseigne afin de se mettre à la portée de tous, il peut rencontrer des difficultés avec certains enfants.

Créer un corps de spécialistes de la remédiation aux difficultés :

Les raisons pour lesquelles un enfant se trouve en échec profond à un moment de sa scolarité sont, en effet, nombreuses et complexes et leur analyse précise et approfondie ainsi que les mesures à mettre en place, nécessitent une expertise.

C'est pourquoi il est nécessaire de penser la création d'une fonction nouvelle à l'école élémentaire, complément indispensable de toute mesure visant à lutter contre l'échec, telle celle qui doit permettre de faire collaborer deux instituteurs (professeur des écoles) dans une même classe, mesure propre à l'amélioration de la prise

en compte de la diversité des voies d'appropriation des savoirs par les enfants, mais mesure qui n'est pas sans poser de redoutables difficultés de mise en œuvre et nécessitant donc une professionnalisation relevant d'une formation ciblée et d'un travail permanent en équipes, sur le terrain, au sein de l'établissement.

La paresse, la dissipation et la défaillance intellectuelle ne sont jamais la cause des difficultés de l'enfant. Elles en sont la conséquence."

La remédiation doit absolument se faire dans la classe au sein du groupe. Elle ne peut pas être stigmatisante."

Le pilotage du ou des projets dans l'établissement ainsi que la conduite et le suivi du travail des équipes pédagogiques, relèvent de la compétence du chef d'établissement et de son autorité qui ne peuvent être assurées que par la façon dont il est désigné (recruté) et par le statut que l'institution lui confère.

D'où la nécessité de constituer l'école élémentaire en Établissement public local d'enseignement (EPLÉ), en mesure de gérer son budget (il ne peut y avoir de réel projet si on n'a pas les moyens d'en budgétiser le coût), et de travailler avec tous les représentants des partenaires de l'école au sein d'un conseil d'administration⁴ (plus un projet est concerté et plus il reçoit une approbation large, plus il a de chances d'aboutir).

Le chef d'établissement d'une école élémentaire doit être accompagné d'un adjoint dont la spécialité est la médiation entre l'échec qui surgit dans le parcours d'un enfant et la réussite à laquelle il aspire légitimement.

Rôle et statut du spécialiste de la remédiation

Le spécialiste du diagnostic sur la nature des difficultés lourdes rencontrées par un enfant et l'auxiliaire de la conduite de projet et du suivi des équipes pédagogiques, est précisément cette personne en capacité de déterminer et mettre en place la remédiation à la difficulté lorsqu'elle échappe à l'instituteur (professeur des écoles).

Ce médiateur n'a pas le statut d'enseignant et n'a pas de classe en responsabilité. Il n'est pas non plus un

⁴ Il existe bien, actuellement, un Conseil d'école, mais cela n'a rien à voir juridiquement avec un conseil d'administration en capacité de prendre des actes ayant force réglementaire et s'imposant à tous.

personnel de santé. Si le cas d'un enfant relève d'un problème dont la solution n'est pas dans la compétence précise de l'école, en concertation avec la famille, ce problème sera traité en dehors de la classe par le ou les spécialistes concernés; mais il sera pris en compte dans la façon de suivre l'enfant dans son travail scolaire (problème de vue, d'audition, dyslexie, problème psy, etc.)

Il travaille sur une ou plusieurs écoles selon les effectifs et le nombre de classes constituées dans chacune. Il visite toutes les classes et observe les enfants afin de relever dès leur apparition les symptômes d'un décrochage. Il analyse la problématique avec l'enseignant et établit avec lui les mesures à mettre en place et les stratégies nécessaires ainsi que la durée de l'opération. Il assure le suivi du déroulement de la remédiation et corrige, éventuellement, l'orientation de l'opération au cas où les résultats escomptés n'apparaissent pas.

Il assiste le (les) chef(s) d'établissement dont il dépend dans le suivi des projets pédagogiques et dans l'accompagnement des équipes pédagogiques.

En début de scolarité de cycle, il détermine avec le ou les instituteur(s) (professeur(s) des écoles) la situation des enfants qui se trouvent d'emblée en difficulté d'adaptation. Il les voit individuellement si nécessaire. Néanmoins, en aucun cas l'enfant ne sera pris en charge en dehors du contexte de la classe.

Il est fondamental que l'instituteur (professeur des écoles) travaille en permanence de façon diversifiée avec les enfants afin que chacun soit habitué à être traité pour lui-même et à voir les autres traités pour eux-mêmes et non dans un collectif globalisant qui dilue les identités qui à leur tour savent bien s'en venger!

Il appartiendra aux pouvoirs publics de déterminer un statut particulier à cet adjoint au(x) chef(s) d'établissement, voire de l'intégrer aux personnels de direction et d'encadrement étant donné que l'expérience acquise dans cette fonction et la connaissance approfondie des problématiques de l'enseignement, de la conduite de projet et de l'accompagnement des équipes pédagogiques condui-

raient naturellement vers une fonction de direction d'établissement. En tout état de cause, ce statut entraînera une rémunération à la hauteur des compétences exigées et garanties par la formation reçue et évaluée.

Recrutement et formation du spécialiste de la remédiation

Il s'agit d'un recrutement sur concours au niveau de L3. La licence obtenue est indifférente mais il pourra être utile au candidat d'être licencié dans l'un des domaines de formation du spécialiste de la remédiation. Le choix de la modalité de recrutement par concours est d'abord préconisé parce que c'est le mode d'accès privilégié à la fonction publique et parce que le nombre de postes est nécessairement limité, avec une montée en charge, puis une phase en plateau où le nombre de postes est calculé en fonction du renouvellement et de l'ajustement aux besoins déterminés par l'autorité académique en concertation avec les chefs d'établissement.

Ce concours est constitué d'épreuves écrites permettant d'évaluer l'aptitude du candidat à l'observation et à l'analyse, ainsi qu'à la mise en relation des savoirs, au travers de travaux de synthèse sur des questions de culture générale autour de problématiques scolaires en lien avec les grands problèmes sociétaux, l'application du principe de laïcité en milieu scolaire, les problèmes de santé, l'éthique. On veillera particulièrement à la maîtrise de l'expression écrite, à la richesse du vocabulaire et à la clarté et l'organisation du propos. Une épreuve de maîtrise de l'anglais écrit serait nécessaire pour garantir l'accès aux publications scientifiques mondiales.

Le résultat des épreuves écrites donnera une admissibilité aux épreuves orales qui ont pour but de vérifier les convictions du candidat quant à la représentation qu'il se fait de l'école et de la place de l'enfant. Elles comprendront au moins un entretien approfondi sur les motivations du candidat et en particulier sur son éthique, sa conception de l'enfant et de la relation pédagogique, sur le rôle de l'école, etc., ainsi que sur ses curiosités en matière de problématiques scolaires (lectures, conférences suivies, filmo-

graphie critique, etc.). Une épreuve orale en anglais est également nécessaire sous forme d'entretien sur des thématiques similaires. La réussite au concours débouche sur un cycle d'études et de recherches de trois années à l'université plus une année en responsabilité sur poste. Ces années sont rémunérées sous la condition d'un engagement décennal dans la fonction à laquelle elles préparent. La quatrième année consiste en une année de titularisation en poste sur site à la suite de laquelle l'étudiant recevra son grade. Dans le même temps, les deux premières années préparent à un master (à définir); la troisième et la quatrième année préparent à un doctorat (à définir).

Les principaux domaines couverts par la formation sont la psychologie, en particulier la psychologie de l'enfant, la sociologie et l'anthropologie notamment à partir d'une thématique école et territoire, les sciences cognitives et la didactique, l'informatique dans ses implications et applications pédagogiques, l'histoire de la pédagogie et de l'enseignement, les droits de l'enfant et les relations école-justice. Enfin, cette formation comporte également un volet sur les problématiques du travail en équipe propres au métier d'enseignant.

Tous ces domaines doivent être étudiés dans leurs corrélations à la problématique essentielle de la résolution des difficultés que l'enfant peut rencontrer dans son parcours scolaire et en lien avec l'objectif visé qui est la maîtrise complète des savoirs fondamentaux et l'entretien de l'appétence et de la curiosité pour les savoirs. À partir de la troisième année, l'approfondissement des connaissances acquises se fera sous forme de recherche appliquée au terrain, au cours de stages en immersion et d'exploitation à l'université sous la houlette d'un directeur de thèse.

Le détail, l'étendue, les modalités de cette formation et la définition des diplômes qui la sanctionnent, relèvent de la réflexion de l'Université, sous le contrôle et le suivi du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Conclusion

Il s'agit bien d'une formation de haut niveau qui bat définitivement en brèche l'idée fausse qu'enseigner est à la portée de n'importe qui et que les partenaires de l'école ne sont pas là pour donner des leçons à ceux qui ont été recrutés et formés pour cela. Rien n'est pire dans ce domaine que le « yaqu'à - fautqu'on » et les préjugés. Les choses sont d'ailleurs si difficiles et complexes que non seulement il faut quelqu'un dont les qualités d'observation ont été aiguisées



L'expérience du métier d'enseignant et le retour d'expérience, surtout accompagné par un sachant, praticien de haut niveau, lui permettront d'affiner ses méthodes et sa relation à l'enfant qui sont inévitablement affaire de maturation (de questionnement sur soi-même) et de progrès en humanité."

pour ne pas passer à côté d'un problème invisible ou dont la manifestation est un masque à sa (ses) cause(s) et qu'il faut savoir détecter et interpréter, mais encore le médiateur ne suffira pas toujours à trouver les remèdes et qu'il y faudra l'intervention d'un autre (ou d'autres) spécialiste(s).

Lorsqu'un enfant est sous l'emprise d'un traumatisme grave ou même qu'il arrive qu'il soit polytraumatisé, la métabolisation de ce ou ces traumatismes relèvera de l'assistance d'un psychiatre; mais ce qui aura

été déterminant dans la solution du problème, c'est qu'il aura été décelé rapidement et qu'on sera en mesure d'en accompagner avec intelligence, discernement et humanité, au niveau de la classe et de l'école, les effets et les progrès.

Là où la formation de l'instituteur (professeur des écoles) va s'appesantir sur les problèmes de la didactique et de ses variations selon les disciplines enseignées, permettre de s'entraîner à la diversification de la présentation et de l'appropriation des savoirs, à la gestion du collectif qu'est une classe dans le respect et la prise en compte des différences individuelles, il n'y a pas assez de place

pour une formation très approfondie dans les domaines cités plus haut. Certes, il est nécessaire que le futur enseignant ait des notions dans tous ces domaines, mais il ne peut pas en avoir une profonde maîtrise dès sa sortie de formation.

L'expérience du métier d'enseignant et le retour d'expérience, surtout accompagné par un sachant, praticien de haut niveau, lui permettront d'affiner ses méthodes et sa relation à l'enfant qui sont inévitablement affaire de maturation (de questionnement sur soi-même) et de progrès en humanité, conditions premières de la qualité de l'enseignement au-delà des savoirs (savoir faire et savoir être si tant est que cela ne relève que d'un simple savoir!).

L'ENNUI À L'ÉCOLE

Par Jean-Didier VINCENT



L'ennui est un sentiment universel qui s'exprime dans les relations du sujet avec son milieu. Les animaux connaissent l'ennui et l'homme est un animal qui s'ennuie plus que tous les autres. Peut-être l'ennui est-il proportionnel au degré d'intelligence du sujet.

À certaines périodes, l'homme s'est beaucoup ennuyé, à d'autres moins, mais l'ennui alors est apparu d'autant plus détestable qu'il était particulièrement redouté. Au XVIII^e siècle, l'ennui a été dénoncé comme une incorrection : s'ennuyer n'était pas civilisé. La marquise du Deffand s'est peu ennuyée. Elle avait une très belle conversation, un talent d'épistolière et de nombreux amants, dont quelques-uns lui étaient fidèles, comme Horace Walpole, avec qui elle ne pratiquait plus, à la fin de sa vie, que la conversation, ce qui est une très bonne façon d'aimer les autres. « L'ennui, dit-elle, est comme la gelée et fait mourir toutes les plantes. C'est un avant-goût du néant, mais le néant est préférable. C'est la plus épouvantable des maladies de l'âme ; elle seule donne une idée des supplices de l'au-delà. C'est un mal redoutable. Il est inévitable pour ceux qui

ont été agités par les passions et souffrent de la privation ». Dans sa définition, la marquise décrit ce que j'appelle les processus opposants : la structure même de son cerveau interdit à l'homme de prendre du plaisir sans que se mettent en place des mécanismes tirant en sens inverse.

Quand le plaisir s'arrête, le manque et la souffrance apparaissent. L'inverse est également possible : on commence par souffrir pour jouir ensuite. Cela peut paraître simpliste, mais le fonctionnement de notre cerveau profond est presque élémentaire, contrairement à celui du cortex qui nous rend la vie difficile.

“ Pour que nous soyons présents au monde, avec une conscience et des actes plus ou moins organisés, nous devons être stimulés.”

L'ennui a une dimension universelle. Ce qui caractérise les vertébrés, ce n'est pas seulement la présence de vertèbres, mais la capacité de s'ennuyer, de désirer, de prendre du plaisir et de souffrir.

Pour cela, sont apparues, au cœur même du cerveau, une substance, la dopamine, et des structures nerveuses où s'affiche ce neurotransmetteur.

L'ennui se manifeste même chez les poissons qui tournent en rond dans leur aquarium. Ils s'ennuient mais n'ont pas de mots pour le dire. Au zoo, pour compenser la pauvreté des stimulations qu'ils reçoivent, les animaux font comme les élèves dissipés : ils accomplissent des actes sans signification sociale, sans utilité.

Les singes grimant en tous sens sur les barreaux de leur cage donnent une image du comportement de certains enfants en classe ou dans la cour de récréation. L'ennui frappe surtout les hommes. Le célèbre psychophysiologiste Berlyne le décrit comme l'inverse de l'activation. Pour que nous soyons présents au monde, avec une conscience et des actes plus ou moins organisés, nous devons être

stimulés. La dopamine est largement responsable de cette activation du cerveau qui supporte l'intention, l'attention. Berlyne présente l'absence de stimulations et la rareté des affects comme un des moteurs du comportement. Le sujet agit pour ne pas s'ennuyer et ce stimulus négatif est tout aussi important que les objets appétitifs faisant naître le désir. Plus encore, les objets ou les situations aversifs induisent des comportements pour s'éloigner d'eux. C'est un renforcement négatif.

Pour générer expérimentalement l'ennui, on peut pratiquer une privation sensorielle, une situation intolérable. L'absence de stimulation conduit à des comportements psychotiques au bout d'une très courte durée. Un « bruit blanc » est toujours maintenu dans les caissons à privation sensorielle car l'absence totale de bruit est un supplice conduisant à des décharges motrices, à des activités incontrôlées essayant de compenser cette absence de stimulations. Destinés à combattre l'ennui, ces actes répétitifs ne font, en fait, que l'aggraver, nourrissant le « cercle vicieux de l'ennui » : le système se renforce lui-même.

L'autre façon de sombrer dans l'ennui est la monotonie, la répétition du même stimulus de façon régulière, qui provoque une désertification des affects et des comportements violents. Les expériences de Karsten sont très significatives à cet égard. On demande à des sujets de dessiner des barres verticales régulières. On impose des durées et on promet des récompenses financières au bout d'un certain nombre de barres verticales. Très vite, les sujets trichent, inclinent les barres, introduisent des diversités et de la variété dans leur production. La situation devient intolérable et les sujets violents. Malgré la promesse de récompense, ils arrêtent cette expérience insupportable.

Il ne faut pas confondre cette monotonie avec l'habituation, terme désignant, dans les processus pavloviens, un stimulus répété fréquemment qui a perdu son efficacité et n'entraîne plus de réponse. L'habituation conduit au sommeil et à la chute de la vigilance. C'est donc le contraire de l'ennui, qui conduit à une activation inappropriée, à des gestes, de la violence et des comportements désocia-

lisés, non orientés vers quelqu'un d'autre ou vers un but. Le fait que le cortex ne soit plus activé provoque une levée d'inhibition au niveau des structures qui génèrent et supportent les comportements. La dopamine coule alors dans le cerveau, mais de façon inappropriée.

**Nous sommes inégaux
devant l'ennui.”**

À ce niveau, l'ennui peut être considéré comme une véritable toxicomanie. Le sujet est dans un état de dépendance de l'activation, recherchée pour elle-même. L'arrêt de cette activation inappropriée provoque un manque. Les enfants se comportent comme des toxicomanes de l'agitation, de la violence et de la perte du rapport

social. En même temps, se produit, comme dans les mécanismes de dépendance toxicomaniaque, une hypersensibilisation des récepteurs de la dopamine. Quand un neurotransmetteur est sécrété, il faut qu'il trouve des récepteurs pour agir sur les cellules cibles. Quand une source de neurotransmetteur se tarit, les récepteurs amplifient leur réponse, se multiplient et se sensibilisent pour tenter de compenser le déficit. Le moindre stimulus exogène provoque alors, quel que soit son intérêt, une réaction inappropriée, une agitation, une turbulence liées à l'hypersensibilisation du système.

L'école est un terrain particulièrement favorable à l'éclosion de l'ennui. Celui-ci peut apparaître au cours d'un apprentissage. On sait l'importance de l'apprentissage, qu'il soit ou non scolaire. « L'homme naît deux fois, dit Kant dans son anthropologie, une première fois lorsqu'il vient au monde, la deuxième fois lorsqu'il apprend l'usage du monde, grâce à la fréquentation de maîtres ». Toutes sortes de stimulations sont facteurs d'ennui lorsqu'elles deviennent monotones : ainsi le discours du maître lorsqu'il n'a aucun point d'ancrage pour éveiller la curiosité et susciter l'intérêt de l'élève. C'est également le cas dans bien des situations de la

vie affective où la diversité s'avère souhaitable. On peut évoquer l'*acieda*, la monotonie qui guette la vie des moines. Ce n'est pas une dépression.

La pauvreté sensorielle de la vie monastique, la perte de socialisation, l'absence de stimulation conduisent à des explosions hallucinatoires et des comportements aberrants dans lesquels les autorités ecclésiastiques du Moyen-Âge voyaient l'intervention du diable. C'est aussi ce qui guette l'écolier d'aujourd'hui lorsqu'il est privé de la présence effective et affective du bon maître. Nous sommes inégaux devant l'ennui. Les seuils de tolérance varient selon les individus et cette inégalité est parfois d'ordre génétique. Chez les rats, par exemple, le groupe des Lewis, des « rats mous », indifférents, s'oppose au groupe des Fischer, des « rats curieux ». La dopamine est à l'origine de ce comportement. Les Fischer deviennent facilement toxicomanes et appuient sur des pédales leur permettant de s'injecter une drogue, tandis que les Lewis, vertueux par indifférence, passent devant ces machines sans s'y intéresser.

Cette disposition peut aussi être acquise. Si l'on « stresse » un rat dès les premières semaines, il devient plus volontiers toxicomane, et donc accessible à l'ennui. Certaines conditions de vie de l'enfant créent des hypersensibilités à l'ennui : ils deviennent des *sensation's seekers* ou des hédonistes, selon la classification française. L'ennui leur est intolérable, ils sont en perpétuelle quête de sensations : c'est un moteur d'action mais aussi un facteur de dépressions, très différentes de celles qui se produisent chez les an-hédoniques, sujets inaccessibles à l'ennui. Six pour cent des enfants américains sont atteints du syndrome d'« hypo-attention-hyperactivité » : ils ne suivent pas en classe (hypo-attention) et sont en même temps agités (hyperactivité). Ils arrivent à « casser » une classe. Ils sont calmés paradoxalement par des amphétamines (ritaline) et risquent de devenir toxicomanes. Cette pathologie n'est pas uniquement d'origine génétique. Elle est induite par les conditions d'éducation de ces enfants.

À l'opposé, d'autres enfants sont guettés par l'« émoussement affectif », qui tient à un dysfonctionnement des systèmes dopami-

nergiques et à une psychogenèse restant à connaître. Les sujets aréactifs ont des affects très émoussés et, notamment, une relation au temps perturbée. L'appréciation du temps est sensible au niveau d'activation de certaines structures du cortex préfrontal et à ses dysfonctionnements. Le grand vieillard, par exemple, ne voit plus le temps passer. Un émoussement affectif dû au tarissement du flot de dopamine dans son cerveau fait qu'il n'a plus la capacité de s'ennuyer. On ne meurt pas d'ennui, mais on meurt de ne plus s'ennuyer ; la perte de l'ennui est l'antichambre de la mort.

Il faut apprendre aux futurs maîtres l'art de la diversité, remède contre l'ennui."

Que peut-on faire pour éviter que la dopamine manque dans la classe, que les enfants s'ennuient et deviennent agités ? Les classes où l'on s'ennuie reflètent ce qui se passe à l'extérieur : les élèves arrivent à l'école avec leur ennui et la classe met tout en place pour que celui-ci s'épanouisse dans la cage offerte aux jeunes élèves.

Les médias stigmatisent le rôle du professeur : on s'ennuie parce que les professeurs sont « mauvais », qu'ils ne sont pas capables de susciter la curiosité chez leurs élèves. Le couple maître/élève forme un corps unique. Quand les élèves s'ennuient, le maître finit par s'ennuyer lui aussi : rien n'est pire que de parler à un public qui s'ennuie ! Et quand un professeur s'ennuie, il devient « mauvais ». La lutte contre l'ennui doit donc s'adresser aussi bien à l'élève qu'au professeur et passer par la formation des maîtres. Il faut apprendre aux futurs maîtres l'art de la diversité, remède contre l'ennui : proposer des parcours de découverte ouvrant la classe sur le monde et introduisant des objets extérieurs à elle. Que l'enseignement s'ouvre et se diversifie : c'est ce que les programmes devraient essayer de faire !

« L'autre » fait partie de ces objets de curiosité pouvant aider à réagir contre l'ennui. La notion de culture partagée est impor-

tante. Les enfants qui s'ennuient perdent le sens de l'autre, aussi bien par leur violence comportementale que par la perte de leur propre individualité, notamment lorsqu'ils se réfugient au sein des bandes. Les bandes sont des « grumeaux » d'individus. La classe où se construisent des bandes est un rassemblement dans lequel les individus se sont perdus de vue et où ils sont perdus l'un pour l'autre, tout comme une sauce qui forme des grumeaux perd sa consistance liée et agréable. Ils luttent contre l'ennui en perdant leur individualité et en formant un corps artificiel qui se manifeste dans la violence. Le partage du savoir permet de retrouver l'autre. Une classe qui travaille, s'intéresse, est une classe dans laquelle il y a confrontation avec le savoir de l'autre.

Les parcours de découverte, l'ouverture de la classe sur la vie professionnelle et sur le monde devraient provoquer cette resocialisation de la classe et ce retour à l'individu, qui n'est possible que dans la mesure où les élèves existent l'un pour l'autre.

ÉTHIQUE DE L'ÉCOLE, ÉTHIQUE À L'ÉCOLE

Par Martine **PRETCEILLE**



Prise dans une série de contradictions, de mutations et d'enjeux symboliques, l'école publique est en voie de perdre son identité. Les réponses pédagogiques, technologiques, économiques et institutionnelles ne suffisent pas à combler la perte de sens et de valeurs. Quel citoyen l'école doit-elle former aujourd'hui et pour quel type de société ? Y a-t-il toujours un consensus sur la double finalité de l'école : transmettre des savoirs et former un citoyen ? La question éthique et du sens est au cœur de la problématique.

En France, traditionnellement, le contrat éducatif ne peut être défini en dehors d'un projet collectif de société et d'école. L'est-il encore ? Or, tout contrat est fonction de son contexte d'énonciation marqué sociologiquement, économiquement, anthropologiquement et historiquement. Quels sont les acteurs et les conditions susceptibles de cadrer le contrat éducatif aujourd'hui ? Il nous faut au préalable, rappeler quelques constats généraux.

Par obligation, l'école est de moins en moins repliée sur elle-même et subit, comme l'ensemble du monde politique et de l'entreprise, une désoccultation par augmentation de lisibilité et de visibilité des comportements et des résultats. Elle doit, comme tous les acteurs sociaux, se soumettre à une exigence accrue de transparence.

Des discours contradictoires coexistent au sein et en dehors de l'école. Ainsi, d'un côté on vante l'égalitarisme, le consensus, la fraternité, la coopération, de l'autre on admire les meneurs, les gagnants, la compétition.

Les parents, les associations, le Ministère, les enseignants, les universitaires, autant d'interlocuteurs, autant de propos, de discours et d'enjeux... tous, au nom de l'intérêt de l'enfant! Les groupes de pression politiques, économiques, idéologiques, religieux multiplient les injonctions, les impératifs, les exigences à travers des

idéaux, des déclarations d'attention et d'intention... toutes plus « bienveillantes » les unes que les autres.

Le fonctionnement de l'école exige que chacun garde une confiance dans la valeur même de l'école."

L'école a toujours été et reste encore au cœur de l'actualité. Elle passe sans cesse de l'excès d'honneur à l'excès d'indignité. Dépendante des constructions socio-politiques, des représentations et des attentes sociales (plus

que jamais contradictoires), l'école renvoie l'image d'un monde déserté par la pensée et réduite à une technicisation des apprentissages, des compétences et des conduites. La décentralisation, d'une part, la mondialisation, de l'autre, placent l'école dans de nouveaux réseaux sociaux et politiques et l'obligent à multiplier les partenaires. Ceci s'accompagne d'une multiplication des niveaux de décision qui entraîne une confusion par déresponsabilisation. En effet, le développement du principe de délégation augmente les niveaux de décision et de responsabilité ce qui est favorable

à une dilution et une absence d'imputation: qui est responsable? de quoi? devant qui?

On observe actuellement, une accentuation de la responsabilité d'imputation au détriment d'une responsabilité de mission. La recherche permanente de responsable(s), de celui qui est à l'origine des erreurs et des dysfonctionnements (parents, enseignants, élèves, le système...) enchaîne l'idée de responsabilité à l'idée de culpabilité. Or, la responsabilité de mission se définit, selon Hans Jonas, par rapport au futur. La responsabilité est le lieu où la morale reprend du service à condition qu'on ne la cantonne pas dans l'ordre juridique: qui doit payer? qui est responsable? En rester à une approche des problèmes selon une rationalité économique, quantitative, technologique renforce cet effet de technicisation, alors que l'enjeu réel est de plus en plus au niveau du sens.

Le fonctionnement de l'école exige que chacun garde une confiance dans la valeur même de l'école. Cette confiance dans l'école passe non seulement par des résultats, mais aussi par un affichage éthique et une cohérence axiologique. L'impératif d'éducation n'est pas dissociable d'un projet collectif. Il suppose que soient définies les valeurs susceptibles de redonner à l'éducation et à l'école sa raison d'être dans une société ouverte et plurielle. Cadré pendant de nombreuses années par le religieux, puis par la construction de la République et de l'État-nation, le projet fédérateur au niveau national est, de nos jours, difficilement identifiable. La réussite maintes fois évoquée jusqu'à l'invocation parfois, de « l'école de la République » n'avait-elle pas sa source dans l'énoncé d'un projet social et national clair et démocratiquement accepté, ce qui n'en interdisait pas la contestation.

La complexité croissante du tissu social et éducatif implique une redéfinition des références éthiques communes sans laquelle l'idée de contrat reste un vain mot, voire devient un enjeu de confrontation entre les différents groupes, les différentes institutions qui se considèrent toutes plus légitimes les unes que les autres pour parler au nom de l'enfant.

Ce n'est qu'en rendant ces références, collectivement partagées, plus lisibles et plus visibles que l'on pourra parler de contrat en précisant de quel contrat il s'agit et en évitant ainsi l'emploi de mot-valise, de mot-slogan qui ne fait que cacher le vide et l'absence d'accord. Il est temps de proposer aux acteurs sociaux et éducatifs un cadre suffisamment dynamique permettant de comprendre les enjeux induits par les transformations en profondeur de la société. Le principe même d'une refondation de l'école pose comme préalable un diagnostic des mutations de la société qui interfèrent directement sur l'école.

Hétérogénéité et complexification du tissu social et éducatif

Dès son plus jeune âge, l'enfant est confronté, et il le sera de plus en plus, à la diversité des normes sociales et culturelles, celles des familles, des quartiers, des associations (éducatives, sportives, culturelles...), des villes, etc. Certes, si la famille reste le lieu privilégié de socialisation et d'enculturation, les familles sont de plus en plus diverses sur les plans culturel et religieux. On ne peut plus nier que la pluralité caractérise désormais l'environnement de l'enfant. Si l'école doit prendre en compte la diversité du tissu scolaire, doit-elle pour autant redéfinir de nouveaux publics et donc de nouveaux contrats: enfants des banlieues, enfants des ZEP ou des zones sensibles (on appréciera les euphémisations successives pour désigner des secteurs rejetés de fait et catégorisés d'emblée comme difficiles et donc mis à distance par des procédures de désignation stigmatisante et dévalorisante)?

La mission éducative doit-elle évoluer en fonction des publics et des intérêts posés par les uns et les autres ?

À l'atomisation du collectif par marquage, catégorisation et fossilisation des identités sociales (« les banlieues », les ZEP, les « quartiers et les écoles difficiles »), ethniques et culturelles (« les immigrés »), religieuses (« les inté-

grismes »), régionales, il conviendrait de substituer un principe de solidarité, d'intégration et de compréhension mutuelle. Entre les injonctions moralisatrices (cf. l'inflation des discours sur la citoyenneté, par exemple) et le catastrophisme, qui sont les signes d'une incapacité à analyser, l'école a pour vocation (l'a-t-elle toujours, lui accorde-t-on toujours cet objectif?) de construire et de préparer les voies de l'avenir. En ce sens, elle ne doit pas être qu'une caisse de résonance des problèmes de société.

Multipliation des acteurs et des lieux

Au carrefour de multiples attentions éducatives – parents, enseignants, éducateurs, nourrices et désormais policiers... – l'enfant est sollicité selon des modalités et des références qui ne sont pas toujours concordantes, qui sont parfois même contradictoires.

Il serait naïf de croire que tous ces niveaux fonctionnent en symbiose. L'élucidation réciproque des attentes est nécessaire. Certains

thèmes sont porteurs de significations conflictuelles: importance des devoirs à la maison, rôle des sorties éducatives, intérêt porté à certains apprentissages, valeur accordée à l'autonomie et à la prise de responsabilités, place de la mixité, etc.

C'est pourquoi, nous assistons actuellement au développement de conduites syncrétiques, alternatives et parfois exclusives les unes par rapport aux autres. Les divergences et les dissonances se multiplient et rendent encore plus difficile l'émergence d'un

contrat éducatif commun à tous les partenaires. L'exemple de résolution des désaccords et des conflits illustre bien ce phénomène. Alors que l'école prône le règlement des conflits par la discussion, la violence est considérée par d'autres acteurs et d'autres milieux comme le seul mode possible de résolution. Aujourd'hui l'école

Aujourd'hui l'école est, de nouveau, devenu un espace de confrontation pas uniquement symbolique mais de plus en plus réel."

est, de nouveau, devenue un espace de confrontation pas uniquement symbolique mais de plus en plus réel. Chacun à son idée, son système de références, son projet et cherche à l'imposer, à le faire valoir. Les enseignants, eux-mêmes, ne savent plus quelles sont les valeurs qui sous-tendent leur action.

Si l'école a indéniablement son rôle et sa place dans l'élaboration d'une perspective collective d'éducation, encore faut-il en déterminer les conditions et les limites.

L'école n'est qu'un élément du puzzle. Elle se situe au carrefour de plusieurs instances de socialisation et d'éducation. La cohérence de l'ensemble dépend de l'émergence d'un accord et d'un projet collectif, projet que l'on serait bien en peine de présenter aujourd'hui. De fait, l'école se trouve prise entre la nécessité d'appuyer son action sur un consensus et la difficulté de réaliser celui-ci, et le risque d'imposition d'un modèle en dehors de toute discussion et concertation démocratique.

Par ailleurs, considérer que le simple fait d'énoncer les objectifs de l'école entraîne ipso facto leur acceptation par les familles est une position naïve. Avec le principe de diversification maximale, ce qui relevait d'évidences communément partagées doit être désormais explicité, sinon renégocié. Cela n'induit pas le renoncement par l'école à ses objectifs et à ses finalités. Si tant est qu'on puisse considérer de nos jours que ces finalités fassent l'objet d'un large consensus.

Consumérisme scolaire et technicisation de l'acte éducatif

En l'absence de projet suffisamment prospectif, les différents acteurs de l'école (enseignants, élèves, parents et partenaires sociaux) développent une forme de consumérisme. Le consensus sur l'école républicaine est (malheureusement) loin, voire oublié au profit d'un discours mercantile, même si le coût financier pour les familles est réduit par le biais du service public.

Faire l'économie de la cohérence axiologique de l'école, c'est réduire celle-ci à une fonction de gestion et de régulation sociale et économique en lui assignant pour seuls objectifs la transmission des savoirs

et la préparation à l'insertion professionnelle. Or, l'école de la République n'avait pas pour ambition, jusqu'à présent au moins, de réguler les mécanismes sociaux et économiques, mais de cadrer ontologiquement l'accès à la connaissance, aux connaissances.

“**Cadrer ontologiquement l'accès à la connaissance, aux connaissances.**”

Par ailleurs, l'école est de plus en plus soumise à des obligations de résultat : au même titre que l'entreprise privée marchande, elle doit rendre des comptes dans l'immédiat, dans l'instant. Or, précipitation, immédiateté et instantanéité ne sont pas compatibles avec la maturation des savoirs et des apprentissages, avec le temps qui est une donnée indispensable à l'évolution de la personnalité. Des résultats de plus en plus performants, dans un

temps de plus en plus court, selon des modalités identiques pour tous, telles sont les exigences auxquelles doivent répondre les enseignants.

L'aspect techniciste et performant est développé au détriment de la qualité : l'appel à la didactique, aux didactiques, aux nouvelles technologies, à la gestion des flux, aux justifications des coûts, (si cela est nécessaire, c'est loin d'être suffisant) sont autant de tentatives pour opérationnaliser au maximum l'école et l'éducation, alors que les enjeux actuels sont davantage et plus que jamais au niveau du sens et des valeurs. Les redéfinitions permanentes et parfois même contradictoires des orientations et des objectifs scolaires ne sont qu'une forme d'activisme sans conséquence réelle sur l'école, tout en développant une résistance presque systématique à toute nouveauté.

Réduite à n'être qu'un lieu de transmission de savoirs, l'école risque de perdre son identité et sa spécificité : former aussi un citoyen, objectif trop souvent confondu avec l'éducation à la citoyenneté, elle-même trop souvent confondue avec la civilité. Si cette dimension était abandonnée, il nous faudrait admettre l'idée que l'école

n'a qu'une fonction de gestion et de régulation des savoirs, fonction qui préluderait au développement du consumérisme scolaire et de la marchandisation du savoir. La gratuité de l'école publique ne change pas fondamentalement la nature du problème.

Développement de la logique contractuelle

Il ne suffit pas de répondre aux enjeux actuels de la société sur le seul mode injonctif, ou par une série de propositions d'ordre organisationnel (multiplication des partenariats et des contrats), matériel (introduction des nouvelles technologies), pédagogique (remédiations, actions de soutien...), ou encore d'ordre sécuritaire. Ces initiatives relèvent d'une méthode « orthopédique » et masquent difficilement l'absence d'un projet collectif sous-tendu par des valeurs et admis après discussion et concertation.

Cette désintégration par déréglementation du tissu social et scolaire se trouve renforcée par la recherche de solutions locales, contextuelles et donc partielles, au détriment d'une recherche plus globale, plus collective et donc plus intégrative. La multiplication de projets locaux, au niveau des établissements scolaires, des quartiers, des communes... occulte la nécessité d'une réponse plus globale, au niveau de l'école avec un Grand « E ».

Il ne peut y avoir de contrat sans un accord sur les valeurs, les références et les normes partagées.”

L'absence de perspective collective est en réalité masquée par la multiplication d'initiatives ponctuelles, par le développement d'une logique instrumentale. Chacun, dans son quartier, dans son école, dans son établissement, dans sa « zone », tente de trouver une solution. C'est ainsi que de nombreux projets émergent, de qualité variable et de durée tout aussi variable, qui, en l'absence de cohérence d'ensemble (cohérence n'est pas à confondre ici avec

homogénéité), réduisent les initiatives à des opérations de colmatage, de remédiation. On assiste, dès lors, au développement d'une logique contractuelle, à une résolution des problèmes en s'appuyant sur les registres de la fonctionnalité et de l'expertise technique (y compris de l'expertise sociale). Ceci est paradoxal car, en réalité, il ne peut y avoir de contrat sans un accord sur les valeurs, les références et les normes partagées. Or, un projet de société ne peut se réduire à une addition de projets partiels, même bons. L'enjeu consiste donc à trouver un point d'équilibre entre la cohésion et la cohérence, entre l'universalité et les singularités des hommes et des situations.

On ne répétera jamais assez que pour qu'une coordination des actions soit possible, cela suppose l'existence d'une cohérence qui est de l'ordre des valeurs et non pas seulement de l'ordre du fonctionnement. La recherche du consensus, la volonté de rallier le plus grand nombre au moindre petit projet, se traduisent par un activisme procédurier, par une systématisation de la concertation qui, paradoxalement, se développe dans un climat de défiance mutuelle où s'affrontent en silence (mais pas toujours !) les légitimités, les intérêts, les enjeux.

La crise de l'école, mais aussi de l'éducation, ne se résoudra pas seulement à coup de réformes, d'initiatives ponctuelles et conjoncturelles souvent prises dans l'urgence et à la hâte. Réformes, multiples projets partiels, voire partiels pour certains, ne sont que des cautérisations de surface sans emprise sur les enjeux fondamentaux qui s'inscrivent nécessairement dans le temps et la durée pour pouvoir être crédibles et efficaces. L'urgence et le coup par coup s'accommodent mal avec l'éducatif. L'école évolue par mutations, voire reniements successifs ; elle finit par y perdre son identité en tant qu'École au profit d'une conception essentiellement instrumentale voire instrumentalisée, c'est-à-dire au profit d'intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.

Confusion entre espace public et espace privé

L'école, lieu collectif d'apprentissage, d'éducation et de socialisation se trouve prise en étau entre un espace public et un espace privé. D'un côté, un déficit de plus en plus marqué et de plus en plus grave, de références explicites et claires; de l'autre, un éclatement et une prolifération de références par une maximalisation et une individualisation des choix identitaires. Chacun revendique la liberté de définir ses objectifs, ses intérêts, ses choix au nom du respect des différences.

Espace public au service d'intérêts de plus en plus privés, l'école voit petit à petit sa vocation spécifique se dissoudre. Réduite à n'être qu'au service des uns et des autres, on s'étonne ensuite que l'école, pour être trop engluée dans des contradictions et des enjeux qui la dépassent largement, ne puisse remplir sa mission première.

Si en France on continue à considérer que l'école doit rester dans la logique d'un service public et renoncer de ce fait à être un produit marchand, il convient alors de prendre, par la voie du débat démocratique, les mesures et les décisions que cela implique, ou tout du

moins de réaffirmer les principes fondateurs de l'école en France qui a (avait?) pour mission non seulement de former un élève, mais aussi de former un citoyen. À une école fermée sur elle-même pour raison de construction d'un idéal républicain et laïc, a succédé une école ouverte sur l'extérieur pour raison d'adaptation.

La question de la frontière entre l'espace public et l'espace privé est plus que jamais d'actualité."

La question subsidiaire est de savoir si à l'ouverture de l'école sur le monde ne s'est pas substituée une entrée du monde dans l'école. Ainsi, par exemple, si le monde est violent, il est vain de s'offusquer du développement de la violence à l'école.

La question de la frontière entre l'espace public et l'espace privé est plus que jamais d'actualité car, plus que jamais, cette frontière est brouillée. Hannah Arendt, dans *La Crise de la culture*, écrivait déjà en 1972 que « plus la société *moderne* supprime la différence entre ce qui est privé et ce qui est public, entre ce qui ne peut s'épanouir qu'à l'ombre et ce qui demande à être montré à tous dans la pleine lumière du monde public, autrement dit *plus* la société intercale entre le public et le privé une sphère sociale où le privé est rendu public et vice versa, plus elle rend les choses difficiles à ses enfants qui par nature ont besoin d'un abri sûr pour grandir sans être dérangés¹ ».

En abolissant de manière radicale la distance entre espace public et espace privé, on trouble les positionnements des uns et des autres et on renforce les enjeux en les conflictualisant.

En l'absence de projet et donc de contrat collectif clair et parfaitement objectif, les enfants, les adolescents, les familles sont renvoyés à leur groupe d'origine (familial, social, culturel...). Les écoles, les établissements, les enseignants, les communes sont sommés de définir leur projet, leur contrat. Ainsi, paradoxalement, le privé ainsi que l'organisation sectorielle et locale deviennent les formes de participation au collectif, ce qui ne peut qu'engendrer confusion, inégalité de traitement compte tenu de la très grande disparité des situations.

La tradition républicaine de l'école en France associait (associe encore?), projet de société / projet d'école. Cette complémentarité ne peut être remise en question hors d'un vaste débat national démocratique, et non pas par déliquescence, ni par des initiatives conjoncturelles prises dans l'urgence et sans références à une perspective collective largement discutée et partagée. Quel citoyen l'école doit-elle former aujourd'hui?

Selon la réponse donnée à cette question on aura, non pas un contrat éducatif, mais des contrats éducatifs, non pas une école

¹ Arendt, Hanna, *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, Folio, 1972 (ed. or. 1954), p. 241.

plurielle, mais une pluralité d'écoles éventuellement mises en concurrence et en opposition, tant sur le plan des objectifs que des valeurs et des normes.

La question est de savoir comment trouver ou retrouver une cohérence collective dans une société marquée par la pluralité. Dans une société traditionnelle, au sens anthropologique du terme, l'accord est lié à la tradition. Dans

une société moderne, toujours au sens anthropologique du terme, l'accord ne peut être issu que de la discussion, du débat, de ce que les philosophes politiques appellent « la démocratie délibérative ». Ceci signifie clairement que les politiques, les intellectuels, les enseignants, les éducateurs, les jeunes... en un mot

l'ensemble des citoyens doivent participer activement et démocratiquement à l'élaboration d'un projet commun de société.

Sans cette définition, le risque est de voir l'atomisation du système se développer, ainsi que les logiques de fermeture et de repli. Il est donc souhaitable de ne pas s'enfermer dans des projets particuliers et d'occulter la réflexion sur le collectif. Les actions ponctuelles et partielles, même valables, reposent sur une logique contractuelle qui n'a de sens que si elle n'est pas un moyen pour masquer un vide ontologique.

La contractualisation ne doit pas servir d'écran à l'absence de consensus sur un projet commun. Le « vouloir-vivre ensemble » repose nécessairement sur une base commune de références acceptées par tous, une nouvelle forme de « contrat social » en quelque sorte. C'est sur ce type de projet qu'il conviendrait de travailler. C'est aussi, sans doute, l'occasion de relancer la notion de citoyenneté active et non pas seulement réactive (cette dernière est utilisée

La contractualisation ne doit pas servir d'écran à l'absence de consensus sur un projet commun."

pour lutter contre la violence, par exemple). Si la société, dans son ensemble et l'école en particulier, ne travaillent pas sur le sens, sur les références communes, il est à craindre que les enfants et les adolescents aillent chercher ailleurs des certitudes, des cadres et des points d'ancrage.

Une réflexion sur le social, le politique, l'éducatif ne peut plus, ne devrait plus, faire l'économie d'une analyse de la manière dont les actions se coordonnent. En effet, pour qu'une coordination des actions soit possible, cela suppose l'existence d'une cohérence sociale. Il faut qu'un accord s'établisse sur des bases reconnues de part et d'autre et que les acteurs en reconnaissent mutuellement la validité. Le déroulement des actions suppose des convictions communes qui ne peuvent être imposées et qui, au contraire, sont partagées à partir de discussions et d'échanges. L'accord peut aussi être lié soit à la tradition, mais là se pose justement le problème de l'hétérogénéité culturelle de notre monde, soit à la raison.

Une société sans normes et sans références ne peut que favoriser le développement d'exigences technicistes et la tendance à rationaliser les actions qui relèvent d'un autre ordre que celui de la logistique (cf. la manière de vouloir régler le problème de la violence par des mesures sécuritaires de plus en plus nombreuses). Au contraire, en voulant imposer aux individus des contraintes fonctionnelles, celles-ci génèrent en retour des formes de violence qui se retournent contre les actions elles-mêmes. C'est en ce sens que la régulation des problèmes de terrain par le développement de contrats et de projets locaux voire partiels, n'est qu'une opération de dérivation qui biaise les questions de fond. La prévalence de l'action sociale et éducative en termes de lois, de savoirs, de savoir-faire, occulte la nécessité de travailler sur les savoir-être entendus ici comme des savoirs « vivre-ensemble ».

Les politiques sociales et éducatives ne peuvent être réduites à une simple gestion et organisation. L'absence de perspective axiologique, c'est-à-dire de valeurs, hypertrophie les compétences

techniques et le professionnalisme au détriment de la cohérence d'ensemble.

En conclusion, l'école du futur ne peut se construire sans choix prospectif, sans pari sur l'avenir, sans utopie. Je cherche en vain l'utopie de notre monde moderne. La solution ne consiste pas à légiférer davantage, à poser de plus en plus de barrières, de codes, de règlements, d'impératifs. La responsabilité de l'individu ne relève pas de l'ordre du pénal ou du juridique, mais d'une éthique qui repose sur une interrogation personnelle. La démarche éthique est une démarche critique et non une démarche de prescription. Les valeurs et leur traduction dans des morales ne s'imposent pas, elles se partagent et s'élaborent en commun.

ÉCOLE, DÉMOCRATIE, ÉTHIQUE

Par Michel PAYEN



La place de l'éthique est considérable à l'école. Elle est le fondement le plus profond de la relation maître-élève. Reconnaître l'autre dans sa singularité sans le réduire à cette singularité, telle est le défi permanent auquel est confronté celui qui a choisi d'enseigner, d'entrer dans le projet de l'école qui est l'apprentissage médiatisé de la culture. De sa capacité à élever les cultures au niveau d'une richesse commune (on pourrait dire : d'universaliser la culture), et de faire éclore une citoyenneté respectueuse de l'altérité, dépend l'avenir de notre société et de ses valeurs démocratiques.

Qui peut dire, aujourd'hui, que demain les êtres humains seront pénétrés de la nécessité de se respecter les uns les autres, qu'ils soumettront leur liberté à celle d'autrui, qu'ils abandonneront tout recours à la violence, qu'elle soit brutale ou séductrice, pour s'en remettre à la raison et à l'honnêteté, et qu'ils cesseront toute pression, tout marchandage et tout chantage sur l'autre pour accepter de le reconnaître comme sujet véritable ?

Or n'y a-t-il pas là, justement, une définition de la démocratie comme exigence éthique et transcendante, comme injonction à la conscience et à la responsabilité dans nos rapports aux autres ? Les fondements du rapport à autrui sont naturellement les fondements de la démocratie. Ils ne reposent pas que sur des comportements innés, ils procèdent de l'éducation.

L'école est concernée par cet apprentissage et les maîtres peuvent être de puissants modèles. La démocratie est un rêve. Elle n'existe, précisément, que dans l'instant fugitif et précieux où l'autre reçoit le droit d'être, hors de toute intention de séduction ou de manipulation, pour construire une relation fondée sur la reconnaissance

réciproque. Il est donc fondamental que l'enfant reçoive cette reconnaissance de la part de ses éducateurs à qui il pourra, de la sorte, attribuer une valeur de modèle.

L'école peut-elle influencer cette démarche ? Quelles valeurs enseignons-nous ? De quelle culture portons-nous les valeurs ? Quelle idée donnons-nous de l'universel, de ce qui devrait être reconnu vrai par tous ?

La culture universelle ne s'incarne pas dans une culture d'élite. Elle est dans tout ce qui témoigne de ce qui, au travers des différences contingentes, est commun à toute l'humanité. Car, à l'inverse, on ne peut pas dire, non plus, que tout soit culture, ni que tout soit valeur au nom, justement, de cette différence et surtout, au nom de l'opposition aux valeurs traditionnelles. La vérité est sans doute aussi éloignée de ces deux extrêmes.

La vérité est une exigence. Elle n'est pas de l'ordre de la révélation. Elle peut encore moins émerger du laxisme. Elle se construit dans

L'école est concernée par cet apprentissage et les maîtres peuvent être de puissants modèles."

En vérité, l'éducation est une tentative de définir ce que nous pourrions vouloir ensemble."

l'appréhension de la réalité humaine. Le prêche dogmatique d'un universel révélé, confirmé par l'histoire, débouche sur les impérialismes et les colonialismes. Le refus de l'universel ne réussit pas mieux et couvre toutes les barbaries sous prétexte du droit à la liberté d'être différent qui aboutit toujours à la différence de liberté, c'est-à-dire liberté pour les plus forts et asservissements des autres.

En tant que pédagogue, il me semble que je ne dois pas soumettre les autres à ma conception de l'universel, mais la leur soumettre.

C'est une position difficile et dérangeante car on devine derrière elle toute situation entre maître et élève où le premier exige du second qu'il fasse comme on le lui dit, au nom du savoir et de l'expérience, jusqu'au moment de lassitude et de renoncement : « Tu me résistes. Tu veux être libre et faire

ce que tu veux ? Eh bien, fais-le et ne viens pas te plaindre ensuite. Je m'en lave les mains ! »

En vérité, l'éducation est une tentative de définir ce que nous pourrions vouloir ensemble.

Il est très difficile de sortir de l'alternative mimétisme/exclusion. Mais faire acte d'éducation c'est chercher à entrer dans une histoire où des gens essaient de construire quelque chose qui n'est pas donné à l'avance. L'universel n'est pas dans les manuels scolaires. Il n'est pas tout écrit dans des tables de la loi. Il se construit pour chacun au quotidien quand les élèves tentent de communiquer entre eux, quand un instituteur tente de faire partager une émotion, lorsqu'on se reconnaît êtres humains en commun, lorsqu'on se découvre en train d'aimer ou de ne pas aimer, qu'on a des choses à se dire et à s'apprendre les uns aux autres, quand le temps de la parole devient essentiel.

C'est là que s'élabore une culture qui soit non pas la culture d'une minorité qui opprimerait les autres, ni non plus l'acceptation d'un pluralisme culturel où tout se vaudrait, mais une culture où l'on construit progressivement ensemble, dans le dialogue, dans la communication, dans l'effort pour s'écouter et pour s'entendre quelque chose qui s'appelle l'Humanité.

Les valeurs s'imposent dans la richesse intellectuelle et affective de la relation à l'autre, relation de personne à personne, relation à vertu éducative qui mobilise toute notre disponibilité de pédagogue, toute notre force d'humanité."

La culture universelle, la véritable culture, celle qui reflète l'humanité en construction, se fait, à l'école, quand on prend plaisir ensemble à trouver la solution d'un exercice, à découvrir la beauté d'un texte ou à déchiffrer un document, quand ensemble on se dit qu'à travers ces plaisirs et ces découvertes, et grâce au partage, on devient plus lucide et plus humain.

Il n'est pas de valeur qu'on impose. La contrainte est antinomique de la notion de valeur.

Les valeurs s'imposent dans la richesse intellectuelle et affective de la relation à l'autre, relation de personne à personne, relation à vertu éducative qui mobilise toute notre disponibilité de pédagogue, toute notre force d'humanité.

Et chaque fois qu'un enfant ou qu'un jeune prend conscience qu'il vaut mieux s'élever ensemble par le partage, alors, la démocratie sort du rêve pour entrer dans la réalité.

Mais c'est une réalité fragile. Combien de forces destructrices s'opposent à son épanouissement et l'obligent à retourner dans les limbes du rêve!

Disons, en raccourcis, que l'ennemi de la démocratie c'est la volonté de pouvoir. Mais pour autant, il n'y a pas de démocratie possible si les adultes ont renoncé à accomplir leur devoir d'autorité.

L'école a une spécificité qui est l'apprentissage médiatisé de la culture. L'école a donc pour spécificité de permettre aux élèves d'apprendre les savoirs et d'apprendre à apprendre. Il est de la responsabilité des enseignants de donner aux élèves les techniques et les outils de travail pour progresser sur la voie de la connaissance: écouter un cours ne suffit pas. On imagine mal que le professeur d'éducation physique édicte les règles d'un sport collectif et donne le match à faire à la maison!

L'école a donc un rôle essentiel: celui d'apprendre aux élèves à travailler, à s'empoigner avec les savoirs, à les comprendre, à se les approprier complètement.

Nos pratiques pédagogiques se doivent d'être exemplaires. Toute exhortation morale est vaine car les valeurs ne se transmettent qu'à travers les pratiques. Les valeurs démocratiques d'écoute de l'autre se construisent dans toutes les situations éducatives, chaque fois qu'un enseignant est capable de montrer qu'on apprend mieux dans la coopération que dans la rivalité, chaque fois que l'effort de compréhension de l'autre - *a fortiori* s'il se présente comme mon adversaire - est une condition de la maîtrise de mon propre point de vue, chaque fois que l'expression des différences est au service de la structuration de l'intelligence, chaque fois que le fait d'examiner avant de juger confère du crédit à ma parole, chaque fois que je suis capable de mettre en place des situations où la morale n'est pas une leçon, mais où elle est vécue entre les autres et moi comme quelque chose de positif où nous éprouvons la joie du partage, joie dont on peut espérer qu'elle sera contagieuse.

Pour faire court, disons que nous ne transmettons nos valeurs que si nous les incarnons dans nos pratiques, que si ces pratiques sont porteuses de joie et de réussite et que si, à travers cette joie et cette réussite, nous pouvons communiquer à nos élèves la convic-

tion que ces valeurs sont véritablement importantes, promesse de progrès et de vie bonne.

Au regard de cette exigence, toutes les pratiques didactiques ne se valent pas et ne contribuent pas également à former une conscience démocratique, car on n'apprend pas la démocratie en plus d'apprendre à lire, à écrire et à compter, on apprend la démocratie dans la manière dont on apprend à lire, à écrire et à compter.

Enseigner est un métier, mais c'est aussi une éthique : quelque chose qui travaille mon rapport à l'autre, ma capacité d'accepter que l'autre ne soit pas celui qui satisfait mon désir. Accepter que l'autre émerge

par lui-même et non par rapport à moi.

Exiger de lui le meilleur mais tout en sachant accepter son échec et continuer à tout faire pour qu'il tire les enseignements de son échec et qu'il réussisse au bout du compte.

C'est difficile. C'est lent. Ce n'est pas spectaculaire. C'est une éthique qui prend son temps et qui travaille dans l'histoire des personnes, dans l'interaction

entre les personnes et dont on ne peut parler qu'en faisant l'apprentissage de sa pudeur.

L'éducation est par définition une relation inégalitaire (quand la relation devient égalitaire, l'éducation est terminée). Cela rend le problème éthique plus délicat mais aussi plus important que dans d'autres domaines. Tout le travail pédagogique consiste à exercer une influence tout en donnant à l'élève les moyens de se libérer de cette influence. Pour que le principe d'éducabilité sur lequel repose toute action pédagogique, et qui suppose la confiance dans l'autre,

Nous ne transmettons nos valeurs que si nous les incarnons dans nos pratiques, que si ces pratiques sont porteuses de joie et de réussite.”

ne devienne pas une manipulation de l'autre. Il nous faut accepter le principe de non-réciprocité : « Celui que j'ai pour mission d'éduquer ne me doit rien ».

L'éthique est là. On n'est pas dans l'échange, le marché, on est dans l'éducation : je dois tout faire pour que mes élèves me comprennent. Je leur dois tout, ils ne me doivent rien, même pas merci. Que ces remerciements me touchent s'ils viennent est une chose, quêter la reconnaissance et la soumission en est une autre. Et l'éducation qui passe par cette quête n'est plus l'éducation. L'élève ne peut avoir de dette à l'égard de ses maîtres.

Pour se tenir sur cette ligne-là, l'enseignant se doit d'être un accompagnateur (n'est-ce pas le sens premier du mot pédagogue ?). Le professeur qui dit : « Je suis content, j'ai fait mon programme ! », n'a pas fait œuvre de pédagogue. Car, s'il y a bien évidemment des programmes nationaux, le but est que les élèves les aient acquis. Il faut, certes, que les enseignants s'y tiennent, mais leur seul souci doit être de vérifier que les élèves se les sont bien appropriés. Et cela ne peut se faire dans une relation transcendante.

Les éducateurs qui n'ont pas fait le deuil de leur toute-puissance, comme ceux qui l'ont fait, ne sont plus des éducateurs. Dans le premier cas il s'agit de dangereux mégalomaniaques et dans le second en renonçant à exercer tout pouvoir, ils ont renoncé à toute action éducative.

Il est très difficile de naviguer entre ces deux écueils au point que certains, fort rares heureusement, passent de l'un à l'autre, tentant de reprendre leur abandon par un excès d'autoritarisme dans un véritable naufrage pédagogique.

Mais on peut comprendre que ces situations se produisent car la formation des maîtres ignore presque tout de cette question fondamentale de l'éthique. Un progrès a été fait lorsqu'il a été admis que le savoir n'était pas tout et que tenter de le transmettre était

un métier. Alors est née la pédagogie. Il faut en venir, aujourd'hui, à l'éthique et dire qu'enseigner nécessite de la part de celui qui veut faire ce métier un profond retour sur soi et que les engagements pris le soient dans la clarté. On ne dira jamais assez que c'est un métier incomparable aux autres pour ce qu'il exige non seulement de savoir, de compétences et de qualités, mais surtout de travail permanent sur soi-même.

Cette construction d'une éthique est, me semble-t-il, l'une des contributions essentielles de l'établissement scolaire public laïc à la prise en compte des différences comme richesse et comme fondement du groupe social.



Il faut tout un village pour élever un enfant. ”

Boris Cyrulnik.

LA VULNÉRABILITÉ DE L'ENFANT MIGRANT

Par Jacques SAMOUELIAN



Les migrations ont toujours existé et s'inscrivent dans la grande aventure humaine. Il reste que chacune d'elles, et particulièrement lorsque celle-ci se déroule dans un contexte dramatique, représente un événement majeur dans l'existence de celui qui le vit, ce qui lui confère une importante potentialité perturbatrice. Pour l'enfant dont la personnalité est en construction, l'impact sera à la fois plus important et variable dans ses conséquences. La présente étude vise à analyser succinctement les enjeux psychologiques de la migration, et souhaite insister sur les conditions d'accueil nécessaires pour éviter à moyen ou long terme, l'apparition de troubles, notamment sociaux.

Participe présent du verbe migrer, substantivé au XX^e siècle, « migrant », est à présent un terme couramment utilisé par l'actualité. Mais dans la réalité sociale, la migration recouvre une grande diversité de situations.

Le phénomène migratoire en lui-même n'est pas nouveau, on peut même affirmer qu'il est consubstantiel à l'humanité : depuis la nuit des temps et dans toutes les sociétés, des déplacements de population sont aisément repérables. Les statistiques des Nations Unis pour ce début du XXI^e siècle évaluent entre 185 et 192 millions le nombre de migrants, soit environ 2,9 % de la population mondiale.

En France, deux chiffres méritent d'être connus : pour un habitant sur quatre, l'un des grands-parents est né à l'étranger, et pour deux habitants sur trois, l'un des grands-parents est né en zone rurale. Le phénomène n'est donc pas nouveau, et l'on peut ajouter qu'il est omniprésent dans nos représentations psychiques. Comme l'écrit Elie Wiesel, « On est toujours plus ou moins exi-

Quitte ton pays, ta parenté et la maison de ton père pour le pays que je t'indiquerai.

Genèse 12,1 Abraham.

lés : du ventre de sa mère, ensuite de toute la famille, puis du lieu, puis du souvenir. »¹

Il reste que la migration représente un événement majeur dans l'existence de celui qui le vit, ce qui lui confère une importante potentialité perturbatrice. Dans les circonstances dramatiques, il peut même se révéler un puissant désorganisateur de la vie psychique au point d'y installer une pathologie durable. En effet, vivre un tel événement mobilise toutes les ressources mentales de la personne migrante : il lui faut préserver la cohésion de son appareil psychique, maintenir ses repères internes et ses liens externes. Suivant les circonstances, cette migration, lorsqu'elle est soigneusement envisagée et préparée, peut se cantonner à une péripétie de l'histoire personnelle d'une famille ou d'une personne. En re-

vanche, lorsqu'elle est soudaine, improvisée, dramatique, elle peut devenir un marqueur affectant profondément et durablement la vie des uns ou des autres.

Mais cette situation, déjà difficile dans le cadre des migrations économiques, devient encore plus critique lorsque ces migrants doivent fuir leur pays et se réfugier sur une terre d'accueil qu'ils n'ont pas toujours choisie, où ils sont contraints de s'adapter dans l'urgence après des péripéties mêlant diverses formes d'événements traumatiques : sévices, violences, arrestations, disparitions, assassinats, etc. Un chiffre permet de fixer les idées : au début du XXI^e siècle, un conflit armé entraîne plus de 90 % de victimes civiles, les enfants étant à l'évidence les plus vulnérables, alors que c'était exactement l'inverse avant le XX^e siècle...

Qu'en est-il de l'enfant ? À la différence de l'adulte, l'enfant est une personnalité en construction, ce qui signifie que l'impact sera à la fois plus important et ses conséquences variables. L'expérience montre que la découverte par l'enfant de ce qui est différent de soi, la fécondité des rencontres qu'il sera amené à vivre malgré les difficultés de l'adaptation, peut aboutir à un enrichissement intérieur et se solder par une amélioration substantielle de ses potentialités développementales. A contrario, l'expérience pourra se révéler profondément déstabilisante si les conditions de ce vécu sont dramatiques, et finalement, se solder par une fermeture aliénante de la construction psychique, conduisant au repli, aux troubles du comportement, voire à des troubles plus graves de la personnalité.

Ces considérations générales doivent être replacées dans le contexte de cette année 2015. La situation de crise internationale que nous vivons est en train de bouleverser la donne. Des populations entières encourant mille dangers, fuient des situations devenues intenable et vivent la migration, comme la seule chance d'en sortir. Récemment, un hebdomadaire populaire consacrait sa Une à « L'exode des enfants migrants », et l'article reprenait les chiffres de l'Unicef : en cette seule année, plus de 190 000 enfants ont pris

¹ Wiesel E., *Mémoires à deux voies*, Paris, O. Jacob, 1995.

le chemin de l'Europe et parmi eux, 30000 voyagent sans père ni mère, complètement seuls ou accompagnés d'un parent éloigné. Le nombre d'enfants migrants aurait ainsi doublé en quelques mois, ce qui laisserait supposer que ce flot ne devrait pas se tarir de sitôt. On peut dès lors craindre que l'ampleur de ces mouvements migratoires rende l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge de ces populations nettement plus problématiques.

Les enfants, porteront en eux l'arrachement à une terre certes, mais surtout, la perte d'un ancrage culturel primaire qui représente un cadre contenant de pensée."

D'une manière générale, tous les migrants mais particulièrement les enfants, porteront en eux l'arrachement à une terre certes, mais surtout, comme l'a bien décrit Tobie Nathan, la perte d'un ancrage culturel primaire qui représente un cadre contenant de pensée. On peut donc avancer que lorsque des désordres

psychosociaux sont observés chez ces enfants, ils répondent à un ensemble complexe et indissociable de facteurs. Certains de ces facteurs sont personnels, individuels, d'autres sont de nature groupale : familiale, sociale, économique et culturelle ; quant au déplacement lui-même, il peut s'inscrire, comme nous l'avons vu, dans un contexte de violence et de traumatisme.

Les enfants migrants, comme tous les enfants, peuvent être confrontés à une perturbation du développement, mais ici c'est l'épreuve de la migration qui va la révéler au grand jour. Et à l'inverse, les seules conditions dramatiques de cette migration peuvent constituer des facteurs traumatiques majeurs perturbant profondément et durablement ce développement sans que cela soit immédiatement perceptible.

Sur le plan épidémiologique, diverses études ont déjà été menées par les institutions européennes et par l'UNESCO sur des enfants déplacés, dans le cadre de migrations familiales consécutives à des facteurs économiques au cours du XX^e siècle. Globalement, le sort de ces enfants n'est pas enviable. Un certain nombre de difficultés sont statistiquement fréquentes :

- échec scolaire important ;
- réduction des chances de promotion sociale, même à la seconde génération ;
- isolement social, linguistique et culturel ;
- souffrance spécifique, suite aux réactions de rejet de la société dite « d'accueil » ;

Les études ont montré que ces difficultés, initialement liées aux difficiles conditions sociales de l'immigration, peuvent se cumuler et engendrer *in fine* des perturbations du développement, voire des troubles du comportement et des conduites sociales, et même affecter la santé mentale.

La nature de souffrances constatées chez ces victimes est évidemment très variable. Dans la pratique pédopsychiatrique, on les catégorise en quatre groupes :

- les expériences de perte et de séparation ;
- les traumatismes physiques ;
- les traumatismes psychiques ;
- les traumatismes dits catastrophiques.

Il est bien évident qu'au-delà de la nature de l'événement lui-même, la façon dont l'enfant va intérioriser ce vécu, les représentations qu'il va s'en faire, déterminera, par la réactualisation consciente et inconsciente de ce vécu, le tableau clinique.

Ainsi pour les expériences de perte ou de séparation, on connaît en Occident deux situations comparables et qui ont fait l'objet de nombreuses études : le divorce parental et l'accident de voiture. Les enseignements tirés de ces situations dramatiques montrent que la brutalité de sa survenue et sa durée sont importantes à prendre en compte, de même que la qualité du milieu environnant et l'accompagnement qui sont déterminants pour permettre à l'en-

fant de maîtriser psychiquement et symboliquement la situation de manque. De très jeunes enfants peuvent élaborer un travail de deuil, pourvu que celui-ci ne soit pas entravé par le poids de tel ou tel mandat familial transgénérationnel, ou du fait de la dynamique familiale environnante.

En ce qui concerne les traumatismes physiques, de l'abus sexuel à la torture, ces violences peuvent prendre des formes aussi nombreuses que variées et nécessiteraient une étude spécifique. Indépendamment de l'atteinte physique, les études montrent que 80 % des enfants victimes de tels sévices présentent des signes d'attachement désorganisé. Lorsqu'ils parviennent à la parentalité, certains d'entre eux rencontrent de grandes difficultés dans l'éducation et le développement de leurs propres enfants.

Les traumatismes psychiques peuvent être la conséquence de l'atteinte physique, mais peuvent aussi exister sous diverses formes, comme les menaces verbales répétitives, les privations affectives, les expériences d'effroi. L'enfant victime de tels agissements peut se sentir coupable d'avoir suscité l'agression et s'éprouver ainsi lui-même comme « mauvais objet », détenteur d'une souillure interne qui le rend nocif, voire nuisible. La sexualité de ces enfants devenus adolescents est généralement problématique. Aussi, un cas particulier de traumatisme psychique a été décrit chez l'enfant dont les parents, innocents, ont été arrêtés ou déportés : une honte profonde et marquante sur le plan affectif, signe d'une culpabilité particulièrement infondée.

Enfin, les traumatismes dits catastrophiques comme peuvent éprouver des enfants soumis à des cataclysmes majeurs : ils peuvent être la forme exacerbée des situations précédemment décrites. On reconnaît aujourd'hui l'existence chez l'enfant de l'équivalent de la névrose traumatique décrite chez l'adulte. Le symptôme majeur, comme chez l'adulte, est le syndrome de reviviscence, qui peut survenir à tout moment, à distance des événements traumatiques : en classe, pendant les temps de loisir, au moment de l'endormissement... Le tableau clinique associe de nombreux signes : rêves ré-

pétitifs, hyperactivité neurovégétative, hypervigilance, pessimisme, altération de l'humeur, faible investissement des activités sociales... À terme, le développement de la personnalité peut en être lourdement affecté : on observe des troubles du comportement et des conduites sociales jusqu'à l'apparition des pathologies psychiatriques véritables, notamment lorsque les circonstances de la vie répètent les circonstances des traumatismes initiaux. Quelle que soit leur nature, ces traumatismes vont imprégner le vécu familial de ceux qui l'ont vécu et ont, parfois, échappé à la mort. Les enfants témoins de ces actes, parfois victimes directes, vont la plupart du temps se

retrouver dans la difficulté, parfois l'incapacité, de donner un sens et métaboliser ce vécu.

Nous savons aujourd'hui que les migrations, même les plus tragiques, peuvent conduire à de fécondes renaissances grâce à la capacité de résilience de la nature humaine."

Certes, nous savons aujourd'hui que les migrations, même les plus tragiques, peuvent conduire à de fécondes renaissances grâce à la capacité de résilience de la nature humaine. Les travaux de Boris Cyrulnik sur cette capacité sont bien connus : la résilience se définissant d'abord comme « la capacité à réussir à vivre et à se développer de manière acceptable en dépit du stress ou d'une adversité qui comporte

normalement le risque grave d'une issue négative ».

Par la suite, l'importance de l'interaction entre l'individu et son environnement ayant été prise en compte, la définition a évolué pour devenir aujourd'hui, « la capacité d'une personne ou d'un groupe à se projeter dans l'avenir en dépit d'événements déstabilisants, de conditions de vie difficiles, de traumatismes parfois sévères ».

Cyrułnik reconnaît trois facteurs qui la favoriseraient :

- le tempérament de l'enfant,
- le milieu affectif dans lequel il baigne au cours des premières années de sa vie,
- un environnement soutenant ou non.

S'il est difficile d'admettre le proverbe : « À quelque chose malheur est bon », c'est pourtant sur cette idée que Cyrułnik a bâti sa théorie et rédigé son livre : « Un merveilleux malheur », en 2002.

« Le vrai problème pour celui qui a réussi à survivre jusqu'à cette terre d'accueil, c'est que la profondeur des perturbations se révèle bien après, dans « l'après-coup », c'est-à-dire l'existence d'une certaine distance temporelle entre le moment où la décision a été prise de partir, les raisons qui l'ont rendue inévitable, et le temps présent qui remémore et reconstruit le passé »

En fait, pour appréhender les conséquences d'une migration, il convient de prendre en compte la double dimension de l'espace et du temps, non sous l'angle de la chronique médiatique, mais sous celui des conséquences psychologiques. Dans leur narration, les médias ont coutume de mettre l'accent sur les péripéties et les drames vécus par les exilés au cours de leur périple jusqu'en Occident. Mention est également faite des difficultés linguistiques, sociales mais aussi religieuses, rencontrées.

Quant au temps pris en compte, c'est celui de la durée du trajet jusqu'à la terre d'exil. Mais en réalité, le vrai problème pour celui qui a réussi à survivre jusqu'à cette terre d'accueil, c'est que la profondeur des perturbations se révèle bien après, dans ce qu'il est convenu d'appeler depuis les travaux psychanalytiques, « l'après-coup », c'est-à-dire l'existence d'une certaine distance temporelle entre le moment où la décision a été prise de partir, les raisons qui l'ont rendue inévitable, et le temps présent qui remémore et reconstruit le passé.

L'expérience montre que la constitution d'un traumatisme durable nécessite ces deux temps, séparés par une période neutre : le temps de la survie, de la fuite et du voyage, avec un intervalle libre dont

la durée est variable chez l'adulte, mais qui peut être courte chez l'enfant, compte tenu de son fonctionnement mental en développement. C'est à ce moment-là, et à ce moment-là seulement, que le traumatisme révélera, dans toute son ampleur, les désorganisations et conflits qu'il a engendrés dans le psychisme.

Car l'expérience montre que l'après-coup est en réalité une « migration du traumatisme », au sens où le traumatisme va se révéler en un autre lieu, à un autre moment, loin des projecteurs médiatiques. Ce nouveau cadre spatio-temporel remodèle le vécu traumatique, ici en l'atténuant, là en l'aggravant.

Cet enfant va construire son histoire à partir des éléments dont il dispose de son histoire familiale, du roman familial. Or ces éléments, transmis à travers les générations, n'ont parfois pas pu être élaborés, parce qu'ils n'ont pas pu être dits. Il faut parfois une, deux, voire trois générations pour que se révèle dans toute son ampleur l'après-coup d'une transmission transgénérationnelle d'un vécu traumatique initial, par exemple à la faveur de difficultés sociales ou familiales. Certains auteurs ont même parlé de traumatismes cumulatifs étalés dans le temps. Après une migration traumatique, dans un contexte de fuite devant la guerre et la misère, le migrant n'a qu'une possibilité : occulter ce qu'il a perdu par le déni : oublier ses coutumes et ses traditions. Il s'attache à s'adapter à la culture du pays d'accueil au prix d'un renoncement à une partie de lui-même, sous peine de sombrer dans la pathologie mentale.

Pour éviter le rejet de la nouvelle culture, parfois dans un contexte d'hostilité ambiante, le migrant place une partie de lui-même en exil : elle devient étrangère à lui-même et en quelque sorte se détache du reste de sa personnalité. Un clivage s'opère entre ce qui vient des racines et le vécu présent. C'est souvent à partir de la seconde génération que l'on assiste à une révolte contre le carcan de l'adaptation et la soumission parentale à la culture d'accueil. Pour en comprendre la portée, il faut en analyser toutes les causes.

La migration produit un éloignement géographique, une rupture linguistique et culturelle, qu'il convient de prendre en compte.

À l'antipode de la fiction occidentale d'un individu isolé dont le seul lien serait celui de sa famille et de ses proches, ce sujet migrant est membre d'un groupe social plus vaste qui détient une complexité historique et anthropologique repérable à travers son héritage et ses rites. Ce groupe joue le rôle d'un espace intermédiaire pour le sujet et lui permet d'intégrer des idéaux collectifs. Dans le prolongement du concept de *moi-peau* proposé par Didier Anzieu en tant que fonction de maintenance du psychisme, Marie Rose Moro a proposé l'expression d'enveloppe culturelle comme protection et limite de l'individu dans sa culture lui permettant d'élaborer une identité propre.

En cas de traumatisme sévère, l'étayage de cette identité est menacé, notamment lorsque la famille a été dissociée et que les rites culturels ont été perdus. Il en résulte une identité fragilisée qui se prêtera aisément par sa porosité à l'influence extérieure. Dans les situations les plus dramatiques, il s'agit de la constitution de véritables vacuoles psychiques particulièrement perméables à des groupes substitutifs parfois subversifs, qui viendront combler le manque. Ainsi l'observation d'une famille à l'émigration dramatique sur trois ou quatre générations, révèle fréquemment une alternance de phénomènes qui vont de l'hyperadaptation à la délinquance, de l'intégration au repli communautaire, avec ses risques de dérives intégristes ou sectaires.

Moro, dans son livre *Parent en exil*², montre comment la prise en compte de l'anthropologie, à travers l'ethnopsychiatrie et l'ethnopsychanalyse, est indispensable pour aider des mères à surmonter les effets pathogènes de leur changement culturel sur le développement de leur enfant. Elle s'attache à démontrer que seule une approche globale de la famille et la construction d'outils transitionnels empruntés à sa culture, notamment au niveau des rites

² Moro M.R., *Parents en exil : psychopathologie et migrations*, Paris, PUF, 1994.

concernant l'enfant, permettent de dénouer des conflits transgénérationnels. Ces travaux mettent l'accent sur les effets négatifs que peuvent avoir la désaffiliation et la déculturation dans le fonctionnement psychique d'un enfant. En même temps, on mesure à travers ces prises en charge, combien l'accueil et l'accompagnement

d'un enfant migrant nécessitent de prendre en compte à la fois des facteurs individuels, familiaux et sociaux.

Si le phénomène migratoire prend l'ampleur que les médias nous prédisent, il est certain qu'il conviendra d'organiser une assistance pour favoriser l'intégration des migrants, et particulièrement les enfants, dans une société qu'ils ne connaissent pas."

Ainsi, l'observation en milieu scolaire montre que les enfants de l'immigration réussissent mieux lorsque leurs familles ont un discours sur leur émigration qui assume leur parcours et réussit à préserver leur fierté personnelle. En revanche, lorsque les parents se sentent blessés par la migration, victimes parfois vindicatives de leur histoire, alors la situation de leurs enfants est beaucoup plus problématique. Si le phénomène migratoire prend l'ampleur que les médias nous prédisent,

il est certain qu'il conviendra d'organiser une assistance pour favoriser l'intégration des migrants, et particulièrement les enfants, dans une société qu'ils ne connaissent pas. Dans les situations simples, le rôle de l'école reste majeur. L'accueil de ces enfants, la gestion des différences culturelles par les enseignants nécessiteront des mesures d'accompagnement.

Lorsqu'il est établi qu'un enfant a été victime de traumatisme, il n'est question ni de nier la réalité de celui-ci, ni de tenter de l'effacer ou de l'annuler. Croire que le retour à une situation rassurante est en soi thérapeutique est une grave erreur, compromettant l'avenir de l'enfant. Un travail reste à entreprendre pour atténuer les effets négatifs de ce traumatisme, en permettant une inscription

psychique qui n'entrave ni ne bloque le fonctionnement de sa psyché. « La blessure est enfouie, maîtrisée, transformée, mais elle ne guérit jamais complètement » dit Cyrulnik. La prise en charge spécialisée est évidemment indiquée, et elle nécessitera parfois celle des parents lorsque cela est possible. Dans tous les cas, une surveillance à long terme s'impose.

Le pédiatre Michel Manciaux qui a travaillé sur le rapprochement des notions de bienveillance et de résilience en tant qu'« utopies mobilisatrices », écrivait : « Nous connaissons tous des enfants qui, en dépit de conditions difficiles, surmontent les obstacles, tiennent le coup et deviennent des personnes bien insérées socialement. Mais nous sommes ainsi déformés que nous avons tendance à voir ce qui ne va pas, ceux qui tournent mal, et à ignorer ceux qui s'en sortent bien. Il est temps de reconnaître la valeur et les compétences de ceux qui nous entourent, de les aider à faire émerger ces qualités souvent latentes, de positiver notre regard sur eux ».

La chanteuse Barbara a subi l'inceste. Charles Dickens, Michel del Castillo, Jean Genêt ou encore Rudyard Kipling ont vécu la misère, l'abandon, l'enfermement, le rejet. Ils ont réussi à renverser le cours du destin et utiliser les épreuves qu'ils ont traversées pour devenir créateurs. « Lorsqu'on a été blessé dans sa vie, on est contraint de mettre en place, de tricoter, un processus de résilience jusqu'à sa mort » dit Cyrulnik.

Face à la tragédie de ces migrations, notre société ne pourra pas se cantonner à une générosité du cœur. Si elle souhaite réellement être accueillante en voulant favoriser cette capacité de résilience même chez des êtres moins talentueux que ceux que nous venons de citer, elle sera dans l'obligation, au-delà des vœux pieux et des discours de façade, de faire l'effort de se doter des moyens indispensables pour éviter les réveils douloureux de l'après-coup.

Et pour un enfant, l'accueil réparateur devra répondre à quelques exigences : offrir un milieu affectif de substitution contenant et un environnement soutenant.

BIBLIOGRAPHIE

- M. Anaut**, *La résilience : Surmonter les traumatismes*, Armand Colin, 2008.
- D. Anzieu**, *Le Moi-peau*, Broché, Dunod, 1995.
- L. Bailly, B. Golse, M. Soule**, « Conséquences pour les enfants des crises familiales graves et des événements traumatiques », dans *Traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, (en quatre volumes), PUF, Paris, 1995. p. 2793-2806.
- F. Benslama**, « Épreuves de l'étranger », dans J. Ménéchal & coll., *Le risque de l'étranger*, Paris, Dunod, 1999.
- F. Benslama**, *La représentation et l'impossible*, Évolution Psychiatrique, 2001 ; 66.
- B. Cyrulnik** :
- *Les Nourritures affectives*, éd. Odile Jacob, 1993.
 - *Un merveilleux malheur*, éd. Odile Jacob, 1999 ; réédition 2002
 - *Les Vilains Petits Canards*, éd. Odile Jacob, 2001
 - *Le Murmure des fantômes*, éd. Odile Jacob, 2003 ; éd. Odile Jacob poches, 2005.
 - *Parler d'amour au bord du gouffre*, éd. Odile Jacob, 2004.
 - *Autobiographie d'un épouvantail*, éd. Odile Jacob, 2008, prix Renaudot de l'essai.
 - *Mourir de dire : La honte*, éd. Odile Jacob, 2010).
 - *Quand un enfant se donne « la mort »*, éd. Odile Jacob, 2011.
 - *Sauve-toi, la vie t'appelle*, éd. Odile Jacob, 2012.
 - *Les âmes blessées*, éd. Odile Jacob, 2014.
- F. Davoine, et J.M. Gaudillere**, *Histoire et trauma, la folie des guerres*, éd. Stock, 2006.
- R. Deliège**, *Anthropologie de la parenté*, éd. Armand Colin, 1996.
- G. Diatkine**, *Le surmoi culturel*, dans *Revue française de psychanalyse*, 5/2000.
- R. Diatkine**, *Devant des familles venues d'ailleurs*, dans *Textes du Centre Alfred Binet*, 16-17, « Enfance et migrations », 1990.

F. Duparc, *Traumatismes et migrations*. Première partie : « Temporalité des traumatismes et métapsychologie », Dialogue 2009/3 (n° 185).

F. Duparc, *Traumatismes et migrations*. Seconde partie : « Des souffrances identitaires au Surmoi collectif », Dialogue 2009/4 (n°186).

M. Fabregat, « Défauts de transmission symbolique dans la migration », dans *Dialogue, Familles, migration et créativité*, 2009/3 (n° 185).

A. Frejaville, « L'enfant au regard des modifications familiales », dans *Traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, (en quatre volumes), PUF, Paris, 1995.

B. Goguikian Ratcliff, « Traumatisme et résilience chez l'enfant migrant : le rôle de l'ancrage culturel et familial », dans *L'autre, Cliniques, cultures et sociétés*, 2007, Vol. 8, n°2.

M. Jeria, « Les enfants réfugiés », dans *Traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, (en quatre volumes), PUF, Paris, 1995.

R. Kaes, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire », dans *Violence d'État et psychanalyse*, Dunod Paris, 1989.

M. Manciaux, dans *Le bonheur est toujours possible: construire la résilience*, de Vanistendael S., et Lecomte J., Bayard, 2000.

A. Mijolla, *Préhistoires de famille*, Paris, PUF, coll. « Le fil rouge », 2004.

M.R. Moro, « D'où viennent ces enfants si étranges? Logiques de l'exposition », dans *La psychopathologie des enfants de migrants*, Nouvelle Revue d'Ethnopsychiatrie, 1989.

M.R. Moro, *Psychopathologie des interactions parents migrants-enfant*, PUF., Paris, 1993.

M.R. Moro, Nathan T., « Ethnopsychiatrie de l'enfant », dans *Traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, (en quatre volumes), PUF, Paris, 1995.

M.R. Moro, *Nos enfants demain. Pour une société multiculturelle*. Paris : Odile Jacob, 2010.

M.R. Moro, *Parents en exil : Psychopathologie et migrations*. PUF, Le fil rouge, 2001.

M. Pechevis, « Les enfants de migrants », dans *Traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, (en quatre volumes), PUF, Paris, 1995.

LA JEUNESSE, ESPOIR DE L'AFRIQUE ?

Par Mireille RAUNET



Certains jeunes français issus de l'immigration sont confrontés à une crise identitaire et à une situation socio-économique précaire. Celle-ci est souvent l'héritage d'une histoire familiale déjà fortement perturbée. L'absence de réponse à leur quête de valeurs et d'idéal, ainsi que l'avenir sans perspective qu'ils entrevoient, peut devenir une véritable bombe à retardement, tant au sein de la jeunesse immigrée en France, qu'au sein de la jeunesse africaine en Afrique.

Ce texte est en premier lieu une présentation non exhaustive de notre jeunesse dans son ensemble. Puis, nous focaliserons notre attention sur une génération plus ciblée : celle née hors de France d'une part, celle née en France d'autre part, mais toutes deux issues de l'immigration. Enfin nous nous risquerons à quelques préconisations relatives au continent africain, aux relations bilatérales avec la France, la France elle-même et l'Europe dans son ensemble.

En 2005, le Conseil Économique et Social, l'actuel CESE, a organisé « Les Assises de la jeunesse », qui s'adressaient à tous les jeunes âgés de 18 à 35 ans, sans différenciation de leurs origines : son intention était d'engager sur la durée un dialogue avec les jeunes acteurs économiques et sociaux et de leur donner la parole pour exprimer leurs attentes et recueillir leurs réflexions sur les enjeux essentiels de la société.

Il leur avait été demandé de s'exprimer eux-mêmes, par eux-mêmes, sur eux-mêmes, d'autant que certains ne s'extériorisent que difficilement. Sans interférer sur leurs propres considérations, le CESE a donc souhaité engager un dialogue direct avec les jeunes acteurs de la société civile (économiques et sociaux, syndicalistes, employeurs, mutualistes, agriculteurs, militants associatifs), pour les amener à manifester directement leur ressenti, leurs espoirs, leurs difficultés, leurs attentes, sans fléchir outre mesure les questions à aborder. De ces échanges, trois thèmes sont apparus : la convergence formation/métiers/emplois ; l'égalité des chances, le niveau de vie des jeunes, la solidarité entre les générations ; la refondation d'un projet de société.

Le constat d'hier comme celui d'aujourd'hui est le suivant : les jeunes sont en attente forte quant à la scolarisation, se posent des questions sur la qualité de la formation reçue, les métiers accessibles, l'accès à l'emploi et à l'adéquation entre les formations professionnelles et l'emploi, ainsi que sur l'orientation et la valorisation des acquis et de l'expérience.

Une place essentielle est donnée à l'interaction générationnelle, à la solidarité, à la vie associative. Ils revendiquent un travail décent accompagné d'une rémunération en relation avec l'emploi occupé ainsi qu'une reconnaissance sociale. Il s'agit d'une génération en quête de valeurs : valeur du travail, de la famille, de la participation civique, de la mixité, du multiculturalisme, de l'environnement et de la paix. Valeur de l'écoute aussi : il ne suffit pas de donner la parole s'il n'y a pas d'interlocuteur attentif.

D'autres assises de la jeunesse ont également été organisées par ailleurs et les synthèses qui en ont découlé n'ont rien à envier à celles du Conseil Économique et Social ci-dessus développées. Notons, néanmoins, la cinquantième fête annuelle de la Jeunesse camerounaise, qui s'est déroulée le 12 février 2016, où le président de la République a promis, lors de son discours, un plan triennal « spécial jeunes » doté d'un budget de 102 milliards de FCFA (Cameroun Tribune du 12 février 2016). Une nouvelle lueur d'espoir ?

Ces problématiques ont un caractère légitime et universel. Elles concernent aussi l'ensemble de la jeunesse vivant en France. Nous évoquerons à présent, plus spécifiquement, les soucis de la jeunesse issue de l'immigration, celle née hors de France, notamment en Afrique subsaharienne et celle née en France. Bien évidemment ces quelques lignes de réflexions personnelles n'engagent que leur auteur. Nous commencerons par nous focaliser plus particulièrement sur l'Afrique subsaharienne qui est, en quelque sorte, un cas d'espèce, mais la situation économique et sociale est sensiblement la même que ce soit en Afrique Centrale, en Afrique du Nord ou en Afrique de l'Est, à l'exception de quelques pays.

Situation de la jeunesse subsaharienne née hors de France

Si l'emploi est la clef de l'intégration de la jeunesse, l'intégration de la jeunesse est la clef de la paix sociale autant que de la croissance économique."

D'où vient-elle essentiellement ? Avec 63 % de sa population qui a moins de 25 ans, l'Afrique subsaharienne dispose des populations parmi les plus jeunes au monde. Leurs inquiétudes sont multiples et majeures : formation professionnelle, émigration, logement, mariage, conflits générationnels ou culturels, place des femmes dans la société...

L'emploi, qu'il soit agricole, salarié ou informel, est la pierre angulaire de ces préoccupations, la condition de l'intégration, la réponse à la pauvreté autant

qu'à la quête de dignité et de liberté. Sans activités et sans revenus, que deviendront les 330 millions de jeunes africains qui vont accéder à l'âge adulte dans les 15 prochaines années ? Mais *a contrario*, quelle chance unique et extraordinaire pourrait constituer pour l'Afrique subsaharienne la disponibilité de ces masses de jeunes potentiellement actifs, beaucoup mieux scolarisés que leurs parents, pour dynamiser la vie économique, renouveler la sphère politique et assurer le développement du continent ?

Si l'emploi est la clef de l'intégration de la jeunesse, l'intégration de la jeunesse est la clef de la paix sociale autant que de la croissance économique. Depuis plus de 20 ans, il est reconnu par tous les spécialistes, la nécessité absolue de se donner les moyens, tous les moyens, de mobiliser l'énergie et les espoirs de la jeunesse afin de construire avec ses forces, un avenir de progrès. Méconnaître cette urgence aujourd'hui nous rendrait responsables demain de l'aggravation de la misère, de l'instabilité politique et des conduites mortifères d'addictions en tous genres, de l'émigration clandestine ou de l'enrôlement dans les activités guerrières et terroristes. Mais le décalage entre la croissance économique et la croissance démographique assure au plus grand nombre d'entre eux un chômage quasiment certain.

Certes, la plupart des pays africains enregistrent, depuis quelques années un fort niveau de croissance économique, supérieur au taux moyen de croissance de l'économie mondiale.

Mais les fruits de cette croissance sont loin d'avoir été utilisés pour réduire la pauvreté de manière significative car ils ont été obérés par le développement démographique galopant. Par ailleurs

Si la croissance du PIB est inférieure à la croissance démographique, l'appauvrissement du pays et l'augmentation des écarts des niveaux sociaux sont générateurs de troubles."

les écarts de niveau de revenus ont augmenté. Les investissements étrangers en progression se sont essentiellement portés vers une exploitation accrue des ressources naturelles du continent, avec peu de transfert de technologie et de compétences et une large exportation des bénéfices. On constate paradoxalement un processus de désindustrialisation relative de l'Afrique au cours des deux dernières décennies, dû à la faiblesse de la compétitivité des productions locales.

Les structures de l'Économie et de l'emploi ne se sont pas adaptées. Globalement 80 % de la population active des pays africains reste employée dans l'agriculture et les entreprises individuelles informelles, ce qu'on peut appeler les « petits boulots ». Moins de 20 % des actifs ont des emplois salariés (répartis entre le public et le privé). C'est la raison pour laquelle l'Afrique subsaharienne souffre d'un sous-emploi massif des jeunes plus que de chômage à proprement parler, puisque l'écrasante majorité des adultes, y compris une partie des diplômés, sont trop pauvres pour se permettre le luxe de l'inactivité.

Ainsi, l'insertion sociale et économique de la jeunesse, objet de nombreux programmes d'intervention, ne s'est pas améliorée ; qui plus est, la situation s'est même aggravée sous l'effet de la poussée démographique. Rappelons que lorsque la croissance du PIB est plus forte que la croissance démographique (quels qu'en soient les facteurs), la pauvreté diminue. Si les fruits de cette croissance économique étaient bien utilisés par une répartition des richesses équilibrée, il deviendrait possible d'améliorer la situation de l'ensemble de la population. Inversement, si la croissance du PIB est inférieure à la croissance démographique, l'appauvrissement du pays et l'augmentation des écarts des niveaux sociaux sont générateurs de troubles. Ajoutons à ce constat la multiplication de nouveaux conflits qui détruisent ou déplacent les populations, et disloquent les familles, l'augmentation dramatique de l'usage de stupéfiants, l'ampleur prise par les mouvements terroristes et extrémistes associés à des trafics mafieux qui recrutent des jeunes gens en déshérence.

Pourtant au fil des années une partie significative de cette jeunesse s'est mobilisée par son implication dans la société civile. L'expression de la prise de conscience de ses droits, et de ses ambitions, est parfois violente, mais aussi constructive dans sa volonté d'être un acteur déterminé du changement face à des élites politiques sclérosées et décevantes. C'est sur cet atout et ce sens des responsabilités de la jeunesse en tant que partie prenante aux solutions à ses problèmes qu'il faut construire des stratégies nouvelles et inclusives de ces millions de nouveaux jeunes adultes.

Quelles sont les attentes professionnelles des jeunes ruraux majoritaires dans la société ? Des jeunes des milieux urbains qui survivent dans l'informel ? Des jeunes diplômés ? Quelle est la cause principale du sous-emploi en Afrique ? Est-ce en raison d'une formation mal adaptée aux besoins ou cela tient-il à la structure des économies de l'Afrique subsaharienne et de la faiblesse de leur secteur productif ? Serait-il possible de traiter le problème de l'emploi des jeunes africains subsahariens dans le cadre des mobilités interrégionales continentales nécessitant des coopérations Sud-Sud /ou des migrations du Sud vers le Nord ?

L'arme majeure contre le sous-emploi en Afrique subsaharienne n'est pas essentiellement d'ordre technique ; si tel était le cas, on pourrait s'inspirer de ce qui a fonctionné ailleurs : par exemple, le développement des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre faiblement mécanisée (comme cela existe au Gabon, promu par l'Agence Française de Développement et la Banque Africaine de Développement) reste une piste prometteuse (construction de routes, de barrages, d'espaces agricoles...). Ce type de chantiers existe en Chine, en Inde et porte ses fruits. A priori, une telle politique est antinomique de la modernité. Pourtant elle présente l'avantage de créer des emplois, du manœuvre jusqu'à l'ingénieur, en passant par tous les niveaux de qualification permettant à un grand nombre de citoyens d'accéder à la dignité et au respect de soi et des autres.

La responsabilité des gouvernements des pays africains est directement engagée, notamment dans les pays subsahariens. C'est d'abord une question de volonté politique et de gouver-

Ignorer les attentes de cette jeunesse pourrait aussi avoir des conséquences difficilement maîtrisables dans et hors des frontières africaines.”

nance. Les autorités sont souvent sourdes aux revendications de la jeunesse ; les élites et les possédants s'accrochent à leurs acquis et considèrent trop souvent les jeunes comme des incapables, voire des concurrents, alors que former des jeunes, responsables et autonomes, dotés de sens critique, capables de se prendre en charge par le travail et d'adhérer à l'esprit de cohésion sociale, est une condition du développement durable du continent. Ignorer les attentes de cette jeunesse pourrait

aussi avoir des conséquences difficilement maîtrisables dans et hors des frontières africaines. Les récentes tragédies des naufrages en Méditerranée ou des évacuations choquantes et parfois brutales d'émigrés illégaux en Europe le montrent.

La Communauté internationale en général et les gouvernements des pays africains en particulier ont-ils raté quelque chose ? Y a-t-il eu des signaux ? Des alertes ? Cette jeunesse a-t-elle essayé de se faire entendre par des moyens pacifiques ? Oui. Par exemple, lorsque le 23^e sommet Afrique – France de la jeunesse s'est tenu les 3 et 4 décembre 2005 à Bamako (Mali), celui-ci avait un contenu thématique précis : « la jeunesse africaine, sa vitalité, sa créativité, ses aspirations ». Pour le préparer, y avait été organisé les 8 et 9 novembre 2005 un « Forum de la jeunesse africaine ». Les 53 jeunes africains qui ont participé à ce forum ont exprimé trois préoccupations majeures : l'éducation, la formation et l'emploi. Une autre revendication était celle d'être consultés à l'occasion des prises de décision les concernant, voire sur les questions de politique générale. Ces revendications ont été portées à la connaissance des Chefs d'État à travers une lettre lue par leur porte-parole¹.

1 Mme Marie Tamoifo Nkom

Les conclusions de ce Forum de la jeunesse africaine ont été suivies dans un grand nombre de pays du continent et ce fut l'occasion pour un certain nombre de jeunes qui n'étaient pas à Bamako de s'exprimer dans les journaux, à la radio et même à la télévision de leurs pays.

Un certain nombre de prises de position ou de commentaires paraissent significatifs :

- le développement passe aussi par les jeunes ;
- il faut réformer le système éducatif, mettre l'accent sur les formations professionnelles afin que les jeunes soient aptes à exercer un métier dès la fin de leurs études ;
- l'État doit créer des emplois dans tous les domaines y compris dans le monde rural ;
- le manque d'emplois met les jeunes dans un état d'oisiveté qui les pousse à commettre des crimes et délits pour satisfaire leurs besoins les plus élémentaires ;
- les dirigeants d'aujourd'hui comprennent mieux les problèmes de la jeunesse mais il faudrait que les leaders joignent l'acte à la parole ;
- dialoguer sur les programmes qui les concernent, en allant directement dans les écoles, les associations sportives, culturelles et de quartier, ou encore celles qui réunissent les jeunes d'un même métier. C'est-à-dire qu'il faut éviter de passer par les jeunesses politiques, qui ne font qu'augmenter les ambitions démesurées et favorisent la recherche d'un gain facile ;
- cesser de leurrer les gens avec des projets qui n'enrichissent que leurs acteurs directs ;
- le jeune Africain rêve son avenir. Il faut tout simplement lui donner les moyens de le réaliser. Il faut aider l'initiative privée ;
- s'ils avaient un emploi normalement rémunéré, ils ne songeraient pas, pour la plupart d'entre eux, à émigrer.

On voit clairement, à travers ces quelques déclarations spontanées et directes que les préoccupations essentielles des jeunes africains tournent autour de leur reconnaissance en tant qu'acteurs

à part entière de l'évolution de leur pays d'une part, de leur survie à travers l'emploi d'autre part. Également en 2007, au sommet Afrique-Europe de la Jeunesse qui s'est tenu à Lisbonne en amont du 2^e sommet des chefs d'État de l'Union africaine et de l'Union européenne, cinq pôles régionaux ont été définis pour l'Afrique, Ouagadougou accueillant la rencontre consultative de la sous-région Afrique de l'Ouest, afin d'organiser des débats préparatoires autour d'un certain nombre de thèmes².

Plus de 200 jeunes, issus de très nombreuses associations, ont activement participé aux discussions en faisant preuve d'une culture générale et politique impressionnante. Ils ont indiqué leur souhait de rester prioritairement en Afrique - plusieurs associations soutenant l'installation sur le continent des jeunes africains -, et appelé à ce que soient mises en place des politiques cohérentes à cette fin, pour attirer les entreprises étrangères et tirer profit des compétences acquises. Ils se sont accordés sur des revendications claires, en particulier en matière de scolarité et d'amélioration de l'adéquation entre les formations professionnelles et l'emploi. Ils

souhaitent que soit mis fin à certaines habitudes néfastes pour l'Afrique, telles que la corruption, ils se sentent responsables d'eux-mêmes et de ce qui arrive à l'Afrique et demandent aux autorités en place de rompre avec les habitudes anciennes et les promesses non tenues.

On aurait pu espérer que ces appels soient compris par les chefs d'États et de gouvernements africains, ou encore que la communauté internationale se considère comme partie prenante afin

Désespérés de ne pas être entendus, certains émigrent.”

2 « Les Objectifs du Millénaire pour le Développement » ; « Paix et conflits » ; « Bonne gouvernance et démocratie » ; « Changement climatique et développement durable » ; « Commerce et développement socio-économique » ; « Migration, mobilité, dialogue interculturel et co-développement » ; « L'emploi et l'agenda pour l'amélioration de conditions de travail » ; « Stratégie et instruments de coopération eurafricaine pour la jeunesse »

de soutenir leurs revendications et aider les autorités africaines à en prendre conscience plus fortement encore. Mais les uns et les autres sont restés presque indifférents à ces appels au secours qui durent de façon significative depuis près de 20 ans.

Cette jeunesse participe à l'exode rural et donc à son corollaire, l'urbanisation. Ceci bouleverse le paysage économique et politique et accentue la situation de non-emploi. En effet, le chômage des jeunes diplômés, les « maîtresards »³ ne trouvent pas de travail en sortant de l'université. Des professeurs et des médecins n'arrivent pas à se faire employer dans la fonction publique. Ils se tournent vers le secteur privé et créent leur propre entreprise ou acceptent toute autre activité rémunératrice. Mais il n'y a pas que les jeunes diplômés au chômage, le phénomène s'étend à toute la jeunesse. La conjonction à la fois du poids démographique, de l'éducation à l'école primaire, de l'urbanisation, conduit à une redéfinition de la demande sociale. L'absence de réponses et le fait qu'ils ne sont pas pris en compte de manière spécifique les poussent à quitter leur pays. Désespérés de ne pas être entendus, certains émigrent.

Âgés entre 20 à 30 ans, ils émigrent régulièrement ou irrégulièrement. 70 % migrent au sein de la sous-région en Afrique. 30 % se partagent entre le Canada, les États-Unis, l'Europe. Une minorité d'entre eux choisissent la France; ils sont francophones et souvent ont déjà de la famille installée qui peut les accueillir et les aider dans leur installation sur le territoire français et ainsi la diaspora facilite leur vie au quotidien dans tous les domaines de la vie sociale. Les migrants visent les pays les moins contraignants, ils pénètrent dans l'espace Schengen et circulent, mais cela ne leur donne pas, pour autant, un droit au travail.

Il en résulte fréquemment une entrée clandestine avec pour corollaire une exploitation plus grande, un travail plus pénible et indécentement rémunéré, pas de droits sociaux, des logements insalubres, l'école depuis peu.

³ Étudiants titulaires d'une maîtrise, mais au chômage

Les jeunes issus de l'immigration nés en France

Selon les rapports de Stéphane Jugnot et Gérard Bouvier (INSEE 2009): « les descendants d'immigrés d'Afrique cumulent les handicaps socioculturels. D'une part, leurs parents sont plus souvent d'origine modeste; ils sont plus souvent sans emploi et résident beaucoup plus souvent que les autres dans des quartiers défavorisés. D'autre part, le parcours scolaire des descendants d'immigrés d'Afrique est plus chaotique et les conduit en plus grand nombre vers les niveaux de qualification les plus bas et les plus exposés au chômage et à la précarité. Ces seuls facteurs peuvent expliquer au moins 61 % de l'écart d'accès à l'emploi observé entre les descendants d'immigrés d'Afrique et les jeunes nés en France de parents eux-mêmes nés en France. Les sortants du secondaire, avec ou sans diplôme, sont les plus pénalisés ».

Ces jeunes français d'origine africaine préfèrent l'égalité effective à la discrimination positive."

« La proportion de descendants d'immigrés dans la population résidente est en revanche parmi les plus élevées d'Europe. Les immigrés et descendants d'immigrés sont inégalement répartis en France, plus présents en Île-de-France. Ils connaissent de moins bonnes conditions de vie que les autres. Ils accèdent plus difficilement au marché de l'emploi, ce que n'explique qu'en partie leur niveau moindre de formation.

L'analyse est à mener plus largement: cohérence des conditions d'emploi, de qualification, de logement, etc. Le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage immigré est de 30 % inférieur à celui de l'ensemble de la population. Cet écart se réduit à 12 % pour les descendants d'immigrés. Les difficultés sur les chemins de l'intégration résultent des interactions entre

éducation, emploi et résidence, que ne font qu'accentuer des particularités reliées aux origines ».

Ils ont connu une école de la République qui n'a pas effacé les inégalités, la discrimination, les échecs scolaires, le manque de formation professionnelle, l'insuffisance dans les apprentissages et le chômage en bout de course. Il ne s'agit pas de dire que tous les jeunes issus de l'immigration vivent dans de telles conditions, mais si l'on est en situation d'échec scolaire, pas formé, habitant dans une cité, oisif parce qu'au chômage, le pourcentage de jeunes immigrés est largement dominant comme le confirment les chiffres de l'INSEE.

Pour ce qui concerne les jeunes de nationalité française et d'origine africaine par leurs parents qui peuvent avoir déjà vécu la situation décrite précédemment sur le territoire africain, le mot « insertion » est vécu comme une insulte puisqu'ils sont Français. Leurs préoccupations ne sont pas spécifiques, on les retrouve dans la société française dans son ensemble. Mais ces jeunes, en France, espèrent être considérés comme des Français à part entière. Ils préfèrent l'égalité effective à la discrimination positive. Pourtant, le fait est là, il s'agit bien, pour une minorité d'entre eux, de Français en mal d'intégration, sans perspective, et en mal d'identité et de reconnaissance sociale. Ils deviennent à leurs propres yeux inexistantes.

Cette situation ne prévaut pas uniquement en France ; dans la plupart des États membres de l'UE, la situation n'a pas beaucoup changé en ce qui concerne la discrimination dont sont l'objet les travailleurs migrants et les membres de leur famille sur le marché de l'emploi : faibles rémunérations et mauvaises conditions de travail. Ils sont beaucoup plus exposés au risque de perte d'emploi, ainsi que sur le plan de la santé et de la protection sociale (limitée dans le cadre des conventions collectives).

Il est particulièrement préoccupant que la deuxième génération de migrants hérite de cette situation de précarité sur le marché de l'emploi, en raison notamment d'importantes difficultés scolaires auxquelles s'ajoutent des contraintes familiales intergénération-

nelles et culturelles. Dans la plupart des États membres de l'UE, les jeunes issus de l'immigration comptent parmi les catégories les plus exposées à la précarité et courent plus de risques d'être évincés du marché régulier de l'emploi. Au-delà de l'héritage de la précarité et de la frustration, l'héritage d'un avenir sans perspective s'installe.

Pourtant, le Conseil Économique et Social Européen a déjà plusieurs fois déclaré qu'il juge l'immigration de main-d'œuvre indispensable, notamment au vu du développement démographique de l'UE, en citant à cet égard certains États membres, par exemple l'Espagne et l'Irlande. Mais cela doit toujours aller de pair avec une politique d'intégration adaptée dans les États membres, notamment en ce qui concerne l'emploi. Quels liens entre les jeunes africains nés hors de France et les jeunes issus de l'immigration nés en France ?

Des questions restent en suspens du fait qu'aucune autre région au monde n'a une population aussi jeune. Est-ce une « bombe à retardement » comme le pensent certains ? Un atout pour le développement ? Un handicap pour l'essor économique ? Un potentiel pour l'évolution politique de certains pays ? Un risque pour elle-même, pour les pays d'émigration et les pays d'immigration lorsque l'intégration et l'insertion sont malades d'un manque manifeste de moyens ?

Dans un cadre mondialisé, si nous n'agissons pas au nom de la générosité et de la solidarité, il faut le faire au moins au nom de la sécurité et de la raison. Et dans ce cadre la problématique devient la nôtre au regard des implications dramatiques que cette situation génère. Nous sommes donc fondés de tenter d'élaborer des préconisations pour la jeunesse africaine, en particulier et toute notre jeunesse en général.

Quelles pourraient être les préconisations à mettre en place ?

Aux gouvernements d'Afrique Subsaharienne :

L'idée maîtresse est de donner les moyens, aux jeunes qui le souhaitent, de rester sur place. L'immigration n'est pas la solution malgré les transferts de fonds qu'elle génère. Les États africains doivent avoir conscience de leur responsabilité première et gérer leur jeunesse. Manifestement la plupart des États font preuve d'inconscience, d'irresponsabilité et/ou de mauvaise gouvernance, ou les trois. D'autant qu'ils savent que l'emploi satisfait garantit en grande partie la paix sociale. On peut penser à :

- conditionner l'aide à une forte implication des jeunes dans les programmes de développement soutenus notamment par la France, de leur conception à leur exécution (comme on a su le faire pour imposer la mise en place d'« élections démocratiques »);
- éviter les manipulations mentales de toutes sortes, par une promotion active de la laïcité et l'esprit critique qui permettrait aux jeunes de penser « par eux-mêmes, pour eux-mêmes » comme le disait L.S. Senghor ;
- promouvoir la culture villageoise au sein de la ruralité et la participation concrète à la vie citoyenne de la société ;
- aider et encourager les formations professionnelles localement.

Face à une situation aussi dramatique, une véritable volonté politique doit s'instaurer. Cette volonté politique doit être le chantier des hommes politiques au pouvoir et de ceux qui prétendent y accéder. Ce chantier doit être soutenu par les réseaux associatifs s'ils existent (ou à créer) et par les jeunes eux-mêmes qui doivent devenir les acteurs de leur propre avenir.

Aux relations bilatérales avec la France

La France est censée respecter la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies. Rappelons son article 13, 1^{er} paragraphe : « Tout homme a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. » ; 2^e paragraphe :

« Tout homme a le droit de quitter tout pays y compris le sien et de revenir dans son pays »⁴.

Comment la France applique-t-elle ce principe en termes de flux migratoires ? Quand on ne peut empêcher qu'un événement arrive, la solution c'est de le préparer, de l'organiser, notamment dans le domaine des migrations, afin d'éviter des catastrophes humaines sauvages qui de toutes les façons ne vont pas pouvoir être évitées. Il y a lieu de s'organiser pour « positiver » l'immigration et travailler pour le moindre mal.

Lorsque la gestion des flux migratoires se met en place de façon unilatérale, elle a pour conséquence l'augmentation de l'immigra-

tion clandestine, comme le rapportait le journal *Le Monde*, en juin 2002. Pour tenter de réussir une telle entreprise, la prise de conscience et la mise en responsabilité de nos partenaires du Sud restent indispensables. Alors pourquoi ne pas travailler dans l'esprit de communautés d'intérêts et de partage des responsabilités (et des coûts en fonction des moyens respectifs) ? Un dialogue migratoire s'impose, non subi et non choisi ; mais un « dialogue migratoire négocié » est

plus que jamais une voie d'avenir, d'autant plus que les intérêts de la France et des pays d'émigration convergent vers la nécessité de maintenir autant que faire se peut cette jeunesse dans son pays d'origine afin qu'elle contribue effectivement au développement. Comment la France peut-elle encourager cette démarche ?

⁴ Cet article a été adopté le 10 décembre 1948 par 58 États membres à Paris par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

La difficile gestion des flux migratoires peut être améliorée, non pas avec une gestion unilatérale, mais avec un dialogue migratoire avec le pays d'origine. Ce dialogue migratoire négocié pourrait porter, prioritairement, sur les marchés du travail (par catégorie professionnelle) dans le pays d'accueil et dans le pays d'origine. En effet, pour que notre système économique et social reste équilibré, voire dynamique, le mécanisme clé est celui du marché de l'emploi en France (selon bon nombre d'experts, l'utilité des migrations légales dans le système économique et social français est indéniable). Il y a donc nécessité de s'organiser au niveau français pour mieux appréhender et suivre en temps réel les besoins du marché de l'emploi qui pourraient être satisfaits par des étrangers à court, moyen et long terme.

Aider de façon concomitante nos partenaires à mieux cerner leur marché de l'emploi, tant au niveau de leurs besoins que de leurs capacités d'emploi, afin de travailler dans l'esprit de communautés d'intérêts et de partage des responsabilités (et des coûts en fonction des moyens respectifs).

La venue en Europe de populations du sud régulières ou irrégulières est, selon diverses analyses, inévitable. Plus les conditions de venue en situation régulière seront élevées, plus les clandestins augmenteront en nombre. Plus on ferme les entrées, plus on enferme les migrants dans le pays d'accueil. Une proposition serait d'organiser des migrations circulaires par la délivrance de visas temporaires aller-retour qui constitueraient une soupape de sécurité au désespoir d'une jeunesse délaissée, ceci afin qu'ils capitalisent de la richesse à ramener au pays d'origine pour subvenir aux besoins de leur famille.

Il est évident qu'une telle politique doit être menée de façon concertée et coordonnée avec les pays d'origine des migrants. S'associer avec des pays amis afin de négocier de véritables partenariats équilibrés - peut-être est-il temps d'établir des relations, non pas équitables mais égalitaires, qui prévoient de rendre caduc tout accord passé non respecté -, autour de thèmes attractifs communs, qui impliqueraient des engagements réciproques et tiendraient compte des intérêts légitimes des uns et des autres.

Peut-être est-il temps d'établir des relations, non pas équitables mais égalitaires, qui prévoient de rendre caduc tout accord passé non respecté ”

La nécessité de travailler avec un certain nombre de pays privilégiés afin de mettre en place un véritable dialogue migratoire qui devrait prendre en compte les intérêts du pays d'accueil, ceux du pays d'origine et ceux des populations migrantes (la Banque Mondiale appelle cela le « Win-Win-Win »). Ce type de politique éthique en matière de migrations implique des négociations bilatérales dans lesquelles la France devrait offrir des compensations partenariales pour aider à créer sur place des richesses et à réduire ainsi la propension à émigrer.

Afin de « ne pas prendre sans donner », afin de ne pas considérer uniquement nos intérêts, le CES français en son temps (2001) estimait que des compensations devaient être offertes. Quels types de compensation offrir pour aider à créer sur place des richesses et à réduire ainsi la propension à émigrer de ceux qui ne le souhaitent pas ?

- former les techniciens et les cadres de manière adaptée aux besoins solvables des pays amis, en liaison avec les programmes de développement local qui tendent à fixer les populations dans leur région et qui sont générateurs à la fois de richesses nouvelles et d'emplois ;
- renforcer, exploiter, faire connaître les dispositifs de la mobilité des jeunes à l'international (service civique, chantiers populaires, volontariats...) et les politiques publiques qui autorisent la réciprocité des échanges ;
- accueillir leurs étudiants (facteur positif pour le prestige de la France et sa place sur l'échiquier politique mondial ; ainsi les savoir-faire français seront plus largement diffusés avec tous les effets d'entraînement économique et commercial positifs que cela pourra induire pour notre propre économie) ;
- inclure dans les négociations l'engagement formel de la part du pays d'origine de lutter contre l'immigration irrégulière. Les

flux clandestins sont mieux combattus si on agit à la fois à la sortie du pays d'origine et à l'entrée du pays d'accueil (ex: La France finance et participe à la formation d'une PAF au Sénégal);

- leur permettre éventuellement de concevoir un retour volontaire s'ils avaient la possibilité, en cas d'échec, de revenir dans le pays d'accueil. En effet, beaucoup d'étrangers seraient prêts à tenter l'expérience du retour, s'ils avaient la possibilité, en cas d'échec, de revenir dans le pays d'accueil, pendant un laps de temps défini.

Alors qu'aujourd'hui la mobilité internationale est l'apanage d'une élite internationale économique, politique, scientifique et artistique de privilégiés, les plus pauvres sont « assignés à résidence ». L'inégalité dans la mobilité est d'autant plus pernicieuse qu'elle s'accompagne, le plus souvent, d'une inégalité dans l'appropriation des savoirs et de l'information.

Les tenants de la mondialisation sont favorables à la libre circulation des capitaux, sont favorables à la libre circulation des marchandises (qui doivent, selon les règles du commerce international, s'établir du nord au sud sans taxes d'entrée au sud et du sud au nord avec des taxes d'entrée au nord), mais ne sont pas favorables à la libre circulation des personnes.

Les migrations doivent se faire aux bénéfices réciproques des pays d'accueil, des pays d'origine et des migrants.”

L'économie des pays libéraux cherche toujours de nouveaux marchés pour leurs produits. Les bailleurs de fonds ont besoin de stabilité politique pour établir des partenariats avec des futurs clients et mettre en place des investissements productifs. Il y a donc un gain réciproque à aider les pays pauvres tant au niveau du développement qu'au niveau de la sécurité et à établir un véritable dialogue migratoire et ceci malgré les « théories de la décroissance ».

Au gouvernement français

- Satisfaire prioritairement l'emploi des jeunes, même si cela doit se faire au détriment des seniors. Les conséquences de l'oisiveté étant moins problématiques pour les anciens que pour les jeunes, il est sans doute préférable de partager le travail en France, plutôt que de cantonner les jeunes dans la désespérance;
- casser les ghettos: l'embrigadement basé sur une méthode sectaire s'opère là où il existe des ghettos, donc des groupes de personnes qui se rassemblent et se ressemblent (celui du logement, de l'école, de la prison, etc.);
- privilégier partout et toujours la différence en réunissant ce qui est éparé en ayant pour objectif la mixité sociale;
- organiser une immigration pour le travail ciblé (comme développé ci-dessus);
- former des citoyens capables de respecter les autres dans leurs différences car l'ouverture à l'autre ne s'improvise pas, elle s'acquiert dès l'enfance.

Aux instances européennes

À ce niveau, le principe de subsidiarité a conduit l'Union européenne à préconiser un certain nombre de mesures aux États membres, qu'il convient de rappeler:

- priorités pour l'amélioration de l'intégration des immigrés, l'accent doit être mis sur l'aide individuelle (préscolaire et linguistique);
- inclusion des questions liées à l'intégration dans l'ensemble de la politique sociale et de la politique de l'emploi (octroi par les autorités européennes et nationales d'un budget adapté pour les mesures en faveur de l'intégration);
- élimination des discriminations à l'accès au marché de l'emploi des États membres (par exemple réduction des délais d'attente pour l'octroi de permis de travail, notamment pour les demandeurs d'asile) et lutte contre le dumping salarial;
- amélioration de la situation en ce qui concerne les liens entre le statut de travailleur issu de l'immigration et la ségrégation et la discrimination sur le marché de l'emploi;

→ mise en œuvre de mesures préventives et de sanctions afin de lutter contre le travail clandestin et de prévenir le dumping social et les distorsions de concurrence.

Ces préconisations ressemblent de plus en plus à des vœux pieux car elles nécessiteraient une plus grande intégration politique des États membres.

Au total, on peut effectivement dire que la jeunesse africaine est une véritable « bombe à retardement ». Elle l'est pour les gouvernants africains qui ont à gérer l'Afrique d'aujourd'hui et à préparer l'Afrique de demain. Mais elle l'est aussi pour les pays occidentaux car elle fournit la grande majorité des migrants qui tentent de pénétrer irrégulièrement en Europe à la recherche d'un monde meilleur. Les solutions se situent évidemment au niveau du continent africain lui-même et notamment au niveau de l'emploi à créer sur place pour répondre aux aspirations de leur jeunesse.

Donner du travail à ces jeunes, les impliquer dans des chantiers d'envergure, sur place, afin que le salut ne soit pas perçu comme se situant fatalement ailleurs, dans l'exil. La communauté internationale peut contribuer à cette démarche, non pas en fermant toujours plus les frontières des nantis (tout en attirant les jeunes les mieux formés), mais en contribuant à la formation (notamment des cadres moyens qui font tant défaut) et à la création d'emplois sur place. Tenter de comprendre l'enchaînement des événements... permet de rectifier le cap, lequel doit être rectifié aujourd'hui pour commencer à en constater les effets dans 20 ans. Si rien n'est fait, si on ne fait pas assez, les risques sont grands de voir certains jeunes grossir les rangs des aventures à petite ou à grande échelle : la délinquance, la corruption, voire devenir la proie des milices de tel ou tel leader charismatique qui voudra se donner un destin national et aura su saisir l'opportunité d'une idéologie par défaut.

Développement et sécurité sont aujourd'hui indissociables. Les jeunes en sont la clef de voûte. C'est bien un défi qui devrait nous concerner tous. Sortir de soi, exister par tous les moyens y compris par sa propre mort en entraînant celle des autres, ce ressentiment des jeunes à être entendus sans être écoutés, est un appel au se-

cours qui se traduit par une quête quasi romantique de sens à leur vie et un désir de justice radicale universelle. La présente analyse n'est qu'une ébauche que des études économiques et sociologiques confirment régulièrement. Il reste l'apparente utopie des solutions. Nous en avons proposé quelques-unes qui mériteraient d'être approfondies.

INITIATION À L'USAGE DE LA MÉDIATION POUR LES ENTREPRISES FRANÇAISES

Par Sébastien M. LEMEUNIER et Jean-Philippe ROBIC



C'est dans un contexte de crise financière et économique que l'État a créé successivement la Médiation du crédit, puis la Médiation Inter-entreprises et la Médiation des marchés publics. Elles ont respectivement pour objectifs de

favoriser la résolution des conflits des entreprises avec les banques, avec les autres entreprises et avec la commande publique. Cet article décrit le renouvellement de la médiation à travers ces trois voies initiées par l'État. Nous montrons qu'outre les services de médiation, ces dispositifs sont l'occasion de conseils et de rappels à la Loi pour prévenir les situations conflictuelles et empruntent une approche incitative structurante pour favoriser l'usage de la médiation auprès des entreprises.

La crise financière de 2008 a exacerbé des situations conflictuelles entre les entreprises et leurs banquiers, puis entre les entreprises elles-mêmes. Durant cette crise et dans un contexte national favorable à la médiation comme une alternative au règlement des conflits, René Ricol a trouvé une audience attentive lorsqu'il a proposé de créer la Médiation du crédit comme un service gratuit et organisé par le Ministère de l'économie et des finances. Sur la base de cette expérience, la Médiation inter-entreprises et la Médiation des marchés publics ont été mises en place par ce même Ministère.

Telle qu'elle a été définie par le Journal officiel du 17 novembre 2011 : « La médiation (...) s'entend de tout processus structuré, quelle qu'en soit la dénomination, par lequel deux ou plusieurs parties tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec l'aide d'un tiers, le médiateur, choisi par elles ou désigné, avec leur accord, par le juge saisi du litige ». L'intervention d'un tiers neutre permet notamment de faciliter l'échange d'informations entre les parties impliquées. Le médiateur les aide à parvenir à un règlement de leur litige qui soit mutuellement satisfaisant et dans lequel peut s'intégrer une rationalité économique. Pour garantir le succès d'une médiation, le médiateur se doit d'être compétent, indépendant et impartial. Enfin, d'un point de vue pratique les chances de parvenir à un accord sont moindres si la procédure de médiation s'impose à l'une ou l'autre partie et si l'une des parties est de mauvaise foi. Ce procédé ne rencontre pas d'échec dans la mesure où la médiation amène les parties à échanger sur les problèmes en question qui ne peuvent les amener qu'à plus d'éclaircissements. Au pire elle prépare à une procédure judiciaire à venir.

Outre-Atlantique, la médiation est devenue le moyen alternatif de règlement des conflits préféré des entreprises aux États-Unis comme le montre l'étude menée par Stipanowich et Lamare (2013) auprès des 1 000 entreprises américaines les plus importantes. Pour la majorité des répondants, la médiation est perçue comme produisant des résultats positifs dans la résolution des conflits individuels, elle améliore la communication et préserve les relations, tout en

réduisant les coûts et les retards dus à la résolution des conflits. Dans leur échantillon, une minorité dit choisir ce mode de résolution des conflits pour la préservation de la confidentialité, l'entretien de bonnes relations et pour éviter un précédent judiciaire qui nuirait à la réputation de l'entreprise.

La France avait déjà pris des dispositions favorables pour encourager la médiation judiciaire en 1995 (rapport du Conseil d'État 2010), afin de réduire la charge des tribunaux et les coûts des procédures judiciaires des parties. Néanmoins, le succès du recours à la médiation qu'elle soit judiciaire ou conventionnelle dans le domaine des affaires a été relativement mitigé (De Palo et al 2014). À ce propos, Stimec (2009 et 2001) a notamment étudié les facteurs de résistance à l'usage de la médiation en France dans le domaine des affaires. L'urgence due à la crise a toutefois occasionné un renouvellement de la médiation qui a emprunté trois voies successives. Cet article porte sur la Médiation du crédit, la Médiation inter-entreprises et la Médiation des marchés publics. Nous explorons les motivations de leur création, comment elles fonctionnent, ce qu'elles apportent de nouveau et enfin nous nous interrogeons sur leurs perspectives.

Suite à cette partie introductive, trois parties successives décrivent ces différents services de médiation. Pour chacune d'entre elles nous énumérons les circonstances et les motivations de leur mise en place, puis leur mode de fonctionnement et leurs résultats. Une cinquième partie conclut et discute les perspectives de ces dispositifs.

La médiation du crédit aux entreprises

Un des problèmes majeurs occasionné par la crise financière de 2008 résidait dans le financement des entreprises et leur trésorerie insuffisante et dans la réticence des banques à pourvoir à la couverture de ces besoins. Les banques fragilisées et menacées par un risque systémique ont été soutenues par les gouvernements, afin qu'elles continuent de financer l'économie réelle. Ce soutien de l'État ne s'est toutefois pas fait sans contrepartie. Un accord de Place a été signé en novembre 2008 par la Fédération des Banques Françaises (FBF)

notamment, qui précise leurs engagements et introduit le recours à la médiation et ses modalités d'application. L'initiative de la médiation comme solution, revient à René Ricol qui en a saisi l'opportunité et en a fait la proposition au Président Sarkozy, suite à son « Rapport sur la crise financière » (Ricol 2008). Pour s'assurer qu'elles remplissent

effectivement leur rôle de distribution du crédit et qu'elles tiennent leurs engagements, avec la pression de la Banque de France, les banques ont dû accepter ce dispositif de médiation. La Médiation du crédit avait pour objectif de rétablir le dialogue entre les banques et les entreprises en difficulté lorsqu'il est rompu, voire d'aider à trouver rapidement des solutions de financement devant un refus de crédit.

Tout d'abord envisagé comme un dispositif de crise, cette mission fixée à l'origine pour

3 ans a été reconduite à plusieurs reprises dont la troisième a eu lieu en février 2015 (Prost 2015). Face au succès de ce dispositif dans les relations avec les banques, un accord du même type a été signé avec les assureurs-crédits et la Médiation du crédit en 2009.

Modalités pratiques de la Médiation du crédit

Le dispositif de Médiation du crédit est sous la responsabilité du Ministère de l'économie et des finances. Un médiateur national est à la tête de ce service et est assisté dans sa mission par des médiateurs nationaux délégués. Ces derniers soutiennent 105 comptoirs de médiation départementaux dirigés par les directeurs départementaux de la Banque de France qui ont une connaissance fine des entreprises. Ces comptoirs répartis sur tout le territoire sont sous la responsabilité des préfets.

Cette implication des services de l'État dans la Médiation du crédit permet de faire remonter l'information sur la situation des entreprises et de faciliter l'accès à d'autres services de soutien et notamment la saisine de la CCSF (Commission départementale des Chefs des Services Financiers).

La médiation est un service gratuit pour les entreprises qui la saisissent. Des « tiers de confiance » interviennent auprès des entreprises pour les assister dans leurs démarches de médiation. Le tiers de confiance, qui n'est pas un médiateur, intervient en concertation avec les équipes de la médiation en amont de la saisine et si le chef d'entreprise le souhaite, tout au long du processus de médiation. Ils proviennent des sphères professionnelles en lien avec les entreprises en difficultés et sont reconnus pour leurs compétences (CCI, MEDEF, CGPME, UPA, experts-comptables, avocats...). L'assistance de ce tiers de confiance est gratuite et il est tenu au secret à propos des dossiers qui lui ont été confiés.

À cette occasion, l'entreprise bénéficie de conseils qui peuvent aller au-delà de la seule mission de médiation. Il peut être notamment suggéré à l'entreprise de solliciter un aménagement de ses dettes fiscales et sociales auprès du Directeur départemental des finances publiques. Elle peut également bénéficier d'un prêt pour un financement d'audit de positionnement stratégique (Robic et Lemeunier, 2015).

À moins d'être en liquidation judiciaire, tout type d'entreprise peut faire appel au médiateur du crédit dès lors qu'un établissement financier refuse un financement. La saisie du médiateur se fait directement par internet. Dans les 48 heures, l'entreprise est contactée par le médiateur départemental pour validation ou non du dossier. Les établissements financiers auteurs du refus sont informés de l'ouverture d'une médiation et disposent d'un délai de 5 jours pour revoir éventuellement leurs positions. Suite à ce délai, le médiateur contacte l'entreprise, afin de prendre connaissance de l'évolution de la situation. Si aucune solution n'est trouvée, il peut faire un point avec les établissements financiers impliqués sur les difficultés rencontrées et éventuellement proposer des solutions. Le médiateur

La Médiation du crédit avait pour objectif de rétablir le dialogue entre les banques et les entreprises en difficulté lorsqu'il est rompu, voire d'aider à trouver rapidement des solutions de financement devant un refus de crédit."

peut également faire intervenir d'autres acteurs financiers dont notamment la BPI. Si les solutions trouvées ne conviennent pas à l'entreprise, il lui reste la possibilité de faire réviser son dossier qui sera transmis cette fois, au niveau de la médiation nationale.

Outre l'amélioration des relations entre les banques et les entreprises par le biais de la médiation, les services de la Médiation du crédit font appel à des organismes de soutien, afin d'obtenir des garanties de financement, des financements spécifiques ou un ré-échelonnement de dettes. À cet égard, la BPI (Banque Publique d'Investissement) a intégré les missions d'OSEO pour proposer des solutions de financement et le CIRI (Comité Interministériel de Restructuration Industriel) intervient pour les restructurations « lourdes ». Le déblocage de certaines situations peut être également facilité en intégrant dans la négociation les CODEFI (Comités Départementaux d'Examen des Difficultés de Financement des Entreprises) ou encore la CCSF (Les Commissions des chefs des services financiers), afin d'obtenir des facilités de paiement sur les dettes fiscales de l'entreprise.

Les résultats de la Médiation du crédit

Les médiateurs témoignent de l'importance des relais précédemment énumérés et en particulier des prestations d'OSEO (aujourd'hui réalisées par la BPI) dans la résolution des dossiers de médiation. Que ce soit comme garantie ou comme financement, le recours à OSEO a permis la réussite de 25 à 50 % des cas (Robic et Lemeunier, 2015). L'état d'urgence dans lequel se trouvaient les entreprises françaises en 2009 a autorisé des solutions de financement où OSEO apportait sa garantie pour des prêts bancaires allant jusqu'à 90 % (Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, 2009). Ce seuil a été progressivement ramené à 70 % jusqu'au 01/01/2010, puis à 60 % jusqu'au 30/06/2011.

Outre la résolution d'une situation ponctuelle, la médiation est aussi l'occasion de faire œuvre de pédagogie dans les relations de l'entreprise avec les banques. La Médiation du crédit a mis à disposition des chefs d'entreprise un guide (Médiation du crédit aux entreprises, 2014) comportant des conseils permettant de consti-

tuer dans de bonnes conditions une demande de crédit, mais aussi d'enrichir leur culture financière.

Le succès du dispositif de Médiation du crédit a été immédiat et reflétait un fort besoin pour ce type de recours. En dépit de sa nouveauté, 2000 dossiers étaient soumis en novembre 2008. En 2010, on comptait 7911 dossiers déposés. En moyenne, 80 % des dossiers déposés sont acceptés selon le rapport annuel 2014 de la Médiation du crédit. Pour chacun de ces dossiers acceptés le service de la médiation considère un taux moyen de 61 % de réussite¹. En 2013, 78 % des entreprises qui ont eu recours à ce service avaient moins de 10 salariés et 18 % entre 10 et 50 salariés (Prost, 2013). Les grandes entreprises ont plus facilement accès aux marchés financiers pour leur financement, en revanche, les entreprises de moins de 50 salariés sont les plus dépendantes du crédit bancaire et elles sont aussi celles qui sollicitent le plus la Médiation du crédit avec 95 % des dossiers (Lederer, 2013). En 2014, il est à remarquer le fléchissement des saisines de la Médiation du crédit avec 3565 entreprises qui ont déposé un dossier.

Comme recours à l'état d'urgence dans lequel les entreprises françaises se trouvaient en 2009, la Médiation du crédit a montré toute son efficacité par l'association du processus de médiation avec la mobilisation de nombreux organes de l'État et notamment les services régionaux de la Banque de France pour soutenir les entreprises dans leurs demandes de financement. Nonobstant la situation d'urgence suscitée par la crise, le médiateur est également apparu comme un vecteur d'informations et une passerelle entre l'entreprise et les nombreux services d'aide qui sont à sa disposition.

Au-delà de ses missions attendues, la Médiation du crédit a également contribué à faire évoluer les comportements des différents protagonistes. De nombreuses banques ont mis en place un service de médiation interne ou de pré-médiation. Ce dispositif, en introduisant la culture d'un plus grand dialogue et d'une plus grande

¹ La notion de « succès » d'une médiation pour le Ministère correspond au cas où la demande de celui qui a saisi la médiation est totalement ou partiellement satisfaite.

transparence, a œuvré pour une meilleure compréhension des difficultés que pouvaient rencontrer les petites entreprises notamment. Ce faisant, la Médiation du crédit a initié une dynamique qui a justifié à la fois la mise en place de la Médiation Inter-entreprises puis celle de la Médiation des marchés publics.

La médiation inter-entreprises

La Médiation Inter-entreprises est née de l'expérience de la Médiation du crédit, de son succès et des besoins spécifiques existants. Le besoin de financement par les banques n'était effectivement qu'une

partie du problème puisque la crise de 2008 a aussi tendu les relations entre les entreprises tout en les exacerbant. Les enjeux sont importants puisque les conflits inter-entreprises sont très coûteux pour l'économie d'un pays (Henke-2007). Ce même auteur a évalué le coût de ces conflits pour la France à 2 % de son PIB (Jouanne et Cohen, 2011). En outre, le

Ministère du redressement productif (2013) explique le peu d'ETI en France et le nombre relativement plus important de PME, notamment par ces relations tendues et teintées de comportements opportunistes qui ne laissent plus la place à la confiance.

Dans ce contexte et à partir de ces constats, la médiation a semblé être une solution appropriée. L'outil que constitue la médiation a donc permis d'envisager une intervention pour résoudre des problèmes plus spécifiques liés aux relations inter-entreprises et aux marchés publics. Cette volonté politique s'est concrétisée lors des États Gé-

néraux de l'industrie en 2010 avec la collaboration de la Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France (CDAF) notamment.

Modalités pratiques de la Médiation Inter-entreprises

L'objectif de la Médiation Inter-entreprises consiste donc à restau-

rer la confiance en montrant aux entreprises les avantages qu'elles ont à maintenir leur partenariat tout en respectant leurs engagements mutuels. Cette démarche passera par un rappel aux fournisseurs et aux clients à la Loi de 1975 sur les sous-traitants. Elle passera également par la contribution à la construction d'une stratégie de filière en obtenant de la part des grands groupes des engagements pour de meilleures pratiques.

Pour répondre à ces missions, la Médiation Inter-entreprises intervient au niveau individuel, collectif voire de branche et outre sa fonction de

médiateur, elle endossera souvent le rôle de pédagogue. Les services de la Médiation Inter-entreprises sont accessibles à toute entreprise ayant des difficultés relationnelles et/ou contractuelles avec son client ou son fournisseur², à moins qu'elle ne soit en liquidation judiciaire.

L'objectif de la Médiation Inter-entreprises consiste à restaurer la confiance en montrant aux entreprises les avantages qu'elles ont à maintenir leur partenariat tout en respectant leurs engagements mutuels.

2 Parmi les cas de motif de saisine, (Médiation Inter-entreprises avril 2013) les dix cas de figure les plus fréquemment rencontrés par ordre décroissants sont dus : « au non-respect des délais de paiement (paiement au-delà du délai légal, délocalisation des services achat à l'étranger, retard volontaire de facturation...); à la rupture brutale de contrat; au détournement de la propriété intellectuelle; à des conditions contractuelles imposées à la formation du contrat; à des modifications unilatérales de contrat; à des contrats à prix ferme sans prise en compte des fluctuations des matières premières; à des pénalités de retard abusives; à des activités non rémunérées (frais de R&D, études, logiciels...); à des modalités de commandes (exclusion totale des Conditions Générales de Vente, annulation de commande non indemnisée, non-respect des prévisions de commandes...); à l'auto-facturation par le client »

2 Le Goff J. in Le Monde, 4 Fév 1992.

L'entreprise dépose un dossier auprès de la Médiation Inter-entreprises et va entraîner l'intervention d'un médiateur régional. Ce dernier contacte le dirigeant de l'entreprise initiatrice de la saisine, afin d'obtenir des précisions sur le litige et définir un plan d'action. Puisque le succès du processus de médiation dépend du consentement libre des participants, le médiateur se rapproche de l'entreprise concernée par le conflit et lui notifie cette demande, afin de recueillir son accord pour entamer le processus de médiation.

Dès lors que le dossier de médiation est déposé, les échanges et les documents sont couverts par une stricte confidentialité.

Le processus de médiation, selon la nature du conflit, doit se terminer dans les trois mois qui suivent l'enregistrement de la demande. La Médiation Inter-entreprises est relayée par 15 médiateurs nationaux délégués, basés à Paris et 40 médiateurs régionaux qui relèvent des DIRECCTE (Direction générale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi). Les DIRECCTE présentent l'avantage de bien connaître les entreprises et le tissu économique de leur région grâce à leur réseau.

Les résultats de la Médiation Inter-entreprises

Outre un nombre important de dossiers traités, le service de médiation est complété par des engagements obtenus auprès des grands acteurs industriels français, tout en proposant aux entreprises des conseils et une pédagogie. La Médiation Inter-entreprises a rédigé la Charte Inter-entreprises en 2010 devenue Charte relations Fournisseur Responsables, et qui était signée en juillet 2015 par 1 040 entreprises et opérateurs publics. Cette charte énumère dix pratiques³ de bonne conduite qui valent de fait, dix engagements par les signataires. Elle est un texte de référence en matière d'achats

3 1) Assurer une équité financière vis-à-vis des fournisseurs; 2) Favoriser la collaboration entre grands donneurs d'ordres et fournisseurs stratégiques; 3) Réduire les risques de dépendances réciproques entre donneurs d'ordres et fournisseurs; 4) Impliquer les grands donneurs d'ordres dans leur filière; 5) Apprécier le coût total de l'achat; 6) Intégrer la problématique environnementale; 7) Veiller à la responsabilité territoriale de son entreprise; 8) Les achats: une fonction et un processus; 9) Une fonction Achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs; 10) Fixer une politique cohérente de rémunération des acheteurs.

responsables et de qualité de la relation client-fournisseur et elle distille la culture de la médiation entre les entreprises. Chaque entreprise signataire de cette charte s'engage à désigner un ou plusieurs correspondants pour un rôle de médiateur interne ou externe et pouvant être saisis par les fournisseurs ou les clients en cas de conflit.

À cette charte s'ajoutent deux autres documents. Le premier est un Guide pour la qualité des relations contractuelles clients-fournisseurs qui aborde six modalités pratiques⁴ qui permettent d'améliorer ces relations. Le second est une liste des 36 mauvaises pratiques régulièrement rencontrées, passées au crible de la Loi qui n'est qu'un rappel à la Loi et dont le non-respect empoisonne les relations entre partenaires industriels et commerciaux. À chacune de ces mauvaises pratiques est adjointe une référence à une loi qui est enfreinte, qu'elle soit issue du Code du Commerce, du Code Civil, du Code Monétaire et Financier, du Code de la Propriété intellectuelle ou du Code du Travail. C'est une manière de souligner que si les entreprises respectaient la Loi, leurs relations s'en trouveraient améliorées et bien souvent le rôle du médiateur passera par un rappel à la Loi.

Le rapport d'activité 2014 dénombre 1 000 dossiers traités par la Médiation Inter-entreprises avec un taux de croissance annuelle des saisines de 30 %. Ces dossiers comprennent à la fois des médiations individuelles et collectives ce qui élargit le nombre d'entreprises concernées. Le taux de succès des médiations est de l'ordre de 75 % dès lors que la procédure parvient à un accord entre les parties. Parmi les dossiers éligibles, les PME et les TPE sont majoritaires avec respectivement (48 %) et (41 %).

4 Ces 6 modalités pratiques portent sur: la commande; la relation contractuelle; le prix; la réception et la facturation; le paiement et la propriété intellectuelle.

La médiation des marchés publics

La Médiation des marchés publics est la plus récente des trois missions ministérielles de médiation et a été mise en place en décembre 2012. Les objectifs de la Médiation des marchés publics visent à faciliter les relations entre les entreprises et les donneurs d'ordres du secteur

public et à encourager les PME et les petites entreprises à candidater aux appels d'offres des marchés publics. Nous présentons ici les circonstances qui ont rendu nécessaire la mise en place de cette médiation et le dispositif.

La volonté politique⁵ d'améliorer les relations entre les entreprises et les services publics s'est combinée avec une augmentation des exigences vis-à-vis de la

commande publique. Partant du constat que les petites entreprises et les PME françaises⁶ ont trop peu accès aux marchés publics, l'État a pris des engagements (circulaire du 3 août 2006 (JORF, 2006) pour faciliter l'accès des marchés publics aux PME et aux petites entreprises (passation des marchés par lots séparés (allotissement), avances, suppression de l'obligation de fournir des références similaires au marché proposé, rendre compte des commandes passées

Les objectifs de la Médiation des marchés publics visent à faciliter les relations entre les entreprises et les donneurs d'ordres du secteur public et à encourager les PME et les petites entreprises à candidater aux appels d'offres des marchés publics.”

aux PME, possibilité de se regrouper par le biais d'un groupement momentané d'entreprises...⁷).

Par ailleurs, de nouvelles exigences en termes de délais de paiement et porteuses de conflits potentiels se sont imposées aux marchés publics. La directive européenne 2011/7/UE (JOUE 2011) énonce que les autorités publiques devront régler les biens et services qu'ils se procurent dans les 30 jours ou bien dans les 60 jours dans des circonstances très exceptionnelles⁸. Ces nouveaux engagements de l'État favorisent les situations de litige dans ses relations avec ses fournisseurs. De fait, la médiation est devenue une solution opportune pour apaiser ces tensions et intégrer plus facilement ces engagements dans les habitudes des collectivités et de l'État.

Enfin, du côté des entreprises et particulièrement des PME, un service de la médiation était demandé. Certaines d'entre elles pouvaient déplorer que les entreprises publiques tardent à régler leurs créances et réclamaient l'apparition d'un médiateur national des délais de paiements en 2011 (Cohen 2011). Cette diminution des délais de paiements constitue une condition nécessaire pour les PME ou les petites entreprises qui n'ont pas une surface financière suffisante, afin d'avoir accès aux marchés publics.

Modalités pratiques de la Médiation des marchés publics

Le service de la Médiation des marchés publics va répondre à plusieurs de ces besoins émanant autant de la commande publique que des fournisseurs tout en cherchant à avoir un impact à la fois sur l'économie et sur l'innovation. Le fonctionnement de la Médiation des marchés publics se rapproche de celui de la Médiation Inter-entreprises avec plusieurs particularités. Là encore le service de la médiation est gratuit et confidentiel.

Les interventions de la médiation peuvent être individuelles ou collectives. Elles sont prises en charge au niveau régional par les

5 La Médiation des marchés publics était inscrite dans le programme du candidat Hollande en 2012.

6 En 2012, 57,7 % des contrats d'achats publics sont attribués aux PME et 27,6 % en montant. Les collectivités territoriales sont les meilleurs clients des PME tandis que l'État est le moins bon. Observatoire économique de l'achat public (2012).

7 Circulaire du 3 août 2006 portant manuel d'application du Code des marchés publics.

8 En outre, le Code des marchés publics abaissait en 2008 à 30 jours au lieu de 45 jours le délai global de paiement et plus récemment, le décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 étend le délai de 30 jours à l'ensemble des contrats de la commande publique.

DIRECCTE qui sont soutenues par une équipe nationale de 13 médiateurs nationaux délégués pour les dossiers complexes. Comme pour les Médiations du Crédit et Inter-entreprises, la saisine du dossier de la Médiation des marchés publics se fait en ligne et le médiateur régional prend contact avec l'entreprise ou l'entité publique dans les 48 heures. Toute entreprise est éligible à moins qu'elle ne soit en liquidation judiciaire. Les quatre principaux motifs de saisine sont les délais de paiement, les pénalités de retard, la rémunération des travaux supplémentaires et les candidats évincés d'un appel d'offres. Ces motifs représentent plus de 75 % des cas.

Les résultats de la Médiation des marchés publics

Comme les deux autres services de médiation, la Médiation des marchés publics prodigue des conseils, afin d'obtenir des effets durables. Ces conseils s'adressent aux acteurs publics d'une part, aux fournisseurs effectifs et aux postulants aux marchés publics éventuels. Afin de prévenir les conflits, un document à l'intention des acteurs publics (Guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics, Ministère de l'économie de l'industrie et du numérique, 2014) est mis à leur disposition en leur suggérant des éléments pour faire jouer la concurrence et parvenir au meilleur couple prix et qualité voire d'encourager l'innovation. Il leur est rappelé également des règles qui s'appliquent à leur statut d'acteur public. De ce point de vue, la mission de la Médiation des marchés publics est soutenue par l'action de la Médiation Inter-entreprises qui compte parmi les signataires de la Charte Fournisseurs responsables des opérateurs publics. Nous rappelons que ces signataires s'engagent à disposer d'un service interne de médiation.

La Médiation des marchés publics doit encore encourager les PME et les petites entreprises à répondre aux appels d'offres. Pour y parvenir, elle a lancé un guide « Chef d'entreprise osez la commande publique ! » qui conseille et cherche à démystifier la difficulté de répondre à la commande publique. En outre, un réseau « d'ambassadeurs des marchés publics » a été créé pour soutenir les chefs d'entreprise dans leur démarche de candidature.

En termes d'efficacité et en tenant compte du caractère récent de la Médiation des marchés publics, « 230 cas de médiations ou de difficultés ont été portés à la connaissance du médiateur » (Médiation des marchés publics, 2014). Ce même rapport d'activité relève que 92 % des dossiers étaient éligibles et que 73,5 % des dossiers ont été traités avec succès. Parmi ces dossiers éligibles, la médiation respecte son objectif puisque 56 % des entreprises concernées sont des PME et 27 % des TPE.

Ce travail a décrit trois voies empruntées par plusieurs gouvernements successifs en France, afin de résoudre des situations problématiques ponctuelles. Il a montré les motifs et les circonstances qui ont motivé ces services de médiation. Ce sont les conséquences de la crise qui ont amené à prendre l'initiative de la Médiation du crédit, puis de la Médiation Inter-entreprises. C'est à partir de l'expérience de ces deux types de médiation et des exigences européennes pour que les acheteurs publics diminuent leurs délais de paiement notamment, que la médiation des marchés publics est devenue une solution.

Au-delà de ces services de médiation gratuits et de leur taux de réussite, nous nous sommes intéressés à l'impact des actions de ce dispositif. La Médiation du crédit, la Médiation Inter-entreprises et la Médiation des marchés publics⁹ offrent en outre des conseils et des rappels à la Loi sous une forme pédagogique, afin de jouer un rôle préventif pour éviter à la fois des difficultés et des conflits à venir. Elles organisent la signature de chartes par de grandes entreprises, afin de les inciter à s'engager pour la mise en place de services internes de médiation.

Autrement dit, ces services de médiation mis en place en cas de conflit par l'État initient, structurent et préparent le terrain à un

⁹ Ces deux médiations ont été réunies récemment pour devenir La Médiation de l'entreprise.

usage plus systématique de la médiation dans les milieux d'affaires. Ce succès pourrait être bien plus important dans les années à venir si l'on s'en tient à d'autres mesures incitatives introduites dans le décret de mars 2015 (JORF, 2015). Celui-ci n'envisage plus le

tribunal comme la voie naturelle de résolution d'un conflit. Aussi, les parties qui saisissent une juridiction devront faire la preuve qu'elles ont tenté préalablement un recours par le biais d'un règlement amiable que ce soit par la médiation ou par la conciliation. Nous posons la question cependant, de la pérennité d'un tel dispositif public et de sa gratuité.

Les grands donneurs d'ordre voient effectivement d'un mauvais œil l'intervention des pouvoirs publics pour gérer

leurs conflits avec leurs partenaires. La garantie de confidentialité dans le processus de médiation est difficilement compatible avec l'installation dans les DIRECCTE de médiateurs régionaux. Cette suspicion décourage effectivement les sous-traitants d'avoir recours à ces dispositifs publics par crainte d'être black listé par les donneurs d'ordre, alors que la médiation en soi permet justement l'entretien d'une relation durable. Le dispositif décrit est un vecteur efficace d'initiation à la médiation dans le domaine des affaires. Néanmoins, il devrait prochainement céder sa place au secteur privé sous peine de voir les agents économiques se défier de ce mode de règlement des conflits et qu'ils ne puissent pas pleinement bénéficier de ses vertus.

Ces services de médiation mis en place en cas de conflit par l'État initient, structurent et préparent le terrain à un usage plus systématique de la médiation dans les milieux d'affaires."

BIBLIOGRAPHIE

Carr C. A. et Jencks M. R. « **The Privatization of Business and Commercial Dispute Resolution: A Misguided Policy Decision** », Kentucky Law Journal, Volume 88, Number 2, Pages 183-243 (1999- 2000).

Cohen C., « **Les délais de paiement s'allongent selon Croissance Plus** », Décision-achat.fr, 16 décembre 2011.

Conférence Générale des Juges Consulaires de France, « **Évolution des procédures volontaires sur 10 ans** », Activités 2012, Mai 2013.

Conseil d'État, « **Développer la médiation dans le cadre de l'Union européenne** », La Documentation française, Étude adoptée par l'Assemblée générale du Conseil d'État le 29 juillet 2010.

Henke, J., « **How your supplier relations measure up** », European Leaders in Procurement Magazine, Édition 9, April 2007.

Journal Officiel de la République Française, « **Circulaire du 3 août 2006 portant manuel d'application du code des marchés publics** », page 11665, n°179 texte n° 23, 4 août 2006.

Journal Officiel de la République Française, « **Ordonnance n°2011-1540 du 16 novembre 2011 portant transposition de la directive 2008/52/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 sur certains aspects de la médiation en matière civile et commerciale** », n°0266 du 17 novembre 2011, page 19286, texte n° 10.

Journal Officiel de la République Française, « **Décret no 2015-282 du 11 mars 2015 relatif à la simplification de la procédure civile à la communication électronique et à la résolution amiable des différends** », Décrets, arrêtés, circulaires du 14 mars 2015.

Journal Officiel de l'Union Européenne, « **Directive 2011/7/UE du Parlement Européen et du Conseil du 16 février 2011 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales** », 23 février 2011.

De Palo G., D'Urso L., Trevor M., Branon B., Canessa R., Cawyer B., Reagan F., « Rebooting the Mediation Directive: Assessing the Limited Impact of its Implementation and Proposing Measures to Increase the Number of Mediations in the EU », Study requested by the European Parliament's Committee on Legal Affairs, 2014.

Jouanne G. et Cohen C., « De bonnes relations interentreprises engendrent une hausse de 3 à 5 % de la productivité », Chef d'entreprise, 30/11/2011.

Lederer E., « La Médiation du crédit confortée pour les deux prochaines années », Les échos, 1^{er} mars 2013.
Legifrance, « **Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique** », mars 2013.

Lartigue M., « Le 21^e siècle sera-t-il plus amiable ? », LJA Magazine, Janvier/février 2015. Médiation du Crédit aux Entreprises, « **Chef d'entreprise facilitez vos relations avec vos banques** », 2014.

Médiation des Marchés Publics,
« **Rapport d'activité 2013** », 2014.

Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,
« **Les PME et les ETI vont avoir accès à des garanties bancaires d'OSEO pouvant couvrir jusqu'à 90 % du montant des prêts** », Communiqué de Presse du Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, 27 février 2009.

Ministère de l'économie de l'industrie et du numérique,
« **Guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics** », Édition du 26 septembre 2014.

Ministère du redressement productif, « 36 mauvaises pratiques régulièrement rencontrées passées au crible de la loi », 2012.

Ministère du redressement productif, « Rapport de la Médiation Inter-entreprises », avril 2013

Observatoire économique de l'achat public, « Le poids des PME dans l'achat public. Le recensement de l'achat public. Exercice 2012 », 2012.

Prost J.-M., « Rapport d'activité de la Médiation du crédit aux entreprises », Médiation du Crédit aux entreprises, 31 juillet 2013.

Prost J.M., « La Médiation du crédit aux entreprises, un exemple d'une nouvelle forme d'intervention publique », F.F.E. Annales des Mines - Réalités industrielles, janvier 2015.

Ricol R., « Rapport sur la crise financière, Mission confiée par le Président de la République dans le contexte de la Présidence française de l'Union européenne 2008 », Septembre 2008.

Robic J-P., Lemeunier S.M., « L'entrepreneur face à l'entreprise en difficulté », Coll. management en pratique Edition de Boeck 2015.

Stimec A., « Retour sur les efforts de transposition de la médiation en France: entropie ou voie singulière? », Revue Sciences de Gestion, N° 67, p81-96, juin 2008.

Stimec A., « De la négociation à la médiation : Jalons conceptuels et historiques », Société de stratégie AGIR Médiation et négociation, N°24, janvier 2006.

Stimec A., « Mediation within or between organisations in France : State of development, barriers and paths », Working paper 2001.

Stipanowich T. J., « ADR and the "Vanishing Trial": The Growth and Impact of "Alternative Dispute Resolution », Journal of Empirical Legal Studies Volume 1, Issue 3, 843-912, November 2004.

Stipanowich T. J. et Lamare J. R., « Living with ADR: Evolving Perceptions and Use of Mediation, Arbitration, and Conflict Management in Fortune 1000 Corporations », Legal Studies Research Paper Series Paper, Numéro juin 2013.

Untermeier C. et Bonnot M., « Rapport d'information sur le rôle de la justice en matière commerciale », Assemblée Nationale Quatorzième Législature, 24 avril 2013.

UNE RÉGULATION RAISONNABLE DES ENJEUX CLIMATIQUES EST POSSIBLE

Par Patrice HERNU



Alors que la Conférence des Parties (COP) a été marquée par un relatif apaisement sur le plan des querelles traditionnelles entre climato-sceptiques et climato-inféodés à l'exclusivité du rôle du CO₂ dans les dérèglements climatiques, trois éléments assombrissent le bilan. En premier lieu, le rôle du cycle de l'eau reste insuffisamment pris en compte malgré les rapports scientifiques qui s'accumulent et de timides avancées dans les éléments de discours produits par le Groupement International des Experts Climatiques (GIEC¹). En second lieu, le flou calendaire sur

1 Acronyme français pour IEPC : Intergovernmental Panel on Climate Change. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est l'organe international chargé d'analyser scientifiquement les changements climatiques. Il a été établi en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en vue de fournir aux responsables politiques des évaluations scientifiques périodiques concernant les changements climatiques, leurs incidences et les risques futurs, et de leur présenter des stratégies d'adaptation et d'atténuation. Il instruit les dossiers proposés aux Conférences des Parties, qui réunissent les représentants de 195 États.

l'agenda de mise en œuvre et de vérification des résolutions adoptées masque le non-dit du recours inévitable ou prétendument inévitable à la géo-ingénierie. Enfin, la considération du climat reste déconnectée de l'économie globale, des conditions de la transition énergétique et du rôle fondamental que joue le carbone sous toutes ses formes dans la formation des prix, des monnaies et de la valeur des biens et du capital productif.

Un arbre a des racines de ciel pour fixer le carbone, des racines de terre pour s'irriguer de l'eau, du sol et du sous-sol. Le réchauffement climatique profiterait à la photosynthèse si, à due concurrence du carbone naturel ou excédentaire, elle trouvait l'eau qui lui est nécessaire pour maintenir l'équilibre entre eau et dérivés du carbone, lequel caractérise tout système vivant. Hélas, les pollutions et les usages du sol renforcent l'assèchement climatique. Ce dernier fait du réchauffement climatique un facteur collatéral complémentaire d'assèchement des sols. Nous nous trompons sans doute de priorité! La quasi-exclusivité de la lutte, certes nécessaire, contre le dioxyde de carbone cache la cause essentielle des dommages climatiques. Ceux-ci trouvent leur origine dans les multiples facteurs qui perturbent le cycle de l'eau. Pour résumer, l'eau, en allant trop vite du ciel à la mer, ne joue plus suffisamment son rôle de recyclage et de transformation du carbone en des dérivés utiles à la vie. Ainsi les terres et les nappes phréatiques s'assèchent et la biodiversité se meurt. Si le climat se refroidissait, ce serait pire encore... Aussi s'apprête-t-on à réguler les stocks de carbone présents dans l'atmosphère sous forme de gaz divers, plus ou moins réchauffant, dioxyde de carbone, méthane, certains fluorocarbures et autres fluorométhanés industriels, par la géo-ingénierie sans avoir pris les moyens de réguler les marchés financiers qui les ignorent alors que le carbone est devenu un fondement de la valeur.

D'ici à la fin du siècle, les forêts tropicales auront été en grande partie détruites. Il n'en restera plus qu'un tiers en Amérique du Sud et 30 % en Afrique. Le nombre d'espèces qu'elles abritent sera amputé de 80 %. Tel est ce que prédisent les études quantitatives

de l'effet des impacts climatiques sur la biodiversité. Progressive-ment, les observations et les études scientifiques confirment cette donnée de bon sens dont nous nous obstinons à nier le caractère critique: l'eau est non seulement le premier gaz à effet de serre (70 % de l'effet de serre des gaz de l'atmosphère²), mais son cycle, notamment océanique, est l'élément essentiel de la régulation. Or, nous le connaissons très mal.

L'eau est non seulement le premier gaz à effet de serre (70% de l'effet de serre des gaz de l'atmosphère), mais son cycle, notamment océanique, est l'élément essentiel de la régulation. Or, nous le connaissons très mal."

L'Europe a récemment lancé un satellite (SMOS) entièrement dédié à la compréhension des mécanismes qui contribuent à vider les nappes phréatiques et à l'assèchement climatique, premier facteur des désordres auxquels s'adapter. À défaut de totalement comprendre les mécanismes en jeu, il est possible de les observer et de rassembler progressivement les éléments de ce puzzle climatique. Ces observations ont ainsi très récemment fait

apparaître que la plupart des aquifères profonds se tarissaient contrairement à ce qu'on croyait. Ce tarissement, celui du Murzuq notamment, est à l'origine des inondations du sud de la France en raison des exploitations pétrolières au nord de l'Afrique. L'urbanisation mal conçue du sud de la France transforme un phénomène centennal naturel en épisode récurrent catastrophique.

2 Si le dioxyde de carbone est effectivement le premier gaz à effet de serre produit par l'activité humaine, également un peu plus de 70 % du total de toutes les émissions, cette quantité reste marginale au regard de l'atmosphère: le CO₂ demeure un gaz trace. En revanche son pouvoir réchauffant intrinsèque sert d'étalon pour les autres gaz bien qu'il ne participe pas lui-même directement au réchauffement. On mesure ainsi, relativement au CO₂ pris pour l'unité de référence, la capacité intrinsèque des gaz à absorber le rayonnement infrarouge vecteur de la chaleur renvoyée par la surface terrestre. Cette mesure est un élément qui contribue à l'effet de serre, source et garantie de la vie sur terre. La contribution du CO₂ reste minime à cet égard, 70 % de la production anthropique en quantité ne correspondant en aucune façon à un équivalent en termes de réchauffement mesurable.

L'eau quitte les nappes phréatiques et les terres s'appauvrissent sous l'effet de l'urbanisation excessive des zones les plus fertiles comme les plaines ou les deltas, du mitage des campagnes, sous l'effet également des pratiques agricoles comme des déforestations utilitaires ou économiques non compensées par des réseaux de captation des eaux de pluie comme cela avait été le cas avec la déforestation française suite au refroidissement climatique qui a suivi ce qu'on appelle l'optimum du Moyen-Âge.

L'initiative prise pour « sauver le lac Tchad », à laquelle j'ai participé, fut emblématique de la nécessité d'une écologie mature, loin des raccourcis d'analyse dans lesquels sont souvent entraînés les décideurs face à l'urgence, ou confrontés à la pression de la *vox populi* mondiale. Ainsi, la raréfaction des ressources en eau en Afrique a précédé le réchauffement ; désormais, elle l'accompagne. Quand le réchauffement survient - parce qu'il survient -, elle l'amplifie.

Le constat est accablant : seuls 3 % des eaux de pluie sont utilisées.

La France elle-même comme une grande partie des pays européens a hérité d'une tradition agricole et forestière relativement favorable. La déforestation de la fin du Moyen-Âge conçue pour contrer le refroidissement et la perte de productivité agricole n'avait pas complètement sous-estimé le risque d'assèchement. Avec la perte

du lien territorial est venu l'oubli progressif de ces traditions bénéfiques. De sorte qu'aujourd'hui, le constat est accablant : seuls 3 % des eaux de pluie sont utilisées. Voilà qui justifie l'acte de résistance de certains vrais écologistes qui proposent de restaurer, quitte à les moderniser et à les adapter, les pratiques dites de « bief », utiles au mariage retrouvé de l'eau et de la terre. Faute de quoi, nos territoires pourraient également connaître les problèmes graves dont d'autres subissent déjà les conséquences.

La toundra, la taïga et l'assèchement climatique

Les transformations de la couverture végétale de ces régions sont caractéristiques. Outre les quatre millions de personnes qui y vivent, ces régions qui s'étendent de l'océan Arctique jusqu'à la chaîne Brooks, vivent des modifications impactant globalement l'équilibre de l'écosystème terre. La fonte du pergélisol, ce sol gelé en permanence, libère moins de méthane qu'on ne pensait. Cette fonte fait partie d'une guerre du climat. Ces régions reverdissent tandis que d'autres s'assèchent. Il est désormais établi que ni l'augmentation de la teneur en dioxyde de carbone qui a plutôt suivi que précédé ces grands épisodes, ni la seule intervention de phénomènes anormaux ou répétés d'ordre météoritique, n'ont provoqué les grandes extinctions. Les scientifiques en imputent plutôt la cause à la libération d'une « fontaine de méthane » dans les régions de la Toundra³. Là encore, comme dans de nombreux lieux, ces désordres ou modifications entraînent ou accentuent les variations climatiques des autres régions du monde et notamment le réchauffement que nous observons depuis la fin du petit âge glaciaire intervenu vers 1860 dans ces régions. C'est pourquoi les courbes commencent toujours à cette date de manière à amplifier l'idée d'une catastrophe annoncée.

La fertilisation et le réchauffement du sol accélèrent la croissance des arbustes au détriment des plantes non ligneuses, ce qui contribue dès lors à augmenter la capacité des écosystèmes intermédiaires à stocker le carbone de l'atmosphère dès lors que cette végétation trouve dans le sol ou les nappes de quoi se nourrir en

³ Le pergélisol en fondant libère le méthane. La Sibérie occidentale contiendrait environ le quart du méthane stocké à la surface de la planète. Or, s'il est encore plus rare que le CO₂, une molécule de méthane contribue 21 fois plus à l'effet de serre qu'une molécule de gaz carbonique. Bien que deuxième gaz émis par l'industrie et l'élevage, le fameux pet des bovins voit son effet largement surestimé. Pourtant la libération de 74 milliards de tonnes en Sibérie en raison de la déforestation pourrait changer la donne en transformant ce phénomène naturel en une fontaine dramatique. Les observations semblent montrer que cette crainte ne se réalise pas non plus malgré les immenses cratères qui apparaissent ici et là. Cf. Environnement, Changement climatique et Sécurité - 4e trimestre 2006 - Questions scientifiques et enjeux opérationnels - Cahiers de la sécurité et de la justice N°63 - Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) - La Documentation française (Article de l'auteur notamment).

eau, le comburant ou le dual du carbone contenu dans le CO₂. Tel est bien ce qui est observable suite au réchauffement naturel intervenu à la fin du 19^e, puis au 20^e siècle. La comparaison de documents anciens avec des relevés satellitaires ne laisse aucun doute. Cet écosystème relève d'une complexité dont aucun modèle thermodynamique ne peut actuellement rendre compte.

Cette région, 5 % des terres émergées du globe, ressemble à une sorte de peluche spongieuse où l'eau a priori ne manquait pas pour faire jouer à plein le levier de la photosynthèse à la sortie du petit refroidissement qui a marqué la sortie du Moyen-Âge jusqu'au milieu

de l'ère industrielle. Celle-ci a sauvé les Européens des grandes débâcles où le léger refroidissement avait commencé de nous plonger.

Des arbustes se sont ainsi établis sur plus de 200 000 kilomètres carrés en Alaska, échappant provisoirement, en raison de la nature du sol, à l'assèchement général. Ce phénomène n'a rien d'étonnant.

Il n'y a aucune relation automatique entre réchauffement, perte de biodiversité et désordres climatiques dommageables pour l'homme."

Il n'y a aucune relation automatique entre réchauffement, perte de biodiversité et désordres climatiques dommageables pour l'homme. Ainsi, les pollens retrouvés dans les carottes sédimentaires montrent que les arbustes avaient envahi la toundra lors du dernier épisode de grand réchauffement climatique naturel comparable, voire légèrement supérieur, au réchauffement actuel, intervenu il y a un peu plus de 8000 ans.

Mais qu'en est-il de la Toundra située hors de l'Alaska et dans les forêts de la Taïga ? Si comme lors de cet optimum qui a vu sans doute l'agriculture naître comme un art grâce à la prodigalité paradisiaque de la nature aux bienfaits enfin accessibles sur place, les forêts se

déplacent vers le nord en altitude. Mais, actuellement, contrairement à ce qui a pu se produire lors de l'optimum précédent, les forêts perdent en biomasse totale. Leur perte de productivité peut s'observer à l'œil des satellites qui les suivent car elles brunissent progressivement. À l'ouest de l'Alaska, l'humidité est plus grande, les nappes sont intactes : les arbres poussent plus vite avec la chaleur. Mais à l'Est, devenu plus sec, les peuplements d'arbres dépérissent. Il est assez aisé d'en conclure que l'assèchement des sols est le premier responsable de la dégradation des écosystèmes. Le cycle qui

s'enclenche a tout du cercle vicieux : le dépérissement de la population arborée représente non seulement une perte de la capacité de stockage du carbone du CO₂ et sans doute un phénomène de déstockage, mais surtout une diminution drastique de la réserve d'eau que cette population représente.

L'assèchement des sols est le premier responsable de la dégradation des écosystèmes."

La proportion eau-composés carbonés étant du même ordre, en première approximation, dans tous les systèmes vivants, soit de deux à trois molécules d'eau pour une molécule intégrant un

élément carbone, l'effet atmosphérique qui en résulte est un effet asséchant puisque dans l'air cette proportion, éminemment plus variable, s'établira en moyenne à 20 pour une ! Ainsi, d'assèchements locaux en assèchement régional, des réchauffements globaux s'ensuivent, s'ajoutant à la tendance naturelle au réchauffement observé depuis 1860. Le réchauffement subséquent augmentera la fréquence et l'intensité des feux de forêts ou l'invasion des aires concernées par de nouvelles espèces telles que les insectes notamment. En Alaska, les grands feux ont ainsi doublé de fréquence.

Des spécialistes estiment qu'un insecte (*Dendrotonus rufipennis*) a pu ravager 500 000 hectares de forêt en 30 ans. Si la forêt se déplace, voire s'étend, elle s'assèche et risque à terme de se transformer en prairie, voire en toundra laquelle évolue vers la forêt en retour.

Ces cycles sont très mal connus. Cet assèchement est lié à une part de plus en plus importante de l'eau dans l'atmosphère au lieu qu'elle se trouve dans la biosphère intermédiaire. Tant que l'eau de la toundra n'est pas asséchée, elle réagit en compensant en tout ou partie les émissions de méthane par le pergélisol. Mais ces évolutions contribuent, par des mécanismes liés à la loi d'affinité entre CO₂ et H₂O, à faire fondre la glace de mer dans l'Arctique bien plus vite qu'aucun modèle thermodynamique n'a pu le prévoir. Deux fois plus vite! Les mêmes modèles, ceux utilisés par l'Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC), prévoient qu'il faudrait encore 150 ans pour que la toundra soit recouverte d'arbustes sous l'effet du réchauffement. Il est clair que cela ira beaucoup plus vite si l'eau du sol le permet et si, l'assèchement prenant au contraire le dessus, les feux n'emportent pas les forêts naissantes. Eau des sols et des nappes d'une part, feux d'autre part, sont les deux paramètres principaux. Tout risque d'aller beaucoup plus vite. Une plus grande quantité d'eau dans l'atmosphère multipliant la fréquence de la foudre, provoque paradoxalement plus d'incendies. Cela augmente aussi la couverture neigeuse et, contrairement à l'idée reçue, le réchauffement. Aucun effet rétroactif n'est indépendant de l'autre et les effets consolidés sont difficiles à prévoir. Les modèles informatiques ne peuvent actuellement répondre aux questions multiples que pose la complexité des paramètres en cause. Il faut donc s'y atteler mais en se rappelant que des phénomènes comme les incendies participent également à l'adaptation de la nature aux changements des conditions du milieu! Ils accélèrent la transformation et, toute chose égale par ailleurs, peuvent également rendre service.

Encore une fois, cette zone géographique prise ici à titre d'illustration des phénomènes qui se jouent partout sous différentes formes, illustre bien le combat actuel entre l'assèchement d'une part et les zones contenant encore de l'eau, la nature passant en quelque sorte la main aux zones où les racines du ciel, lesquels mangent le carbone, puissent rencontrer les racines du sol qui puisent l'eau du sol et des nappes, quitte à faire temporairement une croix sur une grande partie des espèces vivantes, comme ce fut le cas lors des

grandes extinctions qui virent la terre s'assécher, brûler et se replier sur ces zones libérant ainsi la fontaine de méthane de la toundra, danger mortel pour l'homme, et modulant les éruptions volcaniques comme des études viennent de le démontrer⁴.

L'opportunité de construire des digues pour se protéger contre la mer est revenue en débat à la suite de la tempête Xynthia."

Car cet assèchement touche bien d'autres zones. La recrudescence récurrente des feux de forêts de l'été en fournit la triste illustration. La forêt russe occupe 47 % du territoire. Cette « mer sans fin » a enregistré en 2010 près de 30 000 incendies. La chaleur de l'été 2010 a porté en fait un phénomène déjà en place jusqu'aux portes des zones habitées impactant sous le feu des médias plus de 11 millions d'hectares contre 15 millions dans le

silence de 2009! En Russie, la combustion spontanée des tourbières sous l'effet de l'assèchement est la première coupable. Leurs gaz s'enflamment pour se propager aux forêts voisines. Avec la foudre et la désorganisation de la gestion des forêts russes après les années 2000, le phénomène est amplifié comme le signe indiscutable qu'un assèchement climatique global est en cours.

⁴ Contrairement à l'idée reçue, parmi les multiples facteurs qui commandent le climat parfois chaotiquement tant la question se révèle complexe, rayonnement solaire, cycles océaniques, orbite terrestre, particules ionisantes, biologie des bactéries et autres êtres vivants, ainsi que les variations des niveaux des gaz réchauffant, le Desert Research Institute, dans le Nevada, vient d'établir que le volcanisme a été le facteur dominant du climat pour les 25 siècles précédents. Les principaux refroidissements ont été précédés le plus souvent d'éruptions importantes. Ils s'accompagnent presque toujours d'un cortège de plaies et de troubles liés à la baisse de la productivité agricole et à des épidémies. Le réchauffement a toujours été une bénédiction, le refroidissement une malédiction. L'éruption de 536, suivie d'une seconde en 540, précède l'épouvantable peste justinienne qui a sévi de 541 à 543.

Assèchement des nappes et subsidence des deltas

L'opportunité de construire des digues pour se protéger contre la mer est revenue en débat à la suite de la tempête Xynthia. Récemment, le gouvernement coréen inaugurerait la plus longue digue du monde, un projet pharaonique qui a autant pour objet de gagner des terres sur la mer que de se préserver de l'enfoncement des terres. Les écologistes coréens dénoncent ce projet comme gravement dommageable pour le futur de l'environnement. De telles digues bouleversent définitivement l'écosystème sans recréer un milieu viable au regard de tous les critères souhaitables. À la différence de ceux que « nos »⁵ ingénieurs avaient créés dans le haut Moyen-Âge.

Ce débat s'est invité également par la petite porte lors des affrontements organisés pour diverses émissions télévisées sur les priorités de la lutte contre les désordres climatiques. Pour bien des scientifiques, l'enfoncement des terres constitue une priorité sans doute supérieure à celle de la montée du niveau de la mer. Certes, les autorités du GIEC n'ignorent pas que les plaques des estuaires s'enfoncent lentement, mais elles suggèrent que ce phénomène est inéluctable et donc non comparable avec la responsabilité anthropique provoquant la montée du niveau de la mer. Au-delà du fait que le raccourcissement du cycle de l'eau contribue à l'élévation du niveau des océans, qu'en est-il en fait ?

La montée des eaux océaniques, déjà prévue par les légendes mayas au début du 15^e siècle, est un fait incontestable.”

Sur ce point, surprise, les scientifiques viennent de balayer les ordres de priorité. Les deltas prennent l'eau. L'homme les fait couler. Le niveau de la mer monte, certes. Selon l'ONU, d'ici la fin du siècle, 150 millions de personnes devront migrer du fait du réchauffement

⁵ En fait les ingénieurs hollandais appelés à la rescousse en raison de leur expérience des polders.

de la planète, dont une grande partie en raison de la montée du niveau océanique. La montée du niveau de la mer a commencé dès la sortie du petit âge glaciaire, à peine plus vite après 1860, ce qui représente de 10 à 20 cm au cours du 20^e siècle et une hausse supplémentaire de 9 cm à 88 cm d'ici à 2100 en raison de l'expansion du volume des océans et de l'apport de la fonte des glaciers⁶. La montée des eaux océaniques, déjà prévue par les légendes mayas au début du 15^e siècle, est un fait incontestable. Quelque 150 millions de personnes, cela est important ! Mais cette mauvaise nouvelle cache que plus d'un demi-milliard de personnes vivent déjà sur les 5 % de surfaces continentales qui s'abaissent progressivement. L'urbanisation croissante des zones autrefois fertiles où s'agglutine la population des grandes mégapoles ne fait qu'amplifier le problème. Or, si des débats ont lieu sur la cause de l'augmentation du niveau des mers, l'activité humaine est bien la principale responsable, laquelle fait couler ces terres gagnées sur la mer par le dépôt naturel des sédiments charriés par les fleuves. Les ingénieurs hollandais savent depuis le 12^e siècle que les terres gagnées sur la mer, tant par l'homme que par la nature, doivent être alimentées en eau et en alluvion fertile.

Aussi, qu'il s'agisse des deltas du Nil, du Gange ou même du Rhône, les scientifiques nous alertent sur l'urgence de prendre en compte la priorité de ce danger. Il n'est de chaîne télévisée qui ne parle de la possible submersion de la Camargue comme conséquence possible de la montée du niveau de la mer. Certes, le soleil se lève, mais c'est la terre qui tourne. En Camargue comme dans la vallée du Pô sur les bords de laquelle Venise s'enfonce pour les mêmes raisons qu'on cache, les alluvions manquent, les aquifères moyens se tarissent et les terres s'enfoncent. Alors, oui, on voit la mer monter...

À la tête de ce mouvement, James Syvitski, géologue de renom de l'Université du Colorado a pointé les menaces sur la carte du monde. Aucun continent n'est épargné. Les terres des deltas ont été gagnées

⁶ La fonte de la banquise ne fait pas augmenter le niveau des mers (principe d'Archimède).

sur la mer au fil des millénaires, notamment depuis le réchauffement paléolithique qui a vu les premiers hommes de « culture » s'installer auprès des grandes vallées fertiles, le Tibre, le Nil, le Gange et l'Euphrate d'où l'agriculture se serait répandue à un rythme que certains ont calculé être de 5 km par an à partir de Jéricho, au 7^e ou 6^e millénaire avant J.C. Grâce à la chaleur et à l'eau, l'homme trouvait enfin

sa nourriture sans avoir à se déplacer. Ce fut le jardin d'Eden avant la chute... des températures. Chute toute relative d'ailleurs.

Les deltas s'enfoncent bien plus vite que la mer ne monte !”

Les villes, la culture, la civilisation, tout est né de cette conjonction. Et voilà que nous en détruisons les facteurs tout en pointant unilatéralement d'autres responsabilités pour mieux nous détourner des vrais problèmes. Les sédiments charriés par les fleuves depuis cette époque sont en effet menacés de perdre pied. L'équipe de

géologues américains, anglais et japonais réunie autour de James Syvitski a démontré que sur les 33 grands deltas du monde, seuls 5 peuvent encore résister à la guerre d'usure que la mer leur a engagée. « Les deltas s'enfoncent bien plus vite que la mer ne monte ! »

Si la mer continue de monter de 2 à 3 millimètres par an en moyenne, certains deltas s'affaissent de plusieurs centimètres par an. Ainsi pour le Mississippi, le Niger... Pourquoi? L'activité humaine est cette fois sans équivoque pointée comme la responsable qui perturbe la dynamique naturelle des deltas. La domestication des fleuves par les barrages et les digues a permis de réduire les crues, évitant d'inonder les habitations trop proches. Les quantités de sédiments parvenant dans les deltas ont été réduites d'autant. Ainsi, le maintien comme le développement des deltas a été altéré. Mais surtout, le pompage des réserves souterraines d'eau, de gaz ou de pétrole a accéléré la compaction des terrains sous leur poids, comme sous le poids des infrastructures non naturelles.

L'impact est inscrit en toute évidence dans la topographie des lieux confirmant des évolutions connues. Ainsi, le delta du Pô s'est affaissé en un siècle de près de 4 mètres suite à l'extraction du gaz naturel, responsable pour 80 % selon les estimations. Il apparaît que 33 000 km² de ces 30 deltas sont déjà sous le niveau des mers. Ils ne sont plus protégés que par des barrières naturelles ou artificielles comme à La Faute-sur-Mer. Les études, souvent, ne prennent pas

en compte ces enfoncements progressifs : les dunes et les digues, autrefois protectrices ou cédant partiellement sous l'effet d'épisodes de type centennal, sont désormais prêtes à céder à la première grande marée, à la première grande tempête... Une surface grande comme la Belgique est prête à partir avec une population trois fois supérieure. Est-il possible d'empêcher durablement la mer d'envahir ces zones? Est-ce simplement souhaitable?

Deux attitudes sont possibles, radicalement opposées : la fuite en avant par les digues, le respect des écosystèmes.”

Plus du double de ces terres (70 000 km²) sont en situation d'être temporairement inondées en cas de tempête. En mai 2008, le cyclone Nargis frappait la Birmanie, tuant au passage 138 000 personnes dans le delta de l'Irrawaddy, situées jusqu'à un niveau de 6 mètres! Sans création de polders ou de digues, comme en Corée du Sud, l'érosion côtière se trouve accélérée et la ligne de côte recule, même sans envahissement des eaux. Ainsi, la limite littorale du Rhône a reculé de 4 mètres par an entre 1945 et 1985!

Deux attitudes sont possibles, radicalement opposées : la fuite en avant par les digues, le respect des écosystèmes. Le choix est politique. Aux États-Unis les autorités envisagent de restaurer la dynamique naturelle pour « endiguer » la menace plutôt que les eaux. Cela implique paradoxalement de faire sauter les digues sur le Mississippi pour réalimenter la côte en sédiments. Cela représenterait 2 000 km² de terrains créés ou recréés mais il faudra attendre

un siècle dans le temps où 4000 km² continueraient de disparaître en raison des erreurs passées! Décision difficile dont les auteurs ne verront pas les résultats!

Mais au-delà des mesures spécifiques à chaque delta, la priorité est de drastiquement réduire la pression sur les ressources souterraines et notamment les nappes phréatiques. Si, d'après cette étude, un delta réagit en quelques années seulement à l'arrêt des prélèvements, eau et hydrocarbures, le mal est fait: la compaction dues aux prélèvements antérieurs ne peut totalement s'arrêter. Il faudrait récupérer les eaux de pluie en milieu urbain et perméabiliser pour réalimenter progressivement les nappes et sans doute bannir toute nouvelle construction dans les terres arables des deltas. Une proposition inacceptable pour ceux qui voient dans ces mesures une diversion inutile dans la lutte contre les émissions de CO₂!

Depuis la mise en service du barrage d'Assouan en 1970, lequel a contraint au départ des témoignages de l'intelligence antique de l'alliance entre l'homme et la nature, la quantité de sédiments transportés par le Nil a été réduite de 98%! Le peu qui subsiste se perd dans des eaux d'irrigation artificielle. Seuls deux des 16 bras du Nil ont subsisté. La compaction est de 5 mm par an. 50 millions de personnes occupent le centre du delta avec l'essentiel de la production agricole du pays. 10000 km² sont directement menacés à une altitude de moins de deux mètres dont la moitié est déjà au-dessous du niveau des eaux. Ni Dieu ni Moïse ne sont plus là pour écarter les eaux et sauver les nouveaux alexandrins d'une possible catastrophe qui s'ajoutera à la crise de l'eau et de l'agriculture dans un espace à la démographie galopante. Partout dans le monde, du fleuve jaune qui se jette à la mer à une altitude de 35 mètres en raison d'un phénomène symétrique, l'assèchement climatique est à l'œuvre emportant toute une série de désordres et de risques tant globaux que locaux.

Une perturbation globale du cycle de l'eau

Partout dans le monde où la forêt est exploitée sans discernement, les terres alentour s'appauvrissent et s'assèchent, que la mainmise sur les forêts viennent de la pauvreté des populations agricoles comme en Afrique ou des milieux d'affaires proches du pouvoir comme en Russie, en Amérique centrale, voire en Indonésie et en Chine. Le mitage de régions autrefois couvertes par la forêt, non seulement multiplie les risques de départs de feu, mais modifie les écosystèmes au point de provoquer l'épuisement plus rapide l'été des nappes phréatiques, ce qui facilite par exemple les feux des tourbes et augmente le réchauffement estival. Comme en Afrique, contrairement à l'idée reçue, le réchauffement suit plus souvent qu'il ne précède l'assèchement des terres.

Le réchauffement suit plus souvent qu'il ne précède l'assèchement des terres."

Dans le même temps, en Chine, près de 1500 personnes ont été tuées cette année dans des glissements de terrain et les inondations causées par plusieurs mois de pluies torrentielles. L'une des causes de cette perturbation du cycle

des moussons en Asie semble être une répercussion du phénomène La Nina, qui refroidit naturellement la région pacifique. Les pluies torrentielles ont fait 1600 morts et 14 millions de sinistrés lors des inondations au Pakistan. Les coulées de boue ont tué plus de 1100 personnes dans le Gangsu (Chine), et près de 200 en Inde, dans la région himalayenne du Ladakh. Excessives en Asie, les précipitations ont fait cruellement défaut à la Russie ou à l'Afrique. Les phénomènes d'inondation et de sécheresse sont liés, évidemment! Trop d'eau, manque d'eau: les deux phénomènes sont étroitement liés

Les désordres du cycle de l'eau aboutissent à ce que l'eau n'est plus retenue par les cultures et les nappes phréatiques. Une molécule de CO₂ par exemple retient en moyenne 12 molécules H₂O dans l'atmosphère. Le déboisement aboutit à une augmentation de l'eau atmosphérique et à une diminution de l'eau associée au carbone

dans la biosphère. Du coup, le cycle se raccourcit ; il y a beaucoup plus d'eau dans les nuages de certaines régions, tandis que les nappes des autres s'assèchent. Les pluies délavent les sols, l'eau va à la mer dont le niveau se relève en proportion. Rappelons une fois encore que lors du dernier réchauffement amorçant l'optimum de l'interglaciaire - jusqu'à il y a un peu plus de 8000 ans -, les déserts ont régressé et non pas progressé ! Les allers et retours incessants du lac Tchad illustrent à quel point la question du réchauffement ou du refroidissement ne constitue qu'un des éléments de l'équation complexe des écosystèmes.

Le problème n'est donc pas dans le réchauffement lui-même, mais dans l'appauvrissement de la couche intermédiaire de stockage du carbone. Le réchauffement, lui-même amplifié par l'assèchement, peut contribuer à emballer ce phénomène et à multiplier les événements extrêmes comme c'est le cas dans les régions qui ne bénéficient pas d'un stock d'eau suffisant, au contraire d'une toundra qui renaît en recyclant l'eau venue de la fonte du pergélisol.

L'eau en s'évaporant depuis des sols aux sous-sols humides ou d'une flore alimentée en eau par ses racines, contribue à un cycle naturel. Ses molécules s'associent en effet à des molécules de CO₂ relativement plus chaudes que celles auxquelles elle est associée dans son milieu de provenance : terre, sable, mer, glace des montagnes ou des pôles, flore. Ce faisant elle puise une énergie qui refroidit par convection. Ainsi on entoure un récipient d'une serviette humide pour en refroidir le contenu. Les pieds refroidissent dans le sable de la plage. De toute antiquité les limonadiers savaient faire du froid par ce procédé qui a permis à la cour de Louis XIV de déguster des glaces en plein été. Ainsi le cycle de l'eau contribue autant à refroidir les sols qu'il ne développe l'effet de serre. En effet, le CO₂, gaz trace qui n'a fait que diminuer dramatiquement depuis le début du paradis sur Terre, ne fait pas effet de serre : ce sont les molécules d'eau qu'il attire quand il est plus chaud qui y font office. Le GIEC appelle cela « la rétroaction ». Une manière de masquer la réalité au profit d'un discours qu'il faut bien qualifier de religieux. Or, quand le cycle de l'eau s'interrompt parce que les

aquifères, puis de proche en proche, les nappes phréatiques, puis la terre elle-même s'assèchent, l'évaporation naturelle s'interrompt, l'osmose moléculaire se renverse et... le réchauffement se produit ; les déserts avancent alors avec tout le cortège de désolations climatiques qui accompagnent ce « renversement » contre-nature.

Le CO₂ n'agit que par la poussée accélératrice qu'il imprime à ce mouvement. Dix années de crise ont suffi à ralentir non pas les émissions, mais l'accélération. Cela a freiné significativement l'emballage annoncé du thermomètre. En 2014, la pseudo-moyenne de la température terrestre battait un apparent record : 14,59°C, soit une progression d'un demi-degré par rapport au précédent de 1995 ! Or quand il fait plus chaud lors d'une canicule, le thermomètre bat des records d'une autre nature. Il n'y a aucun rapport entre la réalité des désordres climatiques locaux et la moyenne que constitue le nouveau Graal universel. Il faut réguler les émissions de CO₂, mais d'abord dénoncer le catastrophisme qui n'a d'autre conséquence que de permettre aux lobbies de gérer la rente du fossile.

Ces événements décrètent donc de nouvelles urgences dans les réponses collectives face aux évolutions du climat, relatives tant à l'adaptation qu'aux facteurs perturbant le cycle de l'eau. Des ur-

gences que la COP21 ne prend pas suffisamment en compte. Il devient nécessaire de récupérer par tous les moyens à la disposition des hommes l'eau du ciel, ralentir son rejet à la mer, la réinjecter dans les sols et les nappes : voilà sans doute une des premières priorités pour réduire vraiment les désordres climatiques, y compris et surtout localement et régionalement. Nous ne sommes pas condamnés à subir

une nouvelle faute originelle. Car, le paradoxe, comme l'histoire de l'humanité l'a montré, est que l'assèchement climatique serait plus dramatique encore s'il s'accompagnait d'un refroidissement, comme

Osons ? Oui ! Osons la vérité au-delà les grand-messes. Mais ne boudons pas l'accord réalisé lors de la COP21 même si tout reste à faire.”

cela a été le cas à partir de la moitié du 14^e siècle par exemple, avec ses famines et la litanie sans fin des morts qui ont donné une image si sombre au Moyen-Âge finissant. Compter ce qu'une activité économique ou personnelle implique de quantité d'eau prise au sol, aux nappes et aux plantes pour un usage et un rejet immédiat dans les rivières, les fleuves et la mer, voilà une priorité du développement durable au moins aussi élevée que la comptabilisation du contenu carbone comme, à sa façon, l'a si bien plaidé Eric Orsenna dans un livre remarquable. Osons ? Oui ! Osons la vérité au-delà les grand-messes. Mais ne boudons pas l'accord réalisé lors de la COP21 même si tout reste à faire.

Il ne faut pas boudier l'issue de la 21^e conférence des parties. Orchestrée de main de maître pour ce qu'elle devait paraître, il reste que l'accord :

- ne couvre pas l'ensemble des vrais problèmes ;
- n'est pas vraiment contraignant ;
- renvoie à plus tard les vraies décisions ;
- propose un objectif qui est d'ores et déjà intenable avec les mesures mises en route si les modèles du GIEC étaient exacts ;
- ne garantit pas le financement du « Fonds Vert » pourtant déjà modeste ;
- enfin ignore tout de la régulation économique pourtant nécessaire du carbone.

L'accord de la COP21 ne couvre pas l'ensemble des vrais problèmes

La Révolution dans les énergies renouvelables et les conditions de la mise en œuvre des transitions énergétiques sont les grandes silencieuses de l'accord. Tandis qu'il n'a pas été possible d'acter un agenda réel de sortie du fossile, à l'inverse des discours officiels, il est difficile de ne pas mettre en parallèle les faits. La nouvelle baisse du cours du baril du pétrole sonne comme la réponse des pays pétroliers à la COP21. Elle gèle tout espoir de rentabilité des investissements dans les énergies nouvelles, sauf à les subventionner lourdement grâce à des taxes diverses dont justement la COP21 s'est fait l'écho. Or, les

énergies renouvelables ne font même pas l'objet d'un article dans le texte. Elles sont seulement évoquées dans le préambule de la « Décision de la COP », au même titre que les droits et devoirs d'une charte qui pourrait constituer le préambule d'un improbable gouvernement mondial qui, en la forme onusienne, n'est sans doute pas souhaitable. Elles sont pourtant au cœur de nombreux engagements oraux pris par les États et les entreprises, en amont de la COP21, mais surtout pendant la conférence⁷.

Le plus décevant réside sans doute dans la non prise en compte :

- de l'assèchement climatique qui déclenche sécheresses ici, perturbations du cycle de l'eau partout et déluges⁸ ;
- des océans, malgré une seule mention dans le préambule de l'accord, de ce deuxième poumon de la Terre, qui absorbe environ un quart des émissions annuelles de dioxyde de carbone : il ne fait pas l'objet du même intérêt que les forêts, qui lui-même est mal compris⁹ ;
- de la référence aux transports aérien et maritime ;
- enfin, des énergies fossiles, la seule référence du texte suggérant de créer un outil tel le « prix du carbone », sans préciser lequel, ou en orientant les États vers des mécanismes régaliens comme les taxes ou les quotas et permis de polluer dont l'inefficacité et même le caractère pervers ont pourtant été largement démontrés, notamment en Europe qui s'en fait pourtant la propagandiste contre son propre intérêt d'ailleurs.

7 Initiative africaine pour l'énergie renouvelable, Alliance Internationale pour le solaire, etc.

8 Cf. première partie de cet article.

9 L'augmentation du CO₂ dans l'atmosphère a, contrairement à ce qu'on entend ici et là, une conséquence logique : depuis 12 ans la végétation mondiale s'est accrue, ce qui représente 4 milliards de tonnes de carbone stockés supplémentaires. Chaleur et carbone avec un supplément de pluie dans les zones concernées, expliquent le bilan. Ceci malgré la poursuite de la déforestation compensée en partie par la reforestation chinoise et la progression des forêts boréales vers le nord évoquée plus haut. Mais les essences de remplacement ne sont pas équivalentes ni du point de vue écologique, ni encore moins du point de vue économique. Par exemple, en Amazonie, 1 % des arbres stockent 50 % du carbone. Sur 16 000 espèces, 147 d'entre elles constituent l'essentiel de la biomasse. Or ce sont les plus vulnérables et celles qui ne sont pas remplacées par l'agroforesterie. Par ailleurs on ne sait pas quel rôle les espèces jouent entre elles. Aucune espèce ne joue sans doute un rôle de remplissage dans des systèmes symbiotiques où, par exemple, les pollens peuvent ensemençer les nuages et modifier sensiblement le climat régional...

Le prix du carbone

Instaurer un prix du carbone était déjà prévu en 1997 par le protocole de Kyoto. Aujourd'hui, tout reste à faire. Dans le projet de « Plan blanc », Jacques Delors avait proposé d'instaurer une taxe sur la valeur ajoutée carbone que les règles du commerce international (OMI) rendaient licites. L'Allemagne et les anti-nucléaires s'y opposèrent violemment car il favorisait le nucléaire. L'Allemagne proposait alors un mécanisme dérivé imposant le fossile et l'énergie

à 50-50, de manière à décourager le fossile autant qu'à encourager les économies d'énergie. En effet, la chaîne de production de l'énergie rend en fait indémêlables ces deux aspects malgré les calculs d'alambic du carbone incorporé dans chaque filière. Ce fut alors la France qui s'y opposa. D'où le système actuel seul adoptable... sans l'accord législatif des États. Responsable un temps des indicateurs de développement durable à l'Insee pour le compte de l'ONU, j'avais alors milité en tant

qu'ingénieur statisticien pour que l'Insee et Eurostat mettent en place de vraies comptabilités nationales du carbone, et au-dessus européennes, et au-delà de toutes les matières « critiques »¹⁰ du développement. La sanction fut rapide : aujourd'hui, les grands écologistes français dirigent les sociétés de green-washing du CAC40

« Seule une réforme monétaire internationale pourrait donner un prix du carbone en régulant le fossile comme on régule la monnaie. »

10 Une matière première « critique » est une ressource dont la rareté limiterait le développement économique d'un territoire et contraindrait les entreprises à l'importer à un prix qui les disqualifierait dans la compétition économique ou qui induirait des effets de substitution. Son coût de renouvellement ou de substitution représente donc un des fondements de la valeur d'équilibre sur un marché. Seule difficulté : à la différence de la valeur travail dont la reproduction est évaluable en première approche à partir du coût de reproduction observé dans le passé, ce qui laisse une place à la modélisation un peu vite baptisée « science économique » (théories libérales ou marxistes), la valeur des biens critiques ne représente que l'anticipation des marchés sur un scénario de long terme (théorie du développement durable). Encore faut-il que ces marchés soient régulés et non purement spéculatifs.

en produisant pour la RSE11 et leur image des indicateurs intéressants mais inaptes à fonder une stratégie politique territoriale.

L'Europe en est venue à des taxes et à un système de quota que l'accord de la COP21 n'ose même pas proposer clairement. En effet, la fiscalité est un domaine souverain. Il appartient aux États de mettre en place des dispositifs de tarification du carbone. Prévu en 1997 par le protocole de Kyoto et initié il y a dix ans en Europe, le marché du carbone, mal calibré, s'est soldé par un échec. Pourtant faute d'imagination, on persévère ! Seule une réforme monétaire internationale pourrait donner un prix du carbone en régulant le fossile comme on régule la monnaie, en achetant la production excédentaire des pays pétroliers sous forme de certificats annexés aux monnaies de réserve. Ce système, outre qu'il intégrerait la valeur carbone dans une sorte de Carbon Exchange Standard, éviterait le dumping du prix du baril, garantirait une rentabilité à terme des investissements dans de « vraies » EnR¹², et permettrait de négocier avec les pays pétroliers la sortie du carbone en garantissant le cours de leurs certificats.

Mais le mécanisme des Conférences des Parties, et donc de la COP21, est « hors sol », en dehors des réalités économiques tout en subissant de plein fouet les manœuvres des grands lobbies qui ne voient dans le Graal du CO₂ que le moyen de gérer la rente du carbone.

Les vraies décisions, la contrainte et le suivi sont renvoyés à plus tard. Cela a été suffisamment commenté et même cyniquement présenté comme un progrès ! L'accord sera régulièrement révisé, mais ce ne sera pas avant 2020. L'accent est donc mis sur les droits

11 Responsabilité sociale des entreprises, définie en France de manière assez floue comme « la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable ». En définitive, cela revient de manière relativement restrictive à rendre compte de l'organisation par les sociétés de leurs devoirs vis-à-vis de personnes ou groupes qui ne peuvent pas faire valoir de contrats (salarial, commercial...), ni de réglementation pour faire valoir leur demande auprès d'une entreprise, les fameuses « parties prenantes ».

12 Énergies Renouvelables.

et les devoirs de l'humanité¹³, les droits renvoyant aux devoirs et réciproquement, sans que les voies de mise en œuvre d'une gouvernance réaliste ne soit à aucun moment évoquée. L'objectif de limiter le réchauffement à moins de 2°, en fait à 1°5 comme il est suggéré par les éléments de discours qui accompagnent l'accord, est clairement inatteignable au regard des modèles validés par le GIEC (IPCC) et donc la COP21. Évitions toutefois de crier à l'imposture. D'autant que fort heureusement, ou malheureusement, ces modèles sont en partie erronés, et que les élites informées le savent. Rappelons brièvement une nouvelle fois que :

- ce n'est pas le niveau du CO₂ qui est directement contributif au réchauffement, mais sa folle variation (+2.5 % en moyenne par an), laquelle est également à l'origine principale de l'acidification des océans ;
- l'assèchement des terres contribue tout autant aux désordres climatiques qui seraient tout aussi importants, sinon plus dévastateurs encore, sans le réchauffement proprement dit ;
- les responsables politiques sous l'effet d'une diplomatie tant inspirée par la fameuse méthode de procrastination qui caractérise la France sous tous les gouvernements, ont considéré que seule la volonté politique affichée comptait pour enclencher le mouvement. D'où le poids donné au préambule, aux éléments de discours, à une charte de l'humanité, aux vœux et aux appels à la piété des gouvernants, des entreprises et des citoyens. Derrière le rituel de la peut-être nécessaire imprécation, le calcul manifeste l'espoir d'une prise de conscience si généralisée qu'elle emporterait tout ; est-il gagnant ?

Le pari de la COP21 est très incertain.

Un objectif intenable ?

Certains ont évoqué le risque d'un Munich. L'accord serait en trompe-l'œil : on n'en prendra conscience qu'une fois les hostilités

13 En France, Corinne Lepage et Christian Huglo se sont fait les champions de cette approche, différente de celle de l'instauration d'une chambre environnementale pour la Cour Pénale Internationale (Juge Antonino Abrami, Christine Archambault, Patrice Hernu notamment).

déclarées. Pourquoi ? Supposons d'abord que les modèles validés par l'IPCC (GIEC), lesquels sous-tendent les sessions successives de la Conférence des Parties (COP), soient exacts. Dans ce cas, le non-dit est terrible ! Tous les experts de ces modèles, curieusement priés de poser les sourdines sur leurs habituelles trompettes de Jéricho, savent et expliquent que la simple baisse de nos rejets de CO₂ ne suffira pas à sauver le climat. « La possibilité d'une réduction suffisamment rapide des émissions à l'échelle mondiale est quasiment nulle. On a trop attendu¹⁴ ». Il n'y aurait bientôt plus d'autre choix que de retirer de très grandes quantités de CO₂ de l'atmosphère. Voilà où nous mèneraient les discours qui semblent en surface le condamner : ils mène(raie)nt à la géo-ingénierie !

Les climatologues, le plus souvent sincères, font mine d'avoir horreur de ces techniques, fort nombreuses, proposées par tous les apprentis sorciers impatients de refroidir la planète à coups de projets déments qui vont, eux, réellement perturber le fonctionnement intime des cycles climatiques. Ils en ont horreur, comme ils avaient affiché leur horreur du fossile tout en contribuant à la gestion de sa rente, notamment en condamnant le nucléaire sans discernement. Mais là encore, s'ils ont raison, tout y conduit malgré leurs protestations.

De nombreux projets sont déjà prêts. Il est ainsi proposé :

- de replanter 200 000 km² de forêts tropicales, sans avoir compris que cela est un danger, une bombe à retardement, sans ré-infiltration des nappes phréatiques ;
- de consacrer 550 millions d'hectares à l'industrie des biocarburants en séquestrant le CO₂ issu de la combustion au fond des océans ou dans des fosses géologiques ;
- dans la même veine, de carboniser 14 milliards de tonnes de biomasse ;
- à l'imitation de la nature, de déverser 17 milliards de tonnes de chaux vive dans l'océan sans voir que la flotte maritime mondiale ne suffirait pas à épandre les volumes nécessaires ;

14 Olivier Boucher, directeur de recherche au laboratoire de recherche de météorologie dynamique.

→ ou de réduire en poudre 40 milliards de tonnes de roches à l'instar de la dissolution intervenant très lentement à l'échelle géologique, celle qui un jour fera que la flore et la faune manqueront de CO₂ au point que toute vie risque alors de disparaître...

Si l'on relit attentivement l'accord, on voit poindre en filigrane l'influence de lobbies en faveur du recours implicite à la géo-ingénierie malgré la condamnation, une condamnation en fait absente de l'accord comme elle est absente des multiples déclarations des droits et devoirs, comme est absente la fin du droit minier, ici et au-delà (Lune) car il garantit aux grandes sociétés la possibilité, un jour, de mettre en œuvre de telles solutions.

Comment le non-dit fonctionne-t-il ?

Les modèles du GIEC sont unanimes : l'atmosphère ne peut plus accueillir que 1 200 milliards de tonnes de CO₂ supplémentaires. Au-delà le dépassement des 2° serait certain. Que dire de 1,5° ! En clair, au rythme actuel d'augmentation de 40 milliards par an, il ne resterait donc que 30 ans au plus, après quoi l'humanité ne devrait non plus seulement émettre le moindre gramme de CO₂ et de gaz à effet de serre comme le méthane des bovins, mais elle devrait en soustraire.

Or, les émissions n'ont cessé de croître (+2,5 % annuel) depuis 2010 après une pause. Respecter l'objectif affiché par la COP21 exigerait, aux termes de ces modèles, une réduction immédiate de 5 %, ceci pendant plusieurs décennies. Un aspect du dernier rapport du GIEC n'a pas fait l'objet d'une grande publicité : sur les 116 scénarios permettant de ne pas dépasser 2°, 101 font un appel massif à des émissions négatives, le joli nom de la géo-ingénierie. Ainsi, comme j'avais pu écrire que le Protocole de Kyoto contenait le non-dit de la gestion de la rente du fossile, dont le président Pachauri discrètement exfiltré avant la COP21 fut un tenant finalement bien gênant, nous pouvons affirmer que sous couvert d'objectifs humanistes apparemment généreux et ambitieux, l'accord de la COP21 est le faux nez des lobbies qui veulent désormais s'arroger la gestion du vivant à l'échelle globale.

« Même dans le meilleur des scénarios, honnêtement quasi infaisable, il faudra selon les modèles du GIEC pomper au minimum 3 ou 4 milliards de tonnes de CO₂ par an pendant au moins dix ans. Dans une hypothèse beaucoup moins favorable, une baisse de 1 % des émissions à partir de 2030 seulement, on aurait besoin de capturer quelque 40 milliards de tonnes de CO₂ chaque année, un chiffre considérable comparé aux émissions actuelles¹⁵. » Ambition délirante : l'océan n'absorbe qu'une dizaine de milliards de tonnes de CO₂ par an !

La violence du constat apparaîtra après coup quand les vraies analyses seront exhibées demain par les experts contraints bon gré mal gré au service des lobbies : cette violence a échappé aux politiques qui ont fait mine de négocier dans une ambiance ci-

toyenne, ont versé leur larme conclusive comme son président et se sont drapés tels les montagnards de la Terreur dans le drapeau de la nouvelle humanité ! La géo-ingénierie signe la fuite en avant d'un système incapable de se remettre en cause. Pourtant, si l'on parvenait par la géo-ingénierie à retirer suffisamment de CO₂ (les 101 scénarios) ou à provoquer suffisamment de conflits ou de restrictions de croissance (les 15 « autres » scénarios) pour stopper net l'extraction du fossile que du coup bradent les pays qui les exploitent pendant qu'il en est

encore temps¹⁶, rien ne serait réglé des vrais problèmes : assèchement, pollutions, acidification, changements climatiques, car s'ils interagissent avec le réchauffement – qui le nie ! – ils ne s'arrêteront pas avec un éventuel et relatif refroidissement. Cela risque en fait d'être pire encore.

Si ses modèles sont « avérés », alors l'accord de Paris est au mieux un échec, au pire une redoutable imposture.”

¹⁵ Thomas Gasser spécialiste des cycles du carbone – Institut Pierre-Simon Laplace.

¹⁶ Les raisons du baril oscillant entre 38 et 40 dollars, invoquées par les experts, ne renvoient pas à la réalité des affrontements énergétiques et géostratégiques.

Or la COP 21 ne sera effective qu'en 2020. Le vrai prochain rendez-vous d'une ampleur comparable se tiendra en 2025. Mais le GIEC a prévenu : en 2018 il sera trop tard. En clair, si ses modèles sont « avérés », alors l'accord de Paris est au mieux un échec, au pire une redoutable imposture. Mais sont-ils exacts ? Force est de considérer l'autre hypothèse.

Si l'on prenait en compte les « sans doute vraies causes » des désordres climatiques cette fois à la lumière des thèses concurrentes, on en déduirait deux éléments :

- il faut agir plus vite : non l'eau n'est pas une rétroaction comme le dit le GIEC : c'est un mécanisme de base à court et moyen terme ; à l'inverse, on peut attendre une vraie stabilisation beaucoup plus rapide que celle prédite ;
- faire des prédictions à 50 ans ou un siècle n'est peut-être qu'une manière de prendre son temps en donnant l'impression de s'occuper « urgemment du long terme ». C'est le nec plus ultra du green washing doctrinal.

Il faudra revenir longuement sur les modèles. Cet article n'a d'autre but que de montrer à quel point le débat sur les mécanismes est politiquement central. Car si les cycles sont commandés par les variations et non par les niveaux, ainsi que par d'autres facteurs difficiles à développer dans le cadre de ce seul article, il faut une autre gouvernance du climat ; il faut une autre stratégie.

Au final, l'espoir est réel que les non-dits du climat ne soient qu'une mise en scène au profit d'intérêts privés sous couvert de citoyenneté et d'une société civile qu'on sait parfaitement impuissante et qu'on invoque donc sans crainte. 1990 : les émissions annuelles étaient de 36 milliards de tonnes. En 2030, elles seront de 54 milliards de tonnes si les engagements déposés sur la table de la COP21 sont respectés. Une augmentation effectivement dramatique si la variation est le principal facteur. Un niveau irrémédiable si l'on suit le GIEC sur sa théorie qui demeure non totalement validée quoiqu'on dise officiellement. Mais en 2010, la crise a momentanément fait baisser le niveau à 47 milliards de tonnes. Cette diminution relative a provoqué une stabilisation provisoire des désordres et des

températures. Le fameux débat sur la pause s'est conclu par une sorte de match nul. Cette stabilisation, le bureau du GIEC s'était employée à la nier, car elle signe un espoir : ralentir le rythme des émissions, les baisser sans recours à des solutions démentes, cela peut enrayer une dérive implacable qui trouve ses origines dans d'autres causes que les seules émissions.

Faut-il dans ces conditions vilipender cet accord ou le saluer comme l'ont fait, parfois à leur corps défendant, les ONG qui en avaient pourtant pertinemment, et de manières diverses, critiqué les fondements ? On ne peut brûler ses drapeaux même si l'on sait que la troupe et l'intendance sont sous une mauvaise gouvernance.

Cet accord n'est qu'une déclaration de principes insuffisante, bourrée de défauts mais elle peut créer une pression éthique sur les acteurs, y compris sur le GIEC lui-même. Les études qui mettent en cause ses certitudes s'accumulent. Le débat entre climato-sceptiques et anti-sceptiques est largement dépassé. Il a fait florès certes. Le fait est que le GIEC est désormais acculé à affronter la vérité : réviser sa copie ou expliquer comment on concilie ses modèles avec l'objectif de 1.5° !

L'heure de l'écologie réaliste post munichoise a peut-être sonné.

Il appartient à des femmes et des hommes désintéressés de chercher enfin la vérité dans l'action et le bien commun. Il ne faut jamais tuer l'espérance. Mais il faut garder les yeux ouverts. Les humanistes peuvent y contribuer à leur façon, comme bien d'autres, à la condition de ne pas se bercer de déclarations de principes, mais en cherchant la vérité avec de vrais scientifiques, une vérité intransigeante, parfois

difficile, pour préparer le monde de demain dans le réalisme, et non avec les mythes du messianisme global des deux siècles passés.

Il faut un nouvel agenda à cette ambition :

- mieux prendre en compte les dérèglements du cycle de l'eau dans les politiques globales et locales, à une « gestion globale de l'eau¹⁷ », axe fédérateur de la lutte contre l'assèchement climatique ;
- mettre en place des politiques de la biosphère mieux instruites des études scientifiques véritables et non sous contrôle politique de l'ONU : sols, arrêt sélectif de la déforestation, préservation des deltas, accords internationaux pour arrêter la guerre de la nouvelle route du pétrole en arctique, régler les grands barrages, etc.
- mettre en place des mécanismes internationaux de régulation à la source du volume et du prix des ressources carbone, de manière à stabiliser le rythme d'émission des dérivés atmosphériques du carbone et à garantir un équilibre non spéculatif entre producteurs d'énergie fossile, notamment du charbon dont l'exploitation ne cesse de se développer malgré l'échec actuel des techniques de capture du CO₂, et les investisseurs pour de vraies énergies renouvelables en lieu et place qui le plus souvent sont contrôlées par les majors du fossile.

Une économie de transition doit d'autant plus être régulée et financée pour les moins riches (Fonds Vert) qu'elle offre le prétexte à tous les chocs énergétiques et géostratégiques, comme l'affrontement entre les objectifs globaux et les intérêts locaux régionaux des peuples et des entreprises en fournit le spectacle actuel. En ce sens, une régulation raisonnable des enjeux climatiques représente un des enjeux en vue de la résolution de la crise globale actuelle.

¹⁷ Expression proposée par Jean-Marc Hauth, ingénieur hydraulicien, notamment dans le cadre de son association « Les Biefs du Pilat », dans un combat que l'auteur mène avec lui depuis plus de 10 ans.

ÉLOGE DU RELATIVISME. DE LA MODERNITÉ À LA POSTMODERNITÉ, DE LA DISJONCTION À LA CONJONCTION

Par Michel MAFFESOLI



Une pensée concrète doit s'intéresser à ce qui est et non à ce qui devrait être. C'est-à-dire aux choses et non aux idées que s'en font les hommes. Voilà en quoi le « relativisme » qui a mauvaise réputation, est un levier méthodologique pertinent. Et ce parce qu'il relativise la Vérité Une, abstraite et universelle et met en relation les vérités plurielles. Relativisation et mise en relation !

La modernité avait établi la primauté du sujet pensant sur l'objet, de l'homme sur la nature, du projet futur sur le présent, du progrès sur la tradition. Ce progressisme universaliste et conquérant est à son tour saturé. Il nous faut donc trouver les mots qui rendent compte des choses telles qu'elles sont. Car changer d'époque implique de changer les mots pour la dire. Peut-être est-ce cela qui redonne une

actualité nouvelle à des termes renvoyant à la sympathie, voire à l'empathie, c'est-à-dire à toutes ces vibrations communes par lesquelles, et grâce auxquelles, s'établit la « syntonie » entre l'environnement naturel et les liens sociaux¹. Vibration généralisée permettant de comprendre que sympathie, empathie et autres affects ne sont rien moins qu'individuels, mais participent à la constante sphère collective où se situe la vie effective. Autre manière de dire interaction

de la nature et de la culture constituant le donné mondain. Mais, dès que la primauté du « je pense », c'est-à-dire du sujet, est relativisée par l'aspect irréfragable de l'objet, on n'est plus dans le devenir historique qui vit le triomphe de l'Occident chrétien ou, plus largement, de la pensée sémite. Le resurgissement de l'objet comme élément incontournable signifie le retour à la force du destin.

L'Histoire renvoie à une domi-

nation du temps, le destin implique une sorte d'ajustement à cette temporalité et ce en fonction de l'espace où cette dernière se vit. Qui, donc, dit Destin et espace où celui-ci se déploie, pointe l'importance de la communauté et du savoir collectif que celle-ci secrète.

Afin d'illustrer cela, une métaphore musicale : à ce qui fut la mélodie de la composition linéaire, celle de l'Histoire, succède une sorte de rhapsodie n'étant rien d'autre que l'ajustement au Destin. *Rhaptein*, en son sens premier, est l'acte de coudre ensemble des éléments divers. Par la suite cela devient une pièce musicale à l'organisation très libre et d'inspiration populaire. Ainsi, pour Henry Corbin, une rhapsodie est un arrangement musical « où sont brusquement attaqués tous les tons l'un après l'autre ; où les motifs s'enchaînent

en des intervalles qui sont autant d'infractions aux règles sacrées de la composition². »

Gardons à l'esprit cette belle analogie : coudre ensemble des choses disparates, voilà qui caractérise bien le patchwork postmoderne, ainsi que le savoir censé en rendre compte. C'est ainsi qu'il est possible de mobiliser, pour comprendre la polysémie rhapsodique du destin postmoderne, des auteurs auxquels on n'aurait pas, spontanément, recours.

Ainsi ce que dit Léon Blum de Jean Jaurès : « c'est un génie synthétique ; c'est un génie symphonique [...] c'est un génie dont le caractère est précisément de fondre en lui-même les diversités, les contradictions ; de prendre des notions et des pensées qui, avant lui, semblaient discordantes ou même contraires, et de les fondre dans une espèce d'harmonie vivante. Et cela, il a fallu qu'il le fasse, précisément parce qu'existaient en lui, dans une même harmonie, des tons qui ne sont pour ainsi dire jamais réunis³. »

Voilà une éclairante illustration de la syntonie sociale : c'est la diversité qui est au fondement même de l'harmonie en sa vivacité. Je n'ai pas de compétence pour juger si Jean Jaurès fut le penseur d'une telle diversité harmonieuse, mais cette conjonction des opposés qui a, semble-t-il, constitué sa démarche intellectuelle, exprime bien le fait que c'est l'altérité qui est première dans la constitution du sujet pensant. C'est cette altérité qui le crée.

L'individualisme, un principe dépassé

J'ai déjà indiqué (*Le Temps des tribus*, 1988) que le pivot primordial des Temps modernes était l'invention de l'individu. Un individu, indivisible, ayant une identité une (sexuelle, idéologique, professionnelle), et se rapportant à lui-même. C'est cet individu maître de lui, c'est-à-dire sujet souverain, qui peut dominer les « objets » dont il garantit la certitude grâce à la conscience qu'il en a.

Le resurgissement de l'objet comme élément incontournable signifie le retour à la force du destin.”

1 Cf. A.Schutz, *Le chercheur et le quotidien*, Méridiens –Klincsieck, 1987.

2 H. Corbin, Haman, *philosophie du luthéranisme*, ed. Berg International, 1985, p. 109.

3 Cité in R. Martin du Gard, *Notes sur André Gide*, Gallimard, 1951, p. 102.

Voilà, en quelques mots, la définition catéchétique de l'individu moderne. C'est ce même paradigme qui est, dans les faits, critiqué par et dans nombre de pratiques contemporaines. À l'opposé de la primauté de la « conscience de soi », c'est l'Autre qui est premier. C'est l'autre qui donne à être à une personne, ne prenant sens que dans le cadre tribal où elle se situe. Sans lui accorder une

connotation morale, c'est de l'altruisme dont il s'agit. En référence à une expression de la philosophie médiévale : *abialité, ab alius*, « n'exister qu'à partir de l'autre ».

Dès lors, être, c'est « être-l'un-avec-l'autre ». Le *Mit-mensch* de la phénoménologie existentielle. L'individu autonome laissant la place à la personne hétéronome. Le « être-avec » traduisant un

réel ontologique. L'intersubjectivité devenant l'éthique fondamentale de la syntonie sociétale. Pour le dire en termes plus triviaux, « ça » vibre dans tous les sens, et dans tous les domaines. Tout est bon : musique, sport, religion, sites communautaires, pour « s'éclairer ». C'est-à-dire n'exister que par et sous le regard de l'autre.

En un temps où, dans la société officielle, semble prévaloir la grégaire solitude propre aux mégapoles, on voit se développer dans la société officieuse cette « reliance⁴ ». « L'être-avec, primordial, est le pivot central du lien : être relié, et de la confiance. Deux caractéristiques essentielles de cet "animal politique" » (Aristote), ou de cet « animal en relation » (G. Simmel) qu'est l'homme. En tout cas, c'est une telle mise en relation, comme structure anthropologique de base qui induit que la « con-naissance », en son sens strict, se

fasse à partir du groupe, et en fonction du sentiment d'appartenance que celui-ci secrète.

Le savoir est communautaire. L'acte d'intellection, aussi paradoxal que cela puisse paraître est, avant tout, lié organiquement au groupe lui servant de support. C'est peut-être parce qu'elle a perdu cette dimension organique que l'université n'est plus que l'ombre d'elle-même. Ayant oublié la signification qui était la sienne : « universitas », productrice d'un savoir collectif lui-même issu de la communauté, elle s'est déconsidérée à ses propres yeux tout en étant déconsidérée par ceux dont elle s'est abstraite : le peuple, pour lequel elle est devenue parfaitement étrangère.

Ce processus de saturation est bien connu des esprits lucides repérant que c'est à partir du déclin d'une institution que s'élabore ce qui est appelé à lui succéder. La connaissance purement rationnelle, celle du contrat social et de la dialectique l'exprimant, laisse la place à un autre savoir. Celui, pour reprendre une analyse de J. Baudrillard, « du contact, du circuit et du réseau transistorisé de millions de molécules et de particules maintenues dans une zone de gravitation aléatoire⁵ ». Il faut lire la suite de l'analyse de ce prophète de la postmodernité où, dans le style qui lui est propre, il rappelle ces réseaux aimantant des circulations incessantes et suscitant des combinaisons de divers ordres aux effets insoupçonnés.

Voilà bien décrites les encyclopédies participatives élaborées par leurs utilisateurs. Ce que l'on peut appeler le phénomène « Wiki » qui dans une démarche où le meilleur voisine le pire, le faux le vrai, l'à peu près le certain, s'élaborent des outils de connaissance dont il est difficile de faire l'économie et qui, par bien des égards, rappellent, justement, la liaison organique qui, au XIII^e siècle, unissait la communauté à son *universitas*. Pour le dire dans des termes chers à Michel Foucault, celui des « mots et des choses », le savoir comme « épistémè ». C'est-à-dire une connaissance étant la cause et l'effet de la structuration sociale.

4 Sur cette notion, cf. M. Bolle de Bal, *De la Reliance*, L'Harmattan, 1996, 2 tomes, 1996. Cf aussi P. Watier, *Éloge de la confiance*, Belin, 2008.

5 J. Baudrillard, *À l'ombre des majorités silencieuses*, Denoël, 1982, p. 87. Cf. aussi S. Hugon, *Circumnavigations*, CNRS éditions, 2010.

C'est l'autre qui donne à être à une personne, ne prenant sens que dans le cadre tribal où elle se situe."

C'est bien une telle *épistémè* qui s'élabore dans les forums de discussion, philosophiques, religieux, politiques, dans les sites communautaires, et divers réseaux sociaux. Le juriste Carl Schmitt remarquait qu'il « n'existe plus aujourd'hui d'espace public [...] l'important se dit dans les lettres⁶ ». Facebook et les blogs représentent la forme paroxystique d'un tel processus: le privé devenu public. Mais un public en mosaïque où chaque tribu secrète son propre savoir, son idéologie portative, entrant en concurrence, en compétition, en complémentarité avec ceux des autres tribus. On voit bien comment là encore, le savoir n'est plus vertical (la loi du père) mais s'horizontalise (la loi des frères).

Cela peut choquer nos manières de penser, et de s'organiser éducatives. Mais, après tout, cela induit une autre force de socialisation: l'imitation. Dans un tel changement de paradigme, le savoir ne peut plus s'imposer a priori, mais participe à un processus d'accompagnement a posteriori. Dans la noosphère « Wiki », la sphère d'un esprit collectif, le savoir n'est plus affaire individuelle mais bien chose collective. De plus il n'est pas éternel et ne peut être dogmatique. De ce fait, il redevient questionnement, étonnement. Tout à la fois éphémère, et en pertinence avec l'instant (le « kairós ») propre à la vie effective. C'est cet aspect aléatoire qui fait que le contrat social, rationnel et assuré de lui-même, est en train de laisser place à un pacte émotionnel, autre manière de nommer l'entièreté de la « raison sensible ».

Reconnaissons la liaison du savoir et de la socialité. À la mosaïque de celui-là répond l'harmonie de celle-ci. Éternel problème, en effet, que celui du lien social qui, pour notre espèce animale, est toujours en relation avec les paroles fondatrices. Je dis bien paroles et non mots, vides de sens que l'on emploie, vu leur vacuité, d'une manière incantatoire. Moins ils ont de signification, plus on met en avant des concepts censés enclore la réalité des choses, mais qui, très souvent, laissent échapper la dynamique interne du réel en son entièreté.

⁶ Cité in Jacob Taubes, *En divergent accord, à propos de Carl Schmitt*, Payot-Rivages, 2003, p. 66.

C'est pour cela qu'en période de crise, la vraie c'est-à-dire la crise de l'imaginaire moderne - celui des Lumières ou de la Raison souveraine - il faut savoir limiter l'inflation des « ismes ». Réduire la prolifération des systèmes et dogmes péremptoirs. De manière à revenir à ces « choses mêmes », fondement de l'être sociétal. S'attacher à la concrétude de ce dernier en unissant ce que la pré-

tentation rationaliste avait séparé. L'être, rappelle Heidegger, « est le rassemblement⁷ ». Unicité du savoir et de la vie effective de la communauté, voilà bien ce qu'une pensée radicale doit s'employer à faire.

Non pas séparer mais unir. Ne pas critiquer en fonction d'une logique du « devoir-être » mais se contenter d'affirmer ce qui est. Ne pas procéder par « distinction », ce qui est l'apanage

d'esprits quelque peu « chichiteux », mais oser la conjonction caractéristique essentielle de la vitalité de base propre aux communautés enracinées. C'est la prise au sérieux d'un tel changement de paradigme qui permet d'apprécier le resurgissement d'une pensée organique.

Retour s'esquissant avec lenteur et obstination, depuis plus d'un siècle, puisque c'est la pensée phénoménologique qui fut le moteur essentiel de cette démarche. Et ce en relativisant tous les « ismes » abstraits, c'est-à-dire en proposant d'un point de vue méthodologique, la mise entre parenthèses des théories préétablies. « Epoché » permettant dès lors, de revenir aux choses mêmes, c'est-à-dire au cœur battant de la chose sociale. Et ce, pour une raison à la fois précise et fort simple, les représentations et autres

⁷ M. Heidegger, *Le principe de raison*, trad. Gallimard, 1983, p. 236.

En période de crise, la crise de l'imaginaire moderne - celui des Lumières ou de la Raison souveraine - il faut savoir limiter l'inflation des « ismes ».

constructions théoriques avaient, progressivement, fait écran, et du coup favorisé l'oubli de l'être communautaire. Ce que j'ai appelé, en son temps, la « puissance sociétale » (*La Violence totalitaire*, 1979, ch. 1).

Une connaissance partagée

C'est la conjonction du savoir et de l'idéal communautaire qui permet de déplacer un tel oubli, qui participe au processus de remémoration induit par le retour aux choses de la vie, et par les phénomènes en étant l'expression. Décrivant son contact avec la philosophie de Heidegger, Hannah Arendt rappelle en quoi et comment celle-ci fut une vraie initiation: « la pensée est redevenue vivante, les trésors culturels du passé, qu'on croyait morts, reprennent sens et voici tout à coup qu'ils deviennent riches de choses forts différentes des poncifs habituels⁸. »

C'est bien le réenracinement de la pensée dans les « trésors du passé », c'est-à-dire dans la tradition, qui assure ou réassure la vivacité de la pensée. Et ce en se purgeant des représentations théoriques plus ou moins abstraites, « poncifs » plus ou moins savants qui avaient conduit la pensée de l'authenticité à l'opinion (*doxa*) vulgaire, au moralisme débilisant, ou au militantisme vitupérateur: les « prophètes de la chaire » dont M. Weber a bien montré l'inanité... C'est en réassurant le savoir sur la vie effective de la communauté que la parole redevient fondatrice.

Par là, la puissance sociétale devient volonté commune. C'est-à-dire que toutes les capacités humaines sont mobilisées pour assurer la tenue et la solidité du vivre-ensemble. L'homme est *capax Dei*, dit le vieil adage théologique, il est « capable » de Dieu. On peut laisser filer la métaphore, et montrer que c'est en utilisant toutes les potentialités humaines, et pas simplement la raison raisonnante, que la communauté réalise ce que Durkheim nommait le « divin social », c'est-à-dire l'être collectif.

8 H. Arendt, *Vies politiques*, trad. fr. Gallimard, 1974, pp. 309 sq.

La volonté commune, qui au-delà ou en deçà des constructions intellectuelles, assure la solidité des sociétés, repose sur la force de l'esprit, celle de l'immatériel. Ce que l'on peut nommer l'imaginaire social. Force de l'esprit sur les autres, et sur la matérialité extérieure. Paracelse appelant cela « Willengeist »: esprit-volonté⁹. Autre manière de dire le rôle des passions, des émotions, des affects divers dans la structuration sociale. Pour les esprits avertis, on peut nommer cela une « sociologie de l'orgie ». Orgè étant pris, bien évidemment, en son sens plénier, celui de l'ambiance émotionnelle déterminant ce que l'on est; c'est-à-dire donnant à être à la communauté. Il suffit, de nos jours, de voir la multiplicité des phénomènes de contagion mentale pour comprendre que cette structure anthropologique, qu'est « l'esprit-volonté », retrouve un regain d'actualité. Mimétismes divers, contaminations de tous ordres, viralité multiple, les moyens de communication interactive aidant, sont des réalités quotidiennes.

Par là s'exprime le (re)nouveau du vitalisme cosmique qui était, dans la prémodernité, le propre des cultes à mystères: dionysisme, orphisme, mythraïsme. Vieilles racines de cet « Homo eroticus » qui est, certainement, en train de renaître sous nos yeux et qui sera, à n'en pas douter, la figure emblématique de la postmodernité en cours¹⁰. Ces religions à mystères reposaient, ne l'oublions pas, sur le fait de partager des mythes communs. Et c'était ce savoir partagé qui servait de ciment à l'être-ensemble. Ainsi les pulsions animales et orgiastiques, en écho au vitalisme cosmique, permettaient l'élaboration d'une parole commune légitimant et rationalisant la cité où l'on pouvait vivre en commun. Nature et culture unies en un mixte fécond!

C'est bien cette conjonction, on pourrait dire correspondance ou analogie, qui marque le point d'inflexion propre à la postmodernité. Celle-ci, après le cycle moderne, renouant, à un autre niveau, avec les valeurs de la prémodernité. L'aspect essentiel de cette inversion

9 Cf. A. Koyré, *Paracelse*, ed. Allia, 2011, p. 43.

10 Cf. M. Maffesoli, *Homo eroticus. Des communions émotionnelles*. CNRS éditions, 2012.

de polarité est le point nodal du phénomène de sympathie qui, selon Max Scheler, reposait sur « l'évidence du toi¹¹ ». L'altérité constituant, dès lors, le point de départ du lien social. Ce n'est pas la conscience de soi et donc du monde qui est première, mais bien l'extérieur à soi, le Soi plus vaste constituant le monde naturel et social. Pour le dire avec un terme plus contemporain, une « écologie » comme sagesse du tout, d'un donné mondain irréfragable et indépassable. Cette écologie : interaction, réversibilité et autre « reliance », est la forme postmoderne que prend la conjonction. Être relié à l'autre de la nature (cosmos), de la tribu (microcosme), du sacré (macrocosme). Conjonction s'exprimant dans les contagions affectives, les sentiments d'appartenance, les émotions et indignations collectives. En bref, le processus compassionnel dont les divers affoulements (sportifs, musicaux, religieux, politiques) donnent de multiples illustrations.

C'est cela l'afrèment que les tribus urbaines cristallisent à merveille. C'est la « loi des frères », où le savoir collectif et les rituels afférents à ce savoir entrent en interaction pour constituer la solidité du lien social. Il est, à cet égard, outre les tribus dont il vient d'être question, intéressant de voir le succès contemporain de toutes les sociétés qui maintiennent l'exigence initiatique. La franc-maçonnerie en étant bien entendu, la forme achevée. Charles Fourier, dans ses rêveries utopiques, n'avait pas manqué de remarquer que « la maçonnerie avait le moyen d'établir un culte de l'amour¹² ». Formule audacieuse, mais soulignant bien l'ambition, la prétention de ces sociétés « progressives » qui, souchées sur d'antiques traditions, entendent développer un humanisme en son entièreté, où le savoir mutualisé conforte le lien unissant les « frères », les composant.

Il est, d'ailleurs, une image qui, dans les lieux où ils se rassemblent, cristallise ce souci d'afrèment, ce sont ces « lacs d'amour », frises parcourant le haut des salles, et représentant en des lacets harmonieux les liens unissant les membres entre eux. Ces cordes affectives comme exemple symbolique du retour de la conjonction !

11 M. Scheler, *Nature et forme de la sympathie*, trad. fr. Payot, 1950, p. 269.

12 Cité in J. Baylot, *La voie substituée* (1968), Paris, 1988, p. 100.

« Je est un autre »

Conjonction, certes, mais qui n'est en rien unanimité. Car le propre de l'altérité est de renvoyer à une harmonie même si celle-ci est conflictuelle. C'est-à-dire une tension ne se dépassant pas en synthèse. Ce qui est reconnaître, en bref, que la vie affective n'obéit pas à l'injonction de la fameuse dialectique aboutissant, une fois dépassé le contraire (antithèse) à une synthèse indifférente. C'est sur une telle progression linéaire et causaliste que reposaient,

sans que l'on en soit, bien entendu, conscient, toutes les institutions : politiques, sociales, éducatives du contrat social moderne.

Plus anciennement encore, c'est dans le processus de la dichotomie juéo-chrétienne qu'il faut chercher les racines d'une telle attitude mentale. Bien-mal, vrai-faux, nature-culture, corps-esprit, etc. nombreuses sont les séparations sur lesquelles repose la logique occidentale. Précisons que c'est cela qui assura sa performativité et, par voie de conséquence, son hégémonie, jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Très précisément parce que c'est sur une telle logique que repose le développement scientifique¹³, ses diverses applications technologiques et donc l'organisation rationnelle de la société.

Ne fût-ce que d'une manière allusive, puis-je rappeler que toute l'œuvre de Descartes dont on sait l'importance pour la compréhension des Temps modernes, repose, justement, sur la mise en œuvre systématique de la distinction analytique. Un commentateur aussi

Bien-mal, vrai-faux, nature-culture, corps-esprit, etc. nombreuses sont les séparations sur lesquelles repose la logique occidentale.”

13 Celui de Claude Bernard et de Newton. Il est certain que la physique einsteinienne et l'astrophysique contemporaine ne fonctionnent plus sur ce modèle linéaire, observation, identification des causes, établissement d'une loi par reproductibilité de l'observation. L'exemple des « trous noirs » découverts longtemps avant que l'on ait pu observer leurs effets réels est un bon exemple de cette révolution épistémologique scientifique.

avisé que Jules Simon note qu'il a « excellé dans cette œuvre de séparation ». Écho de la règle essentielle du cartésianisme : « admettre la distinction réelle entre deux substances sur cet unique fondement qu'elles peuvent être conçues et exister séparément l'une de l'autre ». Distinguer, séparer, mettre à part, identifier, voilà autant de termes sur lesquels repose l'analyse intellectuelle, celle du « cogito », permettant d'établir, d'une manière irréfutable, le criterium de la vérité : la clarté¹⁴. Le « discours de la méthode » moderne repose bien sur la distinction, fondant ainsi la réduction à l'Un qui va être le « Chiffre moderne » par excellence.

C'est une telle *reductio ad unum* qui est à la racine même du moralisme moderne et de son idéologie subséquente : la transparence. Tout doit être clair, car l'action de l'individu et celle des acteurs sociaux sont sous le regard de Dieu, puis, ultérieurement, sous celui de la Raison souveraine, et enfin de l'État qui est le légitime héritier de ces deux intangibles substances. C'est à partir de cette séparation radicale que va pouvoir s'élaborer le développement mécanique : économie prédictible, social rationnel, existence sécurisée en sa totalité.

Même si l'on a du mal à l'admettre, voilà qui est en crise. Par saturation, ce « mécanisme » ne fait plus recette. Et, d'une manière plus ou moins lente, c'est une autre manière de penser et de s'organiser qui est en train de (re)venir sur le devant de la scène : celle de l'organicité des choses, reposant sur une logique de la conjonction. Logique « contradictoire » (Gilbert Durand, Stéphane Lupasco), où le contraire, l'antagoniste et autres différences ne se dépassent pas en une illusoire, et quelque peu abstraite, synthèse.

Retour du sentiment tragique de l'existence, source d'une forme de lucidité et de sérénité stoïcienne, et qui se contente, au-delà de la critique stérile, d'affirmer « la vie telle qu'elle est ». On trouve chez Hannah Arendt, au détour de nombre de ses analyses ainsi que dans sa correspondance, des remarques en ce sens : l'existence, « ce n'est pas rien » (*das ist ja auch etwas*), c'est ainsi que va la vie, ou

encore « on fait ce qu'on peut » (*Man tut, was man kann*)¹⁵. Toutes choses traduisant bien la nécessité de « faire avec », l'exigence de s'accommoder à ce qui est. En bref vivre sa mort de tous les jours comme étant l'expression de cette conjonction fondatrice du mal et du bien, du familier et de l'étrange, du normal et du pathologique. La prise en compte de la vie effective, celle de l'expérience, dont la douleur est un élément essentiel, est, en son sens strict, un « apprentissage » du tragique. C'est-à-dire de la conjonction des opposés qui, dans leur tension même, constituent la solidité et, on peut même dire, l'intérêt de l'existence humaine. Car, faut-il le rappeler, la mort est l'horizon indépassable. C'est le vécu, au jour le jour, de la finitude, c'est l'expérience de l'épreuve : c'est-à-dire celle de l'Altérité absolue qui fait l'indéniable grandeur de toute vie, et donc, de toute pensée authentiques.

Puis-je reprendre ce mot, à la vigueur craquante de sens : abialité ? Exister par l'Autre, (*ab alio*). C'est ainsi que la traditionnelle pensée organique définissait l'existence et plus généralement la structure du donné mondain. L'accent étant mis, dès lors, sur l'idéal communautaire caractérisant la personne et le savoir par lequel elle s'exprime. Tout un chacun n'existant qu'à partir d'un terreau commun. Lequel permettait la correspondance, la corrélation, la complémentarité propres à une vie « où tout ensemble fait corps ». Existence de dépendance et de subsidiarité, cause et effet d'une solidarité organique où les formes de générosité et d'entraide ne venaient pas du haut, mais s'élaboraient et se développaient à partir de la base même. Attitude inductive et, par là même, bien plus concrète. Ce qui favorisait les interactions, les réversibilités qui disparaissent avec la grégaire solitude propre à la vie sociale des Temps modernes. Pour le dire en des termes plus soutenus : *alter ab illo*, « différer à partir du même ». Le tronc commun assuré en ses racines, permettant la croissance des branches lui étant rattachées. Dialogique du même et de l'autre n'ayant plus rien à voir avec la dialectique

14 Cf. par exemple *Œuvres de Descartes*, Paris, Charpentier, 1844, intr. Jules Simon, I-LXI.

15 Cf. H. Arendt-K. Blumenfeld : *Correspondance 1933-1963*, trad. DDB, 1998, p. 75 ; ou H. Arendt, *Rachel Varnhagen, La vie d'une juive allemande à l'époque du romantisme*, ed. Tierce, 1986, p.50.

dont il a été question. C'est cette dialogie dialoguante entre l'un et l'autre de la tribu qui permet de comprendre que tout à la fois on se perde dans la communauté et que, dans cette « perte », on retrouve un surcroît d'existence. « Qui perd gagne » dit la sagesse populaire, mettant ainsi, l'accent sur le surplus d'être donné par le processus de participation au vaste ensemble qu'est le « Soi » : nature, communauté, vivants, morts, sacré, dont tout un chacun est, inconsciemment, tributaire.

C'est ce « je à partir de l'autre », qui permet de comprendre, en toute sa profondeur le « je est un autre » d'Arthur Rimbaud. Ce dernier, dès la fin du XIX^e siècle, indiquait, d'une manière prémonitoire et prophétique, ce qui est vécu, quotidiennement par tout un chacun. On l'a dit et redit, c'est sur une telle logique que repose la spécificité des tribus postmodernes : exister par et sous le regard de l'autre. On n'est jamais quelqu'un de précis, mais on est toujours en devenir. L'individu du contrat social était Un, et avait une identité afférente à

une telle unité. La personne du pacte sociétal est plurielle et met en jeu des identifications multiples.

Je me suis déjà expliqué là-dessus (*Au creux des apparences*, 1990, ch. « Sur les identifications »). Il suffit de rappeler ici que c'est en fonction de cet « éclatement » personnel, et des sincérités successives que cela ne manque pas de sécréter, qu'il faut envisager les vérités plurielles propres à l'épistémologie postmoderne. C'est cela, également, qui incite à considérer qu'il n'y a de vérité que communautaire et non universelle. Là encore la tension, l'harmonie conflictuelle, qui va, en tout domaine, caractériser les rapports so-

ciaux et ce tant au sein d'un pays donné, nationalement, qu'entre les divers pays, internationalement.

Une connaissance relativiste

D'où la nécessité d'élaborer un savoir qui, au-delà de l'Universalisme moderne, rappelle la multiplicité des manières d'être et de penser. Le poly-culturalisme étant en relation dialogique avec le polythéisme des valeurs dont Max Weber a montré le périodique retour. Toute sa philosophie est, d'ailleurs, centrée sur l'existence d'antagonismes¹⁶. Ce qui ne veut pas dire qu'il soit impossible de penser une telle multiplicité de cultures. Il suffit de savoir élaborer une méthode d'approche sachant assurer la cohésion de la diversité. « Pluralisme cohérent » (G. Bachelard), pluralité ordonnée, on peut trouver diverses manières de nommer la mosaïque postmoderne, et « l'uni-diversité » qui la caractérise. Ce qui est certain c'est que l'on ne peut plus se contenter de la distinction ou de la séparation qui furent les catégories essentielles de la logique des Temps modernes.

La dialectique n'est qu'un dualisme camouflé. Et plus que le « dépassement » (*Aufhebung*) et la synthèse d'obédience hégélienne, le pluralisme cohérent intègre tout en laissant à ce qui est intégré son entière spécificité. Ce qui veut dire que dans la concrétude des modes de vie et de pensée, c'est la tension harmonieuse qui prévaut. Et qui va prévaloir de plus en plus. L'éclatement d'une morale unique, l'émergence d'éthiques plurielles en témoignent. La multiplicité des petites idéologies tribales auxquelles l'on est confronté, tout cela montre, voire « monstre » le (re)nouveau du polythéisme, et la nécessité de savoir l'organiser.

C'est pour cela qu'il convient de reprendre le leitmotiv qui, tel un fil rouge, parcourt ces pages : le refus du dualisme cartésien, celui de la *res cogitans* et de la *res extensa*. Il n'y a pas séparation, mais

L'individu du contrat social était Un, et avait une identité afférente à une telle unité. La personne du pacte sociétal est plurielle et met en jeu des identifications multiples.”

¹⁶ Cf. J. Freund, *Max Weber*, PUF, 1969, p. 17.

va-et-vient. Au dualisme moderne succède le « triadisme » pré et postmoderne. C'est-à-dire le refus de l'exclusion du « tiers¹⁷ ».

Et ce parce que, concrètement, on voit les divers éléments du donné mondain s'ordonner, a posteriori, en un équilibre polythéiste : relativisation des vérités diverses, mise en relation de ces mêmes vérités. Le relativisme du savoir est de retour. En même temps, on ne le soulignera jamais assez, il conforte la relation, la corrélation, entre les diverses méthodes d'approche. Il est à l'œuvre dans la logique communicationnelle en train de se développer. Ce n'est plus le « je pense » qui prévaut, mais bien le « nous pensons » qui est en jeu dans la noosphère postmoderne. Est-il paradoxal de noter que c'est quelque chose de cet ordre qu'on peut lire dans les Essais de Montaigne : « nul plaisir n'a de saveur pour moy, sans communication : il ne me vient pas seulement une gaillarde pensée en l'âme, qu'il ne me fasche de l'avoir produicte seul, et n'ayant à qui l'offrir » (III, 9). N'est-ce point un tel partage communautaire qui est à l'œuvre dans l'horizontalité du savoir ? La connaissance ordinaire est plurielle : elle me donne naissance à partir de l'Autre !

17 Cf. G. Durand, *Science de l'homme et tradition*, 1975, p.138 et p. 157.

Nos membres publient

PIERRE-MARIE LLEDO

FEMME, HOMME, ROBOT : VIVRE ENSEMBLE,
in *Le Plaisir d'Entreprendre*

Ed. Eyrolles, pp. 173-181, 2015.

LE TEMPS ET NOUS, in *Le Plaisir d'Entreprendre*

Ed. Eyrolles, pp. 109-115, 2015.

POURQUOI AVONS-NOUS UN CERVEAU EMPATHIQUE ?,

in *Une belle histoire de l'Homme*, pp. 16-17, ouvrage
sous la direction d'Evelyne Heyer,

Ed. Flammarion, 2015.

ADULT NEUROGENESIS AVEC M. VALLEY,

in *Cold Spring Harb Perspect Biol.* F. H. Gage,

Ed G. Kempermann et H. Song, Cold Spring Harbor Laboratory Press, 2015.

MICHEL MAFFESOLI

LA PAROLE DU SILENCE,

Collection Actualité, Ed. Cerf, 2016

Faut-il tout dire, parler sans limite, et oser jusqu'au blasphème, au risque de détruire ce qui fonde la communauté, ce tacite consensus autour de valeurs partagées ? Un an après Charlie, Michel Maffesoli, avec la science et l'érudition qu'on lui connaît, risque la question.

Il s'emploie à comprendre le retour du « sacré » : ce besoin collectif dans nos sociétés de communion émotionnelle, de reliance, d'éclatement dans l'Autre, l'autre de la communauté, l'autre du cosmos, l'autre de la déité. Pour mener à bien cette réflexion délicate, intuitive et spirituelle, Michel Maffesoli procède comme les théologiens médiévaux qu'il aime consulter : de Dieu, du divin, on ne parle que par

évitement. Théologie apophasique qu'il applique à ce qu'il nomme alternativement le divin social, la religiosité ambiante, cause et effet du « sacré ». En définitive, c'est le « mystère communautaire » qu'il s'agit de préserver, c'est-à-dire ce qui initie les initiés entre eux et permet le partage et le vivre ensemble dans toute sa densité spirituelle.

LA FRANCE ÉTROITE. FACE À L'INTÉGRISME LAÏC, L'IDÉAL COMMUNAUTAIRE, avec Hélène Strohl

Éditions du Moment, 2015.

Voir du « communautarisme » partout est une forme de paresse mentale répandue à gauche comme à droite et que l'on risque de payer cher. Ce fut la grandeur de l'organisation sociale de notre République une et indivisible que de réduire toute chose à l'unité, en homogénéisant les manières d'être. Mais, et ce n'est pas la première fois dans l'histoire, on observe une saturation de cet idéal unitaire. Réaffirmation de la diversité, enracinements locaux, spécificités langagières et artistiques, économie participative, rassemblement autour d'une commune origine, réelle ou mythifiée : tout est bon pour accentuer des formes de vie dont le fondement est moins la raison universelle que le sentiment partagé.

Qu'elles soient géographiques, sexuelles, musicales, religieuses, sportives, culturelles, les communautés s'affichent dans l'espace public.

Un constat qu'il est puéril de dénier et malsain de stigmatiser, au nom d'une conception vieillissante et étroite de la France. L'unité nationale peut se vivre dans la conjonction, *a posteriori*, de valeurs différentes voire opposées, en équilibre conflictuel, cause et effet de la vitalité des tribus postmodernes. L'on serait bien inspiré de tourner le dos à notre intégrisme laïc pour accompagner la force de ce pluralisme et éviter que l'idéal communautaire refoulé ne devienne totalement immaîtrisable.

HAIBA OUAISSI**DROIT DU TRAVAIL, DE L'INDIVIDUEL AU COLLECTIF**

Ed. Larcier, 2015

Cet ouvrage relève le défi de présenter avec clarté et précision ce qui fonde les relations professionnelles d'aujourd'hui dans leur double dimension à la fois individuelle et collective. De la naissance à la fin du contrat de travail, de la mise en place à la dénonciation de l'accord collectif, de la santé à la sécurité au travail, en abordant également le bien-être au travail et bien d'autres aspects du droit du travail, le lecteur, qu'il soit professionnel du droit, étudiant ou autre, pourra y puiser réponse à nombre de questions. Manuel complet, il répond à une ambition : rendre accessible la complexité d'un droit du travail à celui qui le découvre autant qu'à celui qui le pratique ou l'approfondit en apportant à ce droit les perspectives d'évolution que lui impose un univers économique et social constamment perturbé, et en permanente recherche d'un équilibre incertain.

Il se veut à la fois classique dans les thèmes abordés dont l'ensemble constitue les fondamentaux d'un savoir nécessaire pour toute personne qui s'intéresse de près au droit du travail, et novateur par les réflexions auxquelles il invite le praticien confronté aux problèmes du monde du travail d'aujourd'hui : la formation professionnelle, le respect de la vie privée au temps et au lieu de travail, le renouveau du dialogue social, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, la gestion des risques professionnels, les nouveaux modes de travail. Autant de domaines qui appellent au respect des grands principes d'égalité et de liberté qu'à la nécessaire dynamique qu'imposent les exigences du marché du travail et ses inévitables évolutions.

MARTINE PRETCEILLE**INTERCULTURALISM, DIVERSITY POLICY AND INTEGRATION, in *Intercultural education in the european context***

England, Asgate publishing, pp. 35-55, 2015.

ÉDUCUER À LA DIVERSITÉ,**in *Interculturel... Enjeux et pratiques***

Artois Presses Université, pp. 131-147, 2015.

C. DE LA ROBERTIE**L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE AU SERVICE DES GRANDS PROJETS, avec N. Lebrument, in *Management des Grands Projets*, ss dir. Jean-Jacques Pluchart**

Coll. Master, Ed. Eska-Hachette, 2016.

PRESCRIBED CONSUMPTION AND CONSUMERS' DECISION-MAKING STYLES : A CROSS-CULTURAL COMPARISON BETWEEN EUROPE AND ASIA, avec C. Lamourin *International Journal of Retail & Distribution Management*», Vol. 44, pp. 266 – 283, 2016.**L'ENTREPRISE & LA SÉCURITÉ, avec X. Latour**

N° spécial des Cahiers de la sécurité et de la justice, n°34, janvier 2016.

LA MISSION INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE DE LA GENDARMERIE NATIONALE AU PRISME DES ENTREPRISES, avec N. Lebrument & S. Mortierin *L'Entreprise & la Sécurité*, Cahiers de la sécurité et de la justice , n°34, janvier 2016.**QUELLE ÉVOLUTION POUR LES RÉSERVES MILITAIRES ? UNE RÉPONSE À L'ENJEU DE GARDE NATIONALE**

Revue Défense Nationale, N° 786, pp. 41-48, janvier 2016.

A definition of shopping prescription and its integration into the decision-making process. The case of the pet foodmarket, avec C. LAMOUR, dans « *Journal of Marketing Trends* », Vol.2, n°1, pp.83-89, janvier 2015.

JEAN-DIDIER VINCENT**LE CERVEAU EXPLIQUÉ À MON PETIT-FILS,**

Ed. Seuil, 2016.

L'esprit n'est pas une entité désincarnée, il est l'activité même du cerveau, centre de nos représentations et de nos sentiments, inséparables de nos actions. Et ce cerveau, qui se représente le monde et contrôle la machine de notre corps est bien plus qu'un ordinateur doté d'un superlogiciel. C'est sans doute, avec ses cent milliards de neurones qui échangent en permanence signaux chimiques et électriques, avec son organisation en multiples sous-systèmes interconnectés, l'objet le plus compliqué de l'univers. Mais n'est-il pas trop compliqué pour se comprendre lui-même ? Prouver le contraire est le défi que relève ici, à l'intention de son petit-fils, l'un des plus grands spécialistes du fonctionnement cérébral.